



HAL
open science

Une histoire des sports de nature. Etudes de cas.

Pierre-Olaf Schut

► **To cite this version:**

Pierre-Olaf Schut. Une histoire des sports de nature. Etudes de cas.. Histoire. Université Paris-Est, 2016. tel-01599007

HAL Id: tel-01599007

<https://hal.science/tel-01599007>

Submitted on 2 Oct 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Pierre-Olaf VAN GOLVERDINGE SCHUT

UNE HISTOIRE DES SPORTS DE NATURE

Etudes de cas

Soutenu le 20 juin 2016

Garante :

Pr. Cécile COLLINET, université Paris-Est Marne-la-Vallée

Jury :

Pr. Christophe CLIVAZ, université de Lausanne

Pr. Anne DALMASSO, université de Grenoble (rapporteur)

Pr. Luc ROBENE, université de Bordeaux

Pr. Jean SAINT-MARTIN, université de Strasbourg

Pr. Olivier SIROST, université de Rouen (rapporteur)

Pr. Christian VIVIER, université de Franche-Comté (rapporteur)

Remerciements

J'adresse mes remerciements aux membres du jury : Christophe Clivaz, Anne Dalmasso, Luc Robène, Jean Saint-Martin, Olivier Sirost et Christian Vivier qui ont répondu favorablement à ma sollicitation pour évaluer mes travaux.

Le mémoire qui suit est le fruit d'un travail personnel qui n'aurait pas pu voir le jour sans l'intégration dans un collectif de recherche. Suite à mon recrutement au laboratoire ACP de l'université Paris-Est Marne-la-Vallée en 2010, je me suis inséré dans une équipe dynamique et ouverte. Je me suis efforcé de contribuer à cet élan et je remercie ici ceux qui m'ont également porté par leurs efforts.

Je souhaite tout d'abord témoigner ma reconnaissance à Cécile Collinet. La collaboration que nous avons engagée a permis de dynamiser ma trajectoire de recherche par la participation à des contrats de recherche et la publication de plusieurs articles. La confiance qu'elle m'a accordée m'a également donné l'opportunité de m'investir à ses côtés dans l'encadrement doctoral. Si administrativement, le diplôme d'habilitation à diriger des recherches permet d'encadrer des étudiants en thèse de doctorat, dans les faits j'apprends ce métier au quotidien depuis trois ans aux côtés de Cécile Collinet. Ce compagnonnage a plus de valeur à mes yeux que le diplôme qui en ouvre les droits.

Je remercie Christine Caluzio et Coralie Lessard qui font les frais de mes débuts dans l'encadrement doctoral.

J'adresse également mes remerciements à tous les collègues avec qui j'ai partagé mes travaux en histoire du sport : ceux qui se sont intéressés aux activités montagnardes, Matthieu Delalandre et Jérémy Pierre ; et ceux qui m'ont initié à l'univers du nautisme, Eric Levet-Labry et Sandie Beaudouin.

Plus généralement, j'exprime ma reconnaissance à tous mes collègues de l'UPEM au sein du laboratoire ACP, du Groupe VTTT du LABEX et les enseignants de l'UFR STAPS qui contribuent à entretenir ce climat dynamique et sympathique.

Enfin, mes pensées vont également à ma famille pour son soutien de chaque jour.

Sommaire

Introduction.....	7
Partie 1: Aux origines: nature et activités physiques au XIX^e siècle	
Chapitre 1. De la contemplation à l'immersion dans le paysage montagnard.....	17
Chapitre 2. La compréhension de la nature par les sciences.....	35
Chapitre 3. Institutionnalisation : un réseau de clubs préoccupés par les sciences et le tourisme.....	45
Chapitre 4. Émergence d'un secteur économique : équipements et services	57
Chapitre 5. Le tourisme au service du développement du nautisme et de l'alpinisme ...	69
Chapitre 6. Sportivisation et différenciation sportive : du canotage à la course à l'aviron.....	83
Partie 2: Démocratisation par le sport et le tourisme (1918-1968)	
Chapitre 7. Les vacances : un temps de loisirs dans la nature	107
Chapitre 8. Les activités de plein air dans les politiques sportives.....	117
Chapitre 9. Des fédérations et des moniteurs.....	129
Chapitre 10. Aménagement du territoire : le cas des bases de plein air et de loisirs....	143
Chapitre 11. Performances et médiatisation : le cas du gouffre Berger, premier « - 1000m »	157
Partie 3: Entre normalisation sportive et spécialisation (1968-2016)	
Chapitre 12. Renouveau des sports de nature	175
Chapitre 13. Orthodoxie sportive et (dés)organisation	187
Chapitre 14. Gestion des risques et normalisation des équipements	197
Chapitre 15. L'industrie des articles de sport : le cas de Petzl	213
Chapitre 16. Les sports de nature, une ressource territoriale pour le développement touristique	223
Conclusion	239
Sources.....	246
Bibliographie.....	247
Table des matières.....	263

Liste des abréviations

Les acronymes cités dans ce texte sont définis lors de leur première apparition. Néanmoins, afin de faciliter la lecture, les principaux sigles utilisés sont rappelés ici :

AFS : Association française de snowboard

CAF : Club Alpin Français

CC/CCF : Canoë Club/de France

EPI : Equipement de protection individuelle

EPS : Education physique et sportive

FFESSM : Fédération française d'étude et de sports sous-marin

FFM/FFME : Fédération Française de la Montagne/et de l'Escalade

FFS : Fédération française de spéléologie

FFV : Fédération française de voile

FFVL : Fédération française de vol libre

PDIPR : Plan départemental des itinéraires de promenade et randonnée

PDESI : Plan départemental des espaces, sites et itinéraires de sports de nature

SG-CAF : Spéléologues grenoblois du Club alpin français

STD : Société des touristes du Dauphiné

TCF : Touring-Club de France

UCPA : Union nationale des centres de plein air

UNCM : Union nationale des clubs de montagne

UNF : Union nautique française

USFSA : Union des sociétés françaises de sports athlétiques

Introduction

- Ambition de ce mémoire

La rédaction de ce mémoire s'inscrit dans le cadre du diplôme d'Habilitation à diriger des recherches. Il s'agit à la fois d'attester une contribution scientifique significative et de donner une orientation pour un programme de recherches futures, susceptible d'impliquer des doctorants. Aussi, le choix s'est porté sur l'écriture d'une synthèse qui ordonne les différents travaux réalisés au cours de près de quinze années de recherches autour d'une problématique souvent abordée, mais jamais complètement démontrée, du fait de son ambition heuristique qui ne saurait s'accommoder du format d'un article, nécessairement ciblé et pointu.

Ce choix a ses avantages et ses inconvénients qu'il s'agit de prendre en compte pour estimer l'intérêt de cette contribution. Sa valeur première réside dans le rassemblement des travaux produits qui permet de mettre en évidence la contribution scientifique de l'auteur. Mais une bonne synthèse n'a d'utilité que si le tout dépasse la valeur de la somme de ses éléments. Dans cette optique, nous avons cherché à contribuer à la définition des sports de nature en caractérisant leurs spécificités et en mettant en perspective nos travaux avec ceux produits par d'autres chercheurs sur le sujet.

Pour autant, la présente synthèse accuse une limite assumée par rapport à cet exercice, dans la mesure où elle ne cherche pas à réunir un ensemble de connaissances existantes pour donner une vision complète d'un phénomène. D'une part, elle répond aux exigences du diplôme en essayant de démontrer notre contribution à cette problématique et à l'histoire des sports de nature en général. Et, d'autre part, elle se distingue des synthèses habilement écrites qui ont parfois le défaut de lisser les sujets peu ou mal étudiés sans les faire ressortir. Au contraire, nous procédons ici à des incursions ciblées pour montrer le travail de recherche en détail, avec ses sources et ses méthodes. Les « manques », qui pourraient frustrer le lecteur, sont en réalité le versant programmatique de cet écrit. Ce mémoire est une étape dans la recherche qui ne saurait être une fin en soi mais qui, au contraire, invite à des travaux futurs pour combler les lacunes du savoir sur ce sujet. Puisque le diplôme pour lequel est présenté ce mémoire permet de diriger des travaux de recherche, il est normal que se dessinent en creux des perspectives pour des projets futurs.

- Choix du sujet

La synthèse présentée ici et la réflexion qui l'accompagne ont leur origine dans les conclusions de la thèse de doctorat soutenue dix ans plus tôt. En effet, après avoir filé la comparaison entre l'histoire de l'alpinisme proposée par O. Hoibian (2001) et l'histoire de la spéléologie qui faisait l'objet du travail doctoral, force est de constater que ces deux histoires ont suffisamment de points communs pour que l'affirmation de

O. Hoibian, faisant de l'alpinisme un « sport à part », puisse être repensée et déclinée au pluriel, en distinguant, non pas *une* exception, mais un groupe de plusieurs activités qui partagent des traits communs, et notamment leur relation avec un environnement naturel, ce qui n'a pas manqué de freiner le processus de sportivisation.

Depuis, la thèse de V. Mascret (2010) sur la plongée sous-marine a corroboré la pertinence de cette hypothèse. Entretemps, le prolongement de nos travaux sur d'autres activités sportives comme le ski, le camping, l'alpinisme et, en collaboration avec E. Levet-Labry et S. Beaudouin, sur le canotage, ont permis d'apporter des éléments de réflexion pour mener à bien une comparaison plus généralisée et multiplier les indicateurs qui donnent une cohérence d'ensemble à ce groupe d'activités. Bien entendu, chaque pratique a, dans une certaine mesure, ses spécificités et son histoire propre, comme le relevait T. Terret et al. (1996). Néanmoins, les points communs et les phénomènes partagés par ces activités ont permis de transformer des hypothèses illustrées par un ou deux exemples en affirmations appuyées par une pluralité d'analyses.

En ce sens, l'enjeu du présent document est bien de rassembler les travaux menés sur l'histoire des sports de nature pour les comparer. Après avoir réduit les phénomènes particuliers propres à chaque activité, il est possible de voir émerger les similitudes qui forgent une identité commune aux sports de nature. Cette identité se distingue de celle partagée par les autres sports, même si, bien entendu, elles partagent tout de même avec eux une partie de leur dynamique d'évolution.

- Le choix des mots

La formule actuelle de « sports de nature », consacrée par les textes législatifs, permet de désigner un groupe d'activités physiques qui s'organisent et se pratiquent dans des espaces naturels. En réalité, l'usage engendre quelques complications. Il est fréquent de voir les sports de nature organisés d'abord, de manière assez simpliste, en fonction de leur environnement – terre, air ou eau – à partir duquel, et c'est là l'aspect le plus gênant, les activités sont déterminées en fonction des sports reconnus, voire des fédérations sportives, fussent-elles multisports. La réflexion menée dans ce mémoire remet en question cette manière très administrative de penser les sports de nature.

D'ailleurs, si le rapport à la nature est évident, puisque cet attribut est la source de notre discussion, le terme de « sport », préféré à celui d'« activité physique », est également très discutable. Les chercheurs en STAPS ont longuement réfléchi au sens du sport depuis les travaux de M. Bouet (1968). Certaines définitions proposées par des sociologues font autorité et sont transmises à des générations d'étudiants en STAPS. Citons celle de P. Parlebas (1987) : « Ensemble des situations ou pratique motrice codifiée de façon compétitive et institutionnalisée » ou de J.-M. Brohm (1976) « Le sport est un système institutionnalisé de pratiques compétitives, à dominantes physiques, délimitées, codifiées conventionnellement dont l'objectif avoué est, sur la base d'une comparaison de performance, d'exploits, de démonstrations, de prestations physiques, de désigner le meilleur concurrent (champion) ou d'enregistrer la meilleure performance (record) ». Outre l'activité physique à la base de la pratique, ces auteurs s'accordent sur l'importance de la compétition organisée et codifiée par une institution. Or, cette caractéristique fondamentale du sport moderne ne se vérifie pas systématiquement dans les sports de nature. En réalité, c'est même le refus de la

compétition qui est au fondement de la qualification de « sport à part » et donc à l'origine de cette discussion.

Après avoir déconstruit la formule, il faut néanmoins trouver un mot pour désigner l'objet de notre réflexion. Nous avons privilégié les termes employés aux différentes périodes étudiées. Nous justifierons ce choix des périodes un peu plus loin mais, en ce qui concerne les mots, trois formules se succèdent dans le texte. La première, correspondant à la période précédant la Première Guerre mondiale, n'est pas la mieux inspirée car ces activités sont rarement désignées comme un ensemble. Aussi, pour ne pas déformer le sens de notre propos, nous nous résignons à parler de « loisirs de nature ». De la sorte, le lien avec l'environnement est explicite et la confusion avec le sport moderne naissant est écartée.

La seconde période qui court jusqu'à la fin des années 1960 s'appuiera sur la formule d'« activités physiques de plein air », selon l'expression consacrée.

Enfin, nous reviendrons sur l'expression de « sports de nature » pour la fin du XX^e siècle. Comme cela peut paraître contradictoire avec le début de notre propos, précisons ici le sens dans lequel cette formule est entendue. La définition de sens commun du sport, telle qu'on peut la lire dans le Larousse¹, indique qu'il regroupe l'« ensemble des exercices physiques se présentant sous forme de jeux individuels ou collectifs, donnant généralement lieu à compétition, pratiqués en observant certaines règles précises ». Cette définition ôte le caractère systématique de la compétition sur lequel s'étaient accordés les sociologues. Les sports de nature existent sous des formes variées dont la pratique compétitive fait partie mais où elle n'est ni unique, ni majoritaire. C'est pourquoi il nous semble important d'englober l'ensemble des pratiques de l'activité pour bien en comprendre les spécificités. De plus, ce même dictionnaire précise, dans son article « sport », la définition de « sport de nature » : « activité sportive dont le contact avec la nature est prépondérant ». La formule est donc tout à fait adaptée.

Enfin, ces terminologies sont souvent liées à celles utilisées dans les politiques sportives. Or, l'objet de cette démonstration est de montrer la spécificité des sports de nature et non de nier leur appartenance aux institutions sportives. Les spécialistes noteront l'absence de la formule d'« activités physiques de pleine nature ». Si cette dénomination a une place importante dans le monde scolaire et de l'éducation physique, notre focale, davantage centrée sur le monde civil, nous a fait privilégier l'expression « sports de nature » qui s'impose, notamment par loi sur le sport.

Enfin, pour être précis dans notre propos, soulignons que nous utiliserons tout au long du texte le terme « sport » pour désigner les pratiques auxquelles nous comparons les sports de nature, c'est-à-dire l'ensemble des activités sportives qui sont codifiées et pratiquées sous forme compétitive, à l'exception des sports de nature. Généralement, il sera fait référence à un ensemble de pratiques dont les histoires sont singulières (Terret et al, 1996) mais dont il a été néanmoins tracé des évolutions générales communes grâce au cumul des monographies, aux analyses par périodes historiques ou à l'effort de certains auteurs dans la rédaction d'ouvrages de synthèse. Bien entendu, il existe un léger biais méthodologique puisque ces synthèses intègrent l'ensemble des activités, y compris les sports de nature. Mais ce biais ne nous facilite pas la tâche, au contraire. De ce fait, si le lecteur ressort convaincu par notre démonstration, nous l'aurons dépassé.

¹ Définitions extraites du Petit Larousse 2002.

- Finalité

Le lecteur aura compris le projet de ce document : il s'agit de démontrer qu'il existe une histoire des sports de nature fondée sur un ensemble de phénomènes partagés par ces activités et qui les distinguent partiellement de l'histoire des sports. Cette démonstration n'est pas exclusive puisque certains traits de cette histoire sont néanmoins partagés avec les autres disciplines sportives. Quel est le sens de cette démonstration ? La réponse s'inscrit dans les travaux de recherche passés et futurs.

En premier lieu, un certain nombre de travaux déjà cités et bien d'autres ont émis des hypothèses qui convergent dans le sens de la présente argumentation. Cependant, chaque compte-rendu de recherche étant lié à une analyse fine et précise d'un seul aspect de la question, les auteurs étaient dans l'impossibilité d'affirmer le phénomène que nous présentons globalement dans cette étude. Ainsi, en mobilisant l'historiographie qui s'est intéressée à ces activités, voire à cette question plus précisément, nous pouvons donner ici une cohérence à de multiples analyses partielles ou hypothèses émises sans être pleinement vérifiées. Bien entendu, ce travail est possible aujourd'hui grâce à l'ensemble des auteurs qui ont travaillé sur le sujet.

En second lieu, ce travail a l'ambition de donner des clefs d'analyse pour des travaux futurs sur l'histoire des sports de nature. En effet, il y a un enjeu ontologique dans cette démonstration. Il s'agit de définir les traits et caractéristiques de ces activités. Une définition plus juste et plus précise des sports de nature doit permettre de mieux cibler les problématiques de travail et d'analyser ces activités en tenant compte de leurs spécificités. À ce jour, un certain nombre de travaux se sont intéressés au processus de sportivisation de ces pratiques pour comprendre en quoi elles se distinguent au sein du mouvement sportif. Néanmoins, ces études ont éloigné les chercheurs d'autres problématiques plus fondamentales, notamment questionner plus en profondeur le rapport à la nature et son évolution au fil du temps. Aujourd'hui, le regain d'intérêt pour l'histoire de l'environnement (Frioux & Lemire, 2012) ou la sociologie de l'environnement (Kalaora & Vlassopoulos, 2013) est susceptible de dynamiser les travaux dans ce sens. Au-delà, des questionnements sur les relations étroites de ces activités avec les arts (Bainbridge, 2012), les sciences (Bigg, Aubin & Felsch, 2009), l'industrie (Boulat, 2012) ou encore les points spécifiques liés au rapport risque/sécurité (Zuanon, 2002) restent insuffisamment traités d'un point de vue historique.

Ainsi, le présent document est une synthèse qui doit permettre de dépasser un état des travaux sur la question pour mettre le doigt sur les zones d'ombre qui subsistent et tracer de futurs développements, inciter à explorer des questions encore en suspens, et contribuer à mieux connaître un pan majeur du phénomène sportif.

- Penser par cas

Le sous-titre de ce document souligne la posture choisie. Nous entreprenons une étude de cas. En réalité, le terme invariable de « cas » réunit discrètement les deux niveaux d'analyse dans lesquels nous nous engageons.

En premier lieu, le fondement de ce travail est de définir un cas : celui de la place des sports de nature dans le phénomène sportif. Le cas peut d'abord être entendu dans une « première définition subjective, toute négative, dans l'interruption qu'il oppose au mouvement coutumier de l'expérience perceptive, comme au parcours prévu d'un discours descriptif, argumentatif ou prescriptif. » (Passeron & Revel, 2005, p. 16). En effet, l'analyse socio-historique des sports de nature ne semble pas s'inscrire dans le schème d'évolution des pratiques physiques qui se conforment progressivement au modèle sportif en adoptant ses caractéristiques (Guttmann, 1978) et/ou en se conformant à ses mœurs (Elias & Dunning, 1994). Hoibian (2001) a parlé de « sport à part » pour qualifier l'alpinisme, de sorte que cette activité est devenue le « prototype » (Livet, 2005) à partir duquel ont été comparés de nouveaux cas. Ce fut d'abord celui de la spéléologie (Schut, 2005) puis de la plongée sous-marine (Mascret, 2010). Les similarités de ces pratiques avec le prototype invitent à définir un ensemble d'inférences qui fait sens. Dès lors, il devient intéressant de « retrouver la généralité qui réside dans chaque cas et qui permet d'étendre la résolution de ce cas aux autres cas posés de manière semblable » (Boarini, 2005, p. 157).

C'est ainsi que le présent projet prend tout son sens : il s'agit d'identifier les caractères propres aux sports de nature. Pour que l'exercice soit faisable, il fallait pouvoir s'appuyer sur une série de cas avant d'en lire les différents contextes et les particularités. Chaque activité sportive a son histoire propre avec ses spécificités (Terret et al., 1996). Pour définir un schème de développement des sports de nature, il faut « formaliser, en termes d'une plus ou moins grande force de la preuve et en fonction des distances entre contextes, la logique des inférences normales, possibles, probables, exceptionnelles, impossibles, etc., selon laquelle s'organisent, dans une narration ou dans une comparaison sociologique, des faits singuliers, qui constituent autant de cas particuliers qu'on peut leur trouver de contextes différents » (Passeron & Revel, 2005, p. 33). Les cas particuliers sont donc le matériau nécessaire à cette réflexion.

Ainsi, en second lieu, cette étude des cas vise à rassembler de multiples travaux singuliers qui portent à la fois sur des périodes historiques et des objets différents. Ces cas sont d'abord étudiés pour eux-mêmes, en acceptant leurs singularités et même en les mettant en valeur. En effet, « le raisonnement historique ne peut jamais désolidariser complètement ses concepts descriptifs de l'usage que l'on fait de la grille d'intelligibilité qu'ils composent parce qu'une grille d'interprétation – autrement dit, une théorie empirique – ne permet de formuler de nouvelles connaissances que pour autant qu'on la fait servir à des observations méthodiques et suivies » (Passeron & Revel, 2005, p. 43). La démarche consiste donc à s'ouvrir aux différences des cas et aux formes de discontinuité dans l'écriture de ce mémoire, pour saisir, avec plus de précision et d'exactitude, le contexte de chaque situation exposée. À terme, le cumul des cas ne constitue pas une simple addition de travaux de recherche mais une série dont il est possible d'extraire un modèle plus général.

Dès lors, l'hétérogénéité des cas participe à l'homogénéité de la démonstration, dans la mesure où se dessinent les traits communs de cette histoire des sports de nature qui suit des principes pour partie distincts de celle des sports de compétition. La première formalisation de ces régularités est aussi une invitation à la discussion de ces résultats par des études de cas futures. Chaque nouveau cas aura sa singularité et son contexte propre. Mais, démontrer dans quelle mesure il trouve sa place logique dans la série esquissée ici permettra de confirmer ou de discuter la pertinence des principes mis en évidence et la périodisation proposée.

- Périodisation

Le choix de présentation s'est porté sur un plan qui se veut, d'abord, chronologique avant de se décliner à travers des thématiques clefs. Ainsi, la comparaison avec l'histoire des sports déjà bien délimitée² en est simplifiée et la vision globale du phénomène est plus claire. Qui plus est, le choix d'une périodisation porte déjà une première réflexion sur le phénomène des loisirs de nature et incite à donner des bornes chronologiques qui, par leur nature, sont révélatrices des clefs de lecture que nous proposons et du positionnement adopté.

Balayer une période de plus d'un siècle, marquée par de nombreux bouleversements sociaux, politiques et culturels, est toujours une entreprise délicate. Compte tenu de notre projet, nous avons fait le choix d'opérer un découpage relativement simple en réduisant le nombre de périodes à trois. En effet, démontrer un phénomène général, qui croise les histoires particulières de plusieurs activités physiques et leurs chronologies propres, nécessite une souplesse que seul un plan aux périodes relativement étendues peut nous apporter. Ce choix témoigne aussi de la relative jeunesse de la réflexion proposée. Le développement futur de l'historiographie permettra sans doute d'affiner et/ou de corriger cette périodisation.

Avant cela, présentons et défendons nos choix. L'évènement premier, qui permet de poser une date exacte sur le début de ce phénomène, est l'ascension du Mont-Blanc, en 1786, par Paccard et Balmat. Cette date a déjà été défendue comme la date de naissance de l'alpinisme (Joutard, 1986). Dès la première moitié du XIX^e siècle, bien d'autres activités de nature connaissent leurs premières manifestations, que ce soit le canotage (Delaive, 2003) ou la spéléologie (Schut, 2005a). Notons surtout que les traces de ces réalisations attestent d'un état d'esprit différent dans la pratique. En effet, l'intérêt scientifique et esthétique pour la nature, la curiosité gratuite pour la découverte et pour le plaisir de l'activité physique, créent une rupture avec les usages antérieurs de ces espaces naturels, autrefois uniquement liés à des activités professionnelles ou à l'exploitation de leurs ressources pour des activités agricoles ou manufacturières.

Cette première période s'achève à la veille de la Grande guerre. La naissance du scoutisme, en 1907, amorce une mutation profonde des sports de nature, qui va se révéler pendant l'entre-deux-guerres. Ainsi, les loisirs bourgeois, cultivés, très majoritairement masculins, se démocratisent, dans le sens où ils sont désormais accessibles à une frange plus large de la population. Cet élargissement se fait vers différentes catégories de populations : les jeunes, les femmes et les catégories sociales moyennes, voire populaires. L'élargissement du recrutement favorise également la massification qui sera manifeste à partir de la Seconde guerre mondiale, accompagnant le succès grandissant du sport en général. Dès lors, les activités font l'objet d'un processus d'appropriation qui multiplie les formes de pratique : les uns s'en emparent pour se dépasser, d'autres s'en servent comme activités éducatives, etc.

Enfin, la troisième et dernière partie, qui débute à la fin des années 1960 et qui nous amène jusqu'à nos jours, révèle des tensions résultant du succès des sports de nature. Les pratiquants, toujours plus nombreux, représentent des opportunités économiques

² Citons parmi les ouvrages qui offrent un panorama de l'histoire du sport, les ouvrages dirigés par P. Tetart (2007), J.M. Delaplace (1999), T. Terret (1996).

pour le tourisme et la vente de matériel. Simultanément, des aménagements sont de plus en plus fréquents pour canaliser la pratique ou simplement répondre à la demande de la population urbaine. Ces réalisations de la main de l'homme créent un phénomène d'artificialisation sans cesse croissant qui interroge sur la spécificité des sports de nature lorsqu'ils se détachent de l'environnement naturel, alors même que grandit un sentiment écologique. En effet, se pose la question du rapport à une nature qui fait l'objet de politiques de protection et de valorisation, lesquelles se traduisent simultanément par l'encouragement ou l'interdiction de la pratique des sports de nature. Enfin, c'est également une période de renouvellement des pratiques puisque l'invention ou l'appropriation d'engins multiples et variés pour évoluer sur terre, dans l'eau ou dans l'air, contribue à l'avènement des sports de nature.

Partie 1

Aux origines : nature et activités physiques au XIX^e siècle

Réduits à leur plus simple expression, les sports de nature peuvent être vus comme un déplacement dans un milieu naturel, motivé par une activité indépendante des nécessités de subsistance. Cette question de la motivation doit être précisée car l'attrait des hommes pour certains milieux naturels particuliers est fondamental. Alors que ces espaces étaient délaissés ou, plus rarement, exploités pour leurs ressources naturelles, les hommes leur portent un regard nouveau, propre à une époque. C'est en cela que les sports de nature sont un phénomène contemporain.

En réalité, ce regard se décline très tôt au pluriel. La compréhension scientifique du monde constitue le premier chef des incursions dans de nombreux territoires, notamment en montagne. Mais les comptes-rendus des pionniers ne voilent que légèrement la subjectivité de leurs auteurs qui se laissent facilement aller à des envolées lyriques témoignant d'une admiration pour les lieux convoités. Cette curiosité pour les paysages transparait également dans le rôle joué par les touristes pour initier – sinon développer – certaines activités.

Ainsi, la science et les arts attirent les hommes vers la nature et, en particulier, vers ses manifestations les plus exceptionnelles. La mobilité acquise, toujours plus rapide (Studený, 1995), permet aux personnes aisées de les observer *in situ*, de près, voire de l'intérieur.

Si les motivations sont variées, le rôle des pionniers est déterminant pour définir l'identité des pratiques alors qu'elles sont progressivement institutionnalisées. Ainsi, certaines activités se reconnaissent, en partie, dans le phénomène sportif ; d'autres, comme la spéléologie, s'inscrivent clairement dans le champ scientifique ; tandis que d'autres encore, comme le cyclisme, tel qu'il est pratiqué au sein du Touring-club de France, s'apparentent au tourisme.

Cette première partie nous conduit ainsi depuis les actes pionniers jusqu'aux premières formalisations d'un ensemble encore relativement hétérogène, même si des connexions existent entre acteurs et institutions. Avant que le phénomène sportif ne prenne de l'ampleur dans la société et n'irrigue ces activités de sa philosophie, il est important de poser les fondements de ces activités et de révéler que la compétition et la performance, qui sont au cœur de la définition du sport, étaient, à l'origine, pratiquement absentes.

Cette période débute avec les premières manifestations emblématiques de l'esprit des pionniers et se poursuit jusqu'à la Première Guerre mondiale. L'événement constitue une première rupture, dans la mesure où, après l'armistice, certains phénomènes – encore marginaux avant 1914 – prennent une toute autre ampleur, transformant durablement le visage des sports de nature étudiés en exemple.

Chapitre 1

De la contemplation à l'immersion dans le paysage montagnard

Aux origines des sports de nature, la plupart des auteurs s'accordent à évoquer un attrait vers des espaces naturels particuliers : les montagnes, la mer, les grottes ou encore les rivières. Ces lieux, souvent méconnus et même parfois inconnus, font l'objet d'une (re)découverte et d'une (re)définition. Pour comprendre ce phénomène, il faut s'engager dans une histoire des représentations de ces espaces et de leur évolution au fil du temps. Dans cette démarche, les sources de l'histoire culturelle se croisent : d'une part, le récit de voyage, en tant que genre littéraire (Doiron, 1984), offre de nombreuses perspectives d'analyses qui ont déjà fait l'objet de différents travaux (Holtz & Masse, 2012), notamment sur la montagne (Guyot, 2006) ; d'autre part, il existe un large éventail de représentations picturales comme en témoigne Staszak (2006) à propos de Tahiti. Ce corpus de tableaux des XVIII^e et XIX^e siècles se prolonge également par un corpus photographique d'une grande richesse dès la fin du XIX^e siècle.

À la différence du sport, les représentations des sports de nature dans la production artistique ont pour point de départ l'environnement naturel pour arriver vers l'activité humaine et mettre en scène la situation de cette dernière à l'intérieur du premier. C'est pourquoi le mouvement romantique, qui contribue à transformer le regard que l'on pose sur la nature, joue un rôle déterminant.

Au premier abord, la forte influence de la culture romantique sur la naissance des sports de nature peut sembler en contradiction avec une autre lecture que nous aborderons ensuite et qui est liée à la compréhension scientifique du monde. Mais cette vision romantique cache, en réalité, un nouveau rapport à la nature qui est des plus contemporains : celui d'une nature « refuge » (Bachelard, 1948), d'une nature aux curiosités admirables. Dès lors, le rapport à la nature n'est plus centré sur une relation utilitaire liée à sa domestication ou à son exploitation.

Ainsi, nous aborderons deux aspects de la question. D'une part, la place de la littérature romantique dans l'esprit des premiers alpinistes. D'autre part, la représentation de la montagne dans la peinture.

1. L'alpinisme dans la littérature romantique

De nombreux historiens de l'alpinisme expliquent le développement de l'activité, à la fin du XVIII^e et au début du XIX^e siècle, par l'avènement du mouvement romantique. Les auteurs et les artistes qui s'inscrivent dans ce mouvement révèlent la nature sous

un nouveau jour et contribuent à en changer les représentations. Entre la conquête du Mont-Blanc en 1786 et la naissance de clubs alpins à travers l'Europe à partir des années 1860 (Hoibian, 2008), l'attrait de la montagne se construit sur la base d'une représentation renouvelée du milieu montagnard et, en particulier, de la haute montagne. En effet, les massifs les plus élevés ont longtemps été ignorés ou craints par les hommes. La présence perpétuelle de neige et de glace, les risques naturels permanents liés aux avalanches ou aux chutes de pierres, l'absence de végétation du fait de l'altitude : tout ne semblait que ruine et désolation. Au-delà de sa rudesse, l'esthétique de la montagne était également dénigrée et l'expression « monts maudits » (Hoibian, 2008) a été reprise par de nombreux historiens. Le changement de paradigme est expliqué, souvent de manière assez rapide, par l'influence du mouvement romantique – même si S. Bainbridge (2012) a récemment engagé des travaux sur cette réflexion. Si la célébration de la nature est un thème répandu chez les auteurs (Lacoste-Veysseyre, 1981 ; Doolittle, 1969), il convient de pousser les investigations plus avant pour caractériser le discours diffusé à propos de la haute montagne et surtout mesurer sa réminiscence dans les écrits des alpinistes.

Aussi, notre démarche est la suivante. Dans un premier temps, il s'agit de qualifier les représentations de la montagne que construisent les auteurs romantiques à travers leurs publications. Ces images s'articulent autour de trois composantes : une dimension esthétique, qui construit l'espace montagnard en paysage ; une dimension émotionnelle, liée aux sentiments éprouvés en ces lieux ; et une dimension corporelle, qui accompagne l'investissement du milieu montagnard. Les mêmes angles d'analyse sont ensuite appliqués à l'examen de la littérature alpine. Si l'historiographie nous incite à émettre l'hypothèse de la création d'une représentation positive de la montagne par les auteurs romantiques, nous serons attentifs à deux aspects : l'homogénéité des discours sur la montagne, d'une part chez les auteurs romantiques et, d'autre part, entre ces auteurs et les alpinistes ; et l'engagement corporel en montagne, qui distingue les écrivains des alpinistes. En effet, si les premiers n'ont pas ou peu « pratiqué » la montagne, peuvent-ils en susciter le goût chez les seconds ?

Le corpus retenu pour ce travail est constitué d'un recueil de textes d'auteurs romantiques francophones dont les écrits et les idées ont connu une diffusion notable au XIX^e siècle. Il s'agit de romans, comme *Julie ou la nouvelle Héloïse* de J.-J. Rousseau (1712-1778), et de récits de voyages, dont le genre se structure (Guyot, 2006), notamment grâce à A. Dumas (1802-1870), F.R. de Chateaubriand (1768-1848) et V. Hugo (1802-1885). En effet, très tôt, Chamonix et le Mont-Blanc ont attiré les voyageurs (Boyer, 2000) et la plupart de ces auteurs s'y sont rendus. Cette unité de lieu a servi de critère pour sélectionner les textes des alpinistes. Susceptibles de voir les mêmes paysages, de parcourir les mêmes chemins, la filiation peut être plus lisible. Ainsi, a été retenu un ensemble de textes parus dans les premiers *Annuaire du Club alpin français* relatant des séjours autour ou au sommet du Mont-Blanc, dans les premières années d'existence du club fondé en 1874.

1.1 L'esthétique du paysage montagnard

- Une composition haute en couleurs

Au fondement du changement de représentations de la montagne, il faut distinguer un paradigme dans lequel la compréhension du monde et des phénomènes naturels prend une place grandissante (Bigg, Aubin & Felsch, 2009). L'intérêt pour la nature et ses curiosités construit une appréciation positive des éléments naturels autrefois négligés. J.-J. Rousseau témoigne explicitement de cette dimension culturelle du regard porté lorsqu'il fait dire à l'amant de Julie, à propos des montagnes du Valais : « Je m'aperçois que ce pays ignoré mérite les regards des hommes, et qu'il ne lui manque, pour être admiré, que les spectateurs qui sachent le voir »³. Il y a donc un apprentissage nécessaire pour apprécier l'esthétique de la nature, et de la haute montagne en particulier.

Cette éducation est grandement redevable aux travaux des naturalistes, en tête desquels figure le savant genevois, H.B. de Saussure. En effet, entre les descriptions rigoureuses et les observations minéralogiques, ce dernier ne se prive pas de témoigner de son goût pour la montagne, dont il a conscience qu'il peut ne pas être partagé par tous : « Mais je n'entreprendrai point de détailler & de décrire l'immense entassement de montagnes que l'on découvre de cette sommité : qu'il me suffise de dire qu'elle présente le spectacle le plus ravissant pour ceux qui sont sensibles à ce genre de beautés. »⁴. F.R. de Chateaubriand, qui a lu ces deux auteurs, témoigne d'un point de vue divergent : « Je ne sais pas si le poète y trouverait le *speciosa deserti* comme le minéralogiste. »⁵. En effet, dans le récit de son voyage au Mont-Blanc réalisé en 1805, l'écrivain semble moins sensible aux charmes des montagnes. Pour autant, il rejoint les autres auteurs sur l'aspect pictural et la composition originale que lui offre un tel paysage.

La monotonie de l'horizon est brisée par les sommets des montagnes dont les « cimes anguleuses, sous le dôme transparent du ciel, ressemblent à de superbes morceaux d'histoire naturelle, à de beaux arbres de coraux, à des girandoles de stalactite, renfermés sous un globe du cristal le plus pur »⁶. Les auteurs romantiques contribuent à diffuser cette vision enchantée du paysage. Alexandre Dumas écrit en 1832, sur le même ton : « Cet immense panorama, dont les dômes neigeux, dominant la riche végétation de la vallée, semblent le palais d'été du dieu de l'hiver. [...] Aussi loin que la vue pouvait s'étendre, ce n'étaient que pics décharnés, à chacun desquels pendaient, comme la queue traînante d'un manteau, les scintillantes ondulations d'une mer de glace. C'était à qui s'élancerait le plus près du ciel [...] ; c'était à qui descendrait le plus menaçant dans la vallée »⁷. V. Hugo s'inscrit dans la même veine. Il décrit le paysage vu de Chamonix par ces mots : « Qu'on se figure d'énormes prismes de glace, blancs, verts, violets, azurés, selon le rayon de soleil qui les frappe, étroitement liés les uns aux autres, affectant une foule d'attitudes variées, ceux-là inclinés, ceux-ci debout et détachant leurs cônes éblouissants sur un fond de sombres mélèzes. On dirait une

³ Rousseau, J.-J. (1843). *Julie ou la nouvelle Héloïse*. Paris : Firmin Didot Frères, p. 60.

⁴ Saussure, H. B. de (1786). *Voyages dans les Alpes*. Vol. 2. Genève : Barde, Manget & co., pp. 559-560.

⁵ Chateaubriand, F. R. de (1920). *Voyage au Mont-Blanc*. Grenoble : J. Rey, pp. 10-11.

⁶ Ibid., p. 16.

⁷ Dumas, A. (1891). *Impressions de voyage*. Paris : Calmann Lévy éditeur, p. 63.

ville d'obélisques, de cippes, de colonnes et de pyramides, une cité de temples et de sépulcres, un palais bâti par des fées pour des âmes et des esprits »⁸.

Ainsi, la composition générale du tableau alpin entre sommets, glaciers et forêts donne à voir le spectacle de la nature sous de multiples formes. Les contrastes de cette composition sont bien répertoriés par V. Hugo : « On voit se dérouler devant soi cet immense amphithéâtre de montagnes toutes diverses de couleur, de forme, de hauteur et d'altitude, masses énormes, tour à tour éclatantes et sombres, vertes et blanches, distinctes et confuses, dont un large rayon du soleil encore oblique inonde chaque intervalle, et au-dessus desquelles, comme la pierre du serment dans un cercle druidique, le mont Blanc s'élève royalement avec sa tiare de glace et son manteau de neige. »⁹ Puis, à chacun des auteurs précédemment cités, d'y ajouter les images poétiques qui témoignent de l'inspiration que leur procure un tel spectacle.

Les alpinistes sont en parfaite osmose avec ces auteurs, dans la mesure où ils font partie de ces personnes qui voient, dans le paysage montagnard, les admirables expressions de la nature. Et la contemplation fait pleinement partie de l'activité. J. Martin Franklin, par exemple, écrit un article sur les accès à la vallée de Chamonix, les décrivant comme des lieux pour découvrir, sans cesse sous un point de vue différent, ce « splendide paysage » composé d'« un gigantesque entassement de glaces et de rochers que domine son sommet altier » surplombant les « ramifications inférieures des glaciers, les croupes boisées des contreforts moins élevés »¹⁰. Ainsi, le même tableau suscite la même réaction : l'admiration. Or les premiers alpinistes sont à la fois des naturalistes et des touristes : J. Martin Franklin rappelle : « Le véritable touriste ne voyage pas pour arriver, il voyage pour étudier ou admirer »¹¹. La montagne est un tableau dont les charmes séduisent les auteurs romantiques et les alpinistes.

D'ailleurs, C. Dunant, membre de la section d'Annecy du Club alpin français, narre une anecdote à propos d'E. Sue qui témoigne du partage entre la représentation des montagnes construite à partir de la littérature et celle que peut véhiculer la peinture : « Eugène Sue, qui les avait contemplées, en avait été vivement frappé. Dans son enthousiasme, en présence de ce spectacle saisissant d'une mer de rochers se reliant, par des pâturages et des sapins, à une mer de glace, il avait manifesté l'intention de faire reproduire, par un célèbre paysagiste, cette page inédite de la nature alpestre, qu'il croyait susceptible d'entrer dans le domaine de la peinture. »¹². Ainsi, les effets de profondeur et d'espace procurent des sensations nouvelles et offrent un paysage différent que seuls les alpinistes admirent, les auteurs romantiques ayant tendance à penser que ce spectacle ne vaut pas la fatigue physique qu'il occasionne. A. Dumas, qui s'était malgré lui retrouvé à faire l'ascension de la Dent du chat pour y voir le soleil se lever, témoigna que le paysage « que nous avons sous les yeux était loin de nous dédommager de notre fatigue et de nos meurtrissures »¹³.

En dépit de ce bémol, il faut reconnaître une filiation très nette entre le regard que les auteurs romantiques portent sur la montagne et l'appréciation du paysage par les

⁸ Hugo, V. (1926). «Fragments de voyages dans les Alpes». In : Œuvres complètes de Victor Hugo. Paris : Sociétés d'éditions littéraires et artistiques, p. 206.

⁹ Ibid, p. 193.

¹⁰ Martin Franklin, J. (1875). Au Mont-Blanc par la Savoie. *Annuaire du Club Alpin Français*, p. 34.

¹¹ Ibid. p. 33.

¹² Dunant, C. (1875). Le Parmelan et ses lapiaz. *Annuaire du Club Alpin Français*, p. 101.

¹³ Dumas, A. (1891). Op. cit., p. 118.

alpinistes. Ces derniers sont eux-mêmes des esthètes et le cadre majestueux fait partie intégrante des attraits de l'activité.

- La montagne sublime

Par ses teintes contrastées, ces environnements forestiers, neigeux, rocheux successifs, ses lignes clairement dessinées et ses perspectives variées, les panoramas de montagne ne laissent pas indifférents les voyageurs qui y trouvent l'expression de la nature dans sa complexité et ses extravagances. La rencontre entre les cimes et les cieux ajoute au paysage une nouvelle variété. En effet, la danse des nuages autour des pics transforme le paysage dans ses formes et ses couleurs, et offre à ses admirateurs un visage sans cesse renouvelé. J.M.W. Turner a peint de nombreux paysages marins et montagnards qui lui ont permis de réaliser un travail sur les couleurs et les lumières, lequel ouvrira la voie à la peinture impressionniste (Finley, 1991).

F.R. de Chateaubriand définit clairement deux visions de la montagne : avec et sans nuages. Selon lui, « Avec les nuages, la scène est plus animée. (...) Les nuages drapent les rochers de mille manières. »¹⁴. L'auteur reconnaît tantôt un vieillard romain en toge dans un piton chauve et ridé ; tantôt des êtres antiques tels des corps de Sphinx, des têtes d'Anubis ou des gueules de Chimère. V. Hugo est frappé par ces mêmes images. Il écrit, à propos du Dru, sommet proche du Mont-Blanc : « Quand le ciel est pur, à sa forme effilée, à sa couleur sombre, on le prendrait pour le clocher solitaire de quelque église écroulée (...). Lorsqu'on l'aperçoit confusément à travers le brouillard, on pense voir le cyclope de Virgile assis dans la montagne »¹⁵. Les nuages donnent aux montagnes une autre dimension : « Leurs têtes chenues, leurs flancs décharnés, leurs membres gigantesques, hideux quand on les contemple de trop près, sont admirables lorsqu'au fond d'un horizon vapoureux, ils s'arrondissent et se colorent dans une lumière fluide et dorée. »¹⁶.

Ainsi, comme l'écrit A. Corbin (2001, p. 88) à propos des montagnes : « Peu à peu, elles apparaissent comme de délicieuses horreurs qui procurent le frisson : en un mot, elles sont sublimes ». Le voyage de V. Hugo vers Chamonix illustre ces sentiments aussi forts qu'ambivalents : « Devant nous, au fond du noir précipice, on voyait blanchir l'Arve à une profondeur si prodigieuse, que son mugissement terrible ne nous arrivait plus que comme un murmure. À ce moment, le nuage se déchira au-dessus de nous, et cette crevasse nous découvrit, au lieu de ciel, un chalet, un pré vert et quelques chèvres imperceptibles qui paissaient plus haut que les nuées. Je n'ai jamais éprouvé rien d'aussi singulier. À nos pieds, on eût dit un fleuve de l'enfer ; sur nos têtes, une île du paradis. Il est inutile de peindre cette impression à ceux qui ne l'ont pas sentie ; elle tenait à la fois du rêve et du vertige. »¹⁷. Ainsi, les auteurs romantiques s'accordent à voir le « sublime » dans le paysage montagnard, c'est-à-dire qu'il n'est pas simplement un tableau esthétique mais éveille également des émotions.

Pour J.-J. Rousseau, la montagne est un lieu presque mystique où « les méditations y prennent je ne sais quel caractère grand et sublime, proportionné aux objets qui nous

¹⁴ Chateaubriand, F.R. de (1920). Op. cit., p. 15.

¹⁵ Hugo, V. (1926). Op. cit., p. 208.

¹⁶ Chateaubriand, F.R. de (1920). Op. cit., p. 40.

¹⁷ Hugo, V. (1926). Op. cit., p. 205

frappent »¹⁸. On retrouve cette même idée de grandeur chez Chateaubriand : « Le grandiose, et par conséquent l'espèce de sublime qu'il fait naître, disparaît donc dans l'intérieur des montagnes »¹⁹. Mais on retrouve ensuite une contradiction fondamentale entre ces auteurs puisque J.-J. Rousseau, comme le Promeneur au-dessus des nuages de C.D. Friedrich, se positionne volontiers à l'intérieur du paysage qui lui procure de telles émotions, tandis que F.R. de Chateaubriand s'en échappe pour se saisir, à distance, de son esthétique. Ce décalage met en évidence les nuances, voire les oppositions qui existent entre les auteurs, puisque F.R. de Chateaubriand dénigre ouvertement le discours, qualifié d'irrationnel, de J.-J. Rousseau : « Ce changement supposé de nos dispositions intérieures selon le séjour que nous habitons tient secrètement au système de matérialisme que Rousseau prétendait combattre. (...) Comment Jean-Jacques aurait-il pu croire de bonne foi à cette influence salutaire des hauts lieux ? »²⁰.

Les alpinistes se rapprochent néanmoins de l'esprit du philosophe car eux aussi parcourent la montagne et découvrent, à ses pieds comme sur ses flancs, des paysages sensationnels qui éveillent les émotions les plus vives. L'un d'eux évoque la vision limitée que le voyageur peut connaître sans parcourir les montagnes : « Sans doute les horizons qu'il a admirés sont sublimes, mais il en a laissé sans les voir d'autres qui sont peut-être plus sublimes encore, ou qui, du moins, lui eussent révélé une face toute nouvelle des montagnes et causé des sensations absolument différentes »²¹.

Dans son ascension, A. Guyard relate ce paysage et les émotions qu'il éveille : « Arrivé à ce point de la route, l'impression qu'on éprouvait en se retournant était saisissante, et, tout montagnards qu'ils fussent, mes guides me parurent la partager avec moi. Sous nos pieds s'étendait un blanc tapis de neige encore voilé par l'ombre. À droite et à gauche, deux gigantesques parois de glace, assez éloignées de nous, mais rapprochées par leur masse, semblaient prêtes à nous écraser. Comme nous, leur pied baignait dans l'ombre, mais leur sommet brillait, déjà doré par le soleil. De ce cadre étroit paraissait se dérouler et fuir devant nous, s'élargissant à mesure qu'il s'éloignait davantage, le plus splendide panorama »²². On retrouve bien, dans ce récit, toutes les caractéristiques d'un paysage sublime qui existe ici pour l'alpiniste au cœur de la montagne, sur le chemin de son ascension.

1.2 À l'intérieur ou à l'extérieur du paysage ?

- Perspectives et points de vue

La divergence de point de vue sur la distance à prendre vis-à-vis de la montagne s'apparente à une question de perspective. La Renaissance a donné à l'art une vision renouvelée de la perspective, créant de la profondeur dans les objets s'échelonnant le long d'une ligne de fuite. En montagne, les repères visuels sont sans cesse remis en

¹⁸ Rousseau, J.-J. (1843). Op. cit., p. 64.

¹⁹ Chateaubriand, F.R. de (1920). Op. cit., p 27.

²⁰ Ibid, p. 37.

²¹ Guyard, A. (1875). Le Mont-Blanc et le Mont-Rose (Haute-Savoie et Suisse). *Annuaire du Club Alpin Français*, p. 139.

²² Ibid, pp. 106-107.

cause, troublés par la grandeur des objets et la relative distance de l'observateur. A. Dumas évoque, à plusieurs reprises, « les illusions d'optique qui résultent de la proportion exagérée des objets que l'on a sous les yeux »²³. F.R. de Chateaubriand s'explique clairement sur ce point : « Il en est des monuments de la nature comme de ceux de l'art : pour jouir de leur beauté, il faut être au véritable point de perspective ; autrement, les formes, les couleurs, les proportions, tout disparaît. »²⁴. Il semblerait ainsi que la montagne ne puisse être admirée qu'à distance. A. Dumas constate que : « L'ascension qui conduit le voyageur sur sa croupe immense se fait donc, comme on le voit, au flanc même du mont Blanc, donc on ne peut plus embrasser du regard la masse colossale, par cela même qu'on le touche. »²⁵. Il faut donc choisir entre voir le tableau et le parcourir. Suivant les conseils donnés aux touristes, A. Dumas est conduit à la Croix de Flegère, sur le versant opposé du Mont-Blanc. Là, « au fur et à mesure qu'on s'élève, on croirait, si ce n'était la fatigue, que c'est le colosse que l'on a en face de soi qui s'abaisse graduellement avec la complaisance d'un éléphant qui se couche à l'ordre de son cornac pour se faire voir de lui-même »²⁶. Ainsi, il faut se jouer des phénomènes optiques pour obtenir la perspective adéquate qui donne au paysage sa grandeur et son étendue. Pour ces auteurs, la prise de distance est le meilleur moyen d'apprécier le paysage dans toute sa splendeur.

Sur ce point les alpinistes sont partagés. Certains diront, par exemple : « Quand on descend à Chamonix par la vallée de l'Arve, c'est seulement près de Sallanches qu'on embrasse d'un regard le massif du Mont-Blanc presque tout entier : plus on s'avance vers Chamonix, plus il paraît diminuer de hauteur ; (...) ce n'est qu'en s'élevant sur le versant qui lui fait face, au Brévent, à la Flégère, au Buet, qu'on retrouve ce splendide paysage que l'on a admiré de Sallanches. »²⁷.

Mais d'autres défendront le contraire, mettant en lumière la beauté intérieure des montagnes et le point de vue opposé, dominant le paysage : « Sur les cimes les plus élevées d'un massif, on perd, j'en conviens, la sensation de la hauteur, mais on acquiert en revanche, à un degré plus intense, celle de la profondeur, de l'espace, et l'impression produite par l'innombrable multitude des sommets ; on a pour soi, dans tous les cas, ce qui manquera toujours aux montagnes moyennes, les beautés de la course elle-même »²⁸. La chose est dite : il y a dans l'alpinisme un intérêt qui n'est jamais envisagé par les auteurs romantiques : l'intérêt de la course elle-même, c'est-à-dire l'intérêt de l'activité physique pour vivre la montagne, plutôt que le tourisme pour voir la montagne.

- L'investissement physique du tableau

La perspective du paysage change en fonction de la position de celui qui la regarde. Le tableau des auteurs romantiques diffère de celui des alpinistes ou des peintres de montagne comme G. Loppé car, ainsi que le rappelle A. Corbin, « toutes les attitudes spectatoriales sont fondées sur la distance » (2001, p. 20). La position du spectateur face à son paysage fait toute la différence puisqu'elle peut être éloignée et extérieure à

²³ Dumas, A. (1891). Op. cit., p. 66.

²⁴ Chateaubriand, F.R. de (1920). Op. cit., pp. 24-25.

²⁵ Dumas, A. (1891). Op. cit., p. 66.

²⁶ Idem.

²⁷ Martin Franklin, J. (1875). Op. cit., p. 34.

²⁸ Guyard, A. (1875). Op. cit., p. 113.

celui-ci, comme pour les auteurs romantiques ou, au contraire, intégrée et présente en son sein, comme chez les alpinistes. G. Loppé a d'ailleurs réalisé un séjour prolongé en altitude pour peindre *in situ* : « La vue du col du Géant a été trop souvent décrite pour que j'en donne une nouvelle description. Ce qui m'avait principalement attiré à cette altitude (3,362mèt.), c'est l'aspect vraiment sublime qu'offre de là le Mont-Blanc. »²⁹.

Chez les auteurs romantiques, le spectacle de la montagne est lointain et l'immersion en son sein ne se fait pas naturellement. A. Dumas ressent un malaise aiguë : « Au milieu des grands bouleversements de la nature, quoiqu'il me soit démontré qu'aucun danger réel n'existe, j'éprouve une espèce d'épouvante physique en me voyant si petit et perdu au milieu de si grandes choses ; une sueur froide me monte au front, je pâlis, ma voix s'altère, et si je n'échappais à ce malaise en m'éloignant des localités qui le produisent, je finirais certes par m'évanouir »³⁰. F.R. de Chateaubriand évoque le « sentiment qu'on éprouve dans les montagnes. Eh bien, ce sentiment, selon moi, est fort pénible »³¹ notamment du fait de la fatigue que procure la progression dans ce terrain difficile. V. Hugo, qui s'étend peu sur ses sensations corporelles, rapporte néanmoins « avoir gravi péniblement un chemin encombré de pierres roulantes »³². Même J.-J. Rousseau, souvent plus proche de la sensibilité des alpinistes, se joint à ces auteurs lorsqu'il s'exprime sous la plume de Julie : « J'apprends, avec peine vos courses dans les montagnes ; (...) je crains pour vous des fatigues que vous n'êtes guère en état de supporter »³³.

Si A. Dumas se plaint moins de la fatigue, il partage clairement l'aversion de F.R. de Chateaubriand pour la route du Montenvers « une des plus exécrables que j'aie faites »³⁴ et les risques auxquels elle expose le voyageur. Pour F.R. de Chateaubriand, « L'amateur de la solitude qui bayerait aux chimères en gravissant le Montanvert pourrait bien tomber dans quelque puits, comme l'astrologue qui prétendait lire au-dessus de sa tête et ne pouvait voir à ses pieds. »³⁵ Les risques de chute sont très présents dans le récit de voyage d'A. Dumas qui en est la première victime.

En effet, du promontoire du Montenvers, son guide « jugea qu'il était temps de nous faire mettre les pieds sur la toile ; en conséquence, il commença à descendre vers la mer de glace »³⁶. Quelques instants plus tard, A. Dumas veut sauter du rocher vers le sable et faillit s'enfoncer dans la moraine. Une fois sorti de ce mauvais pas avec l'aide de son guide, il s'écrie : « Et sacredieu ! allez-vous-en au diable, vous et votre brigand de pays, où l'on ne peut faire un pas sans risquer de se casser le cou ou de s'ensabler ! »³⁷ Ainsi le risque de chute, bénigne ou mortelle, constitue également une partie des représentations véhiculées par les auteurs romantiques. Outre ses mésaventures, A. Dumas retranscrit longuement les récits de guides narrants les difficultés d'excursions passées marquées par des accidents parfois mortels.

Cette représentation de la montagne et de ses dangers est également présente dans les écrits de V. Hugo : « Le pas sûr et hardi des mulets vous portera quelque temps encore

²⁹ Loppé, G. (1878). Une semaine au col du Géant. *Annuaire du Club Alpin Français*, p. 296.

³⁰ Dumas, A. (1891). Op. cit., p. 82.

³¹ Chateaubriand, F.R. de (1920). Op. cit., p. 30.

³² Hugo, V. (1926). Op. cit., p. 195.

³³ Rousseau, J.-J. (1843). Op. cit., pp. 61-62.

³⁴ Dumas, A. (1891). Op. cit., p. 79.

³⁵ Chateaubriand, F.R. de (1920). Op. cit., p. 32.

³⁶ Dumas, A. (1891). Op. cit., p. 82.

³⁷ Idem.

dans ces hautes régions où il n'y a plus de route tracée que celle du torrent qui se précipite, c'est-à-dire le chemin le plus court du sommet de la montagne au fond de l'abîme. Vous avancerez encore, et alors le vertige, ou quelque autre invincible obstacle, vous forcera de descendre de vos montures et de continuer à pied votre voyage hasardeux, jusqu'à ce que vous ayez enfin atteint ces lieux où l'homme lui-même est contraint de reculer, ces solitudes de glace, de granit et de brouillard, où le chamois, poursuivi par le chasseur, se réfugie audacieusement entre des précipices prêts à s'ouvrir et des avalanches prêtes à tomber. »³⁸

Ces expériences et ces représentations sur l'incursion dans la montagne, si elles participent à en construire la notoriété, découragent aussi celui qui voudrait les parcourir. D'ailleurs, F.R. de Chateaubriand n'écrit-il pas : « Ces lourdes masses ne sont point en harmonie avec les facultés de l'homme et la faiblesse de ses organes »³⁹. Les premiers textes des alpinistes se font d'ailleurs eux-mêmes l'écho de cette appréhension. A. Guyard, membre du Club alpin français, écrit en 1875 : « J'étais arrêté par un sentiment que je n'oserais avouer, si je ne l'avais pas vu partagé par presque tous mes compagnons et s'il n'était encore en France le sentiment général. J'avais, si cela se peut dire, le fétichisme des hautes cimes neigeuses : je les adorais... d'en bas, sans me croire digne de jamais m'élever jusqu'à elles. »⁴⁰. La dignité dont parle l'auteur tient tout autant du courage que des capacités physiques. En effet, grâce aux encouragements des membres du Club alpin français et à leurs récits, l'auteur dépasse cette image. En revenant de plusieurs ascensions, notamment au sommet du Mont-Blanc, il écrit : « Je ne me mis pas moins en route, armé de tout mon courage, et bien décidé à affronter des périls et des difficultés redoutables que j'ai depuis été étonné et fort aise de ne jamais rencontrer »⁴¹. Il apparaît que les auteurs romantiques, s'ils ont participé à propager le goût pour la montagne, n'en ont pas forcément entraîné la pratique. Ils ont même contribué à forger une vision persistante, extérieure, de l'activité qui se réduirait à une prise de risques (Walter, 2006). D'ailleurs, les historiens de l'alpinisme témoignent d'une activité physique relativement modeste dans les sociétés alpines à cette époque-là puisque seuls 10% des membres avaient surmonté cette crainte et parcourraient effectivement la montagne (Bourdeau, 1988).

Aussi, pour faire pratiquer les montagnes, les alpinistes doivent lutter contre les représentations construites par les auteurs romantiques. Leurs discours se doivent d'être pragmatiques et rassurants : « Quant au danger, j'ignore encore celui que peuvent présenter certaines ascensions exceptionnelles ; mais ce que je crois pouvoir affirmer, comme l'expression d'une conviction réfléchie, c'est que les courses dont je viens de parler, et toutes celles du même ordre, n'offrent ni plus ni moins de périls que d'autres exercices auxquels la majeure partie de notre jeunesse se livre chaque jour ... »⁴².

J.-J. Rousseau semble être le seul à ne pas insister sur ce risque puisque les courses en montagne de l'amant de Julie sont qualifiées d'« agréable diversion » et rappellent son intérêt pour la santé grâce aux « bains de l'air salubre et bienfaisant des montagnes »⁴³. Néanmoins, ce décalage est peut-être lié au fait que les pérégrinations

³⁸ Hugo, V. (1926). Op. cit., p. 192.

³⁹ Chateaubriand, F.R. de (1920). Op. cit., p. 21.

⁴⁰ Guyard, A. (1875). Op. cit., p. 103.

⁴¹ Idem.

⁴² Ibid, p. 116.

⁴³ Rousseau, J.-J. (1843). Op. cit., p. 64.

dont il est question se déroulent davantage en moyenne montagne que sur les cimes élevées du massif du Mont-Blanc.

C'est donc sur ce dernier point qu'alpinistes et romantiques fondent leur différence. La naissance de l'alpinisme, quelques décennies après les odes des auteurs sur la montagne, est marquée par un héritage mais également par un décalage. La vision poétique, presque fantastique et en tout cas sublime des auteurs romantiques, cède le pas à un esprit d'aventure, le goût de la découverte et de la lecture scientifique des phénomènes naturels (Venayre, 2012).

Les auteurs romantiques ont transmis un tableau, expression écrite de la peinture paysagère du début du XIX^e siècle. Ce tableau se retrouve à l'identique dans les écrits des alpinistes, quelques décennies plus tard. Il y a là une empreinte très nette des auteurs tels J.-J. Rousseau, V. Hugo, F.R. de Chateaubriand ou A. Dumas. Cependant, l'engouement de ces auteurs pour l'esthétique de la montagne n'est pas égal. Si le jugement du philosophe genevois est sans appel, F.R. de Chateaubriand émet des réticences significatives. Cette position ne tient pas seulement aux relations tendues qui existent entre les deux hommes (Terrasse, 1995). Elle tient également à la distance que prennent les auteurs par rapport à leur objet.

En effet, la plupart d'entre eux ont le recul nécessaire pour apprécier un panorama et privilégient une vision esthétique à un vécu en montagne. Or, le propre de l'alpinisme est bien de parcourir la montagne et d'en atteindre les sommets. C'est là que le décalage entre les auteurs romantiques et les alpinistes est le plus grand. Ces derniers partagent la même vision sublime du paysage montagnard mais outrepassent les dangers et les fatigues évoqués par les auteurs romantiques pour découvrir de nouveaux tableaux à l'intérieur des montagnes et vivre des expériences qui tiennent de la découverte et de l'aventure (Granet-Abisset, 2011). Les alpinistes sont entrés dans le tableau ; ils « vivent » la montagne. Cette expérience, dont les auteurs romantiques ont souvent peu apprécié les difficultés, devient prédominante chez les membres du Club alpin français.

Au-delà d'un engagement physique, il faut voir une forme de modernité dans la pratique de l'alpiniste qui se distancie du romantisme. Les évocations imaginaires se meurent sur l'autel d'une cartographie rigoureuse et de la compréhension des phénomènes glaciaires. La poétique de la découverte (Parsis-Barube, 2011) est remplacée par une conquête. Les évocations littéraires deviennent des descriptions précises qui permettent l'édition des premiers guides topographiques. Les tableaux sublimes sont noyés sous les photographies restituant fidèlement les paysages montagnards (Brown, 2007). Si le romantisme est le trait d'union entre Rousseau et les clubs alpins, l'investissement de la montagne par les alpinistes est l'expression d'une modernité caractéristique de la deuxième moitié du XIX^e siècle.

2. Peindre la nature et dépeindre ses usages ludiques

Dès la Renaissance, certains artistes s'intéressent à l'esthétique de la haute montagne. Parmi eux, le peintre allemand Albrecht Dürer réalise plusieurs aquarelles des Alpes sur la route de l'Italie. Mais ces initiatives du XVI^e siècle sont oubliées pendant près d'un siècle, jusqu'à ce que le mouvement pré-romantique révèle un engouement particulier pour les représentations de la nature à travers des tableaux aux mises en scène saisissantes. Le sublime des éléments naturels est parfois démultiplié par les situations où les éléments se déchainent comme cette avalanche dans les Alpes (figure 1) ou la tempête sur la côte normande (figure 2). Le spectateur ne peut qu'être saisi par ces tableaux qui inspirent un sentiment ambivalent, entre crainte et admiration.

Figure 1 An Avalanche in the Alps (1803) par Phillip James De Loutherbourg



Figure 2 Tempête à Etretat (1883) par Claude Monet



Bien qu'ils représentent des situations effrayantes ou dangereuses, ces tableaux participent à l'attrait de la montagne et de la mer (Corbin, 1992). Comme l'écrit Corbin (2001, p. 88) à propos des montagnes : « *Peu à peu, elles apparaissent comme de délicieuses horreurs qui procurent le frisson : en un mot, elles sont sublimes* ». Le tableau de Casper David Friedrich (figure 3) illustre à la fois le sublime de la nature et, simultanément, la chance pour l'homme d'être là, dans le paysage, et d'en saisir le point de vue.

Figure 3 Le Promeneur au-dessus de la mer de nuages (1818) par Casper David Friedrich



La nature se donne également à voir sous des formes beaucoup plus douces. À la même époque, certains artistes abordent le paysage sous l'angle du pittoresque. Dès la fin du XVIII^e siècle, William Gilpin (1802, XII) définit le pittoresque en ces termes : « *That peculiar kind of beauty which is agreeable in a picture* ». Son travail s'appuie sur la peinture du paysage qui va se développer considérablement au siècle suivant, reprenant les codes définis par Gilpin. La mer, la montagne ou les rivières paraissent sous un jour nouveau qui n'est pas sans susciter une attractivité toujours plus forte auprès des spectateurs.

Bientôt l'alpiniste apparaît sur la toile. Sa présence renforce l'effet visuel recherché. Il redresse les pentes, sur le tableau de Walton (figure 4) et renforce les dimensions vertigineuses de la montagne, dans l'œuvre de Dore (figure 5).

Figure 4 Alpines climbers (1869) par Elijah Walton Figure 5 L'ascension du Mont Cervin (1865) par Gustave Dore



Certains artistes se spécialisent dans la peinture de montagne comme Gabriel Loppé. Né à Montpellier en 1825, il se consacre rapidement à la peinture. En 1846, il suit les cours du paysagiste Diday, à Genève. Lors d'un voyage à Chamonix, il trouve sa principale source d'inspiration puisque, à partir de là, il va peindre la montagne et les alpinistes. En s'installant à Chamonix, il rencontre des membres de l'Alpine club, comme Alfred Wills, son premier président. Ces relations lui donneront l'occasion d'exposer ses toiles à Londres et à Paris où il s'installera par la suite.

La particularité de Loppé est d'être à la fois peintre et alpiniste. En effet, il parcourt les montagnes avec son matériel et travaille en plein air. Pour les besoins de ses œuvres, il séjourne en altitude à plusieurs reprises. De ce fait, il est capable de peindre non seulement des paysages montagnards (figure 7) mais également des scènes de haute montagne (figure 6). Il contribue ainsi à façonner les représentations d'une montagne esthétique mais aussi et surtout, d'une montagne praticable.

Figure 6. Cordée sur le Glacier (du Géant) par Gabriel Loppé



Figure 7. Jonction des glaciers des Bossons et du Taconnaz au-dessous des Grands mulets par Gabriel Loppé



La peinture de montagne devient un genre qui s'institutionnalise. Les artistes qui s'adonnent à ce type de paysages se rassemblent. En 1898, la Société des peintres de montagne est créée sous le patronage du CAF. Les relations entre les institutions sont très fortes puisque l'initiative de cette structure revient à Franz Schrader, membre actif du CAF qu'il présidera trois ans plus tard. Les *Annuaire du CAF* accordent régulièrement un espace à la Société des peintres de montagne qui y publie le compte-rendu de ses activités. De nombreuses expositions sont organisées à Paris et en province (Le Roy-Wattiaux et al., 1999). Les expositions de peintures sont complétées par des spectacles d'un autre genre. En effet, Albert Smith rend compte de son ascension du Mont-Blanc à travers un diorama qui connaît un grand succès auprès du public londonien (Tailland, 2008).

Bien que les paysages de montagne aient connu un attrait particulier (Walter, 2005), les alpinistes n'ont pas l'apanage des œuvres d'art. Sous les pinceaux des impressionnistes, les sports nautiques, qui s'organisent autour de Paris dès le début du XIX^e siècle (Delaive, 2003), bénéficient de représentations remarquables. Les régates de voile sont immortalisées par Claude Monet (figure 8) tandis qu'Auguste Renoir se saisit d'une balade en yole (figure 9).

Figure 8. Régates à Argenteuil (1872) par Claude Monet Figure 9 La Seine à Asnières dit La yole (vers 1879) par Auguste Renoir



Gustave Caillebotte s'illustre également pour ses nombreuses toiles de canotiers (Les Périsoires, 1877 ; Canotiers, 1877 ; Canotiers ramant sur l'Yerres, 1879). Il a la particularité de s'être intéressé aux activités nautiques au point de s'impliquer dans la pratique. Sa toile du Canotier au chapeau haut de forme (Figure 10) révèle déjà le peintre embarqué sur les flots. Son goût pour le canotage évolue ensuite vers la voile. Il devient membre du Cercle de voile de Paris et participe à des régates. Ses succès lui permettent d'être élu vice-président de la société de yachting. Sa passion pour la voile et ses compétences artistiques l'amènent à s'investir dans l'architecture navale. Il dessine de nombreux bateaux et continue de régater à leur bord.

Il est intéressant de mettre en lumière la porosité entre le monde artistique et le monde des activités physiques de loisir. Ces univers, souvent séparés, ont en fait des passeurs, y compris parmi leurs représentants les plus éminents. Ainsi, Schrader et Caillebotte s'illustrent tous les deux dans le domaine artistique et dans la pratique des activités. Mais, dans l'ombre, de nombreux artistes ont pratiqué ces activités sans que leurs biographes ne le mettent en avant, à l'image de G. Sand qui rédige le premier texte du premier *Annuaire du Club alpin français* et écrit, en toute simplicité : « L'Auvergne, d'ailleurs, n'offre ni grandes fatigues, ni grands dangers, et, quand on a l'honneur de faire partie du CAF, on croit peut-être qu'il est au-dessous de soi d'explorer un pays où tout le monde peut aller si facilement. Pourtant l'âge amène, sinon plus de modestie, du moins plus de sagesse dans les jambes, et on retombe sur la charmante Auvergne »⁴⁴. Et elle ajoute, comme une référence implicite à Friedrich : « Il n'y faut donc pas chercher l'émotion de l'inaccessible. Elle appartient à l'homme, et l'on ne s'y sent point seul avec le ciel, comme sur les sommets tourmentés ou glacés des hautes montagnes »⁴⁵. À l'inverse, de nombreux adeptes des activités physiques, dont on affirme qu'ils sont sensibles à la culture romantique, ont pu dessiner ou peindre sans pour autant voir leurs œuvres passer à la postérité. E. Whymper, par exemple, était illustrateur avant d'être un alpiniste. C'est en mission pour réaliser des illustrations qu'il découvre les Alpes mais ses exploits lui vaudront le titre d'alpiniste en lieu et place de sa profession. Il a néanmoins exercé son talent au fil des pages de ses ouvrages relatant ses ascensions. La porosité entre ces univers et le double visage

⁴⁴ Sand, G. (1875). Souvenirs d'Auvergne. *Annuaire du Club Alpin Français*, 1875, p. 4.

⁴⁵ Ibid., p.5.

de leurs acteurs témoignent de l'importance de l'esthétique de la nature. L'investissement dans la pratique ne peut être entendu comme une gymnastique car elle est indissociable du paysage dans laquelle elle se pratique.

Figure 10. Canotier au chapeau haut de forme (huile sur toile, 1879)



* * * * *

À travers ce chapitre, il apparaît clairement qu'il existe une relation particulière entre le pratiquant de sports de nature et la nature elle-même. L'histoire culturelle, engagée par une lecture partielle de la littérature et de la peinture du XIX^e siècle, témoigne et accompagne ce changement de regard. Les lieux particuliers explorés sont des manifestations de la nature qui inspirent les sentiments les plus forts, aussi ambivalents soient-ils, dans certains cas. Cette tradition esthétique ne se limite pas aux prémices de l'activité. Elle est durablement prolongée et même démocratisée par le développement et le perfectionnement d'un outil qui permet à une population plus large de coucher sur papier le paysage qui a fait naître une pareille émotion : l'appareil photo. Dès le milieu du XIX^e siècle, il devient très vite le compagnon du voyageur (Caraion, 2003) qu'il est encore aujourd'hui.

Ce chapitre est également l'occasion de rappeler que la frontière entre l'activité physique et l'activité artistique est rapidement franchie. La bourgeoisie du XIX^e siècle est le bastion du développement des sports modernes, tout comme elle est également active dans le domaine artistique et culturel (Coste, 2013). Les clubs ne sont pas des fiefs de sportsmen au sens de pratiquants de l'activité physique puisque moins de 10% des membres de la Société des Touristes Dauphinois, la deuxième plus importante société alpine à la fin du XIX^e siècle, sont effectivement des alpinistes (Bourdeau, 1988). Ainsi, les frontières sont encore floues.

De ce fait, la pratique des loisirs de nature n'est pas considérée de la même façon que les sports anglais. Ces derniers sont des activités mal contrôlées, exposant la jeunesse à toutes sortes d'excès que les Anglais ont su canaliser au profit d'une action éducative. Ils sont ainsi une école pour former une élite, à même de s'illustrer par ses performances grâce au travail. Si les dangers de l'alpinisme sont aussi décriés assez tôt, les sociétés alpines n'en demeurent pas moins ouvertes aux femmes, à l'inverse des sociétés sportives. Les loisirs de nature jouissent de formes de pratique tellement diverses qu'ils s'ouvrent aussi bien aux jeunes qu'aux moins jeunes, aux hommes qu'aux femmes, aux artistes qu'aux savants.

En effet, les espaces les plus reculés et les moins fréquentés par l'homme sont de véritables observatoires de la nature. La découverte scientifique du monde est donc un important moteur du développement des pratiques, clairement identifié dans les démarches des pionniers.

Chapitre 2

La compréhension de la nature par les sciences

L'attrait pour la nature peut être esthétique, comme nous l'avons évoqué dans le chapitre 1, mais il est également foncièrement marqué par un désir de connaissance et de compréhension du milieu naturel. Les sites de pratique sont des lieux dans lesquels la nature se montre sous ses aspects les plus atypiques et où les énigmes de l'univers restent les plus nombreuses. C'est pourquoi, avant d'être une destination sportive, ces lieux sont, pour les scientifiques, des curiosités de la nature. Comme l'écrivent Bigg, Aubin et Felsch (2009), les montagnes sont le « laboratoire de la Nature ». Les montagnes les plus élevées, au-delà des frontières de l'Europe, les pôles, les profondeurs des océans, tous ces espaces lointains attirent la curiosité des savants et donnent lieu à des expéditions savamment préparées. Au cours de ces périple, les observations et prélèvements rythment le voyage qui contribue également à apporter une connaissance géographique de ces lieux reculés.

Les activités scientifiques qui se déroulent sur le terrain précédent et accompagnent le développement des sports de nature, en entretenant des liens plus ou moins étroits avec eux. Il y a là une véritable spécificité des sports de nature par rapport aux autres activités sportives, puisqu'ils sont liés à la science du fait de la connaissance de l'environnement naturel, alors que les autres sports vont avoir recours à l'analyse scientifique pour perfectionner le mouvement humain ou améliorer le matériel. C'est un registre foncièrement différent, qui ne s'explique pas seulement par une volonté de comprendre la nature et de faire œuvre de science, sous l'influence de la philosophie d'A. Comte. La compréhension de la nature est une clef pour la pratique elle-même, pour assurer la sécurité du pratiquant autant que pour déterminer un itinéraire adéquat.

1. Les sciences : objectif premier des explorations alpines et souterraines

La préparation des explorations menées par les amateurs de sports de nature nécessite un minimum d'informations. D'une part, pour construire l'attrait de la destination et, d'autre part, pour faciliter le déroulement du voyage. Il est intéressant de voir que, dans de nombreux cas, les alpinistes aussi bien que les spéléologues, actifs à la fin du XIX^e siècle, se sont appuyés sur des travaux publiés dans des revues académiques. Nous allons donc commencer par réaliser la généalogie bibliographique de certains auteurs pour révéler les références des pionniers des sports de nature.

Nos travaux sur l'alpinisme en Dauphiné (Schut, 2013) offrent des aperçus très explicites. Les alpinistes anglais, par exemple, ont mené une véritable course pour atteindre le point culminant du massif des Écrins au cours des années 1860. Or, cette

émulation tient, en grande partie, à la publication de Forbes⁴⁶ qui s'est aventuré sur ce massif et a relevé une information d'un intérêt majeur pour les alpinistes : ce sommet, le plus haut entre le Mont-Blanc et la Méditerranée, n'avait encore jamais été gravi.

Forbes a fait paraître cette information en 1853, dans une publication intitulée *Norway and its Glaciers visited in 1851*. Le titre de cet ouvrage est en décalage avec la révélation que nous venons de citer, tellement stimulante pour les alpinistes. En effet, la publication de Forbes est une compilation de ses comptes-rendus de voyage dont le fil directeur est l'observation et l'analyse des glaciers. Dans ce cadre, il a rassemblé plusieurs récits mais celui lié à son voyage dans les Ecrins étant secondaire, il n'apparaît pas de manière évidente dans le titre. La motivation de Forbes pour sa visite dans le Dauphiné était bien liée à une curiosité scientifique pour un phénomène naturel particulier.

Et même si Forbes rejoindra ensuite l'Alpine Club et pourra être qualifié d'« alpiniste », il n'en demeure pas moins, comme le montre l'organisation de sa publication, que son intérêt premier était scientifique. Il est d'ailleurs possible de redécouvrir sa démarche à travers son texte. En effet, Forbes explique qu'il s'est intéressé au Dauphiné suite à la lecture du compte rendu d'Elie de Beaumont⁴⁷, publié dans les *Annales de Mines*, qui rapportait l'existence de nombreux et vastes glaciers dans cette région. Ainsi, les sources des alpinistes anglais qui se lancent à la conquête du plus haut sommet des Ecrins sont essentiellement des publications à caractère savant.

Il en va de même pour les spéléologues. Sans entreprendre une longue énumération bibliographique, il est possible de citer le premier inventaire des grottes, dressé par A. Lucante et publié avant la création de la Société de Spéléologie. Cet inventaire a guidé les explorations de nombreux spéléologues qui ont revisité les grottes pour en découvrir d'éventuels approfondissements. Premier point qui révèle l'ambition savante de l'auteur : le choix du titre. Intitulée *Essai géographique sur les cavernes de France et de l'étranger*, cette publication se veut d'abord une contribution à une discipline qui est en voie de gagner ses lettres de noblesse (Broc, 1993). Second point : le support de publication. Bien qu'ayant l'envergure d'un véritable ouvrage, l'auteur choisit de publier son travail dans le *Bulletin de la Société d'Études Scientifiques d'Angers*, une revue académique. Enfin, troisième point : sur la couverture, l'auteur se présente à travers son appartenance à de multiples sociétés savantes pour mettre en avant sa position dans ces réseaux. L'ensemble de ces éléments de forme sont autant d'indices sur les intentions de l'auteur dont nous avons pu montrer l'importance (Schut, 2007).

À l'intérieur de l'ouvrage, l'organisation du contenu révèle la volonté de réaliser un inventaire structuré autour d'indicateurs précis, repris systématiquement, qui participent à la définition d'un « format de connaissance » (Thévenot, 2006) qui servira de socle commun aux différents scientifiques, biologistes ou hydrogéologues, qui travailleront sur le milieu souterrain, par la suite (Schut & Delalandre, 2015). Les informations consignées se veulent, autant que possible, exhaustives. Pourtant la réalisation d'un inventaire aussi ambitieux, comportant un grand nombre de grottes sur un vaste espace géographique, ne peut être que le fruit d'une compilation

⁴⁶ Forbes, J. D. (1853). "Travels to the Alps: 'Journals of Excursions in the High Alps of Dauphiné', Berne and Savoy." *Norway and Its Glaciers Visited in 1851*, 391–436. Edinburgh: Adam and Charles Black.

⁴⁷ Elie de Beaumont, Léonce. (1834). Pour servir à l'histoire des montagnes de l'Oisans. *Annales des Mines*, V, 3^e série, 3–63.

bibliographique. Là encore, les références de l'auteur montrent que l'essentiel des connaissances existant sur le monde souterrain provient de recherches scientifiques, et notamment de fouilles archéologiques puisque la présence de fossiles est érigée au titre d'indicateur systématique dans l'organisation de l'ouvrage. Là encore, les travaux scientifiques ont donc une antériorité sur le développement des sports de nature.

Ainsi, pour la spéléologie comme pour l'alpinisme, les explorations mues par des ambitions scientifiques sont nombreuses à la fin du XVIII^e siècle et dans la première moitié du XIX^e siècle. Les travaux publiés qui en résultent servent de base de connaissance importante pour les pionniers des sports de nature. La question qui demeure est l'influence que peuvent avoir ces savants sur les pratiquants. Contribuent-ils à forger une culture particulière de l'activité ?

2. Le cas d'É.-A. Martel : alpiniste, spéléologue... et savant !

La personnalité d'É.-A. Martel (1859-1938) est déterminante dans le développement de la spéléologie. À travers une biographie de ce personnage, aussi actif qu'ambigu, à la fois touriste par son éducation et scientifique par ses aspirations, nous essaierons d'appréhender le sens que prennent les grottes. Joyaux du tourisme régional ou lieux privilégiés d'observation des phénomènes naturels ? Les aspirations scientifiques d'un homme qui s'illustre comme le spécialiste mondial des phénomènes souterrains – aspirations restreintes par sa position sociale et son goût pour le tourisme – donnent, durablement, une signification particulière aux grottes et au monde souterrain. La passion de Martel pour les grottes est l'occasion de nous plonger à la fois dans le développement du tourisme et le foisonnement scientifique des dernières années du XIX^e siècle et des premières années du XX^e. Nous analyserons, au fil des événements de sa vie, son rôle actif dans l'avènement du tourisme et son intégration mitigée dans les hautes sphères de la science.

La perspective biographique nous amène à utiliser un corpus essentiellement constitué des publications⁴⁸ et de la correspondance⁴⁹ d'É.-A. Martel.

2.1 Enfance bourgeoise

Le berceau qui accueille le jeune Édouard-Alfred en 1859, à Pontoise, dans la banlieue parisienne, appartient à une famille de la bourgeoisie. Son père est avocat. Grâce à son travail et à un sens certain de l'économie, il s'inscrit dans cette classe sociale conquérante du XIX^e siècle. Son enrichissement actuel, il le doit aussi à son père qui, avant lui, a travaillé pour assurer l'avenir de sa famille. Poursuivant la stratégie de l'héritage, le père d'Édouard-Alfred attend de son fils qu'il marche sur ses traces dans une carrière juridique et assure ainsi l'ascension de la famille dans la hiérarchie sociale. Respectant l'autorité parentale, le jeune homme se plie à son destin. Il fait son

⁴⁸ Pour une bibliographie complète de E.-A. Martel, voir : Chabert C. & de Courval, M. (1971). *E.-A. Martel 1859-1938 Bibliographie*. Paris : Travaux scientifiques du Club Alpin Français.

⁴⁹ La correspondance d'E.-A. Martel est presque intégralement publiée dans : André, D., Casteret, M., Carlier, P., Gautier, A., Kalliatakis, G., Renouard, C. & l., (1997). *La Plume et les gouffres*. Meyrueis : Association E.-A. Martel.

droit, devient clerc amateur en 1881 avant d'être licencié en droit et de prendre la fonction d'avocat à la Cour d'Appel de Paris en 1883. L'acquisition de son étude parisienne résonne comme la récompense du travail de plusieurs générations d'hommes de loi chez les Martel.

Dans un processus d'imitation des classes sociales supérieures, la famille part régulièrement en voyage d'agrément (Boyer, 1999). Néanmoins, le père, dont la vie est vouée à l'enrichissement par le travail et par l'épargne, se contente parfois d'envoyer sa femme et son fils en vacances. Ils suivent les itinéraires classiques de l'époque, visitant Chamonix et la Suisse ou les Pyrénées qui attirent un nombre croissant de voyageurs, grâce notamment au tourisme thermal. Puis viennent les voyages à l'étranger. Après l'Allemagne et l'Autriche, É.-A. Martel réalise le classique voyage en Italie (Boyer, 2000). Il est encore enfant mais son carnet de voyage révèle déjà un goût prononcé pour les paysages pittoresques qui l'éblouissent plus que toutes les œuvres d'art des musées et églises visités.

Son goût pour les beautés naturelles l'amène à rejoindre les rangs du Club Alpin Français. Cette société savante rassemble des bourgeois, touristes et savants, passionnés par le milieu montagnard et œuvrant pour son développement, en particulier sur le plan touristique (Rauch, 1986). Il s'intègre très vite à la vie du club, réalisant quelques courses alpines, notamment lors d'un voyage en Autriche où il gravit successivement le Gross Venediger (3673 mètres), le Dachstein (2996 mètres) et le Gross Glockner (3789 mètres) dans des conditions météorologiques difficiles. Il participe aussi activement à la vie sociale du groupe en donnant des conférences. Bien que voyageant peu du fait de ses obligations professionnelles, Martel est capable de discourir sur de nombreux endroits du globe car il est un lecteur assidu des *Petermanns Geographische Mitteilungen* et du *Tour du Monde*. Sa passion pour la géographie s'est affirmée très précocement, probablement éveillée par les voyages familiaux, et Martel approfondit ses connaissances par la lecture. Au collège, il obtient le premier prix du concours général de géographie des collèges et lycées de Paris, ce qui lui offre l'occasion de rejoindre la prestigieuse Société de Géographie qui, depuis 1821, favorise les voyages au profit du développement de la connaissance géographique. Ses connaissances sont complétées par une habileté de topographe qui l'amène à réaliser quelques travaux de corrections de la carte d'État-major dans les Pyrénées et l'Esterel.

2.2 Les Cévennes pittoresques

Lors d'un voyage, Martel découvre une région de France encore mal connue malgré les éloges du géographe A. Lequeutre : les Cévennes. En effet, les touristes suivent un itinéraire presque toujours identique, pour voir ce qu'il faut avoir vu, au détriment de certains lieux pittoresques méconnus. Dès son premier et bref séjour dans les Cévennes, É.-A. Martel est amené à descendre les gorges du Tarn en barque. Il est immédiatement frappé par le spectacle qui s'offre à ses yeux : un agréable cours d'eau s'enfonçant dans les gorges étroites d'un canyon au gré duquel se distinguent de hautes sculptures rocheuses et quelques vestiges médiévaux. Cette découverte, qui est pour lui une véritable révélation, l'invite à prendre la plume et à partager son enthousiasme. Il rédige un article pour les colonnes de l'*Annuaire du Club Alpin Français*. Après avoir vanté les mérites du Haut Tarn, il tente d'infléchir l'axe

touristique traditionnel vers les Cévennes : « Il est vraiment scandaleux de voir des troupes de touristes français envahir, chaque année, aux vacances, les pays mis à la mode par les Anglais, alors que le Haut-Tarn reste ignoré et négligé. »⁵⁰

L'année suivante, Martel retourne dans la région. Il découvre le Causse Noir et met à jour un site naturel : Montpellier-le-Vieux⁵¹. Chaos de blocs aux formes si étranges qu'on les dirait sculptées de main d'homme, à tel point que le nom du lieu renvoie l'image d'une ville abandonnée.

À partir de là, son admiration pour la région est telle qu'il se fait son promoteur auprès des touristes. Porte-parole auprès des voyageurs parisiens, conférencier expérimenté et auteur habile, il débute une véritable campagne en faveur de la Lozère (Poujol, 1999). Le point d'orgue de cet élan est, sans conteste, la publication d'un ouvrage⁵², *Les Cévennes*, en 1889. Il conquiert un grand nombre de lecteurs avides de voyages et de livres pratiques pour les organiser, si bien que l'ouvrage est réédité de nombreuses fois. Heureux hasard, la parution et le succès de cette publication précèdent de peu la création d'une association dont l'œuvre touristique est sans égale : le Touring-club de France. Membre de la première heure, Martel bénéficie d'une écoute particulière qui oriente les faveurs du Touring-club de France vers les sites qu'il affectionne et qu'il promeut, de l'Esterel aux Cévennes. Ce soutien, sans cesse grandissant grâce au développement extraordinaire du Touring-Club, contribue à faire de sa campagne une réussite. Mais limiter son rôle à celui de propagandiste serait réductif. Son mérite est surtout d'avoir mis à jour les beautés naturelles d'une région.

Après les gorges du Tarn et Montpellier-le-Vieux, Martel se penche sur les sombres gouffres qui s'ouvrent en maints endroits dans les alentours. En Isère, deux grottes figuraient parmi les Merveilles du Dauphiné et avaient contribué au succès touristique de la région. Or les grottes cévenoles brillent par leurs décorations et Martel ne tarde pas à y pénétrer pour saisir leur potentiel touristique et prévoir leur aménagement. La grotte de Dargilan est l'une des premières qu'il explore méthodiquement, en 1888. Ce qu'il y voit l'enchanté, si bien qu'il suscite l'aménagement de la cavité qui ouvrira ses portes au public tout juste deux ans après son exploration. Rapidement, sa réputation contribue à la notoriété des Cévennes et toute cette région soulève l'engouement du public. Le Touring-club de France, inspiré par les écrits de É.-A. Martel, y organise son premier voyage vélocipédique et constate, quelques années plus tard, que la région bénéficie d'un succès touristique grandissant.

L'œuvre de Martel débute avec la découverte des Cévennes au début des années 1880 et ne s'arrête qu'à sa mort. Alors que sa santé décline, il publie son ultime ouvrage consacré à la région des Causses⁵³ qui vient réactualiser le premier. L'homme est à l'origine des plus populaires sites touristiques de la région et son travail ininterrompu constitue une belle réussite, consacrée, à plusieurs reprises, par de multiples récompenses. Mais l'amour pour cette région l'a également entraîné dans une autre aventure à laquelle il aspirait curieusement aussi depuis son plus jeune âge.

⁵⁰ Martel, E.-A., 1883 : Le Cañon du Tarn – Annuaire du Club Alpin Français, 242-261. 245

⁵¹ Martel, E.-A., 1884 : Le Causse Noir et Montpellier-le-Vieux – Annuaire du Club Alpin Français, 263-291.

⁵² Martel, E.-A., 1889 : *Les Cévennes*. – Delagrave, Paris.

⁵³ Martel, E.-A., 1936 : *Les Causses majeurs*. – Artières et Maury, Millau.

2.3 Une grande découverte ?

Chez Martel, le goût pour les sites naturels et le tourisme se mêle à un désir de comprendre le monde dans lequel il vit. Enfant de la philosophie positiviste d'A. Comte, il témoigne d'une sensibilité particulière à l'égard du progrès scientifique et de la compréhension des phénomènes naturels, depuis son plus jeune âge⁵⁴. En ce sens, il lit beaucoup, aussi bien *La Nature*, qui le renseigne sur les dernières découvertes, qu'une multitude de revues scientifiques émanant de sociétés savantes. Autodidacte, il n'en demeure pas moins au fait des dernières connaissances mises à jour dans de nombreux champs scientifiques. Chez Martel, il ne s'agit pas seulement d'un goût pour la science mais d'une véritable ambition et d'un moyen de réalisation personnelle. Il veut connaître mais il veut aussi et surtout être reconnu pour son travail⁵⁵. Si le tourisme montagnard s'accorde relativement bien avec sa condition sociale d'avocat, son ambition scientifique démesurée, dont nous allons étudier les diverses expressions, peut-elle s'accommoder de la vie parisienne laborieuse dont il a hérité ?

Tout commence dans une grotte cévenole dont son guide lui a vanté les curiosités scientifiques et, notamment, les précieux vestiges préhistoriques. En effet, depuis le début du siècle, la grotte est l'objet de fouilles régulières organisées par les paléontologues et préhistoriens, N. Joly, M. de Serres, P. Cazalis de Fondouce ou E. Cartailhac (André, Carlier & Gautier, 1999). La célébrité de ses prédécesseurs n'altère en rien l'enthousiasme de Martel, amateur de cette science nouvelle qui ne cesse d'apporter de nouveaux enseignements sur l'histoire de l'homme. Jeune curieux ambitieux, Martel voit là une occasion d'apporter sa contribution à la science. C'est ainsi qu'il se lance dans un chantier de fouilles, aidé de son beau-frère, le géologue Louis de Launay.

Ce dernier découvre les restes d'une mâchoire humaine dans cette cavité qui avait déjà livré de nombreux vestiges d'*ursus spelaeus*, confirmant que son occupation remonte au paléolithique. Cette première découverte enthousiasme Martel au plus au point et le voilà qui redouble d'efforts pour bientôt mettre à jour des restes de poterie. À partir de là, É.-A. Martel pressent l'opportunité rêvée d'apporter sa pierre à l'édifice scientifique. Il veut démontrer, par ses trouvailles, que l'homme du paléolithique maîtrisait l'art de la poterie.

La préhistoire est particulièrement en vogue depuis les années 1860 (Groenen, 1994). En effet, bien que la paléontologie ait été légitimée par G. Cuvier, dès la fin du XVIII^e siècle, le tabou religieux que représente l'acceptation de l'existence d'une espèce d'homme disparue, repousse de plus d'un demi-siècle la naissance officielle de l'étude de la préhistoire. De ce fait, les découvertes se multiplient rapidement dans le dernier tiers du XIX^e siècle, contribuant à la notoriété des grandes figures qui la représentent. Immédiatement, É.-A. Martel prend contact avec les professeurs les plus éminents pour présenter son travail, confirmer ses hypothèses et s'enquérir de leur soutien moral. Son travail achevé, sa première communication à l'Académie des Sciences est présentée par A. de Quatrefages. Lors de la séance qui suit la lecture de cette note, E. Cartailhac répond à É.-A. Martel et L. de Launay, réfutant les conclusions des auteurs. L'avocat riposte immédiatement et publie différents articles pour répondre point par

⁵⁴ Casteret, N. (1943). E.-A. Martel explorateur du monde souterrain. Paris : Gallimard.

⁵⁵ L. de Launay dans la Plume et les gouffres.

point aux arguments de l'expert. Seuls les usages académiques mettent fin au débat. L'entrée d'É.-A. Martel dans le cercle des préhistoriens est bien compromise. Il s'en rend compte et se détourne définitivement de cette science, au sein de laquelle il gardera un certain nombre de détracteurs.

Cet épisode démontre à la fois la ténacité d'É.-A. Martel et sa volonté de s'illustrer par la science... ainsi que la difficulté à incorporer l'élite savante par une simple découverte. La préhistoire qui l'avait tant passionné jusque-là le rejette. Qu'importe ! Il n'est pas homme à se décourager, le foisonnement scientifique est tel qu'il trouvera sa voie ailleurs. La bifurcation qu'il opère témoigne tout autant de sa volonté de faire œuvre savante que de son besoin de reconnaissance dont il sait, après cet épisode houleux, qu'il ne sera pas comblé par le milieu des préhistoriens.

2.4 Étude des grottes

Rapidement, É.-A. Martel trouve un autre centre d'intérêt : l'étude des grottes. Ses voyages dans les Cévennes et les fouilles à Nabrigas l'ont amené à pénétrer dans un monde obscur qui n'attend que les lumières de la science pour l'éclairer. Très tôt, alors qu'il visitait les Causses en touriste, il s'est interrogé sur un des mystères du monde souterrain : l'hydrogéologie. « Mais qu'il y aurait de coups de mine à donner et de dangers à courir pour scruter les vaisseaux capillaires et les réservoirs des Causses, pour résoudre le problème de la communication des *avens* avec les grottes des vallées. Et cependant, quelque téméraire explorateur arrachera peut-être un jour aux entrailles des plateaux calcaires les secrets de leur hydrographie⁵⁶ ! »

É.-A. Martel écrit ces mots en 1884, bien loin de savoir qu'il sera lui-même ce « téméraire explorateur » quelques années plus tard. Cette vocation nouvelle se comprend à plusieurs niveaux et elle est d'autant plus intense qu'elle synthétise les désirs les plus profonds de l'homme. Voyageur, excursionniste, il l'est depuis sa plus tendre enfance et ce goût s'affirme au sein du Club Alpin Français ; touriste curieux des paysages pittoresques, il trouve sous terre le dépaysement et les beautés naturelles qui l'ont toujours impressionné et qui font le charme de cette région qu'il aime tant ; enfin, apprenti savant, il s'attaque à des mystères encore ignorés, dans un domaine à peine défloré en Autriche par quelques précurseurs et qui semble être sur le point d'intéresser la science française. En effet, l'éminent géologue A. Daubrée a ouvert la voie à l'hydrogéologie en montrant les relations entre la localisation et les mouvements de l'eau et les structures géologiques, dans un ouvrage paru en 1887⁵⁷.

Au cours de l'été 1888, il lance sa première campagne souterraine. Parmi ses objectifs : la traversée de Bramabiau et l'exploration de la grotte de Dargilan⁵⁸. Ces choix illustrent profondément la fusion de tous ses désirs en une seule et même activité. Les beautés de Dargilan ainsi répertoriées et le plan de la grotte précisément levé, son aménagement touristique, pour le plus grand profit des Cévennes, peut s'organiser. L'abîme de Bramabiau constitue une particularité hydrologique autant qu'un site pittoresque remarquable. Près du Mont Aigoual, un ruisseau s'enfonce sous terre et semble réapparaître 440 mètres plus loin et 90 mètres plus bas. É.-A. Martel

⁵⁶ Martel, E.-A. (1884). Le Causse Noir et Montpellier-le-Vieux. *Annuaire du Club Alpin Français*, 263-291.

⁵⁷ Daubrée, A. (1887). *Les Eaux souterraines*. Paris : Vve C. Dunod.

⁵⁸ Martel, E.-A. (1888). Sous terre. *Annuaire du Club Alpin Français*, 238-294.

montre la relation entre ces deux cours d'eau qui n'en forment qu'un et fait d'intéressantes observations sur les circulations souterraines. Le succès de sa première campagne l'engage à persévérer dans cette voie.

Il prend immédiatement contact avec A. Daubrée dont il veut l'avis sur ses productions mais aussi parce que celui-ci est membre de l'Académie des sciences et peut donc, à ce titre, présenter ses notes à l'Institut. Grâce à lui, il publie ses premiers *Comptes-rendus* à l'Académie des sciences et développe ses études du sous-sol. Dans un premier temps, il privilégie la région des Cévennes et des Causses puis il envisage sérieusement un travail similaire à l'étranger, d'une part, parce que seule la comparaison peut permettre de généraliser les résultats et, d'autre part, pour conforter ses relations avec ses prédécesseurs dans l'étude du sous-sol, notamment en Autriche.

Ses relations lui permettent d'obtenir une mission scientifique confiée par le ministère de l'Instruction Publique, mission qui l'amène à rencontrer ses homologues dans le Karst autrichien. Complétant son expérience, sa bibliographie et ses connaissances, É.-A. Martel devient un véritable spécialiste de l'hydrologie dans les massifs calcaires. Ainsi, au terme de six campagnes de recherche en France et d'études des grottes de Belgique, de Grèce et du Karst autrichien, É.-A. Martel décide de publier la synthèse de ses travaux dans un ouvrage⁵⁹ : *Les Abîmes*, qui paraît en 1894. Cet ouvrage ne se limite pas à exposer le résultat de six années de recherche, il se veut le fondement d'une nouvelle branche des sciences naturelles : la spéléologie ou la science des cavernes.

Le terme même de « spéléologie » est nouveau. Aux dires de l'auteur, il aurait été créé par le préhistorien E. Rivière. Sa racine grecque issue de spelaion, l'ancre et logos, le discours, témoigne du caractère scientifique de la pratique. É.-A. Martel définit un large programme à cette science nouvelle. Des thèmes apparaissent selon une logique personnelle : l'hydrologie, la géologie et la minéralogie, la météorologie et la topographie sont autant de domaines dans lesquels É.-A. Martel s'illustre dans les pages qui suivent cette définition et pour lesquels il a déjà été récompensé. À côté, se retrouvent quelques aspects concrets qui le motivent ou qui ont déjà justifié ses demandes de subventions auprès du ministre de l'Instruction Publique : l'agriculture et l'hygiène publique. Enfin, il aborde aussi des domaines comme la faune, la flore, la préhistoire et la paléontologie qui apparaissent comme consensuels et à travers lesquels il obtient le soutien de scientifiques reconnus ayant déjà œuvré sous terre, comme les botanistes et les archéologues (Gauchon, 1997).

Ce sens du compromis est soumis à une volonté de légitimation de la spéléologie en tant que science à part entière et branche des sciences naturelles. Le processus est délicat pour un homme seul, dont le passé lui a valu quelques déboires avec les personnalités scientifiques de l'époque, mais qui semble avoir trouvé, à présent, sa véritable voie. Associant son nom à celui d'un domaine de recherche, son succès personnel et sa reconnaissance par les grandes institutions scientifiques – dont, en particulier, l'Académie des Sciences – passe par la légitimation de la spéléologie, science dont il ne peut être que l'inoubliable précurseur. Mais voilà : un avocat parisien, un « touriste », peut-il créer une science ?

⁵⁹ Martel, E.-A., (1894). *Les Abîmes*. Paris : Delagrave.

* * * * *

Le cas de la spéléologie est emblématique de cet entrelacement entre science et activité physique mais il ne doit pas occulter un mouvement plus général. Ainsi, l'œuvre des botanistes est également considérable, compte tenu de leur ardeur pour parcourir les lieux les plus reculés, à la recherche d'environnements particuliers susceptibles de leur offrir des espèces rares. De la même façon, les cartographes, civils ou militaires, ont réalisé de nombreuses ascensions pour mener à bien leur travail topographique (Guilhot, 2005). Ces initiatives pionnières, qui ont souvent précédé la création des sociétés alpines, se prolongent à travers elles. Les *annuaires du Club alpin français* comportent une section réservée aux productions scientifiques, et le travail des membres, notamment G. Vallot, à l'origine de l'observatoire construit tout près du sommet du Mont-Blanc, contribue à fonder la glaciologie.

La synergie entre ces pratiques est évidente dès le départ. La compréhension de la nature ne peut se faire sans mener *in situ* des observations sur sa diversité, et les lieux les plus reculés sont souvent ceux qui offrent les traces les plus riches car les mieux préservées. C'est ainsi que le scientifique doit battre la campagne pour avancer dans ses travaux. La façon dont évoluent le travail scientifique et les motivations premières des pratiquants finit par causer un fossé qui ne va cesser de se creuser. Dans la théorie de N. Elias, cette dissociation peut s'apparenter au phénomène de spécialisation des fonctions dans la société moderne. La professionnalisation du travail scientifique crée des barrières et réduit les pratiquants des sports de nature à des observateurs de terrains. Ce rôle continue d'exister durablement dans certains domaines (Schut, 2007).

Cette analyse montre que les sports modernes et les sports de nature ont des origines différentes. Les premiers sont des jeux traditionnels dont la violence a été maîtrisée par le processus de civilisation. Ils ont ainsi été aménagés au niveau matériel et régis par un système de règles. Les sports de nature, par contre, semblent provenir d'activités de déplacement motivées par des raisons diverses. Ici, scientifiques, mais dans d'autres cas, c'est parfois une activité utilitaire ou professionnelle. Et la naissance d'une activité physique de loisir résulte du détournement de l'activité originelle. Dans ce sens, les sports de nature s'apparentent au voyage (Venayre, 2006) et constituent une forme unique du « miracle du chemin » (Simmel, 1988, p. 160). Ce miracle consiste à « coaguler le mouvement par une structure solide, qui sort de lui ». Cette structure solide, c'est le sens que l'homme donne à son déplacement. Le sens que l'homme donne aux sports de nature contribue à dissocier ces pratiques du travail scientifique dans lequel ils puisent leur origine. S'il est probable que les phénomènes touristiques et sportifs ont contribué à construire le sens que prennent les sports de nature, il est important d'observer qu'ils sont d'abord issus des mobilités déployées dans des terrains particuliers et d'une immersion dans l'environnement naturel.

Chapitre 3

Institutionnalisation : un réseau de clubs préoccupés par les sciences et le tourisme

Dans sa définition du sport, Guttmann (1978) évoque le phénomène de « bureaucratisation » qui caractérise la construction d'une administration des activités. Ce processus est nécessaire car la quête de records, si fondamentale dans l'activité sportive, passe nécessairement par la confrontation avec l'ensemble des autres adversaires. La majorité des institutions sportives qui sont créées, notamment en France pendant les années 1870-1880 (Terret, 2007), sont motivées par cette volonté de partager un règlement commun pour se confronter, dans des conditions non seulement comparables mais surtout identiques, de sorte que chaque compétition soit l'occasion d'un nouveau record face à des concurrents physiquement présents mais également globalement enregistrés dans les annales du sport. Ce phénomène s'étend dans un processus de globalisation, comme le montre Maguire (1999). En effet, le record n'a de sens qu'à l'échelle internationale. C'est pourquoi de nombreuses fédérations internationales sont instituées assez rapidement après la création de fédérations nationales dans quelques pays. Le développement de l'Olympisme, sous l'impulsion du baron Pierre de Coubertin, à partir de 1894, en est l'expression la plus notable.

L'histoire des sports de nature est comparable au niveau de la chronologie, car elle est également marquée par une vague d'institutionnalisation à la même époque. Il est important de reconnaître que ces institutions ont parfois la même vocation que celle mentionnée précédemment, lorsque l'activité est traversée par le processus de sportivisation qui sera détaillé aux chapitres suivants. En outre, elles ont évidemment vocation à regrouper les personnes intéressées par l'activité et à organiser les pratiques. Néanmoins il existe, dans ces institutions, un certain nombre de différences qui s'expriment à différents niveaux : les finalités poursuivies, les modes de recrutement, le profil des pratiquants ainsi que les modalités de pratiques... et de non pratique ! En effet, il apparaît que les institutions représentant les sports de nature sont marquées par les spécificités liées à ces activités. Elles ont des liens avec les mondes des arts et des sciences. Elles se proposent d'intervenir dans des questions d'aménagement du territoire. Elles ne rassemblent pas seulement des pratiquants mais aussi des personnes intéressées par une cause qu'elles défendent, parmi lesquelles un certain nombre de femmes librement invitées dans ces structures. Le terme de « cause » n'est pas anodin car ces institutions ne sont pas des organisations qui assurent la gestion des compétitions d'une ou plusieurs disciplines sportives. Elles sont intrinsèquement liées à l'environnement dans lequel elles se déploient. Leurs intérêts ne s'arrêtent pas à la pratique sportive mais débordent sur la connaissance et la protection de l'environnement dans lequel leurs membres évoluent, comme le montre

l'investissement des acteurs du CAF ou du TCF dans le développement des premiers parcs naturels.

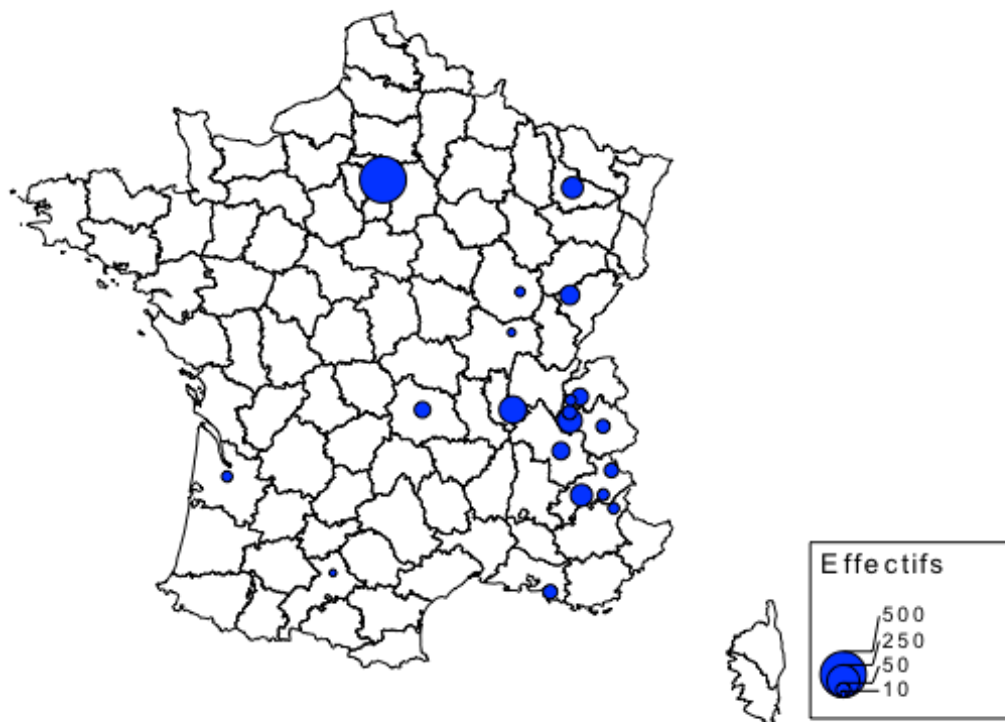
Différents travaux ont porté isolément sur l'une ou l'autre de ces institutions : Le Canoë Club a été étudié par Hajek (2007), le TCF par Larique (2006), le CAF par Lejeune (1988) et d'autres, la Société de spéléologie par Schut (2007). L'objectif ici est de croiser les résultats de ces travaux pour essayer de dépasser les monographies et caractériser ces sociétés par leurs similarités et leurs liens. En effet, il ne s'agit pas seulement de ressemblances mais d'échanges. Des membres sont présents dans plusieurs sociétés et participent à la coordination des actions.

1. Réseaux de personnes

Le schéma d'organisation le plus courant dans le sport est de voir se multiplier les associations dont les membres pratiquent la même activité, puis de voir émerger une fédération qui regroupe ces clubs pour organiser leurs relations (chapitre 7). Le développement des associations est d'ailleurs souvent marqué par une logique géographique particulière. L'influence anglaise dans le développement des premières associations sportives a contribué à l'émergence des premiers clubs dans les villes portuaires de la Manche et de la côte Atlantique, avant qu'ils ne se multiplient dans les grandes villes, d'autant plus rapidement que les échanges commerciaux étaient étroits entre les foyers des pratiquants (Augustin, 1995). Ce développement a été notamment observé pour la diffusion du football et du rugby.

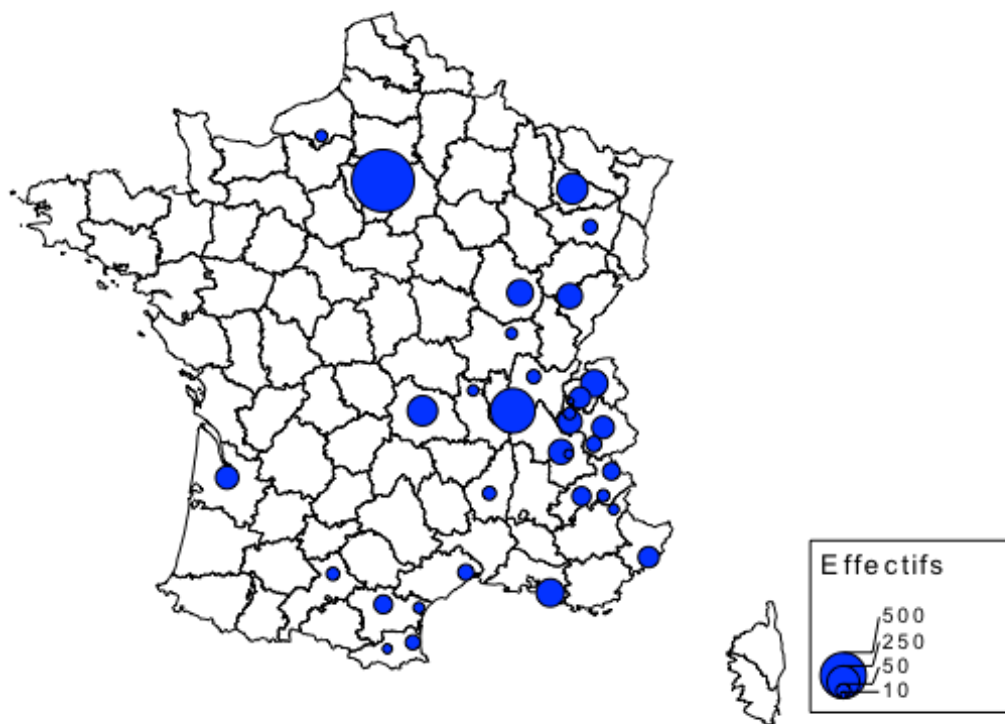
Les premières structures qui se fondent à la même période pour organiser les sports de nature s'inscrivent sur un schéma sensiblement différent. Un club est créé au niveau national, généralement à Paris, auquel adhèrent directement et individuellement les membres de toutes les régions de France. La plus ancienne de ces institutions est le CAF, fondé en 1874. Les membres adhèrent tous à une unique structure dont le siège est à Paris. Néanmoins, compte tenu de sa rapide expansion, le CAF s'est progressivement structuré en sections et même en sous-sections (Carte 1 et Carte 2). Si ces sections donnent l'impression d'un réseau de clubs, il ne faut pas se méprendre car il n'existe qu'une seule et unique structure administrative et la direction centrale est souveraine sur les orientations et la gestion de l'ensemble des sections.

Carte 1. Effectifs par sections et sous-sections du CAF en 1876



Sources : *Annuaire du club alpin français*

Carte 2. Effectifs par sections et sous-sections du CAF en 1882



Sources : *Annuaire du club alpin français*

De la même façon, le Touring-club de France, fondé en 1890, ne propose que des adhésions individuelles. Malgré des effectifs particulièrement élevés, comparés aux autres institutions (Tableau 1), il ne se dote pas de structures intermédiaires qui rassembleraient les membres à un niveau local. En 1895, la Société de Spéléologie est fondée à Paris. Cette société, beaucoup plus modeste par la taille, ne regroupe que des individus, originaires de toutes les régions de France mais également de l'étranger (Shaw, 1988), à l'image de l'organisation du CAF. Cette faible structuration locale, autant que ce recrutement international, est révélateur d'un mode de fonctionnement particulier. D'une part, il n'existe pas nécessairement le même mode de sociabilité locale que l'on retrouve dans les sports traditionnels et qui, dans certains cas, dépassent l'intérêt pour la pratique elle-même. D'autre part, l'organisation de la pratique ne réclame pas la présence de partenaires et d'adversaires, même si l'activité s'organise souvent collectivement. Les assemblées générales et autres rassemblements qui rythment la vie de ces associations offrent tout de même des occasions de se rencontrer et d'échanger. Enfin, il est important de noter que le club, même si son siège est distant, entretient un lien avec ses membres, notamment à travers l'édition régulière d'un annuaire ou d'une revue qui devient le principal moyen d'échange et qui complète les contacts directs entre les membres.

Tableau 1. Date de fondation et nombre de licenciés par club avant la Première Guerre mondiale

	Date de fondation	Effectifs en 1913
Club Alpin Français	1874	8 000
Société de Spéléologie	1895	400
Touring-Club de France	1890	137 000
Canoë Club de France	1904	218

À la fin du XIX^e siècle, l'édition, dans ces clubs, prend une forme particulière, autour de deux formats bien distincts. D'une part, les informations administratives sur la vie de l'association et des brèves sur les activités des membres ou des informations qui touchent les pratiquants de la discipline, paraissent dans un bulletin comme le *bulletin du CAF* ou le *Spelunca bulletin de la Société de Spéléologie*. Ces bulletins publient les informations sur les nouveaux membres et les rassemblements qui contribuent à forger une communauté homogène et unie.

D'autre part, et il s'agit là des publications qui ont le plus de valeur pour la qualité de l'information, des « Annuaire » paraissent, comme ceux du CAF, de la STD ou encore les *Spelunca Mémoires de la Société de Spéléologie*. Ces publications, souvent annuelles, correspondent à des articles de fond d'un format beaucoup plus long, qui s'appuient systématiquement sur les explorations ou les réflexions menées par leurs auteurs.

Sur le fond, l'édition dans les sports de nature n'a rien de commun avec le journalisme sportif tel qu'il se développe, notamment à travers le journal *l'Auto-Vélo*. Les matches rapportés par des journalistes ou la compilation des scores et des classements dans les

différents championnats, ne ressemblent pas aux récits de courses ou de croisières (Hajek & Marsac, 2008) réalisés par leurs auteurs.

Ils n'ont pas non plus la même fonction. Le récit des expéditions a un rôle important : celui d'être utilisé pour répéter la course réalisée. Cette conscience incite à une description spécifique et à la diffusion des indications qui facilitent les démarches. Il est fréquent d'avoir des informations précises sur la durée des étapes, les moyens de locomotion utilisés, les guides sollicités ou les hôtels dans lesquels se sont arrêtés les voyageurs. La narration descriptive du cheminement suivi est au cœur du texte et laisse parfois la place, en fonction de la sensibilité de l'auteur, à des évocations sur les dangers surmontés, des anecdotes de voyages ou, plus sérieusement, des observations d'ordre scientifique.

Au fil des années, ce travail éditorial conséquent tend à s'épuiser. Si les précieux annuaires paraissent régulièrement, les bulletins voient leur fréquence ralentir par le regroupement des numéros, puis la cessation de leur parution, comme ce sera le cas du bulletin de la Société de spéléologie (Schut, 2007b). Dès lors, le format de la revue évolue pour fusionner les deux types de publications en une seule dans laquelle les articles de fond alternent avec les brèves et autres informations sur le fonctionnement du club. Les sociétés créées plus tardivement, comme le TCF ou le CCF, fonctionnent uniquement sur ce modèle. Leurs articles sont néanmoins plus courts que ceux qui pouvaient paraître dans les *Annuaire du CAF* mais, finalement, cette façon de faire répond mieux aux besoins des membres car les numéros sont plus fréquents que les annuaires et plus riches que les bulletins. De ce fait, le CAF change son format de publication en 1904. Il interrompt trente années de publication des *Annuaire* pour éditer *La Montagne*, adoptant le format d'une revue trimestrielle et mêlant différents types d'informations (Encadré 1). Seule la Société de spéléologie conserve le format de ses Mémoires jusqu'à la Première Guerre mondiale. Mais, compte tenu des difficultés de la Société qui ne sera pas relancée à l'issue de la Grande guerre, le dernier paraîtra en 1913.

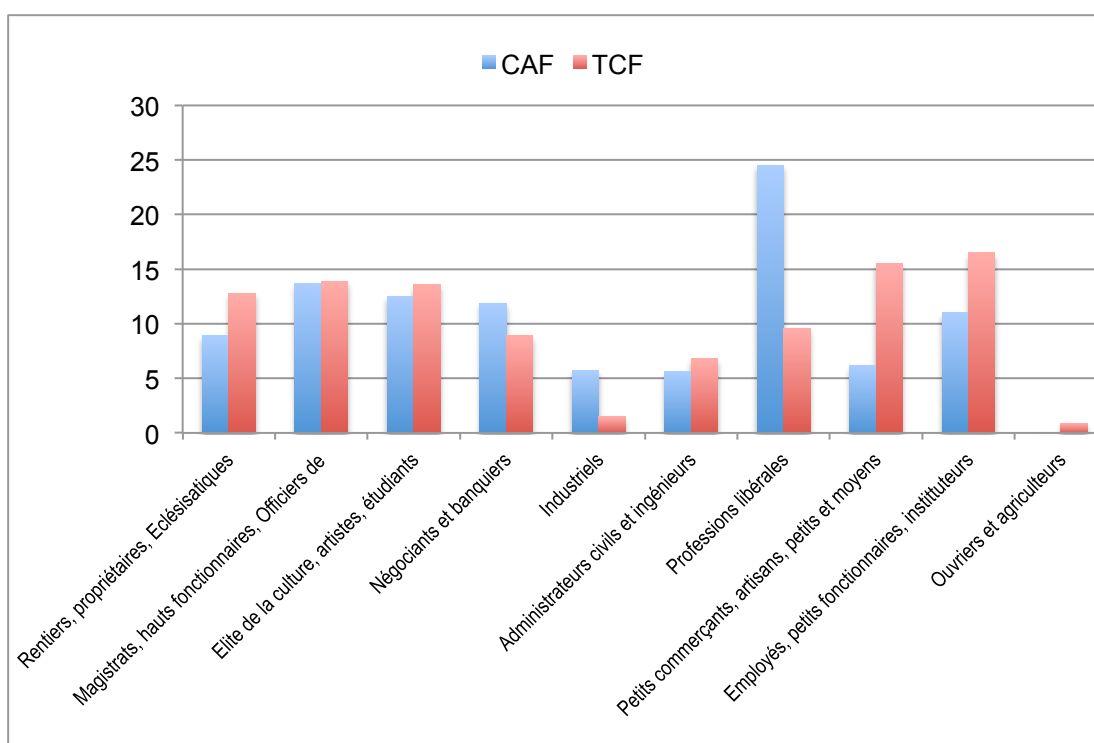
Encadré 1. Evolution des publications du CAF entre 1874 et 1914

1874-1904	1904-1914
<p style="text-align: center;"><i>Annuaire</i> (annuel)</p> <p>Rubriques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Courses et ascensions - Sciences, industrie et beaux-arts - Miscellanées - Chronique du CAF - Bibliographie et cartographie 	<p style="text-align: center;"><i>La Montagne</i> (mensuel)</p> <p>Rubriques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Articles originaux - Chronique alpine
<p style="text-align: center;"><i>Bulletin</i> (trimestriel)</p> <p>Rubriques (variables selon les numéros):</p> <ul style="list-style-type: none"> - Direction centrale - Sections provinciales - Chronique alpine - Bulletin météorologique - Liste des membres nouvellement admis - Caravanes scolaires - Congrès et réunions - Clubs alpins étrangers - Nouvelles et avis divers 	

2. Les membres unis par leurs origines socioprofessionnelles

Les fondateurs des premiers clubs sportifs sont connus pour être issus des classes sociales les plus aisées, notamment de la bourgeoisie (Léziart, 1989). Certaines activités parmi les plus populaires, comme la gymnastique ou le cyclisme (Poyer, 2003), ont un recrutement plus large quantitativement et, corollairement, en termes de couches sociales. La situation n'est pas fondamentalement différente dans les sports de nature. L'origine sociale des membres est également largement marquée par la présence bourgeoise. Les différents clubs ayant des effectifs très variables, l'ouverture vers les classes moyennes est fonction de l'effectif global de la société. Avec quelques centaines de membres, comme dans la Société de spéléologie, le recrutement est très élitiste, largement marqué par les professions scientifiques. Pour les quelques milliers de membres du CAF, l'origine sociale est encore très majoritairement bourgeoise. Mais le TCF, fort de plus de 100 000 membres dans les premières années du XX^e siècle, est plus investi par la classe moyenne (employés, fonctionnaires). Ces résultats sont résumés graphiquement (Figure 11).

Figure 11. Répartition des professions et catégories sociales des membres du CAF et du TCF avant la Première guerre mondiale

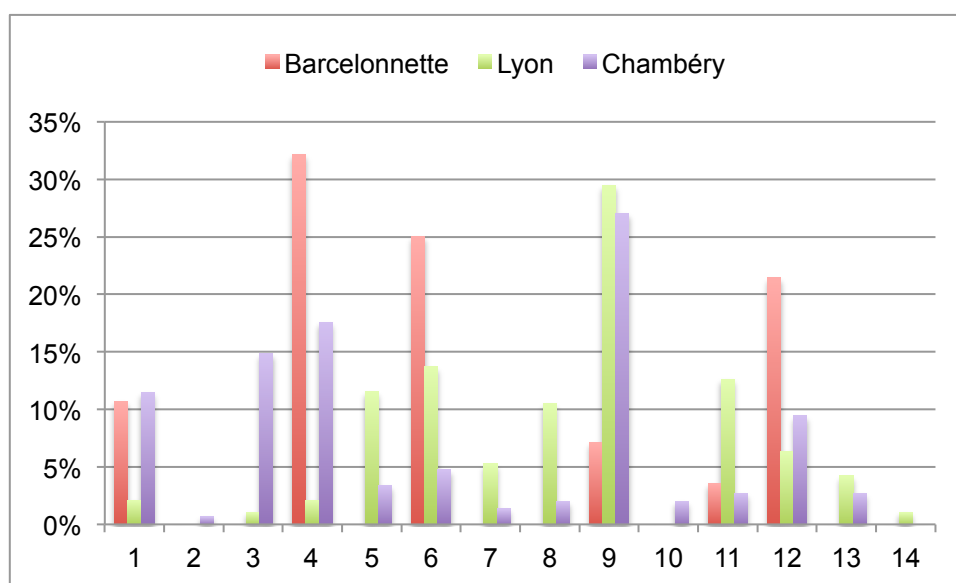


Sources : *Annuaire du Club Alpin Français* ; *Revue mensuelle du Touring-Club de France*

Le recrutement se fait par voie de parrainage, ce qui contribue à homogénéiser les origines des membres en fonction de réseaux, notamment professionnels. Cet élément est particulièrement net lorsque sont croisées les origines géographiques et sociales des membres. En effet, le CAF est caractérisé par un recrutement massif dans les professions juridiques (Veyne, 1979). Pourtant, d'une section locale à l'autre, il n'est pas rare de voir des différences assez nettes (Figure 12). À titre d'exemples, la section de Lyon a, dans son ensemble, une répartition de ses membres proche de celle du CAF, tandis qu'il est facile d'observer que Chambéry, ville de garnison, est très marquée par une sur-représentation des officiers de l'armée, et que la section de

Barcelonnette, sous-préfecture des Basses-Alpes, compte de très nombreux hauts fonctionnaires ainsi que des négociants et des banquiers. Ces particularismes locaux, révèlent le fonctionnement des réseaux professionnels pour se retrouver dans les mêmes institutions.

Figure 12. Répartition des professions et catégories sociales de trois sections du CAF en 1882



Rentiers, propriétaires	1
Ecclésiastiques, ministres des cultes, religieux	2
Officiers de l'Armée	3
Chefs de la fonction publique (hauts fonctionnaires, magistrats)	4
Élites de la culture (professeurs, artistes, hommes de lettres, journalistes)	5
Négociants et banquiers	6
Industriels (directeurs d'usines, manufacturiers)	7
Administrateurs civils et ingénieurs	8
Professions libérales (avocats, médecins, huissiers, architectes, notaires, pharmaciens)	9
Professionnels du tourisme (hôteliers, restaurateurs, exploitants de casinos, cafetiers)	10
Petits commerçants, artisans, petits et moyens entrepreneurs	11
Employés, petits fonctionnaires, instituteurs	12
Étudiants	13
Ouvriers et agriculteurs	14

Sources : Publications du Club Alpin Français

Ces regroupements, proches des cercles de la III^e République décrits par Agulhon (1977), sont d'autant plus aisés que la sociabilité est mondaine avant d'être construite par une pratique physique partagée. En effet, un certain nombre des clubs que nous avons cités fonctionnent comme des salons où se rencontrent des personnes du même rang pour bavarder et partager un moment. Le nombre des membres dépasse largement le nombre des pratiquants effectifs. Bourdeau (1988) estime qu'environ 10% seulement des adhérents aux clubs alpins pratiquent réellement l'activité.

3. Le genre des clubs

À la Belle époque, les lieux de sociabilité des hommes et des femmes ne sont pas toujours partagés. Dans leurs premiers développements, les clubs sportifs associatifs sont des regroupements réservés aux hommes. Cette disposition s'explique en partie par le regard porté sur l'activité physique, jugée dangereuse pour l'intégrité corporelle. Mais l'absence des femmes est surtout imposée par des mentions très explicites dans les statuts de ces sociétés. Pourtant, la fin du XIX^e siècle est marquée par la présence notable des femmes dans le monde artistique ou scientifique (Fraisie & Perrot, 1991).

Comme évoqué précédemment, les clubs qui proposent des sports de nature se situent dans un modèle intermédiaire entre club sportif et société savante, sans compter les formes d'expression artistique qui y prennent place. Aussi, à la différence des clubs sportifs, les femmes n'ont jamais été interdites de la plupart de ces cercles. C'est pourquoi, très légitimement, elles se sont présentées et ont pu recevoir les parrainages nécessaires à leur adhésion. Elles n'en demeurent pas moins très minoritaires et leur présence est souvent due, sinon légitimée, par un père, un frère ou un mari présent dans la même structure (Ottogalli-Mazzacavallo, 2006). C'est pourquoi on peut dire que, en dépit de l'ouverture statutaire, les femmes présentes dans les clubs restent généralement dans la sphère du contrôle familial et leurs effectifs dans les clubs restent très faibles avant la Première Guerre mondiale⁶⁰.

La pratique des sports de nature existe selon plusieurs modes, avec des degrés d'engagement très différents. Ainsi, dans les terrains les moins escarpés, l'alpinisme et la spéléologie relèvent surtout de la marche. Or, cette activité est non seulement acceptable mais aussi encouragée pour les hommes comme pour les femmes. C'est notamment pour cette raison que les sports de nature constituent une voie d'accès privilégiée au sport pour les femmes (Schut & Ottogalli, 2005c).

En ouvrant aux femmes l'accès à une pratique modérée, ces clubs ont également créé les conditions d'une pratique plus soutenue. Ainsi, certaines femmes n'hésiteront pas à aller plus avant dans leurs pérégrinations, jusqu'à réaliser quelques belles premières. De la même façon que Marie Curie est l'exemple emblématique de la femme qui a su exprimer son talent dans un monde scientifique masculin, Mary Paillon et Miss Brevoort ont marqué leur époque dans le monde de l'alpinisme, tandis que Miss Luella Owens s'est avérée une spéléologue très active, notamment à travers ses nombreux textes parus dans les bulletins de la Société de Spéléologie. Leur investissement dans ces pratiques n'est pas motivé par un désir manifeste de porter une cause féministe mais leur pratique peut certainement être qualifiée de « féminisme en actes » dans la mesure où elles s'autorisent une activité physique et des tenues qui transgressent les normes du genre de l'époque (Jamain-Samson, 2008).

⁶⁰ Les femmes représentent moins de 1% de l'effectif total du CAF en 1874, 5% en 1894. De 1905 à 1919, la présence féminine est estimée à environ 14% de l'effectif total (Ottogalli-Mazzacavallo, 2006).

4. Connexions entre les clubs

La plupart de ces clubs recrutent leurs membres dans les catégories aisées de la société. Même s'il existe des nuances entre les uns et les autres, les réseaux se recoupent. En réalité, les choses vont plus loin. D'une part, certaines personnes participent activement à la vie de plusieurs sociétés mais il existe aussi une forme d'échange de membres entre les clubs.

Sans que ces résultats soient exhaustifs, loin de là, il est possible, en croisant les listes des dirigeants des quelques sociétés étudiées, de retrouver les mêmes noms (Tableau 2), parfois avec des rôles de coordination entre deux sociétés.

Tableau 2. Personnalités qui participent à la vie de plusieurs clubs

Prénom NOM	Fonction / club 1	Fonction / club 2	Fonction / club 3
Abel BALLIF	Président / TCF	Membre CA / ACF	
Léon AUSCHER	Vice-président / TCF	CAF	Président de la commission du tourisme / ACF
Franz SCHRADER	Membre du CA / TCF	Président / CAF	
Henri BOLAND	Direction centrale / CAF	Président / Club cévenol	
Edouard-Alfred MARTEL	Secrétaire général / Société de Spéléologie	Responsable bibliothèque / TCF	Membre / CAF Membre du Club cévenol ; Président / Société de géographie
Joseph VALLOT	Vice-président / Société de spéléologie	Membre / CAF	
Paul ARNAL	Secrétaire général / Club cévenol	Membre / Société de spéléologie	
Onésime RECLUS	Membre fondateur / CAF	Membre / TCF	
Charles MAUNOIR	Membre fondateur / CAF	Membre fondateur / société de spéléologie	Secrétaire général / Société de géographie
Roland BONAPARTE	Président / Société de spéléologie	Membre / ACF	Président / Société de géographie

ACF : Automobile club de France

CAF : Club alpin français

TCF : Touring-club de France

Il apparaît que les membres des sociétés ont fréquemment des appartenances multiples à des sociétés de tourisme, d'activités physiques et/ou scientifiques. Des liens étroits lient le CAF et la Société de géographie. La Société de spéléologie est fondée à l'initiative de É.-A. Martel qui est également issu de ces réseaux. La société alpine et celle de spéléologie ont toutes les deux des ambitions touristiques et trouvent un partenaire évident dans le Touring-club de France, tandis que celui-ci, en cherchant à stimuler le tourisme sous toutes ses formes, fonctionne beaucoup par réseaux. C'est ainsi qu'il crée, au début du XX^e siècle, des commissions qui vont organiser ses activités. La « commission du tourisme hivernal » qui devient ensuite « commission du tourisme en montagne » sera constituée, en partie, de représentants du CAF. Ce

fonctionnement se retrouve également dans le monde du nautisme puisque la commission du tourisme nautique du TCF est dirigée par A. Glandaz qui est également président du Canoë club de France et membre du Yacht club de France. Les synergies dans les actions du Canoë club de France et du Touring-club de France ont été mises en évidence par Levet-Labry (2011). Le tourisme automobile, qui intéresse également le Touring-club de France, lui vaudra de prendre les devants et d'aller à la rencontre du plus jeune Automobile club de France.

Ces nombreux liens et synergies amènent les sociétés à se faire confiance dans leurs modalités de recrutement. En effet, le parrainage, qui nécessite que tout nouveau membre soit présenté et cautionné par deux membres du club, prévoit une disposition particulière pour les membres de certaines sociétés. Ainsi, l'entrée au Touring-club de France est également accordée aux membres des autres clubs : « Les officiers des armées de terre et de mer, les membres du Club Alpin, de l'Automobile-Club, de l'Aéro-Club, du Yacht-Club, du Rowing-Club, du Saint-Hubert-Club sont dispensés de parrains. »⁶¹ Il apparaît donc clairement que les milieux dans lesquels recrutent ces différents clubs sont sensiblement les mêmes. Dès lors, il y a une confiance réciproque, d'autant plus évidente que les membres dirigeants se connaissent et se trouvent, pour certains, à la tête de plusieurs sociétés.

Ces liens entre les clubs de différentes activités s'étendent également dans le cadre d'un réseau international de clubs répartis dans toute l'Europe. Ce mouvement est particulièrement évident pour les Clubs alpins ou les Touring-Clubs. Il s'en crée dans les différents pays européens, sensiblement à la même époque, et il est fréquent qu'ils entretiennent des relations informelles régulières. Lors de ce type d'échanges, on évoque souvent les organisations internationales du sport nécessaires à l'unification des règlements ou encore l'organisation de compétitions internationales, mais ici il n'en est rien. Les missions des uns et des autres sont étrangères à ces préoccupations ; les échanges sont basés sur le partage d'informations sur des initiatives locales engagées ici et là et donc, sur les bonnes pratiques.

5. Des actions spécifiques : le cas du développement touristique

Il est intéressant de se focaliser sur les actions de ces clubs qui diffèrent largement de celles menées par d'autres institutions sportives. Une des missions dont se dotent ces organisations est liée au développement touristique. Ce n'est pas la seule mais c'est un dénominateur commun, de sorte que nous illustrerons cette réflexion à travers cet exemple.

Le TCF se trouve être le point de gravité de toutes les actions menées en faveur du développement du tourisme, qu'il soit « à pied, à bicyclette, en automobile, en yacht ou en chemin de fer »⁶². Ainsi, par exemple, dès novembre 1903, le conseil d'administration du TCF charge deux de ses membres, messieurs Bonnard et Dauvert, d'étudier « les obstructions à la circulation de plaisance » et de faire des propositions pour faire évoluer la réglementation et permettre le développement du tourisme

⁶¹ *Revue mensuelle du Touring-club de France*, février 1909, p. 49.

⁶² *Revue mensuelle du Touring-club de France*, juillet 1900, p.289.

nautique⁶³. Ensuite, les premières décisions prises par le Comité nautique du TCF sont un exemple flagrant de cette action commune :

« On a décidé, sous réserve des autorisations administratives :

1. D'établir des plans inclinés pour les canots et embarcations légères.
2. De faire sur un bief de la Seine l'essai d'un balisage de tourisme nautique.
3. D'aménager, dans la mesure du possible, un des ports fréquentés par le Yachting, en se conformant aux desiderata souvent exprimés par les yachtsmen. »⁶⁴

Albert Glandaz, qui officie au sein du Canoë Club (CC) nouvellement créé et qui préside le comité nautique du TCF, relie les deux associations autour de cette mission d'aménagement touristique. Il montre également les relations étroites entre les différents réseaux se centrant sur le tourisme.

Le TCF œuvre également en faveur du développement du tourisme montagnard. Il est largement sollicité, en particulier pour la création de refuges qui implique des budgets conséquents, mais aussi pour les aménagements de chemins et autres actions sur les infrastructures. Dans ces deux cas, il est à noter que les relations étroites qu'entretiennent les structures se préoccupant de tourisme permettent d'encourager le développement de cette activité sur le territoire national.

Tout est organisé comme si le TCF était la pierre angulaire autour de laquelle s'organise l'encouragement au tourisme. Le TCF, grâce à ses réseaux, porte les dossiers auprès des ministères concernés, utilisant pour cela ses membres les plus éminents, comme le ministre des travaux publics, par exemple. C'est ainsi que le TCF apporte son soutien à la création de la Grande Route des Alpes, projet touristique de grande envergure. Sa mise en œuvre est compromise par l'incapacité du Conseil Général des Hautes-Alpes à contribuer aux travaux nécessaires. Le TCF joue alors un rôle décisif en rencontrant le Ministre et en obtenant de lui une contribution supplémentaire, dépassant l'organisation légale de ce type de projets pour lequel la contribution respective de l'État et des conseils généraux est clairement établie selon des taux prédéfinis (Schut & Levet-Labry, 2012). Les membres du TCF, ayant des fonctions importantes dans les ministères et dans les départements, ont de l'entregent et fédèrent les énergies autour de nombreux projets, notamment au niveau local. Ainsi, des réflexions se mettent en place autour de l'aménagement des routes, de la circulation automobile, de la vélocipédie et du nautisme. Ces réflexions sont portées à la connaissance de l'administration des Ponts et Chaussées ou des communes lorsque les améliorations peuvent favoriser les déplacements touristiques ou simplement le voyage.

Cette coordination avec les acteurs publics s'applique également au domaine des loisirs sportifs. En effet, le CC, le CAF et le TCF font cause commune lorsqu'il s'agit d'aménager les lieux de pratique.

⁶³ *Revue mensuelle du Touring-club de France*, février 1904, p.53.

⁶⁴ L'aménagement des rivières en vue du tourisme. *Revue mensuelle du Touring-club de France*, avril 1904, p.148.

* * * * *

Un examen trop rapide donne l'illusion d'une homogénéité entre l'ensemble des sports, y compris les activités de nature, du fait d'un mouvement synchrone de création des premières institutions dans le dernier quart du XIX^e siècle. Le CAF est créé l'année qui suit la création de l'Union des sociétés de gymnastique de France, tandis que le Touring-club de France est fondé l'année qui suit la création de l'Union des sociétés françaises de sports athlétiques (USFSA). Pourtant, ces clubs ou sociétés ont des fonctions, des modes de recrutement et des actions fort différents. Nous verrons plus loin (chapitre 6) que, comme dans le domaine de l'aviron, les pratiquants des sports de compétition ressentent souvent le besoin d'entrer en relation pour se défier. Il en découle que les institutions sportives ont, comme premier rôle, l'harmonisation des règlements et l'organisation des compétitions. Ce modèle n'a rien de commun avec le Club alpin français ou la Société de spéléologie. Pour ces associations, la première mission est de permettre aux pratiquants de partager leurs réalisations et leurs observations. Le Club alpin français s'engage également avec force dans l'organisation de la pratique mais avec un mode de fonctionnement bien particulier. Pour lui, la priorité est d'aménager des refuges et d'organiser un service de guides.

Il n'en demeure pas moins un point commun fondamental : la sociabilité de ces associations. On retrouve toujours un recrutement entre pairs et majoritairement issu des classes sociales les plus aisées, la bourgeoisie en tête. Jusque-là, il y a peu de différences avec les autres sociétés sportives. Mais les clubs sportifs sont d'abord créés pour permettre à leurs membres de pratiquer une activité sportive. Dès lors, leurs membres sont avant tout des jeunes hommes et le recrutement est rapidement élargi à l'ensemble des couches sociales pour intégrer de nouveaux talents (Sorez, 2016). Les sociétés créées autour des activités physiques de nature ont des pratiquants plus investis dans la dimension sociale de l'activité que dans la pratique elle-même. Dès lors, les femmes n'en sont pas exclues. Les rassemblements et fêtes sont fréquentes et l'activité physique y tient une place secondaire. L'objectif étant d'abord de se rencontrer et de resserrer les liens entre les membres des sociétés. C'est également à ces occasions que des invitations mutuelles permettent de créer des liens avec les autres sociétés, qu'elles soient en France ou à l'étranger. Si la sociabilité de ces clubs a été étudiée, la différenciation des activités en fonction des sociétés mérite plus d'attention. La diversité des formes d'intervention est manifeste et l'identité de ces structures réside davantage dans leurs actes que dans leur forme juridique. L'action en faveur du tourisme qui est partagée par plusieurs sociétés en est un exemple. Cet engagement contribue à développer une économie naissante.

Chapitre 4

Émergence d'un secteur économique : équipements et services

Les sports de nature sont des sports qui font largement appel à des équipements spécifiques. T. Terret et al. (1996) citent parmi les trois piliers de l'histoire des sports, l'histoire des techniques. Si les techniques corporelles jouent un rôle central dans les sports⁶⁵, il faut, dans les activités qui nous préoccupent, associer étroitement l'histoire des techniques à celle des engins ou des technologies. Certes, toutes les activités sportives nécessitent un matériel particulier : balles, ballons, raquettes ou encore crosses pour le hockey. Mais tous ces équipements sont sans commune mesure avec le poids du matériel nécessaire à la pratique des sports de nature, du scaphandre du plongeur au bateau du plaisancier en passant par l'amoncellement de cordes, échelles, canots pliables et autres dispositifs d'éclairage mobilisés pour les premières expéditions souterraines. En réalité, le coût matériel de la pratique répond à deux logiques économiques différentes : les sports de nature s'appuient sur un équipement individuel sophistiqué et un espace de pratique ne nécessitant aucun coût d'aménagement (dans sa forme de pratique la plus essentialiste); tandis que la pratique des sports repose sur un équipement individuel relativement modeste mais sur des installations sportives homologuées relativement coûteuses pour répondre à leur forme compétitive. L'impact est énorme au niveau du financement de l'activité : dans un cas, le financement de l'activité passe par la construction d'installations sportives et, dans l'autre, par l'achat d'un équipement individuel. C'est ainsi que, pour les sports, l'investissement des collectivités dans la construction d'équipements, notamment à partir de l'Entre-deux-guerres, marque le début de la prise en charge de la pratique par le secteur public, alors que les sports de nature restent plus longtemps dépendants des possibilités financières des individus pour s'équiper.

Le principe fondamental des sports de nature consiste à cheminer dans un espace non aménagé et, généralement, difficile d'accès. La fabrication d'engins permettant ou facilitant ce cheminement est au cœur de ces activités. Le progrès technologique de ces engins est également un point central pour la performance – dans la mesure où ils permettent l'accès à des espaces encore plus difficiles – mais aussi pour le confort et la sécurité. Aussi, la fabrication du matériel a toujours été relativement centrale pour ces activités et a constitué un enjeu important qui a contribué à l'émergence d'une industrie spécifique, dès le XIX^e siècle. Certaines des entreprises artisanales qui se sont instaurées à cette époque constituent aujourd'hui des acteurs industriels majeurs du secteur. Dans une histoire des sports qui est majoritairement sociale et culturelle, un regard sur l'histoire économique peut s'avérer enrichissant. Nous envisagerons plusieurs facettes de cette problématique, de la conception des engins à leur

⁶⁵ Voir à ce sujet les nombreuses contributions dans l'ouvrage dirigé par L. Robène et Y. Leziart (2006).

fabrication en série, en élargissant l'approche à l'économie des services qui joue très tôt un rôle important également.

1. La fabrique des équipements sportifs : instrumenter la mobilité

Les sports de nature sont organisés autour d'une mobilité dans un environnement naturel plus ou moins difficile d'accès. La progression peut être très naturelle comme pour la randonnée, très rapide lorsqu'elle est motorisée ou, au contraire, très lente quand les obstacles sont particulièrement sévères comme l'alpinisme en très haute altitude ou l'escalade artificielle. Bien souvent, la pratique des sports de nature amène le pratiquant à se doter d'un équipement individuel. Cet équipement, dont la nature et le prix peuvent être très variables, est aux sources de l'économie du sport au point de vue de l'industrie. Ici, nous parlerons peu de l'industrie textile, qui a trouvé très rapidement des applications dans tous les sports, mais plutôt du matériel technique allant du moyen de transport (vélo, bateau, voiture, etc.) à l'équipement individuel (scaphandre de plongée, ski, corde, etc.). Identifier les équipements, c'est également interroger les pratiques. La mobilité des individus peut se transformer en pilotage des engins. L'innovation technologique peut être une révolution dans une pratique, voire même le mode de création d'une activité nouvelle. Ainsi, l'équipement a une part importante dans la réalisation des sports de nature, et leur industrie représente une part significative de l'économie du sport.

Lorsque les pionniers de l'une ou l'autre des activités étudiées se sont engagés dans la pratique, ils ont très tôt eu la précaution de s'équiper d'un matériel adéquat pour surmonter les obstacles qu'ils pressentaient. Toutefois, plusieurs problèmes se posent rapidement : d'une part, les obstacles sont relativement méconnus et les moyens de les franchir doivent être adaptés sur place ; et, d'autre part, le matériel adéquat n'existe pas. De ce fait, de nombreux pratiquants de la première heure ont cherché sur le marché les moyens les plus adaptés à leur pratique. C'est ainsi que nombre d'activités de sport de nature ont réalisé des emprunts, notamment auprès du monde professionnel.

La plongée sous-marine, avant d'être une activité de loisir, existe comme pratique professionnelle pour la pêche ou les cultures sous-marines (Mascret, 2010). On la pratique sous cloche, puis muni d'un scaphandre relié à la surface pour l'approvisionnement en air. La première version du scaphandre autonome, qui permettra le développement des plongées d'exploration au cœur de l'activité de loisir, est une invention de B. Rouquayrol⁶⁶. Elle est pensée pour les secours en atmosphère irrespirable, notamment dans les mines. Ainsi, les engins perfectionnés pour des usages professionnels peuvent être empruntés et utilisés par les sportifs dans leur pratique car ils évoluent dans un environnement identique, quand bien même leurs objectifs en ces lieux diffèrent.

De la même manière, le spéléologue emprunte du matériel à différents corps de métier. La lampe du mineur est un outil efficace mais rapidement abandonné du fait de son

⁶⁶ Ingénieur des mines, B. Rouquayrol dépose un brevet en 1860 pour un « régulateur » qui est en fait le premier détendeur qui permet de mettre à disposition une grande quantité d'air à partir d'un bouteille d'air comprimé.

poids et de son encombrement. É.-A. Martel⁶⁷ lui préfère la bougie, plus légère et qu'il peut fixer à son chapeau pour conserver les mains libres, en dépit du risque d'inflammation de son couvre-chef. En revanche, il utilise largement l'échelle de corde à barreaux de bois du puisatier. Ainsi, parmi les solutions qui se présentent aux pratiquants, les emprunts aux outils des professionnels qui fréquentent déjà les environnements reconquis par les sportifs, sont des solutions récurrentes.

Parfois, cette solution est provisoire, dans le sens où l'engin du professionnel est, par la suite, adapté aux exigences de la pratique sportive. Ainsi, les canots qui existent pour transporter les personnes sur l'eau sont largement modifiés pour des activités sportives. Certes, il y a des évolutions qui l'éloignent de la pratique originelle, notamment toutes les transformations qui permettent à un canot d'être redéfini comme un aviron (Arquey, 2007), mais cette tendance s'exprime dans le cadre d'un processus de sportivisation (Beaudouin & Schut, à paraître) que nous analyserons plus loin. Toutefois, le canoë promu par le CCF, et notamment le canoë canadien, est bien une évolution du matériel pour répondre aux exigences de la randonnée nautique. Le kayak, qui apparaîtra en France après la Première guerre mondiale, est lui aussi une évolution de l'embarcation utilisée par les esquimaux pour leurs activités courantes, de pêche notamment.

Les activités qui se situent entre sport et transport, comme le vélo, le motocyclisme ou l'automobile, voient l'industrie du sport naissante derrière une industrie du transport. Pour autant, les usages sportifs –de loisir ou de compétition– absorbent une partie de la production. En effet, le cyclotourisme défendu par le TCF ou les courses et raids de l'Automobile Club de France créé en 1895, contribuent au développement de l'industrie du cycle et de l'automobile. D'ailleurs, des fabricants et accessoiristes utilisent le support des sociétés sportives pour vanter les mérites de leurs produits auprès d'une clientèle potentielle⁶⁸. Au fil du temps, l'automobile sera intégrée dans les statistiques nationales liées au transport. Quant aux cycles, ils seront l'un des piliers de l'industrie des articles de sport.

Parmi ces engins, et notamment le vélo, il est intéressant d'observer la contribution des pratiquants au processus d'innovation. En effet, les colonnes du TCF font un large écho à de nombreux débats sur des dispositifs expérimentés par les touristes sur leurs engins. Le TCF stimulent l'innovation et le partage des connaissances par des concours qui mettent en lumière les différents modèles de bicyclettes⁶⁹. Il existe une réelle culture du bricolage et de l'innovation technique, dans les sports de nature, qui incite tous ceux qui s'en sentent les compétences à créer leur propre matériel, celui qui sera le mieux adapté à la pratique envisagée. Cette spécificité tient à la place importante des engins et à l'usage détourné de nombreux équipements issus d'activités professionnelles. Cette réaffectation d'usage s'associe souvent à des ajustements.

Cette idée, illustrée par des engins mécaniques sophistiqués, vaut tout autant pour du matériel beaucoup plus simple, comme celui de camping. En effet, l'engouement pour cette pratique, dans les premières années du XX^e siècle, donne lieu à un véritable concours pour la mise au point d'un matériel adapté aux exigences de légèreté, robustesse et fonctionnalité attendues par les campeurs. Le TCF se fait à la fois

⁶⁷ Martel, E.-A. (1894). *Les Abîmes*. Paris : Delagrave.

⁶⁸ Les revues débutent et se terminent par plusieurs messages publicitaires à l'image du constructeur automobile Bayard qui présentent ses modèles (*Revue mensuelle du Touring-Club de France*, novembre 1905, VIII).

⁶⁹ Par exemple : Perrache (1905). Concours de bicyclettes de voyage. *Revue mensuelle du Touring-Club de France*, octobre 1905, 438-453.

l'initiateur et le juge de ce concours qui profite des colonnes de sa revue pour rendre compte des trésors d'imagination des pratiquants.

Ainsi, très tôt, les sports de nature contribuent au lancement d'une industrie des articles de sport. Industrie de niche ou artisanat, devrait-on dire, tant le volume de production est limité, sauf quand il se confond avec les besoins des professionnels, comme c'est le cas pour le transport motorisé. Néanmoins, il est particulièrement intéressant de constater que l'émergence des sports de nature participe au lancement d'un secteur dans lequel les entreprises françaises sauront parfois se maintenir durablement compétitives. Mais, avant l'expression des exigences de la compétitivité internationale dans un marché globalisé, la production française est parfois initiée pour éviter les importations. En effet, la rareté de certains produits incite les pratiquants à commander leur matériel à l'étranger mais les instances du tourisme français s'impliquent. Le TCF, par exemple, encourage et participe à l'investissement d'entreprises françaises dans la fabrication de skis (voir section suivante).

Ces différentes situations révèlent un rapport à l'équipement très particulier dans les sports de nature. En effet, il fait partie intégrante de l'activité quand son pilotage ne constitue pas entièrement l'activité en question. C'est pourquoi il mobilise les pratiquants, non seulement dans sa consommation auprès des fabricants mais également dans sa conception, dans la mesure où leur expérience participe largement au débat technique et technologique. Les sports de nature, plus que les sports traditionnels, ont des besoins particulièrement importants en équipements spécifiques qui donnent naissance à l'industrie des articles de sport. Si le marché du textile, qui profite de l'engouement pour le sport (Jamain-Samson, 2008), est alimenté par l'ensemble des sports, le marché du matériel technique est bien une spécificité des sports de nature, qui s'exprime très tôt, dans la mesure où elle est partie intégrante du développement de ces activités.

2. Développer la fabrication française des équipements : le cas des sports d'hiver

Les acteurs du TCF ont vécu de près le développement du cyclisme et son incroyable diffusion au cours des années 1890. En s'intéressant au ski et en le comparant très tôt à la bicyclette, il paraît logique que leur attention se focalise sur les engins, en inscrivant le débat à la fois dans l'amélioration technique et dans la stimulation de la fabrication industrielle qui fait cruellement défaut à la France. Comme souvent, le TCF œuvre sur tous les fronts. Et les résultats ne tardent pas.

2.1 Stimuler l'industrie

Dès les premiers mois d'existence du Comité de Tourisme hivernal, le TCF distribue du matériel de sport d'hiver à la population. Force est de constater qu'à cette époque, il n'existe pas de production industrielle de skis de qualité comparable à celle des skis norvégiens ou suisses. Aussi, le TCF est contraint d'acheter des produits à ses

voisins⁷⁰, ce qui n'est pas sans heurter la sensibilité de ses dirigeants dans leur projet de valorisation du patrimoine national. De plus, le coût de ce matériel importé est relativement élevé⁷¹. Ce problème économique est un frein important à l'ambition de diffusion du ski, notamment auprès de la population montagnarde, toutes classes sociales confondues.

De ce fait, le TCF organise, à l'occasion de la première « Grande semaine de sports d'hiver », un concours de fabrication de skis destiné à stimuler la fabrication française. Certaines entreprises qui disposent d'un savoir-faire dans le travail du bois, présentent leurs modèles. L'enjeu est important pour ces firmes qui, non seulement sont susceptibles de recevoir un prix et une publicité à travers les publications associées à l'événement, mais également des commandes en grande quantité. En effet, le Touring-club de France s'engage à acheter le matériel qu'il distribue auprès des industriels qui se distingueront.

Les exigences du concours sont simples. Le défi lancé par le TCF consiste à produire des skis aux performances équivalentes aux skis norvégiens mais à un coût inférieur. Lors de la première édition du concours, en 1909, le vainqueur n'est autre qu'Abel Rossignol, le fondateur de l'entreprise qui est encore aujourd'hui parmi les leaders du marché mondial. Le TCF lui achètera plusieurs centaines de paires de ski dans les années qui suivent. La maison de Coninck, implantée à Maison-Laffitte, reçoit également un prix et s'inscrit pleinement dans la fabrication de skis. Elle sera portée par ses ventes auprès du TCF et de ses membres et publiera régulièrement une page publicitaire dans la revue du Club. Le principe du concours pour stimuler l'innovation industrielle en France est renouvelé lors des éditions successives des « Grandes semaines des sports d'hiver ». De nouveaux défis sont lancés, liés à la fabrication de skis pour enfants ou de bâtons⁷². Ainsi, le TCF joue le rôle de catalyseur de l'innovation en ciblant les besoins des pratiquants pour orienter les efforts de l'industrie, laquelle répond efficacement à ces appels.

2.2 Fabrication familiale

L'action du TCF en faveur du développement de la fabrication revêt plusieurs facettes. Les dirigeants du club ne vont pas se contenter de stimuler la production industrielle, ils vont également favoriser la production familiale. En effet, le concours de fabrication de skis se décline en trois catégories : industrielle, familiale et scolaire. Toujours avec le même objectif de développer la pratique du ski et de la rendre accessible au plus grand nombre, la fabrication familiale offre un soutien supplémentaire dans la réalisation de ce projet. En effet, les populations les plus modestes ne peuvent pas nécessairement s'offrir le luxe d'une paire de skis, même s'il s'agit d'une production française moins onéreuse que les skis importés. En revanche, elles peuvent se procurer le bois nécessaire à la fabrication à un coût très faible. Aussi,

⁷⁰ Achat de 100 paires de skis norvégiens en 1908 (Comité de Tourisme Hivernal, Séance du 9 mai 1908, *Revue mensuelle du TCF*, juin 1908, p. 249).

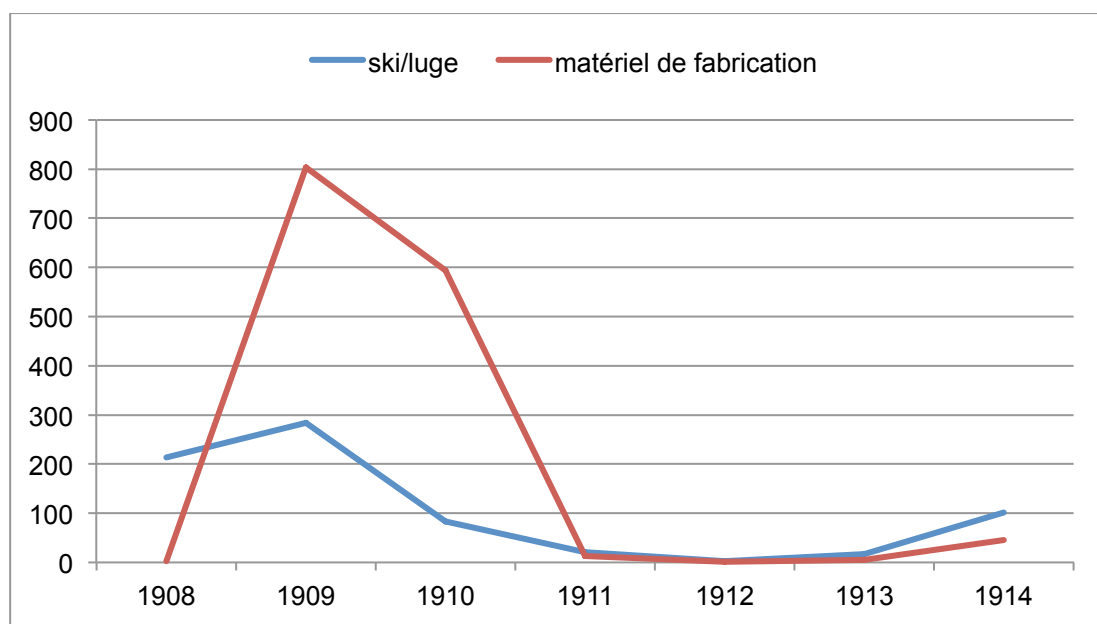
⁷¹ La fourchette de prix de 30 à 40 francs pour les skis norvégiens ou suisse est mentionnée dans les colonnes de la revue mensuelle du TCF (décembre 1910, p. 543).

⁷² Un concours de fabrication de skis pour enfants est organisé durant l'hiver 1913-1914. Le premier prix et une commande de 25 paires de ski sont attribués à Abel Rossignol de Voiron (*Revue mensuelle du TCF*, janv. 1914, p. 17).

l'objectif du TCF est d'encourager la population à multiplier la production de matériel à moindre coût. Rapidement, le Comité de tourisme hivernal s'engage directement dans ce processus. Il publie un manuel et propose des « formes », c'est-à-dire des gabarits qui permettent la fabrication de skis. Ainsi, le TCF devient l'acteur de la production de skis en offrant librement ses plans et ses conseils à tous.

Comme les paires de skis, les « formes » sont distribuées à l'ensemble de la population, aux administrations et autres demandeurs. Progressivement, les formes sont davantage distribuées que les skis eux-mêmes (figure 1). Leurs effets sont potentiellement plus efficaces dans le projet du TCF puisqu'une forme peut amener la production de nombreuses paires de skis. Le TCF reçoit de nombreux témoignages encourageants dans ce sens⁷³.

Figure 1. Distribution du matériel par le TCF



sources : *Revue mensuelle du TCF, séances du Comité du tourisme en montagne, 1908-1914*

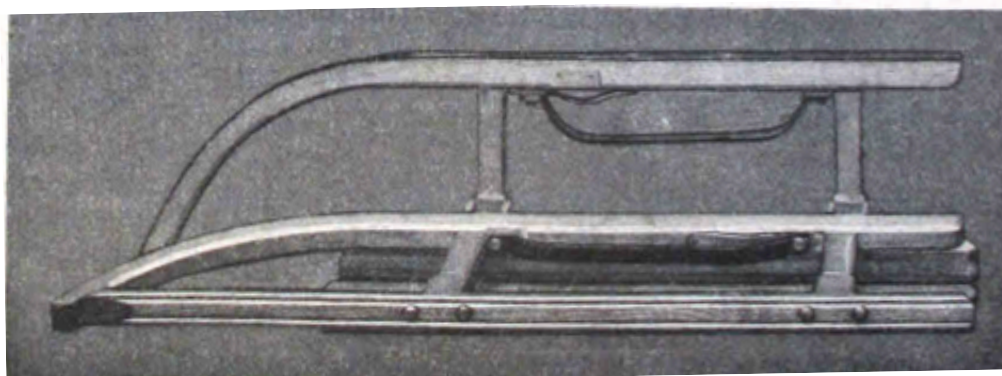
2.3 Créer de nouveaux engins

Ainsi, les membres du TCF sont eux-mêmes des acteurs de l'innovation car le manuel de fabrication de skis est l'œuvre d'A.G. Staath, secrétaire du Comité du tourisme en montagne. Par la suite, plusieurs plans de fabrication de matériel seront publiés dans les colonnes de la revue, avec toujours la même volonté de diffuser gratuitement l'information pour permettre à la population locale de fabriquer elle-même son

⁷³ M. Rousselet de Salins informe qu'une seule série de fabrication a permis de munir d'appareils 28 habitants ayant manifesté le désir de pratiquer le ski. M. Albert Mermet de Septmoncel et huit personnes de communes voisines ont fabriqué 62 paires de ski avec le matériel TCF. M. Lucien Lévigé, maire de Vollore-Montagne témoigne de la fabrication de 20 paires de skis, pour les habitants du village. M. Petitcolas, instituteur à Allarmont, déclare que 15 personnes de la localité ont été pourvues de skis fabriqués suivant les indications du TCF (*Revue mensuelle du TCF, 1909-1914*).

équipement à moindre coût. Il en est ainsi de la luge pliante (figure 2) que l'on doit à L. Auscher, vice-président du Comité du tourisme en montagne.

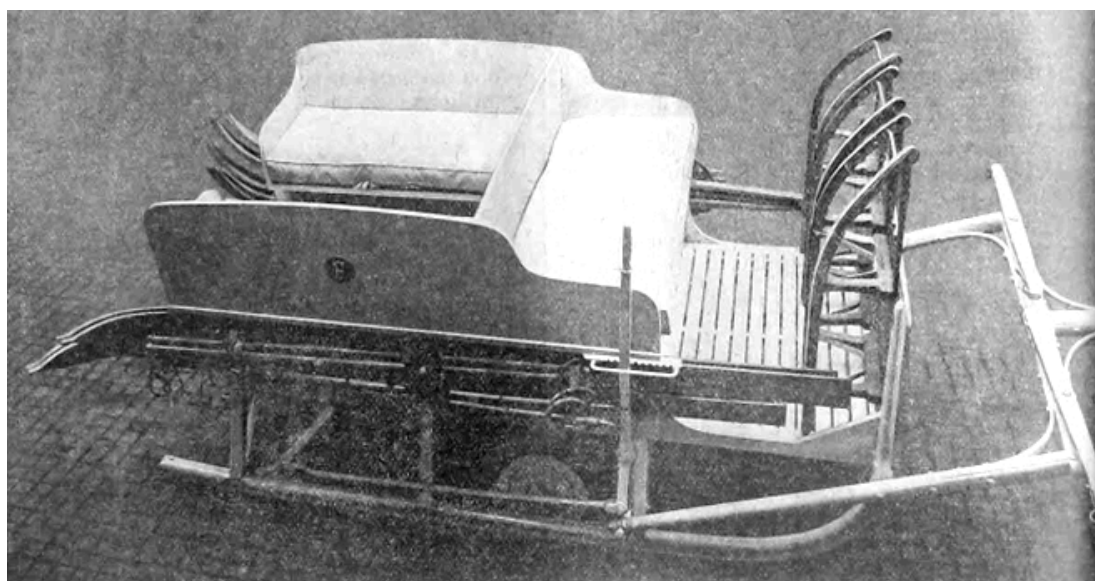
Figure 2. Luge pliante



source : *Revue mensuelle du TCF*, nov. 1909, p. 487

Plus important, un modèle de traineau, qui va largement faciliter la mobilité dans les espaces d'altitude enneigés pendant tout l'hiver, est également proposé par le TCF (figure 3). Le traineau est l'une des clefs du succès des « Grandes semaines de sport d'hiver » car il a permis aux membres du TCF de se rendre en des lieux au fort potentiel touristique mais jusque-là négligés pour des problèmes d'accessibilité. Or, au début du XX^e siècle, les traineaux ne sont pas légion dans les montagnes françaises. Ils sont même complètement absents dans les Pyrénées, ce qui impose au TCF de dynamiser la fabrication à l'occasion de l'organisation de la Grande semaine de sports d'hiver dans ce massif. Finalement, la production de plusieurs dizaines de traineaux permettra de franchir les cols de Casteillou, Peyresourde et Aspin situés au-dessus de 1500 mètres d'altitude – chose rare en hiver – et de mettre en valeur certains lieux de pratique jusque-là méconnus.

Figure 3. Traineau équipé de skis et luges



Source : *Revue mensuelle du TCF*, sept. 1910, p.392

Outre ces réalisations relativement fonctionnelles et même très utilisées, le processus d'innovation est constant et engage la présentation de différents dispositifs qui connaîtront un avenir plus ou moins heureux. Le véloski (figure 4) témoigne de cet élan. Il s'inscrit fidèlement dans l'esprit du TCF avec la volonté de fabriquer un engin utilitaire facilitant le maintien des services publics, notamment.

Figure 4. Véloski du capitaine Sauvain



Source : *Revue mensuelle du TCF*, avr. 1910, p. 153

Il ne semble pas que l'on ait donné suite à cette proposition. Néanmoins, il est important de souligner que le TCF, via sa revue, a contribué, par la présentation d'engins ou de dispositifs innovants, à créer un environnement favorable à l'amélioration de la fabrication, qu'elle soit industrielle ou artisanale.

Cet exposé sur le matériel de sports d'hiver et le rôle du TCF révèle que le matériel sportif commence à devenir un marché. D'ailleurs, il est fréquent de voir apparaître, dans les différentes revues du TCF ou du CAF, des encarts publicitaires mettant en avant des commerces qui distribuent ce matériel si ingénieux et parfois coûteux. Ce versant de l'économie des sports de nature est important car l'équipement individuel est relativement conséquent, sophistiqué et onéreux. Ceci explique en partie le profil des pratiquants (chapitre 4) qui sont issus des catégories les plus aisées de la population. Mais il est surtout important de considérer les innovations du marché comme des vecteurs du développement de la pratique. L'innovation qui permet de réduire les coûts de fabrication, comme les kits du TCF, favorise l'accès à la pratique ;

l'innovation d'usage peut, quant à elle, créer ou révolutionner une pratique. Ainsi, l'histoire des technologies utilisées est encore riche en développements futurs.

2. Le développement de l'alpinisme et le métier de guide

Le développement du tourisme sportif entraîne des mobilités dans les régions de France. Là, les touristes peuvent faire appel à des guides. Souvent, notamment en montagne, les touristes s'adressent à des autochtones qui ont, de fait, une connaissance approfondie de la région visitée. Ces guides, improvisés au départ puis de plus en plus structurés, constituent l'une des premières formes de professionnalisation dans le sport. Il s'agit d'une forme originale d'emploi qui se distingue clairement de l'activité d'un entraîneur sportif qui se définira ensuite dans les sports de compétition. Le métier de guide de montagne a déjà fait l'objet de nombreux travaux (Bourdeau, 1991 ; Pinguet, 2002 ; Caille, 2002 ; Bellefon, 2003 ; Mennesson & Galissaire, 2004). Nous nous limiterons donc ici aux éléments mis en valeur par nos propres études.

Aux origines de l'alpinisme, il y a la rencontre entre le désir d'ascensions d'une catégorie de personnes, d'une part, et la connaissance du terrain ainsi que les aptitudes physiques des habitants des régions de montagne, d'autre part. Pour reprendre un exemple classique, l'ascension du Mont-Blanc est le résultat conjoint de la passion d'un homme, Horace Bénédicte de Saussure⁷⁴, qui promet une forte récompense à celui qui atteindra le sommet, et de l'effort de deux chamoniards, Jacques Balmat et Michel Paccard, qui relèvent le défi. Suite à cette expérience, Jacques Balmat, chasseur de chamois et cristallier, devient guide de montagne et accompagne le naturaliste genevois au sommet, dès 1787.

Cette situation n'est pas aussi atypique que l'on pourrait le croire. En 1863, Edward Whymper⁷⁵ vit une expérience semblable lorsqu'il s'engage dans l'ascension du Pelvoux dans le Dauphiné. Les porteurs et guides sont recrutés sur place, dans les villages qui bordent la montagne convoitée. Mais l'expérience lui est très défavorable. En effet, son guide, qui était censé avoir déjà parcouru cet itinéraire, s'avère peu sûr : « Sémiond venait de jeter autour de lui un regard effaré, comme s'il n'était pas parfaitement sûr de la direction à suivre. Appelé de nouveau, je lui répétai la question : « À quelle distance sommes-nous du plateau ? – À une demi-heure, répondit-il. – Mais vous nous l'avez déjà dit ; êtes-vous bien certain que nous sommes dans la bonne voie ? – Mais oui, je le crois. » Il ne faisait que croire, ce n'était pas assez. »⁷⁶. Finalement, ne sachant pas exactement où elle allait, ni combien de temps il lui faudrait pour atteindre sa destination, la cordée revient sur ses pas. À ce problème d'itinéraire, s'ajoutent des limites techniques liées au manque d'aisance du guide en haute montagne : « Le vieux Sémiond, qui avait une antipathie remarquable pour les glaciers, fit de son côté de nombreuses explorations pour tâcher d'éviter cette inquiétante traversée »⁷⁷. Après cette malheureuse aventure, Edward Whymper revient dans le Dauphiné, trois ans plus tard, pour tenter l'ascension de son point culminant, la

⁷⁴ Saussure, H. B. de (1779). *Voyages dans les Alpes. Tome 2, précédés d'un Essai sur l'histoire naturelle des environs de Genève*. Neuchâtel : S. Fauche.

⁷⁵ Whymper E. (1872). *Escalades dans les Alpes*. Paris : Hachette.

⁷⁶ Ibid. p. 31.

⁷⁷ Ibid. p.29.

Barre des Écrins⁷⁸. Cette fois, il fait venir les guides Michel Croz de Chamonix et Christian Almer de Suisse. Ces derniers taillent des marches dans la glace sur les pentes raides qui mènent vers le sommet. Là, le courage, la force et l'habileté des guides sont déterminants pour la réussite de cette entreprise difficile.

Les expériences d'Edward Whymper nous apprennent plusieurs choses sur les guides : en premier lieu, ils sont généralement recrutés au sein de la population montagnarde. Il s'agit d'ailleurs d'une condition réglementaire. Néanmoins, l'origine géographique ne donne pas de certitudes sur les capacités physiques des personnes, comme l'ont révélé les difficultés de Sémiond. En second lieu, certains d'entre eux développent de véritables compétences pour surmonter des obstacles spécifiques à la haute montagne. C'est le cas de Michel Croz et Christian Almer qui ont accompagné de nombreux alpinistes dans des ascensions difficiles.

Le métier de guide se construit progressivement pour répondre aux besoins des touristes. La corporation se structure très tôt : à Chamonix, la Compagnie des guides est fondée en 1821⁷⁹. Mais ces organisations sont souvent locales⁸⁰ jusqu'à ce que le CAF ne prenne en charge l'organisation de la corporation, peu après sa création. Localement, d'autres instances comme la STD se mobiliseront également autour de cette charge. Ces instances se chargent d'éditer des règlements qui permettent de répondre efficacement aux besoins de la clientèle.

Or, s'agissant d'une activité commerciale, la qualité du service est d'abord liée à l'honnêteté du guide et passe par le respect des biens du client. Edward Whymper⁸¹ narre, à différentes reprises, le vol de cigares ou la consommation, aussi discrète que rapide, du vin emporté pour l'expédition. Ensuite, le guide doit afficher une tarification transparente pour ses prestations. À cet effet, la STD publie un annuaire⁸² des guides accompagné des tarifs des principales courses réalisées dans le Dauphiné. Le règlement des guides de la STD impose également une attestation de bonnes mœurs signée par le maire de la commune⁸³.

Toujours dans le règlement de la STD, le degré de compétence est attesté à deux niveaux. D'une part, par le statut de la personne employée : il est soit porteur, soit guide de seconde classe, soit guide de première classe. La différence de statut est liée à l'expérience que la personne a de la montagne. On devient guide après avoir été porteur et avoir parcouru les « principales de la région »⁸⁴ et le statut le plus élevé de « guide de première classe » est le fait de la réalisation d'ascensions exceptionnelles. À ce dispositif s'ajoute un carnet dans lequel un guide doit consigner ses courses, attestées par ses clients. De ce fait, l'expérience peut être prise en compte.

L'alpinisme est l'activité dans laquelle la professionnalisation des guides est très précoce et très organisée. D'autres activités connaissent des formes de guidage plus ou moins organisées, notamment la spéléologie. La visite de grottes par des touristes est

⁷⁸ Appelée alors Pointe des Arcines. Son ascension est relatée dans le chapitre IX de : Whymper E. (1872). *Escalades dans les Alpes*, op. cit.

⁷⁹ Rappelons que la Savoie appartient au Royaume de Piémont-Sardaigne jusqu'à son annexion par la France en 1860.

⁸⁰ Les premières compagnies de guides créées avant la naissance du Club Alpin Français sont celles de Bagnères-de-Bigorre en 1863, de Saint-Gervais-Mont-Blanc en 1864 et de Bagnères-de-Luchon en 1872

⁸¹ Whymper E. (1872) *Escalades dans les Alpes*, op. cit.

⁸² STD (1901). *Guides, porteurs et muletiers de la société*. Grenoble : STD.

⁸³ Idem.

⁸⁴ Ibid., p.3.

encore plus ancienne que l'ascension du Mont-Blanc. Les guides locaux sont ceux qui connaissent le cheminement permettant d'éviter les dangers et qui se munissent de l'éclairage adéquat. Dans certains cas, les grottes font l'objet d'un affermage : le guide obtient un monopole pour exploiter la cavité pour le tourisme (Schut, 2005a). Généralement, les cavités proposées aux touristes sont d'accès aisé et il n'est pas question ici de prouesses techniques particulières.

Cette comparaison est importante car il faut souligner que l'activité de guidage est relativement courante. L'essentiel de l'activité est lié à la connaissance de l'itinéraire adéquat, celui-ci étant rarement parsemé d'obstacles particulièrement difficiles. Ces exemples du XIX^e siècle illustrent la spécificité du métier tel qu'il perdure encore dans les sports de nature. Le professionnel montre le chemin à suivre et, lorsque celui-ci est délicat, assiste ses clients pour leur permettre de franchir l'obstacle.

Un autre élément important à considérer est la distance relative qui existe entre la vie des clubs et l'activité des professionnels. Pour l'alpinisme comme pour la spéléologie, les guides professionnels sont apparus bien avant la naissance du CAF ou de la Société de Spéléologie. Ils n'ont pas eu besoin de l'institutionnalisation de ces pratiques pour développer une activité lucrative, dynamisée par le développement du tourisme. Bien entendu, ces professionnels vont, par la suite, interagir avec les clubs et sociétés, mais la relation qui les unit tient davantage d'une complémentarité que d'une dépendance.

À l'inverse, les entraîneurs professionnels, tels qu'ils apparaissent dès la fin du XIX^e siècle dans certains sports (cf. chapitre 6), sont dépendants de l'organisation des compétitions qui deviennent progressivement l'apanage des fédérations sportives. Les professionnels du sport travaillent souvent pour des clubs affiliés aux institutions sportives. Ainsi, ils sont beaucoup plus étroitement liés au mouvement sportif que ne peuvent l'être les professionnels de sports de nature qui profitent plutôt de l'influence du secteur touristique.

* * * * *

Les flux économiques, vus du côté des sports de nature, reposent sur des circuits foncièrement différents des autres activités physiques. D'abord, la pratique nécessite presque systématiquement des engins, puisque bon nombre de pratiques se distinguent autant par l'espace naturel investi que par la spécificité de l'engin utilisé pour s'y mouvoir. Au tournant du siècle, l'automobile et l'aviation, en plein développement, constituent les exemples les plus évidents des exigences matérielles et financières nécessaires pour accéder à la pratique. Avant cela, l'aérostation exigeait également un investissement conséquent rentabilisé par l'organisation de spectacles (Robène, 1998). Mais l'enjeu ne se réduit pas à une sélection des pratiquants sur la base de critères économiques.

Les activités prises en exemple, les sports d'hiver, imposent également l'acquisition d'engins spécifiques. Dans la famille des sports d'hiver, qui rassemblent les mobilités sur la neige et la glace, les pratiques se distinguent par le type d'engins utilisés (skis, luges, etc.). Aussi, la création d'engins est un facteur important de développement de pratiques ou de formes de pratiques différentes. Chaque forme de pratique renvoie ensuite à une activité singulière qui connaît son propre développement, sa propre

accessibilité et qui se détache plus ou moins des autres. Par exemple, le patinage sur glace se pratique aujourd'hui davantage en milieu urbain, dans des infrastructures dédiées, que sur des surfaces extérieures dans les régions froides ou en montagne.

Les services proposés participent également à rendre une activité plus ou moins accessible financièrement et physiquement. En effet, le guidage est né pour orienter vers le cheminement adapté, souvent le plus aisé. En cela, atteindre un sommet aux allures inaccessibles devient envisageable grâce au soutien d'un guide et de porteurs ; l'expérience de H. B. de Saussure au Mont-Blanc en est la plus belle démonstration. Le service des guides est également un service touristique puisqu'il permet à des voyageurs d'être pris en charge par des autochtones lors de leurs voyages, en montagne notamment. Les synergies entre le tourisme que l'on qualifiera de « sportif » et les guides sont importantes, semblables en de nombreux points à celles que vivent les entraîneurs avec leur fédération sportive. En effet, dans le sport de compétition, l'entraîneur développe son activité professionnelle auprès des sportifs qui s'entraînent pour participer aux compétitions. Dans les sports de nature, le guidage est souvent un service local proposé aux visiteurs de la région.

Chapitre 5

Le tourisme au service du développement du nautisme et de l'alpinisme

Sport et tourisme ont conjointement pris leur essor au cours du XIX^e siècle (Corbin, 1995 ; Boyer, 2000). Si les activités physiques sont fondées sur le mouvement, la mobilité touristique s'en approche et se confond parfois avec elles, notamment dans les activités de nature. En effet, le développement du nautisme, du cyclotourisme, de la spéléologie, du ski ou encore de l'alpinisme relève simultanément de l'activité physique de loisir et de l'activité touristique, car elle implique fréquemment une mobilité de plus de vingt-quatre heures en dehors du territoire quotidien⁸⁵. L'activité physique est donc un moyen pour assurer une mobilité inhérente à l'activité touristique, mais elle est également une activité de loisir qui agrmente utilement la vie oisive d'une classe sociale aisée en villégiature ou en cure (Dutheil, 2002). Ainsi, sports et tourisme sont étroitement liés.

Pour autant, les historiens du sport ont souvent privilégié l'étude de l'activité sportive dans son évolution vers sa forme compétitive (Terret, 1992 ; Poyer, 2003), notamment, au détriment du versant touristique de certaines activités, probablement du fait d'un intérêt partagé pour l'étude du phénomène de sportivisation (Elias & Dunning, 1994) et l'exploitation privilégiée d'archives en provenance des institutions sportives. Les monographies régionales, en privilégiant une entrée territoriale, ont plus fréquemment concilié le développement conjoint des formes sportives et touristiques des activités de loisirs (Huggins & Gregson, 2013 ; Machemehl, 2009 ; Morales, 2007). Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, en France, sport et tourisme se développent simultanément sous l'impulsion des modèles britanniques de l'Alpine club ou du Touring-club et bénéficient ainsi de l'élaboration de pratiques physiques et de l'aménagement de lieux. Quant aux initiatives commerciales privées, elles font lentement leur apparition.

Nous allons montrer comment la coopération orchestrée entre les organisations sportives et les sociétés touristiques joue un rôle moteur dans le développement de l'économie touristique des territoires. En retour, le loisir sportif pratiqué pendant les vacances fait de nouveaux adeptes.

Le premier exemple développé montre comment se construit la coopération entre le Touring-club de France et les sociétés nautique et alpine. Le second, centré sur le développement du ski, révèle l'action du Touring-club de France sous une autre forme : complémentaire, sans concurrencer les sociétés sportives, en agissant auprès des acteurs économiques et publics.

⁸⁵ Selon la définition de l'Office Mondial du Tourisme.

1. Aménagements sportifs et infrastructures touristiques

Cette première partie vise à illustrer les effets concrets d'un travail conjoint des sociétés touristiques et sportives à travers l'exemple de deux territoires touristiques : le premier, rural, les boucles de la Marne à l'Est de Paris ; et le second, montagnard, le massif du Pelvoux dans les Alpes du Sud. Pour mener à bien ce travail, nous avons mobilisé les archives des sociétés sportives liées au nautisme⁸⁶ et à l'alpinisme⁸⁷ que nous avons croisées avec les archives du Touring-club de France⁸⁸. Le recours à des archives locales complète nos analyses. À partir de ce corpus, nous allons démontrer que la pratique des activités physiques de loisir contribue au développement du tourisme, notamment dans les territoires ruraux et montagnards. En retour, le développement des infrastructures touristiques liées au transport ou à l'hébergement favorise la diffusion de l'activité touristique en créant des conditions de sécurité et de confort nécessaires à la répétition des exploits des pionniers, et à la diffusion plus large des pratiques.

Pour mener cette démonstration, les réseaux de personnes qui œuvrent en faveur du sport et du tourisme seront mis en avant au même rang. Il sera démontré que les sociétés d'encouragement sportif et touristique participent directement à l'aménagement du territoire et jouent le rôle de levier en faveur du développement touristique, en matière d'hébergement et de transport.

1.1 Exploration et aménagement des lieux de pratique

En ce qui concerne le nautisme, il s'agit, dans ce début du XX^e siècle, de remettre en état les rivières et canaux de France pour que la navigation de plaisance puisse s'effectuer sans trop d'aléas. Pour ce faire, des liens étroits unissent le TCF et le CC. Le CC, fort de l'activité nautique de ses membres, explore les rivières et, grâce aux notes collectées par les canoéistes, identifie les difficultés et les dangers, et propose des améliorations (Hajek, 2007). Il s'agit d'ouvrir les « routes liquides »⁸⁹ au plus grand nombre et de permettre la diffusion et l'expansion du tourisme nautique⁹⁰. Le CC est aidé par le TCF qui, comme pour le développement des excursions à bicyclette, va œuvrer à la disparition des entraves à la navigation. Albert Glandaz envisage, dès 1904, la couverture du territoire à partir de la région parisienne. Il s'agit d'ouvrir de nouveaux espaces de pratique⁹¹. L'aménagement de la rivière est indispensable car les croisières nautiques se déroulent avec des canots pontés qui sont rapides en eau plate mais lourds et fragiles. Le passage des rapides et des barrages est problématique. Le transport et le portage des embarcations deviennent rapidement des contraintes pour les canoéistes compte tenu des déchargements/rechargements fréquents lors des passages d'obstacles. De plus, la saison hivernale et ses crues perturbent

⁸⁶ Les archives utilisées concernent les archives du Canoë Club de France de 1904 à 1914 (Archives de Créteil, Cote 152J), le *bulletin mensuel du Canoë Club*, les comptes rendus du Comité Nautique du TCF insérés dans la *Revue mensuelle du TCF*.

⁸⁷ Essentiellement les publications du Club Alpin Français et de la Société des Touristes du Dauphiné.

⁸⁸ Revue mensuelle du club et archives déposées aux archives nationales.

⁸⁹ *Bulletin mensuel du Canoë Club*, avril 1906

⁹⁰ *Bulletin mensuel du Canoë Club*, mars 1906, p. 1.

⁹¹ *Revue mensuelle du TCF*, mars 1904

continuellement la continuité de la navigation. Des barrages cèdent, des piles de pont sont immergées, des méandres s'ensablent, des pontons sont emportés, des arbres déracinés obstruent les cours d'eau⁹². Il faut parcourir les rivières et réactualiser les informations. Les explorateurs nautiques, *ouvreurs de voies* (Boyer, 2002), signalent les dangers et demandent l'aménagement des rivières : pose de disques d'avertissement pour prévenir les canoéistes, implantations de balises et poteaux indicateurs⁹³ pour signaler des bancs de sable, demande de création de plans inclinés pour permettre le franchissement des barrages⁹⁴. Le TCF, qui répond à la demande des canoéistes, entreprend des travaux facilitant la continuité de la descente : passes à canots⁹⁵ et pontons d'accostage⁹⁶ qui permettent le passage des écluses et barrages en évitant au canoéiste le portage des embarcations.

Pour tous les points posant problème, des solutions sont envisagées, solutions qui nécessitent des financements. Lorsqu'il ne peut pas financer les travaux, le CC se tourne vers le TCF qui, soit sur ses fonds propres soit en actionnant ses réseaux, essaie de trouver les moyens pour prendre le relais. En fait, le TCF finance les aménagements nécessaires à la pratique, comme c'est le cas en 1906 lorsque le Comité du tourisme nautique du TCF décide « de faire poser immédiatement un disque rouge, près de l'île Saint-Martin, à Pontoise, à proximité du déversoir de l'Oise. Les canotiers sauront gré au TCF de cette mesure, qui leur signalera le danger de ce déversoir que rien n'indiquait jusqu'à présent »⁹⁷. Ainsi, le CC et le TCF agissent de concert pour mettre en tourisme les rivières de France.

Les récits de croisières et les comptes-rendus d'exploration nautique sont, à ce titre, une importante source d'informations. Ils permettent aux canoéistes de prendre conscience de la logistique nécessaire à la pratique de l'activité. Ils rendent compte des possibilités d'accueil des touristes nautiques, notamment en ce qui concerne les hébergements et les garages. Il est, en effet, indispensable pour eux de trouver des lieux où entreposer leur matériel en toute sécurité, lors des étapes journalières, des lieux leur offrant également un repos bien mérité. Les hôtels et auberges sélectionnés par le CC et le TCF se situent dans des villes moyennes bénéficiant généralement d'infrastructures de transport et de communication (comme, par exemple, le télégraphe). Lors de chaque croisière, des membres du CC prennent langue avec les hôteliers qui, voyant l'intérêt de développer leur affaire, octroient des réductions ou le garage aux canoéistes⁹⁸. Nous observons une corrélation entre la diffusion du tourisme nautique et l'augmentation du nombre d'hôtels sélectionnés en bordure des rivières. Ainsi, au fur et à mesure de l'expansion de la pratique, les aménagements touristiques se développent, permettant une reproduction des étapes des parcours nautiques. Ces aménagements participent au maillage touristique du territoire français le long des rivières. Les mêmes caractéristiques se retrouvent dans les espaces montagnards. La mise en place de lieux d'hébergements, même sommaires, est une nécessité pour cette pratique qui impose des déplacements longs et lointains. Ainsi, la pratique de l'alpinisme se décline suivant plusieurs modalités : les pionniers sont des aventuriers

⁹² *Bulletin mensuel du Canoë Club*, juin 1907

⁹³ *Bulletin mensuel du Canoë Club*, août 1907

⁹⁴ *Bulletin mensuel du Canoë Club*, mars 1906, Carton 152J16 : En Canoë, la descente de la Garonne d'Agen à Bordeaux, 1904,

⁹⁵ *Revue du TCF*, août 1909. ADC, carton 152J16 : En Canoë, la descente de la Garonne d'Agen à Bordeaux, 1904

⁹⁶ *Bulletin mensuel du Canoë Club*, mai 1906

⁹⁷ *Bulletin mensuel du Canoë Club*, mars 1906

⁹⁸ ADC, carton 152J23 : H. & L. Contamin, Croisière sur la Marne, Aisne, Oise, 1906.

(Venayre, 2002b) et ne craignent ni l'inconfort d'une nuit à la belle étoile, ni l'effort physique lié à une longue ascension. Ils s'engagent même dans des difficultés techniques parfois périlleuses⁹⁹. Pour eux, la route vers les sommets est longue et difficile, et l'absence d'abri les expose parfois à des dangers tout aussi manifestes que les difficultés techniques qu'ils ont surmontées¹⁰⁰. C'est pourquoi le CAF et la STD conjuguent leurs efforts pour bâtir des refuges le long des itinéraires des alpinistes. Ces abris constituent un aménagement du territoire alpin pour faciliter la reproduction des exploits des pionniers. Une dynamique de construction se met en place, dans les années 1875-1914. La STD et le CAF, en particulier avec ses sections de Briançon et de Grenoble, édifient dix-huit refuges sur un réseau occupant les principales vallées du massif.

Ce projet d'envergure est rendu possible par un investissement conséquent des sociétés, mais également par le coût moyen très raisonnable d'un refuge¹⁰¹. En effet, la plupart du temps, il s'agit d'abris très rustiques : une pièce unique faite de planches, de tôles et de pierres prises sur site. D'ailleurs, l'« hôtel Tuckett », baptisé ainsi avec ironie en mémoire de son premier occupant, relève davantage d'un abri sous roche que d'une réelle construction. Cette précarité entraîne une certaine fragilité et les sociétés alpines sont souvent amenées à rénover, voire reconstruire, les refuges, après l'hiver.

Il existe une deuxième catégorie de refuges, généralement situés à des altitudes plus modestes et/ou plus proches des villages. Ils offrent une capacité d'accueil plus importante et relèvent d'une véritable construction en pierre. Cette deuxième catégorie d'établissements reçoit un public plus important. En effet, à côté des alpinistes audacieux, une majorité de pratiquants de la montagne se satisfait de l'ascension de cols ou de l'accession aux étendues glaciaires d'altitude. Par exemple, l'accès aux plus grands glaciers du Pelvoux (le glacier du Mont-de-Lans et le glacier Blanc) depuis les villages les plus proches est rapidement encadré par des refuges confortables, comme celui de la Selle et Chancel pour le premier, et Cézanne pour le second.

Enfin, une troisième catégorie d'établissements s'apparente davantage à un établissement hôtelier qu'à un refuge, comme l'indique d'ailleurs leur appellation : les chalets-hôtels. Pour autant, ils sont l'œuvre des sociétés alpines et ont vocation première d'accueillir les alpinistes au cœur des massifs. En effet, leur implantation est généralement choisie dans les hameaux les plus élevés, dépourvus de structures hôtelières dignes de ce nom. Là, les chalets-hôtels offrent un véritable service touristique : à la différence des refuges, ils sont gardés et leurs gardiens fournissent le gîte et le couvert à leurs hôtes. La taille du bâti permet une séparation des occupants en fonction de leur statut social. Les alpinistes, issus de la bourgeoisie, sont ainsi séparés des guides locaux.

Les investissements imposés par ces derniers établissements grèvent significativement le budget des sociétés alpines qui arrivent aux limites de leurs capacités financières et de celles de leurs membres, régulièrement sollicités lors des souscriptions. Cette situation les amène à demander le concours des collectivités comme, par exemple, le Conseil Général de l'Isère auquel il est demandé des subventions exceptionnelles pour

⁹⁹ Whympers, E. (1871). *Scrambles Amongst the Alps: In the Years 1860-69*. London: John Murray.

¹⁰⁰ Boileau de Castelnau, E. (1878). Ascension de la Meije. *Annuaire du CAF*, 282-292.

¹⁰¹ Coût moyen: 500 Francs, *Bulletin du CAF*, 2e trimestre 1877, p.150.

les chalets de La Bérarde et de La Pra¹⁰². Dans ces recherches de financements extérieurs, le TCF demeure un partenaire important.

Les aménagements, qu'ils soient montagnards ou nautiques, ont pour but de sécuriser les itinéraires et d'améliorer l'accueil des touristes qui recherchent un confort acceptable pour des citadins. Grâce à leur développement, les membres des sociétés d'encouragement au tourisme sportif sont de plus en plus nombreux à parcourir les itinéraires. Leur présence sur le territoire ouvre un espace économique rapidement perçu et identifié par les acteurs locaux qui prennent des initiatives complémentaires pour mettre en tourisme les destinations.

1.2 Implantation connexe d'infrastructures touristiques

Ces initiatives répondent aux besoins de transports et d'hébergements posés aux citadins désirant s'éloigner des grandes villes pour gagner les sites de villégiatures et pratiquer des activités de loisir. Malgré la démocratisation des moyens de locomotion (Csergo, 2004), malgré l'accélération des progrès techniques et le développement des moyens de communication (Bretin, 2002), les touristes, canoéistes ou alpinistes, se retrouvent dans des situations critiques lorsqu'ils s'éloignent des grandes villes et des réseaux de communication.

- Accueil et hôtels

Ainsi, lorsque l'on se rapproche des lieux de pratique, il devient difficile de trouver des moyens de transport et d'hébergement. L'approche de ces lieux demande une organisation importante en amont. Le maillage hôtelier de qualité reste à construire. L'arrivée dans les zones rurales ou montagnardes demande d'accepter la confrontation avec les autochtones, parfois méfiants, dont les habitudes de vie sont différentes de ces curieux touristes sportifs bourgeois. Par exemple, dans le Dauphiné, les premiers alpinistes anglais préfèrent fuir plutôt qu'accepter l'hospitalité d'autochtones dont l'hygiène est particulièrement suspecte¹⁰³. Cette situation freine considérablement la fréquentation touristique. Par exemple, W.A.B. Coolidge¹⁰⁴, qui fréquente le massif du Pelvoux dès 1870, ne prolonge son séjour au-delà d'une dizaine de jours qu'en 1876, lorsque des chambres sont aménagées à la Bérarde par la STD.

Les questions des transports et de l'hébergement sont donc au centre des réflexions menées par le TCF. En effet, il s'agit de mettre en place les conditions favorables au développement de l'activité touristique en identifiant les hébergements, en les sélectionnant et en leur apportant des améliorations. Le TCF, le CC et le CAF œuvrent conjointement pour que les touristes urbains français et étrangers puissent, lors de leurs haltes, bénéficier d'un confort acceptable pour des citadins habitués aux appartements bourgeois. Il s'agit d'en retrouver l'agrément :

¹⁰² Conseil Général de l'Isère Rapport du Préfet et de la Commission : subventions votées : 400F séance du 21 août 1883, p. 846 ; 500F séance du 20 avril 1887, p. 282.

¹⁰³ Lire à ce propos Whymper, E. (1871). Op. cit.

¹⁰⁴ Coolidge, W.A.B. (1877). Quinze jours à La Bérarde. *Annuaire de la STD*, n°3, 1877.

« J'en connais où, depuis le sourire du patron jusqu'à l'éclat du couvert et l'odeur fine des draps, tout excite au bien-être. Ces rares, très rares maisons qui ont le souci de faire oublier au touriste l'abandon des mille objets chers de son home, ces maisons-là sont trop renommées à la ronde pour s'attribuer le moindre de ces reproches. Qu'elles soient remerciées au nom de tous les touristes pour le bien qu'on éprouve et que l'argent ne paye pas assez, fatigué, énervé par le chemin, à arrêter son étape dans l'affabilité et la propreté d'une auberge bien tenue »¹⁰⁵.

Ainsi, des annuaires répertoriant les « hôtels recommandés » paraissent dès 1896. L'hôtelier jouit de la possibilité d'afficher un panonceau du TCF, lui faisant de la publicité, s'il s'engage à tenir son établissement propre, à respecter les tarifs affichés et à accorder une réduction sur présentation de la carte de membre¹⁰⁶. Il s'agit bien de contrôler un secteur qui, jusque-là, voyait se côtoyer les meilleures auberges et les hôtels les plus infâmes. Ce contrôle s'effectue par les membres du TCF qui, lors de leurs déplacements, rendent compte de la qualité de l'accueil et du service, et n'hésitent pas à indiquer dans la revue les établissements indignes du panonceau du TCF, comme c'est le cas à proximité de la forêt de Fontainebleau :

« Enfin, les plaintes visent uniquement les hôtels des villes de saison ou des villes qui sont précisément un but d'excursion : Pierrefonds, Rouen, Blois, Le Havre, Saint-Malo ; elles vivent du touriste, donc elles exploiteront : sot calcul ! Dans ce même ordre d'idées, on nous signale de nouveau à Ville-d'Avray, à Saint-Germain, dans la forêt de Fontainebleau, certains établissements qui y ont installé (voisinage des forêts, évidemment) un véritable brigandage. Il est écrit sur leur façade : 'Restaurant' mais c'est 'Coupe-Gorge' qu'il faut lire »¹⁰⁷.

Donc, dans un premier temps le TCF sélectionne les hôtels par rapport à leur côté pratique, le long des voies de communication puis, rapidement, dès 1896, contrôle l'engagement des hôteliers à rendre service aux touristes. La carte des implantations des « hôtels recommandés » à l'Est de Paris, entre 1898 et 1913, indique que la sélection prend non seulement en compte la possibilité de s'y rendre aisément en voiture ou en train, mais aussi le souci de la proximité des lieux touristiques ou sur les grandes voies de communication. En 1898, les hôtels recommandés par le TCF se situent dans la proche banlieue et le long des grands axes permettant de sortir de Paris. Leur implantation permet aux automobilistes et aux vélocipédistes du TCF de découvrir la campagne, à deux pas d'un Paris pollué¹⁰⁸. En 1913, les implantations des hôtels indiquent que la banlieue s'est construite et se développe de façon centrifuge. Les chemins de fer, le réseau routier et la fiabilité des automobiles permettent d'augmenter le rayon d'action des touristes parisiens. Les hôtels sélectionnés par le TCF sont de meilleure qualité et sont implantés soit à proximité de la Marne, soit le long de l'axe routier permettant de gagner l'Est de la France en passant par la Champagne.

Cependant le TCF ne se contente pas de sélectionner les hôtels. Il stimule les hôteliers pour les inciter à améliorer la qualité de leurs infrastructures et de leurs services. Pour cela, différentes actions voient le jour. En premier lieu, les annuaires d'hôtels s'enrichissent d'un certain nombre de précisions sur le confort des établissements : eau

¹⁰⁵ *Revue mensuelle du TCF*, juillet 1896, p. 241.

¹⁰⁶ *Annuaire général du TCF*, 1898, p. 23.

¹⁰⁷ *Revue mensuelle du TCF*, septembre 1896, p. 335.

¹⁰⁸ Rondet-Saint, M. (1907). Le Tourisme nautique et la pollution de la Seine, *Revue mensuelle du TCF*, février 1907, 70-71 ; Gastinel, A. (1894). *Les égouts de Paris : étude d'hygiène urbaine*. Paris : Jouve.

courante, toilettes, salle de bains, chauffage central, etc. Ces précisions permettent aux touristes de privilégier un établissement plutôt qu'un autre. En renforçant la concurrence, le TCF peut espérer tirer vers le haut la qualité de service. Enfin, pour guider les efforts des hôteliers, le TCF définit un modèle de chambre¹⁰⁹ qui offre toutes les garanties de confort et d'hygiène. Les hôteliers qui s'engagent dans la voie tracée par le TCF ont beaucoup à gagner car ce dernier distribue également directement et gratuitement les matériaux de ce confort, en particulier les cuvettes de toilettes dont l'absence fait si cruellement défaut dans les établissements. Ultime récompense, le professionnel du tourisme qui aura su habilement répondre aux exigences du TCF peut participer au concours du meilleur hôtelier organisé par le club. La victoire lui assure un prix qui peut aller jusqu'à 1000 francs et une publicité supplémentaire dans les colonnes de la revue.

S'inscrivant dans cette démarche, une famille de guides du Haut Dauphiné, habituée à côtoyer les alpinistes depuis plusieurs décennies, finit par investir dans l'édification d'un établissement hôtelier. Connaissant sa clientèle et ses exigences, elle se réfère au modèle de la chambre hygiénique du TCF dans la construction et gagne le concours de meilleur hôtelier en 1908¹¹⁰. Dès lors son établissement acquiert publicité et renommée auprès des touristes montagnards.

- Favoriser les circulations et transports

Outre la mise en place des hébergements et la sélection des hôtels pour permettre aux touristes de parcourir le territoire tout en retrouvant un confort bourgeois, le TCF œuvre à l'amélioration des routes. Il s'agit de permettre aux vélocipédistes et automobilistes de visiter la campagne française en toute sécurité. Le TCF répertorie et agréé des réparateurs et des mécaniciens qui peuvent remettre en état les véhicules ou, du moins, les dépanner pour que leurs occupants puissent terminer leur périple¹¹¹. De plus, des poteaux avertisseurs et des postes de secours sont disposés sur les axes principaux et dans les villes pour pallier les problèmes liés aux accidents. Dès 1896, la demande d'installation est telle que le TCF ne peut répondre à toutes les demandes, d'autant que le coût d'implantation est assez élevé (60 francs courants). Pour en alléger la charge, le TCF fait appel au bénévolat¹¹² pour l'installation de ces kits de

¹⁰⁹ C'est en octobre 1899 qu'apparaît pour la première fois, dans la revue mensuelle du TCF, la notion de chambre hygiénique : « Murs peints au Ripolin, ou peinture analogue, pouvant être lavés de haut en bas. Suppression de tous tapis, rideaux de lits et de fenêtres, tentures, etc. Cheminée de marbre ou de bois recouvert d'une peinture permettant le lavage, sans ombre de garniture. Pas de glaces. Un lit de fer, doré ou non, dit lit debout, sans rideaux, naturellement. Une table de nuit en fer peint, qu'on peut laver à grande eau et désinfecter. Pour table de toilette : une large table peinte, avec dessus de marbre et immense cuvette ; dessous, seau de toilette ; dessus, glace enchâssée dans un rebord de bois peint et lavable. Une table en bois peint pour écrire. Un seul meuble en bois, une armoire à glace pour y loger quelques vêtements, de nombreuses patères fixées au mur, permettant d'y accrocher des vêtements. Et enfin, au lieu de parquet ciré, un parquet en planches qu'on peut laver et désinfecter ».

¹¹⁰ «Concours du bon hôtelier», *Revue mensuelle du TCF*, novembre 1908, p. 498.

¹¹¹ Dès 1896 les mécaniciens sont sélectionnés pour permettre aux touristes de faire réparer leur vélocipède ou leur automobile.

¹¹² *Revue mensuelle du TCF*, novembre 1896, p.432 : Les sociétés vélocipédiques comme, par exemple, le Cyclophyle Auxonnais, participent à cette installation.

secours¹¹³ et au mécénat pour leur approvisionnement¹¹⁴. Il s'agit bien d'établir un maillage du territoire pour étendre le champ d'action des touristes.

Le transport par le chemin de fer pose les problèmes différemment. Il s'agit, avant tout, de réduire les coûts de transport et de pallier les ruptures de charge. Le développement du réseau de chemins de fer joue un rôle prédominant dans l'accessibilité aux sites de pratique. L'isolement du massif du Pelvoux jusque dans les années 1870-1880, par exemple, est en partie le fait de la faiblesse du réseau ferré qui y mène. En effet, seules deux lignes s'en approchent : au sud, la ligne de Gap à Briançon, terminée en 1884 ; et, au nord, la ligne de Grenoble au Bourg d'Oisans, exploitée à partir de 1895.

Ni les touristes, ni les alpinistes ne suffisent à motiver des décisions d'extension du réseau ferré. Cependant, ils en sont les bénéficiaires et ne manquent pas de négocier avec les compagnies des avantages tarifaires, comme par exemple des réductions de 50% à l'occasion de manifestations. Cet apport de touristes pousse les compagnies à élargir leur offre de services. Ainsi, dans le cadre de son action en faveur du développement des sports d'hiver initiés par le CAF (Drouet, 2005), le TCF organise des semaines hivernales¹¹⁵ qui rassemblent plusieurs centaines de participants. Des trains spéciaux, dédiés à la caravane, sont mis en place pour répondre à cette demande. De la même façon, les destinations touristiques bénéficient d'une desserte facilitée. Ainsi, Chamonix, modeste ville de 3109 habitants en 1911, se voit reliée à Paris par un train direct qui la situe à tout juste 14 heures de la capitale. Mieux, le transport est même rendu possible en hiver, suite à l'action du TCF. En effet, pour organiser sa première semaine hivernale, le TCF obtient de la compagnie le déneigement de plusieurs kilomètres de voie pour permettre le transport des touristes. Compte tenu du succès de la manifestation et de son rôle efficace de levier de l'activité touristique hivernale, ce service sera assuré chaque hiver, en dépit de son coût pour la compagnie. Ainsi, les touristes bénéficient d'égards particuliers sur le réseau de transport. En retour, la pratique de l'alpinisme ou des sports d'hiver en profite largement.

Cet élargissement des services aux touristes est aussi pris en compte pour gérer le problème du transport des bagages volumineux. Le TCF tente de passer des accords avec les compagnies de chemins de fer afin qu'elles proposent une franchise de droits¹¹⁶ pour les bagages et s'engagent à les garantir en cas d'avaries¹¹⁷. Ces demandes sont récurrentes et finissent par aboutir, grâce à une importante jurisprudence, à la condamnation des compagnies de chemins de fer qui ne respectent pas la lettre circulaire du ministre des Travaux Publics du 11 mai 1875 définissant la notion de bagage : « Le bagage c'est tout objet, quel qu'il soit, qu'il convient au voyageur de faire transporter avec lui, avec le bénéfice de la gratuité, dans la limite du poids fixé par le cahier des charges. Toutefois, cette règle a pour limites les nécessités de chargement et de déchargement des trains à grande vitesse »¹¹⁸. Cette jurisprudence bénéficie aux membres du Canoë Club qui, pour des raisons évidentes de transport des canoës, veulent profiter de cette aubaine¹¹⁹. Cependant, cet effort ne résout pas le

¹¹³ *Revue mensuelle du TCF*, juillet 1896, p.258.

¹¹⁴ *Revue mensuelle du TCF*, octobre 1896, p.295 ; *Revue mensuelle du TCF*, février 1897, p.73.

¹¹⁵ Trois éditions entre 1909 et 1911, successivement dans les Alpes, les Vosges et les Pyrénées.

¹¹⁶ *Revue mensuelle du TCF*, novembre 1896, p.413.

¹¹⁷ *Revue mensuelle du TCF*, avril 1897, p.151.

¹¹⁸ *Revue mensuelle du TCF*, décembre 1896, p.453.

¹¹⁹ *Bulletin mensuel du Canoë Club*, n°87, mai 1913, p.18.

problème des ruptures de charge qui obligent les canoéistes à organiser leur transport pour accéder à la rivière à partir de la gare d'arrivée.

L'impulsion des sociétés d'encouragement incite les acteurs économiques (hôteliers, compagnies de chemins de fer) à développer une offre touristique complète, adaptée aux exigences des touristes et à leurs pratiques. L'amélioration de l'accessibilité aux activités nautiques et montagnardes contribue à leur diffusion. Il devient ainsi plus aisé de gagner les lieux de pratique et d'y séjourner¹²⁰. Il s'agit certainement d'un facteur explicatif de l'augmentation des adhérents dans les sociétés d'encouragement au tourisme sportif.

Entre 1874 et 1914, le développement du tourisme sportif se fait grâce à l'action des sociétés d'encouragement qui, par les relations qu'elles entretiennent, œuvrent à l'émergence d'un secteur économique. C'est dans un rapport de coopération qu'il faut lire la construction du tourisme sportif : les sportifs ont besoin d'infrastructures touristiques (transports et hébergements) pour accéder à leur pratique et, réciproquement, les acteurs du tourisme bénéficient de la mobilité et de la présence des pratiquants pour rentabiliser leur investissement.

Cette collaboration passe par la mobilisation d'acteurs issus des classes dirigeantes et sensibilisés à la pratique de loisirs. Ces réseaux traversent les sociétés sportives (CAF, CC), touristiques (en particulier le TCF), l'État et les collectivités, ainsi que les acteurs privés du tourisme. Leur coopération permet d'identifier les difficultés et de réaliser des aménagements nécessaires aux pratiques de loisir. Ces initiatives constituent un bras de levier pour mobiliser plus largement les acteurs du tourisme. Ainsi, les pratiquants bénéficient des investissements touristiques et en assurent la rentabilité en retour.

Si ces exemples montrent un système de coordination efficace dans deux activités, l'organisation n'est pas toujours aussi bien huilée. Le TCF œuvre plus largement dans différents secteurs susceptibles de porter une forme de mobilité touristique, et son travail est parfois relativement indépendant des institutions sportives, voire même perçu comme concurrentiel. L'exemple de son action en faveur du ski en témoigne.

2. Les efforts du TCF en faveur de l'aménagement touristique de l'espace montagnard

Le TCF fait partie des trois acteurs qui ont contribué au développement du ski en France, avec le Club alpin français et l'Armée (Drouet & Luciani, 2006). Pour autant, chaque institution a eu un mode opératoire qui lui est propre. Si le Club alpin français a organisé de nombreux concours, l'Armée a formé de nombreux moniteurs. Le TCF, quant à lui, s'est investi dans la fabrication des équipements et l'aménagement des sites de pratique.

Très tôt, le TCF s'est impliqué dans des actions qui relèvent des travaux publics, à travers la pose de panneaux indicateurs sur les routes, le financement de pistes pour les cyclistes et de passe-canots sur les barrages (Levet-Labry, 2011). Les moyens

¹²⁰ Coolidge, W.A.B. (1895). Le Dauphiné en 1895. *Annuaire de la STD*, 21, 122–131.

financiers du TCF augmentent au fur et à mesure de l'élargissement de son audience¹²¹ et lui permettent de multiplier les réalisations et de s'engager dans des projets plus ambitieux. Ces interventions sont rendues possibles ou facilitées grâce à une collaboration étroite avec les services du Ministre des Travaux publics, notamment les ingénieurs des Ponts et Chaussées dont certains sont eux-mêmes membres du club. Enfin, la force du TCF est liée à sa capacité de mobilisation des acteurs locaux, publics et privés, pour démultiplier le phénomène amorcé par ses soins. Là encore, le mode opératoire du TCF fonctionne pleinement.

2.1 Les actions orientées vers les sites de pratique

Le préalable indispensable aux sports d'hiver, c'est la neige. Or, au début du XX^e siècle, le développement de la pratique s'appuie d'abord sur les structures existantes, et notamment les villes et villages de montagne. Or, les lieux habités les plus élevés en altitude ne sont pas occupés l'hiver ou sont dépourvus des services nécessaires à l'accueil des touristes. De la même façon, peu de logements existent sur le versant nord des montagnes les plus abruptes, alors même que l'enneigement y est le meilleur. Aussi, la pratique du ski s'organise d'abord en moyenne montagne¹²², autour de villages dont l'enneigement peut subir certaines irrégularités, comme l'a révélé le manque de neige aux mois de janvier 1912 et 1913 dans le Puy-de-Dôme, ce qui a valu au TCF d'annuler sa « Grande semaine de sport d'hiver ». Très tôt, il apparaît donc nécessaire d'effectuer des relevés météorologiques – pratique devenue courante au cours du XIX^e siècle (Locher, 2008) – et surtout nivologiques, pour renseigner les touristes sur l'opportunité de pratiquer les sports d'hiver dans les différents villages de montagne. Au début, le TCF prévoit de s'appuyer sur son réseau de délégués pour annoncer aux membres les chutes de neige dans les régions de montagne, et même dans les régions de plaine à proximité des grands centres urbains, pour faire part des possibilités de pratiquer le ski¹²³. Concrètement, ce service ne semble pas avoir été très opérationnel car les informations parues dans les colonnes de la revue mensuelle relatives à l'enneigement des stations sont relativement lacunaires¹²⁴.

En revanche, le TCF équipe certains villages de montagne de postes météorologiques¹²⁵ et crée les conditions d'un relevé précis, régulier et surtout généralisé, des conditions de neige en montagne¹²⁶. Ainsi, les températures et les hauteurs de neige sont communiquées au TCF qui relaie les informations. Le jeune

¹²¹ En 1913, les recettes du TCF s'élèvent à 1,4 millions de francs, dont plus de la moitié sont le fait des cotisations des sociétaires (*Revue mensuelle du TCF*, nov. 1913, p. 490).

¹²² On qualifiera ultérieurement de « première génération » de stations de sports d'hiver ces villages pionniers de moyenne altitude (Augustin, 2007).

¹²³ *Revue mensuelle du TCF*, déc. 1909, p. 540.

¹²⁴ Seuls quelques rares correspondants assidus font part des conditions d'enneigement, comme le Syndicat d'Initiative du Vivarais (*Revue mensuelle du TCF*, mars 1913, p. 111).

¹²⁵ En 1910, le TCF fait part de l'état de fonctionnement des postes météorologiques suivants : Saint-Pierre-de-Chartreuse, Chamonix, Thônes, Xonrupt (Gérardmer), Ballon d'Alsace, Sainte-Eulalie, Saint-Agrève, Le Rudlin, Campan, Cauterets, Luchon, Samoëns, Col de Voza, Montlouis, Luz-Saint-Sauveur, Gavarnie, Payolle, Arreau, Eaux-Bonnes, Eaux-Chaudes, le Canigou, le Mont-Dore (*Revue mensuelle du TCF*, déc. 1910, p. 538).

¹²⁶ Il est annoncé que le TCF sera en mesure de fournir des informations sur les températures et l'enneigement de 22 stations réparties dans les différents massifs français. (Anonyme 1910. Postes météorologiques T.C.F. *Revue mensuelle du TCF*, déc. 1910, p. 538).

Office National du Tourisme, créé en 1910 (Larique, 2007), assure ce service de diffusion en s'appuyant également sur la presse¹²⁷. Ainsi, le TCF a mis au point un service météorologique opérationnel qui permet de renseigner utilement le touriste sur la possibilité de pratiquer les sports d'hiver dans les différents massifs français. Ce service a d'autant plus d'importance que la plupart des sites de pratique sont situés à des altitudes où l'enneigement n'est pas garanti, même si certains bénéficient d'une liaison entre le village d'accueil et une zone d'altitude qui offre des conditions de pratique relativement sûres, à l'image d'Aix-les-Bains/Le Revard où la station thermale est liée à son domaine d'altitude grâce à un train à crémaillère, ou encore Bagnères/Luchon dans les Pyrénées.

Cependant, les sites bénéficiant d'infrastructures importantes sont rares. En pratique, le ski et la luge, dans leur forme touristique, ont des exigences d'aménagement relativement faibles. Généralement, un vaste champ de neige, entouré de quelques pentes douces, suffit à éprouver les premiers plaisirs des sports d'hiver. Le TCF participe à l'accessibilité de ces espaces en aidant la réalisation de chemins d'accès comme à Luchon¹²⁸. Toutefois, l'idée de réaliser des pistes s'impose rapidement et le TCF est sollicité pour leur réalisation¹²⁹. Il se mobilise d'abord pour le balisage des pistes¹³⁰ et divers aménagements¹³¹, puis répond aux attentes des acteurs locaux et finance également la réalisation de pistes de ski¹³². Ces contributions à l'aménagement sportif du territoire sont peu nombreuses et représentent une part modeste des ressources que le TCF engage en faveur du tourisme hivernal.

La part la plus significative des finances allouées à des travaux est orientée vers la construction de refuges. Ils ont un rôle très important dans le développement des sports d'hiver car ils permettent l'organisation de parcours vers les hauteurs en assurant au touriste un abri en cas de mauvais temps ou un hébergement pour un séjour prolongé. De plus, il est important de rappeler que le comité de tourisme hivernal créé en 1908 a pris le nom de Comité du Tourisme en montagne en mai 1909, élargissant ses objectifs au développement du tourisme montagnard aux différentes saisons. Or, les refuges ont également un rôle important à tenir pour les estivants¹³³. À la veille de la Grande Guerre, les investissements du TCF s'élèvent à 84.000 Francs¹³⁴ qui ont permis de construire neuf refuges : deux dans les Alpes, trois dans les Vosges, trois dans les Pyrénées et un dans le Massif Central. Ainsi, les différents massifs bénéficient d'infrastructures qui facilitent la pratique des sports d'hiver.

¹²⁷ *Revue mensuelle du TCF*, janv. 1912, p.26-27.

¹²⁸ *Revue mensuelle du TCF*, oct. 1910, p. 457.

¹²⁹ Comité de Tourisme en montagne, séance du 4 octobre 1910, *Revue mensuelle du TCF*, nov. 1910, p. 486.

¹³⁰ Comité de Tourisme en montagne, séance du 19 octobre 1909. *Revue mensuelle du TCF*, nov. 1909, p.486.

¹³¹ Comme, par exemple, pour la Chartreuse (Comité de tourisme en montagne, séance du 4 octobre 1910, *Revue mensuelle du TCF*, nov. 1910, p. 486) ou Luchon (Comité de Tourisme en montagne, séance du 20 octobre 1911. *Revue mensuelle du TCF*, nov. 1911, p. 491).

¹³² À titre d'exemple, le Conseil d'administration du TCF vote une subvention de 200 Francs au Comité des Promenades du Canton de Fraize (Vosges) en vue de la réfection et du jalonnement des sentiers de la région et des pistes de ski. Conseil d'administration du 23 déc. 1912, *Revue mensuelle du TCF*, janv. 1913, p. 39.

¹³³ La fréquentation du refuge Wallon dans les Pyrénées du 12 janvier 1912 au 23 avril 1913 se décline comme suit : 84 caravanes, soit 185 touristes ; hiver 1912 : 10 ; été 193 : 158 ; hiver 1913 : 17. *Revue mensuelle du TCF*, oct. 1913, p. 465.

¹³⁴ Comité du tourisme en montagne 1908-1923. Archives Nationales, 20000028/51.

Même si la volonté d'œuvrer sur l'ensemble du territoire est bien présente, il subsiste une forme d'inégalité entre les massifs. En réalité, les investissements sont largement orientés par la dynamique des semaines de sports d'hiver. Cet événement mobilise en grande partie les ressources humaines et financières du TCF. Et, pour en assurer la réussite, les dirigeants du TCF font converger les investissements vers le massif qui reçoit les membres du club. Ainsi, les refuges sont construits deux par deux dans les massifs qui accueillent la semaine de sports d'hiver¹³⁵. C'est pourquoi le Jura, vers lequel il n'a pas été prévu de manifestations, est le seul massif qui ne bénéficie d'aucun aménagement de refuges. Ce procédé vaut aussi pour le développement des stations météorologiques puisqu'une demi-douzaine de stations sont implantées dans les Pyrénées¹³⁶ au début de l'hiver 1910-1911, année de la Grande semaine de sports d'hiver dans ce massif. De cette manière, le TCF entend mieux jouer son rôle moteur dans le développement du tourisme hivernal. Il offre de meilleures conditions de séjour à ses participants, les apôtres du tourisme hivernal. Il dynamise les territoires en construisant les infrastructures, en même temps qu'il témoigne de l'intérêt des touristes avec sa « caravane ». Ainsi, il se place dans une situation avantageuse vis-à-vis de la population locale à qui il offre un potentiel de développement économique, dont elle peut éventuellement se saisir, et des pouvoirs publics locaux qui ne peuvent être insensibles aux efforts de l'association parisienne. Ces derniers sont sollicités pour compléter l'action entreprise par le TCF et ceux qui acceptent un projet s'y engagent pleinement. Généralement, les délégués présents sur les territoires contribuent efficacement à ce travail car ils connaissent les acteurs locaux et savent convaincre en portant les arguments du TCF. Ainsi, le club joue un rôle de levier car il suscite la mobilisation de tous les acteurs locaux.

2.2 Le développement des services

L'engagement du TCF en faveur du tourisme en montagne, et du tourisme hivernal en particulier, ne se réduit pas à la distribution de subventions au gré des « Grandes semaines de sports d'hiver ». Le TCF s'engage également à diffuser des informations pratiques aux touristes pour faciliter l'organisation de leurs séjours.

Il s'intéresse également aux conditions d'accueil des touristes. En pratique, l'hôtellerie de montagne est largement marquée par la saisonnalité et bon nombre d'établissements ferment leur porte durant l'hiver. Ce choix logique, compte tenu de la présence plus ou moins importante des touristes, a contribué également à une faible dotation d'infrastructures hôtelières. En effet, la fiscalité prévoit des charges fixes indépendamment de la durée d'ouverture. Aussi, leur poids est plus pesant pour les établissements qui réalisent leur chiffre d'affaires annuel sur une seule saison.

De plus, une condition d'ouverture pendant l'hiver est la présence d'un système de chauffage adéquat, relativement rare dans les établissements hôteliers avant la Première Guerre mondiale. Dès le début de son investissement dans le tourisme hivernal, le TCF est convaincu de l'importance de l'installation du chauffage central dans les établissements hôteliers susceptibles d'accueillir de touristes pendant la saison

¹³⁵ En effet, il faut signaler la livraison des refuges du Baerenkopf et du Rheinkopf en 1910, dans les Vosges ; et des refuges Wallon et Russel en 1911, dans les Pyrénées.

¹³⁶ Comité de Tourisme en montagne, Séance du 4 octobre 1910, *Revue mensuelle du TCF*, nov. 1910, p. 486.

froide. Aussi, la diffusion d'informations sur ces établissements qui sont en mesure d'accueillir les amateurs de sports d'hiver est importante. Dans les publications du TCF relatives aux établissements hôteliers, apparaît une mention sur la présence éventuelle d'un dispositif de chauffage central¹³⁷. Cette information est également relayée dans les colonnes de la revue mensuelle. De cette manière, il est possible de dresser une cartographie des centres de tourisme hivernaux (Carte 3).

Carte 3. Hôtels chauffés ouverts pendant l'hiver 1913-1914 (sources: *Revue mensuelle du TCF*, nov. 1913, déc. 1913, janv. 1914)



Le TCF investit autant qu'il s'investit dans le développement des sports d'hiver. Il assure la diffusion d'informations touristiques qu'il transmet à ses membres susceptibles d'organiser leur séjour en montagne et de pratiquer les sports d'hiver. Il s'engage également directement dans l'aménagement des sites de pratique en assurant

¹³⁷ Nous n'avons pas pu consulter l'édition de chacun des guides mais celle de 1909 ne mentionne pas cette information qui est présente dans celle de 1912.

la maîtrise d'ouvrage de plusieurs refuges ou à travers l'octroi de subventions pour réaliser des aménagements. Toutes les régions de montagne françaises bénéficient des efforts du TCF. Saisissant l'élan engagé et profitant des encouragements et du soutien du TCF, nombre d'acteurs locaux, publics et privés, sont happés par ce mouvement en faveur du développement des sports d'hiver.

* * * * *

Si sport et tourisme sont liés, sport de nature et tourisme forment parfois un tout. En effet, les sports de nature se définissent par une forme de mobilité, généralement organisée dans un espace naturel. C'est pourquoi, très tôt, une collaboration s'est mise en place, facilitée par la constitution de réseaux (chapitre 3). Les exemples donnés pour le nautisme ou l'alpinisme peuvent être étendus. Le spéléologue, É-A. Martel fera de son exploration du gouffre de Padirac un investissement touristique important. Il s'appuiera sur le Touring-club de France pour relayer la promotion du site.

Il apparaît clairement que les sports de nature ont une relation particulière avec le tourisme que n'ont pas les sports de compétition. Chez les premiers, le tourisme est un allié, presque une nécessité pour le développement de la pratique. Chez les seconds, le tourisme est une contrainte financière. Les déplacements pour aller rencontrer des adversaires éloignés sont un frein, une charge financière qu'il faut dépasser. La faible participation aux Jeux olympiques de 1904 organisés à Saint-Louis (USA) est largement imputable au temps et à l'argent nécessaires à la participation pour les Européens.

De plus, le tourisme lié à l'activité physique ne touche pas le même public selon les sports. Dans les sports de compétition, seuls les athlètes de niveau national ou international sont amenés à faire de longs déplacements. À leurs côtés, les spectateurs sont ceux qui se déplacent le plus. Si bien que le sport de compétition n'a un impact touristique que lors des grandes manifestations sportives internationales tandis que, dans les sports de nature, tous les pratiquants sont tenus de se déplacer. Il existe des phénomènes de localisme qui amènent une minorité de pratiquants à se concentrer sur un site (De Léséleuc, 2004) mais la mobilité fait partie intégrante de l'activité car la découverte de nouveaux espaces participe à l'attrait de la pratique.

Dès lors, les loisirs de nature et le tourisme œuvrent conjointement. Les acteurs du tourisme tirent profit de l'attrait des sites de pratiques et les clubs bénéficient des infrastructures touristiques pour accéder à la pratique. Cette relation étroite se prolonge durablement dans l'histoire.

Chapitre 6

Sportivisation et différenciation sportive : du canotage à la course à l'aviron

Comme nous l'avons précisé en introduction de ce mémoire, ce que nous appelons ici loisirs de nature ne répond pas à une définition stricte du sport car ils recouvrent des singularités multiples. Néanmoins, l'objet de cette sous-partie est d'analyser les effets du processus de sportivisation, à l'œuvre à partir du XIX^e siècle, pour mesurer son impact sur les formes de pratique des sports de nature. Il est bien question ici de formes de pratique car, et c'est là une des hypothèses centrales de cette étude, le processus de sportivisation n'a pas absorbé tous les loisirs de nature. Par conséquent, il est intéressant de montrer dans quelle mesure il a pu transformer certaines pratiques ou, dans d'autres cas, diviser les groupes de pratiquants en fonction du mode d'engagement qu'ils ont développé dans l'activité.

Pour mettre en évidence la transition vers une pratique sportive, il est possible de procéder de plusieurs manières. Une analyse fonctionnaliste consisterait à faire correspondre les caractéristiques des activités étudiées à la définition du sport en sept critères donnée par Guttmann (1978) : sécularisation, égalité (opportunité de s'opposer dans les conditions de la compétition), spécialisation des rôles, rationalisation, bureaucratie, quantification, quête des records ; ou en six items selon l'analyse de Guay (1993) : l'activité physique, la compétition, l'amusement, l'enjeu, la règle, l'esprit sportif (équité, désir de vaincre et loyauté).

Une analyse culturaliste mettrait davantage en exergue l'influence anglaise et la diffusion d'une forme de pratique venue d'outre-manche (Terret, 1994) par un processus d'acculturation (Waquet, 2010). D'autres théories, comme la sociologie figurationnelle de N. Elias, ont permis de mettre en évidence l'émergence du phénomène sportif à travers le processus de civilisation des mœurs (Elias & Dunning, 1994).

La réflexion amorcée ici porte, bien entendu, sur la première période étudiée, qui se termine en 1918. Dans la mesure où le processus de sportivisation s'exerce durablement et que les pratiques en subissent les influences de manière plus ou moins forte, le débat se prolonge au cours des autres parties de ce travail qui s'interrogent sur le XX^e siècle (chapitre 13).

Deux schémas se dessinent avec les sports de nature : d'une part, ceux qui s'inscrivent complètement dans le processus de sportivisation ; d'autre part, ceux qui sont effleurés par ses effets sans réellement en subir le dogme. Entre les deux, un curseur étendu révèle une large palette de situations de cohabitation ou de concurrences. Il est tout de même important de considérer que, lorsqu'une activité est transformée en sport, au sens strict du terme, elle est souvent dénaturée. Dénaturée car son lien avec la nature s'est distendu, et dénaturée parce que ses fondements ont changé.

S'intéresser à la naissance d'un sport, comme la course à l'aviron dans le milieu du nautisme, c'est mettre en évidence que, parmi les activités des sociétés nautiques, une forme de pratique émerge qui répond à la définition à laquelle Bouet (1995) aboutit à l'issue de sa thèse sur la signification du sport : « Le sport est une activité institutionnalisée de loisirs, à participation corporelle primordiale et à structures motrices rigoureusement spécialisées, s'exerçant pour elles-mêmes, sur le mode compétitif, avec le souci essentiel d'accomplir une performance ». La notion de compétition est fondamentale. Guttmann (1978) poursuit l'idée jusqu'à la notion de record qui est rendue possible par l'institutionnalisation et l'existence de règles communes dans un environnement globalisé (Maguire, 1995). La recherche de performances, dans le cadre d'une pratique strictement codifiée, amène une spécialisation poussée de la motricité. L'activité physique spontanée est rationalisée, analyse scientifique du mouvement à l'appui, pour être perfectionnée grâce à l'entraînement. Quelles sont les conséquences sur l'identité de l'activité ?

1. Le processus de sportivisation du canotage

Le canotage en France connaît un développement marqué dès le début du XIX^e siècle (Delaive, 2003) et précède de plusieurs décennies le phénomène d'institutionnalisation du sport (Terret, 2007). Néanmoins, les rameurs des sociétés nautiques sont également touchés par le phénomène de sportivisation qui transforme l'activité et son organisation. Cette mutation est au cœur de notre propos qui vise à démontrer comment s'opère le passage d'une activité de loisir – ici, le canotage – à une activité sportive – ici, la course à l'aviron.

La littérature sur l'histoire du canotage montre plusieurs visages. La monographie de la très ancienne Société Nautique de Besançon (créée en 1865), réalisée par Vivier (1999), met clairement en évidence la sociabilité bourgeoise, phénomène que l'on retrouve dans d'autres villes, comme à Chalon-sur-Saône (Bretin, 2002). La pratique physique, au sein des sociétés nautiques, est parfois secondaire ; elle est même souvent confiée à des professionnels qui rament sur les embarcations des membres, à l'image du Jockey Club où les membres faisaient monter leurs chevaux par leur personnel (Thibault, 1997). Les membres jouissent du spectacle qui en résulte, qu'ils combinent à des festivités alliant les mondanités et les pratiques culturelles.

Notre démonstration consiste à mettre en évidence la naissance d'un sport, la course à l'aviron, à partir d'une construction progressive qui s'appuie sur la quête de vitesse – fruit d'une rationalisation de la fabrication des embarcations et de la préparation des rameurs – autant que sur une organisation institutionnelle et réglementaire des acteurs. Étape après étape, les adeptes de la performance se différencient des canotiers mondains pour créer une nouvelle forme de pratique, un nouveau sport.

Les différentes définitions de l'activité sportive citées en introduction de ce chapitre guident le choix des indicateurs que nous mobiliserons pour démontrer l'éclosion d'un sport particulier : l'aviron. Plus précisément, l'analyse va se focaliser, en premier lieu, sur le couple institutions-règlements. L'enjeu de la création de structures fédératives a toujours été étroitement lié à l'adoption d'un règlement commun qui puisse régler l'organisation de compétitions entre les clubs ainsi réunis. L'analyse des règles et de leur évolution est un précieux indice pour mettre en évidence l'évolution des usages et des normes dans le milieu de l'aviron, et notamment les prémices de l'esprit sportif.

En effet, la réglementation des embarcations comme des catégories de rameurs permet aux concurrents de régater dans les mêmes conditions. Le regard se penche également sur les pratiquants et l'exercice de leur sport. Cet aspect de l'analyse recoupe, d'une part, la préparation avec, notamment, l'intérêt marqué pour les innovations technologiques sur les bateaux susceptibles d'améliorer les performances ; et, d'autre part, l'entraînement du rameur lui-même, pour qui la maîtrise du geste et la capacité physique sont au cœur de sa prestation. De cette manière, il appartiendra au lecteur d'identifier tous les marqueurs qui révèlent la mise en place progressive d'une forme de pratique de l'aviron résolument sportive.

Les sources de notre travail sont constituées d'un ensemble varié d'ouvrages, d'archives de sociétés nautiques et d'articles de la presse spécialisée, recueillies essentiellement aux archives départementales de Créteil. Les périodiques les plus utilisés sont *Le Yacht*, *L'Aviron* et *La France nautique*. Tous ont fait l'objet d'une analyse qualitative tenant compte de leur position vis-à-vis des pratiques et des institutions. Dans la mesure du possible, des croisements ont été effectués mais la complémentarité du corpus réside en partie dans les discontinuités des publications qui limitent d'autant les possibilités de recoupement.

La présentation des résultats suivra un ordre chronologique structuré autour des grandes étapes de transformation de l'aviron. Si les limites temporelles sont marquées par la création d'institutions sportives, notre exposé mobilisera l'ensemble des indicateurs cités pour appréhender une évolution de fond de la pratique. Le point de départ de l'analyse correspond à la création de la Société des régates Parisiennes (S.R.P) en 1853. Le passage d'organisations régionales à une institution nationale est initié en 1882 avec la fondation de l'Union des Sociétés d'Aviron de France. Toutefois, le projet n'aboutira concrètement qu'après les années 1890, date charnière à partir de laquelle s'ouvre la deuxième partie de notre texte. Là, il s'agit davantage d'envisager le processus d'institutionnalisation de l'aviron à l'échelle globale, c'est-à-dire la création de la Fédération internationale, et la nécessité, pour les pays membres, de s'accorder sur la définition de « l'amateur », notamment. À chaque étape, les difficultés des acteurs à s'entendre autour d'un règlement commun mettent en exergue les évolutions de l'aviron qui sont autant de marqueurs du processus de sportivisation à l'œuvre.

1.1 Quête de vitesse et compétition

- Des embarcations conçues pour aller plus vite

L'histoire de la navigation est très ancienne et la réflexion sur l'optimisation des performances des navires n'est pas nouvelle. Mais les réflexions antérieures étaient presque toujours motivées par un compromis entre l'efficacité de la navigation et la fonction utilitaire à laquelle était destinée l'embarcation, qu'elle soit militaire, dédiée au transport de marchandises ou à la pêche. La structuration de l'aviron sportif est amorcée par une quête de vitesse d'un autre genre, assez proche de celle que décrit Ritchie (2011) dans le monde du cyclisme. La pratique sportive se dégage de toutes fins utilitaires pour poursuivre sa propre finalité, la performance, celle-ci pouvant aller

jusqu'au risque, selon les termes de Pierre de Coubertin¹³⁸. Cette première partie met en évidence la tendance à améliorer les performances de l'embarcation et des rameurs au cours du XIX^e siècle, abandonnant ainsi le canotage de loisir – la promenade en barque (Delaive, 1997)– pour une activité sportive de compétition.

L'embarcation de loisir, au début du XIX^e siècle, est le canot. Il peut loger plusieurs personnes ainsi que du matériel utile à la promenade. La stabilité et le confort que procure cette embarcation ne répondent pas aux critères de performance des sportifs. La première étape dans cette direction va consister à réduire le rapport entre longueur et largeur. Plus le bateau est étroit, moins il doit déplacer une masse d'eau importante. Alors que le canot a une largeur d'un tiers de sa longueur, le canot-yole développé en 1843, affiche un rapport d'un quart entre largeur et longueur. Ce rapport est inscrit dans les règlements de 1850 (Arquey, 2007). L'efficacité de ce nouveau profil incite à aller plus loin, au détriment de la stabilité de l'engin. C'est ainsi que des embarcations sortent des ateliers avec une largeur égale à un sixième de leur longueur. À la fin du XIX^e siècle, les rapports les plus importants atteignent un trentième¹³⁹ ! Bien entendu, la stabilité de ces embarcations est très précaire et nécessite une formation. La yole devient l'embarcation d'apprentissage.

Ainsi, les embarcations sortant des chantiers de construction tendent à s'allonger. Or, la contrainte de poids demeure importante et doit être contenue le plus efficacement possible. C'est pourquoi les bateaux doivent leur flottaison à une feuille de cédrat d'une épaisseur de 0,3mm et des pontages en soie ou en toile vernie très fine. Le tout permet de produire des embarcations de 12kg pour un seul rameur et jusqu'à 90kg pour huit rameurs (figure 1). Ainsi le rapport entre le poids du bateau et le nombre de rameurs est très avantageux. Finesse et légèreté ont transformé les embarcations. Mais cette démarche pour faire un bateau plus rapide impose des contraintes parmi lesquelles, outre la faible stabilité déjà mentionnée, nous pouvons citer la relative difficulté à barrer un bateau long et étroit et son incapacité à affronter des conditions de navigation difficile (rivière agitée ou houle marine). Tout est mis en œuvre dans une démarche rationnelle pour gagner en vitesse, dans la logique de la modernité sportive décrite par Renaud (2009). Mais d'autres questions se posent quant à l'efficacité du rameur sur une telle embarcation.

En effet, l'étroitesse du bateau tend à rapprocher les dames de nage¹⁴⁰ du rameur, ce qui contribue à réduire son bras de levier lorsqu'il actionne l'aviron et donc, *in fine*, à rendre la progression plus difficile et, par conséquent, moins performante. Les constructeurs anglais ont été les premiers à expérimenter une solution technique, plus tard adoptée par les constructeurs français : le gréement en dehors de l'embarcation. Ce dispositif a donné son nom aux embarcations de ce type : l'« outrigger »¹⁴¹. Avec la dame de nage en dehors du bateau, le bras de levier retrouve une amplitude optimale pour l'effort du rameur (Figure 13).

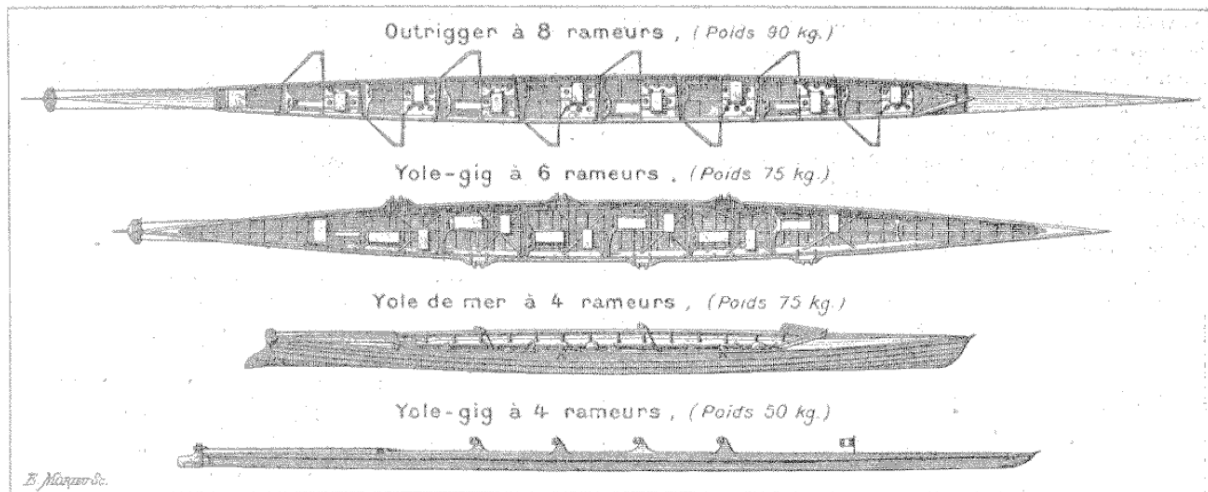
¹³⁸ Coubertin, P. (1972). *Pédagogie Sportive: Histoire, Technique, Action Morale et Sociale des Exercices Sportifs*. Paris: Vrin, p. 7.

¹³⁹ Tissandier, G. (1892). Les exercices physiques. Le canotage ou l'aviron. *La Nature*, 21 mai 1892, n°990, pp. 391-394.

¹⁴⁰ Point de fixation de l'aviron autour duquel se réalisent les mouvements du rameur.

¹⁴¹ Le terme « outrigger » vient des mots anglais « out » (dehors) et « rig » (gréement).

Figure 13. Schéma des embarcations du constructeur parisien Tellier



Source : *La Nature*, 1892, p. 392

D'autres innovations vont permettre au rameur de déployer son énergie dans les meilleures conditions, notamment au niveau du poste de rameur avec le siège à coulisse qui permet un travail prolongé des membres inférieurs et augmente l'amplitude du mouvement. En effet, la technique de rame était d'abord basée sur une traction des bras vers la poitrine. Avec ces aménagements, le rameur peut mobiliser également les muscles plus puissants des jambes qui s'ajoutent à l'effort réalisé par le haut du corps.

La majorité de ces innovations, qui transforment fondamentalement le canot en bateau de course, est réalisée au milieu du siècle, alors que les compétitions sont encore le plus souvent locales. La quête de vitesse amène à repenser continuellement les embarcations mais la rationalisation de la construction, visant à produire une embarcation qui accueille le maximum de rameurs en offrant le minimum de poids et de résistance à l'avancement, est contrainte. D'une part, le rameur doit avoir l'équilibre et le geste suffisamment maîtrisés pour assurer la stabilité du bateau ; d'autre part, les conditions de pratique doivent être adaptées : l'absence de bord et de plat-bord continu interdit la pratique en mer¹⁴². Ainsi, l'usage et la sécurité des rameurs obligent les constructeurs à contenir leurs projets les plus audacieux et à conserver un certain sens pratique.

¹⁴² Jusqu'au début des années 1880, chaque société organisant des courses en mer détient son propre règlement dans lequel est précisé le type d'embarcation autorisé. Lorsqu'en 1882 l'USAF vote l'obligation pour toutes les sociétés d'adopter le principe de liberté de construction dans toutes les régates seniors, le comité des régates de Nice, partisan de l'USAF, l'applique pour ses régates en mer qui ont lieu en mars 1883. De nombreux incidents sont alors relayés par la presse nautique, suite à la mise en ligne de bon nombre d'embarcations bien trop étroites et fragiles pour une conduite en mer. Cet évènement montre à quel point l'application théorique peut être, en pratique, difficile car dépendante de variables externes (telles que les contraintes géographiques et sécuritaires). Ainsi, lors du congrès de l'USAF en mai 1883, de nombreuses modifications sont apportées aux règlements de courses : le principe de liberté de construction n'est plus imposé aux sociétés membres de l'USAF et des dispositions spécifiques sont rédigées pour les courses en mer.

- Un nuage de clubs épars

L'augmentation de la vitesse permise par les innovations techniques et les publications de plus en plus régulières des temps et performances réalisés par les bateaux, influencent la conduite des rameurs¹⁴³. Même si le goût de la promenade persiste, ils chronométrèrent dorénavant leurs courses et leurs parcours dans un but précis : distinguer le vainqueur du vaincu (Vigarello, 1995). Les épreuves se multiplient mais elles ne sont ni coordonnées, ni hiérarchisées entre elles, ce qui témoigne d'une organisation de la pratique fragile et précoce. Décidées au coup par coup, au rythme des manifestations locales, les épreuves ne sont l'objet d'aucune temporalité autonome. Elles appartiennent à un calendrier qui n'est pas le leur et restent dominées par des réjouissances régionales. À ce moment-là, l'aviron se rapproche davantage des jeux traditionnels que d'un sport (Chartier & Vigarello, 1982). Le décalage entre la forte activité nautique et son manque de réglementation a déjà été soulevé par Delaive (2003). En effet, il mentionne un Paris actif, appelé aussi « berceau nautique », mais dépourvu d'institutions alors que la Société des Régates du Havre est créée dès 1841. Pourtant, le nombre de sociétés nautiques en France qui organisent des courses à l'aviron ne cesse de croître, dès l'apparition et l'engouement pour le canotage (Carte 4)¹⁴⁴. Des forces vives sont visibles dans le Nord de la France. Près de la Somme s'installent le Sport nautique d'Amiens (1865) et le Sport nautique d'Abbeville (1856). L'Émulation nautique de Boulogne-sur-Mer (1861), l'Émulation nautique de Calais (1863) et le Sporting Dunkerquois (1864) investissent les côtes et sont renforcés, un peu plus à l'Est, par le Sport nautique de Lille (1869), le Rowing-Club de Roubaix (1864) et le Rowing-Club de Valenciennes (1867). La région parisienne est représentée par la Société des régates parisiennes, le Rowing-Club de Paris, la Société nautique de la Marne et le Cercle nautique de France. À l'Est comme à l'Ouest, quelques sociétés sont disséminées. Seule la Charente regroupe, sur une distance relativement proche, trois sociétés de régates : le Cognac-Rowing Club, la Société des régates de Cognac et la Société des canotiers d'Angoulême (1869). Si l'organisation sociale prend bel et bien forme à l'échelle nationale, la répartition sur le territoire peut être interprétée au regard des conditions spatiales et géographiques nécessaires à la pratique de l'aviron. La navigabilité des cours d'eau ainsi que leur morphologie (faciès d'écoulement, largeur du lit mineur) sont autant de variables déterminant les potentialités d'activités. Elles conditionnent les possibilités et les formes de pratique (canoë, aviron, voile).

Le canotage présente des caractéristiques inédites quant à l'histoire de son institutionnalisation. Alors qu'il se développe en France dès le début du XIX^e siècle, ce qui est très tôt par rapport à d'autres activités sportives, son organisation administrative – la « bureaucratie » qui caractérise un sport selon Guttmann (1978) – n'apparaît que tardivement. Toute la première moitié du siècle est marquée par l'absence d'une structure capable de faciliter les relations interclubs, de promouvoir une codification universelle, ainsi que de généraliser, au plan national, les innovations majeures. La diffusion de l'information, à travers un média que beaucoup choisissent comme organe officiel, ne suffit donc pas à générer une politique commune et à unifier les dynamiques en cours. La Société des Régates Parisiennes (SRP), créée en

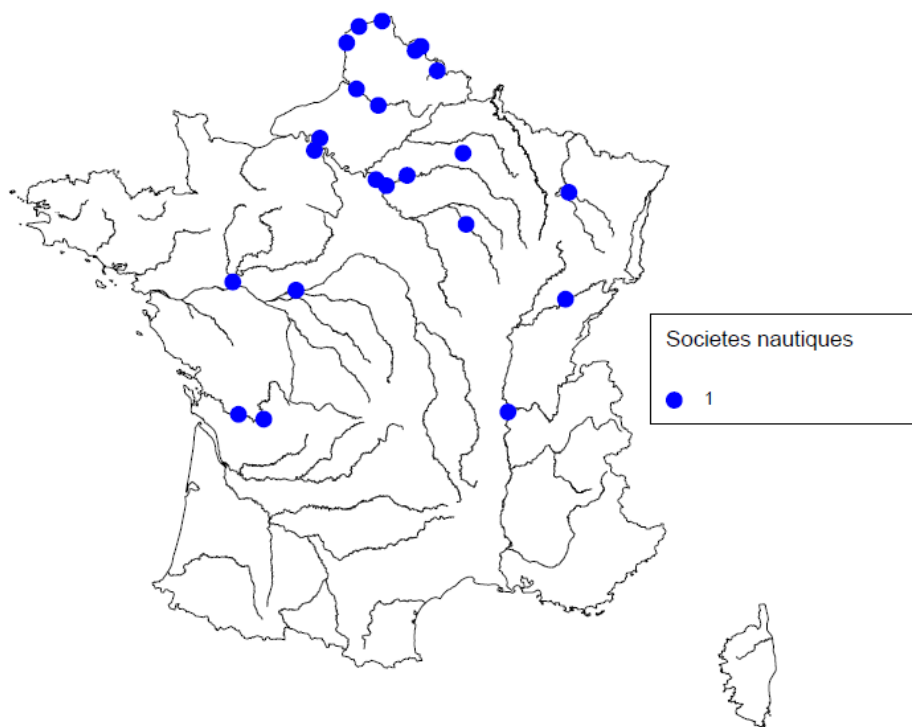
¹⁴³ Kaar, A. & Gatayes, L. (1858). *Le canotage en France*. Paris : chez Jules et Alphonse Taride.

¹⁴⁴ *Le Yacht*, n°356, samedi 3 janvier 1885. Dans la rubrique "Le sport de l'aviron en France" le rédacteur dénote la création de nombreuses sociétés nautiques entre 1848 et 1876.

1853, est la première à amorcer une organisation et une réglementation des régates¹⁴⁵, éléments constitutifs du processus de sportivisation. Le mode de vie autarcique des sociétés nautiques, soucieuses de leur pérennité, facilite, durant les premières années de l'activité de la SRP, l'acceptation des bouleversements nautiques qu'elle engendre à Paris. Son réseau relationnel s'étoffe et les nouveaux mouvements nautiques à Lyon (en 1854), et même à Reims (en 1855)¹⁴⁶, en étroite coopération avec la SRP, s'instaurent sur un fond parisien, en s'appropriant les statuts de la SRP.

Ainsi la SRP, par la fondation du Championnat de la Seine¹⁴⁷, crée les premières catégories de courses, introduit les prémices libérales sur la construction d'embarcations et, par là, pallie les premiers échecs de réglementation. Sa structure est renforcée en 1865 par sa fusion avec le Rowing-Club de Paris, jusque-là moins impliqué dans les compétitions sportives.

Carte 4. Les sociétés nautiques créées entre 1848 et 1876



La seconde moitié du XIX^e siècle est marquée par une concurrence accrue, en région parisienne, entre les sociétés nautiques qui souhaitent s'investir dans l'organisation de compétitions. En l'absence d'instance nationale susceptible de réguler l'activité des clubs, les sociétés sont amenées à signer un traité en 1877, premier acte de coordination entre les clubs. Le Rowing Club-SRP, le Cercle Nautique de France (créé en 1875 à Paris) et la Société Nautique de la Marne (fondée en 1876 à Joinville-le-

¹⁴⁵*La France Nautique*, n°4, jeudi 8 mars 1860.

¹⁴⁶*La France Nautique*, n°5, jeudi 15 mars 1860.

¹⁴⁷La première édition du « Championnat de la Seine » d'aviron à Paris a lieu en 1853.

Pont) s'entendent pour partager le territoire sur lequel elles peuvent organiser des régates. L'ensemble des articles révèle à la fois une négociation féconde, bien que ponctuelle, autour des conditions de pratique et, plus particulièrement, un accord social permettant d'écarter toute mésentente concurrentielle¹⁴⁸. Les trois sociétés s'engagent ainsi à ne pas prendre l'adhésion d'un sociétaire qui aurait été exclu d'une autre de ces sociétés ; à ce que chaque course publique organisée par l'une soit ouverte aux deux autres ; et à ne pas diriger de régates en dehors des zones délibérées. C'est ainsi que la Société Nautique de la Marne prend la direction de la Marne et de la Haute Seine, à l'Est de Paris. Le Rowing-Club de Paris, quant à lui, s'occupe de la Basse Seine et de l'Oise, à l'Ouest. Et enfin, le Cercle Nautique de France garde l'organisation du Championnat de la Seine. Sous cette alliance se conditionnent également les prémices d'un code commun, dans le cadre de l'élaboration des régates internationales. Le comité, arrêté à trois membres de chacune des trois sociétés parisiennes, montre le centralisme de la capitale dans l'organisation du rowing français. Pourtant, l'unification parisienne est bien mince par rapport à toutes les sociétés implantées en France. Le monde nautique, durant les années 1870-1880, est marqué par un mouvement en faveur d'un « rowing national », idée largement soutenue dans la presse sportive et notamment dans *Le Yacht*¹⁴⁹. Mais certains clubs restent hermétiques à cette idée et les regroupements régionaux, qui se multiplient avec l'entente parisienne mais aussi l'apparition de l'Union Nautique des Sociétés du Sud-Ouest en 1880¹⁵⁰, constituent des obstacles à cette ascension.

Le premier leitmotiv d'une organisation nationale est l'harmonisation du code des courses. En effet, les différentes codifications des embarcations, notamment, contraignent les sportifs à s'adapter aux règlements de chacun, donnant parfois lieu à certaines difficultés pour participer aux régates. De plus, certaines questions restent encore floues et les rameurs se rendent aux compétitions sans connaître la catégorie dans laquelle ils vont être intégrés, voire même s'ils auront la possibilité de participer à la course.

1.2 Réglementation et institutionnalisation

- Vers une réglementation commune sur les embarcations

Les innovations des ateliers de construction sont sources de conflits. L'engin donnant un avantage considérable aux rameurs, l'accès aux dernières technologies engage les chances de victoire dans les courses. Or, les constructeurs sont nombreux puisque le nombre d'emplois liés à la fabrication des embarcations de loisir mobilise près de 1500 travailleurs¹⁵¹ sur le territoire français, même si ces emplois sont majoritairement saisonniers. Parmi eux, les plus réputés sont considérés comme des ingénieurs, dont le talent est indispensable à la performance. Dossunet et Tellier, deux ateliers parisiens, se distinguent particulièrement.

¹⁴⁸*Le Boa*, n°5, dimanche 19 mai 1878.

¹⁴⁹*Le Yacht*, n°192, samedi 12 novembre 1881.

¹⁵⁰Code des courses de la Fédération Française des sociétés d'avirons, 30 mars 1893.

¹⁵¹Tissandier, G. (1892). Les exercices physiques. Le canotage ou l'aviron. *La Nature*, 21 mai 1892, n°990, pp. 391-394

Aussi, certains règlements spécifient les dispositifs à employer et en interdisent d'autres... parfois sans les déterminer à l'avance ! Par exemple, le règlement des courses organisées par la ville de Brest, le 16 août 1868, précise :

« Le jury fera le classement des bateaux par catégorie, aura la faculté, même après inscription, d'exclure les embarcations qui ne lui paraîtraient pas conformes à l'esprit du programme, de changer ou d'annuler les compensations en temps dans les courses qui y sont astreintes »¹⁵².

Dans une autre course, une solution est trouvée sur place. En 1880, le Cercle de régates de Bruxelles avait contraint un rameur français à démonter ses *row-locks* dont était équipée son embarcation pour concourir, pour les remplacer par des dames fixes. L'année suivante, le Cercle des régates de Bruxelles a adopté le principe de « libre construction », partiellement amorcé par la SRP, qui permet aux constructeurs d'exprimer tout leur talent et de consacrer toute leur intelligence « pour obtenir de leurs embarcations la plus grande vitesse possible. Ce qui est le véritable but des courses à l'aviron »¹⁵³.

Le principe de libre construction est réclamé par certains rameurs mais de nombreuses Unions conservent des règlements différents sans les uniformiser car la mise en œuvre d'un règlement unique est susceptible de compromettre la tenue de certaines régates. En effet, chaque ville ne peut offrir les mêmes conditions de pratique, et chaque société nautique n'a pas nécessairement les embarcations qui répondent aux critères des différentes catégories. Aussi, dans la mesure où les participants sont majoritairement issus d'un environnement proche, les règlements locaux peuvent paraître les plus inclusifs, sinon les seuls viables à l'esprit de la manifestation pensée par les organisateurs¹⁵⁴.

Les compétiteurs les plus mobiles sont handicapés et la question de réunir les sociétés nautiques pour discuter de ces questions d'harmonisation est de plus en plus pressante. Enfin émerge l'idée d'organiser un congrès à Lille en 1875¹⁵⁵, avec l'objectif d'unir les sociétés nautiques autour d'un traité international. Le caractère nouveau de cette initiative, les invitations ciblées¹⁵⁶, ainsi que l'absence d'un programme précis, expliquent, selon le rédacteur du *Yacht*, l'essoufflement presque immédiat de ce congrès. Au final, peu de décisions majeures sont enterrinées. Néanmoins, une première réglementation sur la construction des Yoles-gigs lève le voile sur des qualifications qui avaient été trop abstraites jusque-là, laissant libre cours à certaines fraudes lors des régates (notamment par un agencement particulier des bosses de nages¹⁵⁷).

Ce premier élan marque les prémices de l'institutionnalisation de l'aviron et soulève une ambivalence, entre particularisme et centralisme, à propos des diverses stratégies engagées par les nombreuses sociétés nautiques. Un an plus tard, en 1882, le Cercle Nautique de France, présidé par M. Fleuret, se lance dans l'organisation d'un congrès national afin de discuter des grandes questions qui agitent le monde de l'aviron et d'initier la fondation de l'Union des sociétés françaises d'aviron¹⁵⁸. Son objectif est

¹⁵² *Le Yacht*, n°18, mardi 4 août 1868, p. 2.

¹⁵³ *Le Yacht*, n°166, samedi 14 mai 1881, p. 160.

¹⁵⁴ *Le Yacht*, n°246, samedi 25 novembre 1882.

¹⁵⁵ *Le Yacht*, n°191, samedi 5 novembre 1881.

¹⁵⁶ *Ibid.*

¹⁵⁷ *La Revue des Sports*, samedi 18 février 1882.

¹⁵⁸ *Le Yacht*, n°218, samedi 13 mai 1882.

ambitieux mais nécessaire : « populariser le sport nautique et contribuer à son développement en établissant des rapports suivis entre toutes les sociétés des divers points de France »¹⁵⁹. La création d'un comité d'initiative¹⁶⁰, exclusivement composé de sociétés parisiennes, traduit la mainmise de la capitale dans ce projet de regroupement. Il est, à ce titre, original, compte tenu du rayonnement géographique de l'aviron associatif (Carte 4) à cette période. Une réunion extraordinaire se tient le 11 avril 1882, durant laquelle sont rédigés le règlement et le programme. Les règlements et codifications de l'aviron sont au cœur des objectifs de ce projet d'institutionnalisation.

La coopération de l'ensemble des sociétés nautiques est nécessaire au succès de ce projet. L'envoi du programme, la publicité de cet événement relayé par la presse¹⁶¹, ainsi que l'assurance d'une prise en compte des règlements déjà établis par l'Union du Sud-Ouest, montrent l'enjeu auquel le monde de l'aviron est confronté : une institution nationale pour un code de course partagé par tous.

- Vers une institution nationale

Ainsi naît, suite au congrès national, l'Union des sociétés d'avirons de France (USAF), en 1882. Les six sociétés parisiennes¹⁶², l'Union des Sociétés du Sud-Ouest¹⁶³, ainsi qu'une dizaine de sociétés, composent l'USAF. Dès l'année 1883, l'USAF ne semble pas réussir à maintenir son quota d'adhérents puisqu'on en dénombre seulement douze, puis neuf jusqu'en 1886 (figure 4). Après quatre années de fonctionnement, l'existence de l'USAF dépend d'une minorité : sur les neuf sociétés adhérentes, six proviennent de la capitale et deux, situées en province, sont représentées par un membre parisien qui n'est autre que M. Fleuret, précurseur du groupement¹⁶⁴. Seul le comité des régates de Nice semble finalement rompre cette unité. Dans ces conditions, le regroupement de l'ensemble des sociétés nautiques soulève des réticences et des résistances que l'USAF tente de pallier. Elle entreprend de faciliter les inscriptions en réduisant progressivement les cotisations mais les résultats sont modestes : après la réduction de la cotisation annuelle à 25 francs en 1886, l'Union compte six membres supplémentaires l'année suivante. En presque huit ans d'activité, l'USAF n'atteint pas la vingtaine d'adhésions, ce qui représente tout juste le quart de l'ensemble des sociétés nautiques en France recensées dans l'annuaire du *Yacht*¹⁶⁵. En cela, comment imposer un règlement qui, même voté à l'assentiment général, ne concerne qu'une minorité de sociétés nautiques sur l'ensemble du territoire français ?

¹⁵⁹ *Le Yacht*, n°206, samedi 18 février 1882, p. 55.

¹⁶⁰ *Le Yacht*, n°199, samedi 31 décembre 1881, p. 424 : ce comité est constitué d'un président, de plusieurs membres, et d'un secrétaire, tous affiliés à une société parisienne (le Cercle Nautique de France, le Rowing-Club, la Société Nautique de la Marne, la Société d'Encouragement, le Cercle d'aviron de Paris, et le Joinville Boat-Club).

¹⁶¹ La rédaction du journal *le Yacht* est assurée en partie par le président de la Société nautique de la Marne, qui est aussi membre du comité d'initiative du congrès.

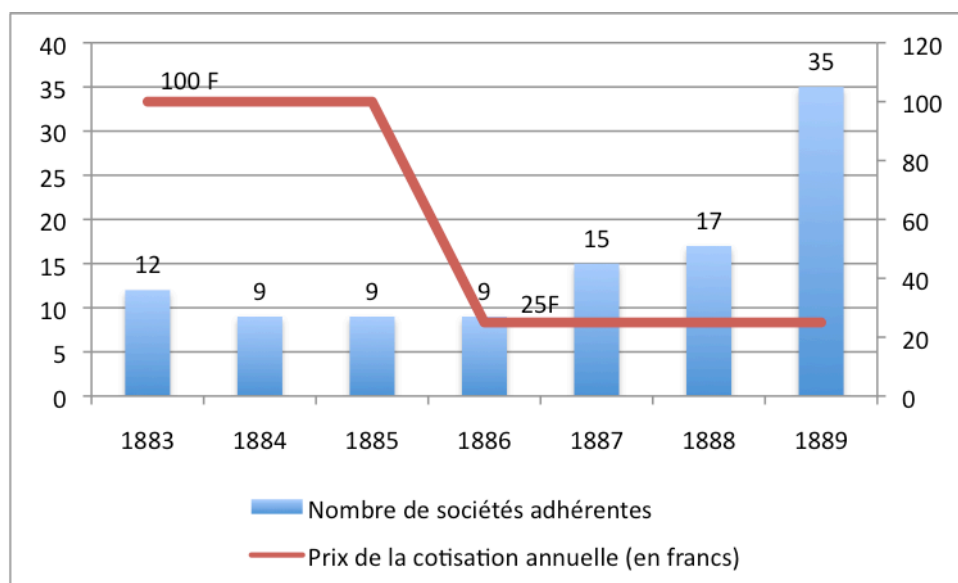
¹⁶² Le Cercle nautique de France, le Rowing Club de Paris, la Société nautique de la Marne, la Société d'encouragement, le Cercle d'Aviron de Paris, et le Joinville Boat Club.

¹⁶³ Ibid.

¹⁶⁴ *La Revue des Sports*, n°14, samedi 3 avril 1886.

¹⁶⁵ *Le Yacht*, n°464, samedi 29 janvier 1887.

Figure 4. Évolution du nombre de sociétés adhérentes à l'Union et du prix de l'adhésion annuelle appliqué par l'Union (1882-1889).



Plus qu'un ajustement économique, ce regroupement dépend de tout un processus d'adaptations et de contestations d'application des règles. Chaque société, chaque cercle, détient une organisation et des intérêts qui lui sont propres et qu'il tente de préserver. Le modèle de gouvernance décrit dans les statuts s'apparente à celui de la République française. Établi sur un modèle démocratique ascendant, chaque société élit un représentant (en 1883, une même personne peut être le porte-parole de trois sociétés au maximum). La délégation des pouvoirs se fait par écrit et doit être signée du président et du secrétaire de chaque société puis légalisée par le maire de la ville où les sociétés ont leur siège. Toutes les décisions prises, ainsi que l'élection du bureau, renouvelé tous les ans, sont décidées au vote et à la majorité des délégués¹⁶⁶. Enfin, conformément au modèle de la III^e République, le président détient une forte capacité décisionnelle. Il préside et dirige toutes les séances, veille à la stricte exécution des règlements et, en cas de partage des votes, sa voix est prépondérante. Le manque de popularité de l'USAF peut s'interpréter au regard des promoteurs de cette institution qui, finalement, en régulent les orientations. Plus particulièrement, la stabilité de l'instance bureaucratique parisienne, mise en place dès 1882, permet aux délégués des sociétés parisiennes de contrôler l'ensemble des décisions. Chacun d'eux se voit attribuer l'une des quatre fonctions principales au sein du bureau jusqu'en 1888 : la présidence et le déroulement des réunions sont constamment menés par M. Fleuret, président du Cercle nautique de France ; M. Vieira, président et délégué du Rowing-Club de Paris, le seconde en tant que vice-président ; M. Régnier, membre fondateur et délégué de la Société nautique de la Basse-Seine, s'occupe des comptes ; et enfin M. Philippe, président de la Société nautique de la Marne, dont la succession sera assurée par d'autres membres de cette même société, occupe le poste de secrétaire. Lors des différentes réunions annuelles, les diverses propositions de modifications de règlement et de statut, tout au long de l'existence de l'USAF, sont essentiellement engagées par ces mêmes membres alors que s'intègrent des sociétés de provinces. Par exemple, la

¹⁶⁶La Revue des Sports, n°10, samedi 10 mars 1883 : titre III des statuts généraux de l'USAF en 1883.

réunion du 27 mars 1887¹⁶⁷ est celle pour laquelle sont proposées le plus de modifications. Sur les six propositions soumises au vote, quatre émanent de délégués parisiens (qui sont aussi membres du bureau), une est proposée par M. Fleuret qui représente la société nautique d'Évian mais dont on sait la forte implication dans le rowing parisien et, enfin, seule une proposition est présentée par une société de province : la Société des régates Rennaises. Le mode de gouvernance unilatéral, que semblent vouloir imposer les sociétés parisiennes, limite les possibilités de consensus et donne lieu à des résistances, non seulement culturelles et sociales, mais également normatives. En effet, adhérer à l'USAF signifie participer à la définition de ce code mais surtout s'engager à le respecter et à le faire respecter lors de l'organisation de régates générales. Ces dernières sont ouvertes de droit aux sociétés unies, qui restent libres de programmer des régates particulières pour leurs membres. Les clubs nautiques du Nord rejettent cette institution et marquent leur différence en fondant l'Union des sociétés du Nord en 1882. Cette fronde renforce un peu plus le particularisme de la région du Nord dans l'institutionnalisation du sport en France (Poyer, 2004).

Néanmoins les efforts de l'USAF lui permettent d'obtenir progressivement une reconnaissance élargie. Elle joue le rôle d'arbitre dans un litige qui oppose des clubs non affiliés¹⁶⁸, preuve de son assise dans la communauté nautique. Elle engage également des discussions avec les sociétés étrangères, comme le Comité des régates royales de Henley (Angleterre) et le Comité des régates internationales de Vienne (Autriche), dans le but d'organiser des régates internationales, et met en avant son rôle de représentant national de l'activité.

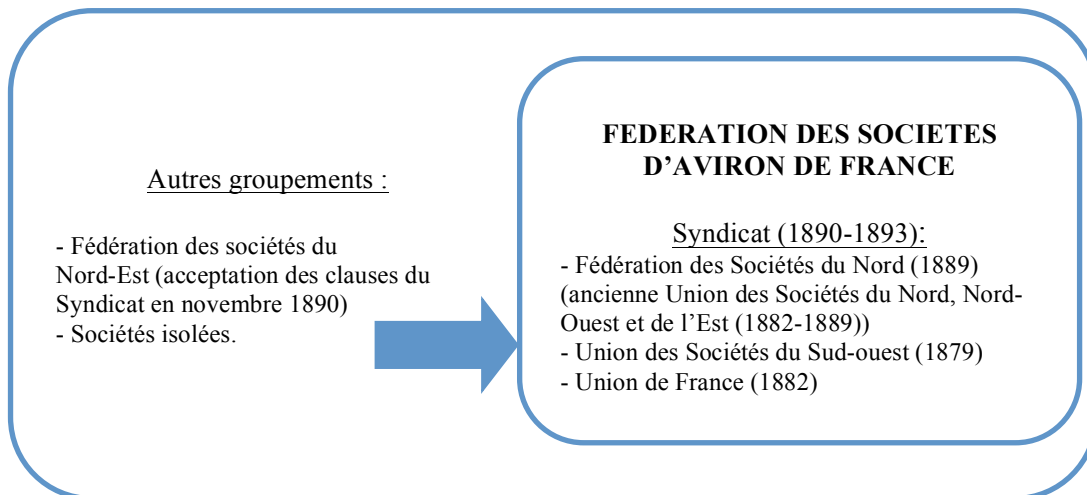
Après huit années d'existence, l'USAF a fait progresser l'institutionnalisation de l'aviron français mais reste encore loin de son but initial de regrouper l'ensemble des sociétés nautiques. Pour ce faire, une nouvelle démarche stratégique intéresse cette fois un ensemble plus large de sociétés (le congrès de 1889 rassemble 35 sociétés nautiques). Même si aucun projet solide concernant la formation d'une fédération n'est déposé, le délégué de la Société des régates Rennaises, M. Philippe, fait voter à l'unanimité une révision complète et absolue des statuts et règlements¹⁶⁹. Pour la première fois, en 1890, les principales fonctions du bureau de l'Union sont assurées par des délégués de province dont M. Lepère, de la Société nautique d'Enghien, est le président. Plutôt que de promouvoir une association de sociétés nautiques, l'organe national devra être une coalition des groupes régionaux. C'est par ce nouvel objectif qu'émerge la première ambition sérieuse de créer une Fédération. Pour cela, l'USAF tente de coopérer avec les unions régionales qui, jusqu'ici, se cantonnent à vivre en autarcie. La tâche est difficile, d'autant plus que le poids des mouvements régionaux constitue un frein et achemine parfois, comme c'est le cas de la voile, la tentative de fédérer toutes les sociétés vers une impasse (Jallat, 2003). Ce projet doit faire, une seconde fois, face à l'Union des sociétés du Sud-Ouest, néanmoins partisane de l'USAF dès sa création, mais aussi à l'Union des sociétés du Nord, qui se transforme en Fédération du Nord en 1889, au moment où le monde nautique se prépare à avoir, pour la première fois, une véritable institution nationale.

¹⁶⁷*Le Yacht*, n°473, samedi 2 avril 1887.

¹⁶⁸*Le Yacht*, n°394, samedi 26 septembre 1885.

¹⁶⁹*Le Yacht*, n°568, samedi 28 janvier 1889.

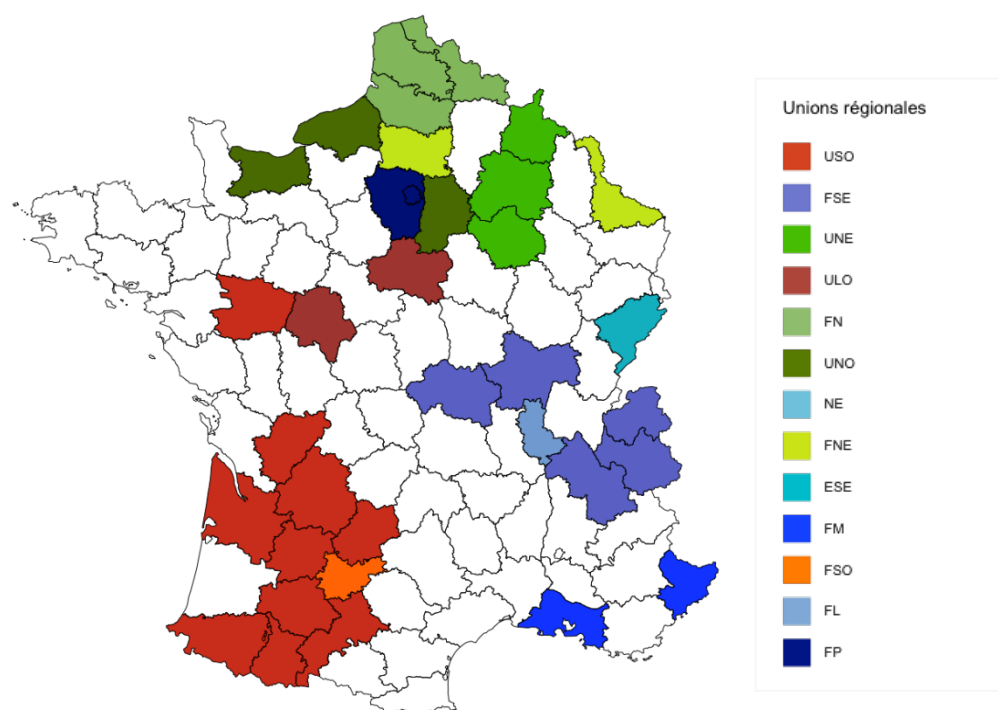
Figure 5. Les regroupements à l'aube de la Fédération des sociétés d'aviron de France



source : Fleutiaux, *Annuaire français de l'aviron*, 1899

Conscientes des diverses scissions qui animent le monde nautique, les Unions entrent dans une ère de collaboration. Le 30 mars 1890, l'USAF, l'Union des sociétés du Sud-Ouest et la Fédération des sociétés nautiques du Nord de la France signent une première convention et se donnent une structure commune appelée le « Syndicat », qui peut être considérée comme la véritable origine ainsi que la clef de voûte de la Fédération des sociétés d'aviron de France. Les sociétés d'aviron se retrouvent rassemblées, à l'exception de l'Union du Nord-Est, et des sociétés isolées (figure 5) qui, pour ces dernières, s'allient progressivement à une des Unions existantes, ou forment de nouveaux groupements venant accroître la force du Syndicat (figure 6). Ainsi, la Fédération d'aviron du Sud-est (FSE), fondée en 1892, la Fédération des sociétés nautiques Parisiennes (FP) en 1893, l'Union des sociétés nautiques de la Loire et de l'Ouest en 1894 (ULO), et la Fédération des sociétés d'aviron de la Méditerranée (FM) la même année, s'allient toutes au Syndicat, quelques mois après leur création.

Figure 6. Unions régionales en 1899



source : Fleutiaux, *Annuaire français de l'aviron, 1899*

Les questions sur l'amateurisme et sur la liberté de construction sont toujours au premier plan des discussions. Les rédacteurs du *Yacht* consacrent plusieurs articles à ces pourparlers. L'objectif est bel et bien d'atteindre un accord général en laissant la possibilité aux unions régionales « d'avoir des règlements spéciaux appropriés aux besoins et nécessités »¹⁷⁰. C'est ainsi que le Syndicat écrit un nouveau code de course en 1891, fédérant un ensemble d'articles sur les régates, les rameurs, les embarcations, et l'organisation des courses¹⁷¹. Ce code constitue une étape importante dans l'histoire de l'aviron car il est l'aboutissement des efforts entrepris, près de dix ans plus tôt, pour obtenir une coordination nationale et la possibilité de régater contre tous les clubs du pays. Le Syndicat et son règlement, acceptés par tous pour les régates nationales, constituent une étape clef dans le développement de l'aviron sportif en France car ils portent les éléments fondamentaux d'une pratique physique devenue sportive. En 1893, le Syndicat prend officiellement le nom de Fédération des sociétés d'aviron de France. L'évolution du nom marque la pérennité des changements institués par le Syndicat.

Ainsi, le processus de sportivisation de l'aviron naît dans la recherche de vitesse. Cette quête est largement tributaire des évolutions technologiques liées au profil des bateaux et à l'ergonomie du poste du rameur. Or, la recherche d'une égalité entre les concurrents pour les courses nécessite de les réglementer strictement. Les athlètes aspirent ensuite à des confrontations de plus en plus élargies pour attester de leur supériorité. La détermination d'un champion national exige l'organisation de

¹⁷⁰ *Le Yacht*, n°631, samedi 5 avril 1890, p. 120.

¹⁷¹ *Le Yacht*, n°665, samedi 6 décembre 1890.

compétitions entre clubs issus d'ententes régionales différentes. La construction de ce réseau coordonné est rythmée par les difficultés à s'accorder sur un règlement commun. De l'Union à la Fédération, en passant par le Syndicat, il aura fallu plus de dix années pour arriver à un niveau d'achèvement avancé du processus. L'aviron porte désormais les principales caractéristiques des sports, telles que les a définies Guttmann (1978), mais le processus de sportivisation reste encore inachevé. Si l'élaboration d'un code de course national finit par relier l'ensemble des sociétés nautiques françaises, le rameur amateur, tel qu'il est défini, engendre non seulement des dissidences au sein même de cette nation mais constitue également un frein à l'internationalisation de l'aviron. Le statut d'amateur est, dans un premier temps, critiqué, puis réadapté afin d'aboutir à la constitution d'une institution internationale. Cette dernière étape est marquée par de nouveaux enjeux liés à la spécialisation des athlètes dans l'activité, à ne pas confondre avec la perte du statut d'amateur sur laquelle se cristallisent les tensions entre les pays impliqués.

L'analyse du développement de l'aviron proposée ici, permet de mettre en exergue les liens étroits visibles entre le processus de sportivisation et celui de l'institutionnalisation, dès le milieu du XIX^e siècle et jusqu'à l'aube de la Grande Guerre.

Tout au long de cette période, plusieurs éléments témoignent du processus de sportivisation à l'œuvre dans le domaine de l'aviron. Des transformations et des innovations, tant sur l'outil de pratique (l'embarcation) que sur les conditions de pratique (les régates), ont été démontrées. Ces dernières ont un impact direct sur l'institutionnalisation de la pratique. En effet, la mise en forme de règles, par l'élaboration d'un code de courses, déclenche des alliances nationales dans le monde de l'aviron qui ne cessent de se réorganiser. Au final, la sportivisation de l'aviron amène les institutions à réguler continuellement un système de valeurs et de normes, sous la forme de code de courses, qu'elles tentent de standardiser à l'échelle nationale et internationale. L'aviron est parvenu, à l'aube de la Grande guerre, à entrer dans ce que Guillain (2013) appelle la « modernité sportive » (p. 262).

Les activités physiques de nature connaissent des trajectoires très différentes vis-à-vis du phénomène de sportivisation. Souvent les résistances sont fortes et le processus n'aboutit pas complètement. Néanmoins, il est important de mentionner que certaines activités deviennent de véritables sports sur l'eau avec l'aviron comme dans les airs avec l'aviation (Robène, Bodin & Héas, 2010). Il est intéressant de noter que, en aviron, cette orientation tend à se faire au détriment de la relation à un environnement naturel instable. En effet, les embarcations les plus rapides sont les plus inadaptées à l'eau vive : elles sont sensibles au chavirage, mal protégées par un bord insuffisant face à des vagues mêmes modestes, difficiles à faire virer.

2. Des exploits, des records ?

L'exemple de l'aviron détaillé ci-dessus n'est pas unique. Le cyclisme connaît sensiblement les mêmes développements, de manière accélérée. Le développement de l'activité est rapide, sous des formes variées. Très vite, plusieurs institutions se saisissent de l'activité et les formes de pratiques se distinguent. D'un côté, le cyclotourisme, encouragé par le Touring-club de France, se rapproche des activités de

nature, tandis que l'Union vélocipédique de France développe des compétitions règlementées (Poyer, 2003). Si le cyclisme et l'aviron se révèlent être de bons exemples d'accomplissement du processus de sportivisation, il est important d'insister sur le fait que ces pratiques sportives ne conquièrent pas l'ensemble des pratiquants qui utilisent ce type d'engins. Il est difficile d'en évaluer exactement les proportions mais nous faisons l'hypothèse que, suivant les activités, les compétiteurs soient minoritaires. C'est pour cela que la notion de « formes de pratique » est très importante. De nombreuses activités citées dans ce document sont connues sous des formes compétitives. Ces formes de pratique s'apparentent aux sports modernes et perdent souvent leurs spécificités originelles. Il est important de le souligner, et c'est bien un enjeu du présent travail que de rappeler ce qui fait la spécificité, et par là même l'identité, des loisirs de nature. Ainsi, une pratique peut exister simultanément sous une forme sportive et sous la forme d'une activité de nature. Même si elles sont désignées par des mots identiques, elles sont fondamentalement différentes.

Dans les sports de nature, le milieu naturel pose de nombreuses difficultés pour standardiser les conditions de réalisation et mesurer les performances. C'est pourquoi le processus de sportivisation tend souvent à « dénaturer » l'activité comme ce fut le cas pour le cyclisme sur piste ou, dans une certaine mesure, pour l'aviron. Pour autant, il y a véritablement des exploits qui sont accomplis et ces performances sont réalisées sur une distance précise correspondant au cheminement suivi. Les alpinistes cherchent à atteindre tel ou tel sommet, tandis que les spéléologues atteignent une profondeur de plus en plus importante. Si le spéléologue utilise tous les moyens en son pouvoir pour atteindre le fond de la grotte, l'alpiniste se dote d'une forme de codification qui relève d'une éthique de la pratique.

Ne nous leurrions pas, il y a bien des pratiquants qui se distinguent par leurs exploits, parce qu'ils sont allés plus loin que leurs prédécesseurs, parce qu'ils ont su dépasser de nouvelles difficultés. Il existe donc bien une pratique performative dans les sports de nature mais – et cela a été démontré (Hoibian, 2001 ; Schut, 2007) – elle ne répond pas à la définition d'un sport. Aussi, plutôt que réitérer une telle démonstration, l'enjeu sera ici de caractériser la performance telle qu'elle existe dans les sports de nature.

La conquête de la Meije dans le Dauphiné est reconnue comme un exploit car il s'agit d'un des derniers grands sommets des Alpes atteint en 1877. Son ascension et les tentatives qui l'ont précédée sont riches d'enseignements pour notre analyse. Les alpinistes anglais ont manifesté très tôt le souhait de conquérir les principaux sommets des Alpes. Ainsi, dans l'Annuaire de l'Alpine Club¹⁷² est publiée une liste des sommets les plus élevés qui restent à conquérir. Dans cette liste, les sommets du Dauphiné sont au nombre de deux : la Pointe des Arcines¹⁷³, le point culminant du massif, et le Pic du Midi de La Grave¹⁷⁴. Édouard Whymper, accompagné de ses guides, conquiert le sommet le plus élevé, dès 1864. Les conditions de sa réussite sont intéressantes mais le cas de la Meije est sensiblement plus riche pour une première raison : elle résiste plus longtemps aux alpinistes. Ceci étant, un point doit retenir notre attention : il y a, d'une part, l'attrait de l'exploit apparemment le plus important, matérialisé par la donnée objective qu'est l'altitude des sommets, et simultanément, l'intérêt pour des sommets secondaires en dépit de leur moindre altitude. Ainsi, la

¹⁷² Ball, J. (1860) Table of height of the chief Mountains in the Chain of the Alps including all above 12,000 English feet. *Peaks, passes and glaciers*, p. 316.

¹⁷³ Ancien nom donné à la Barre des Écrins.

¹⁷⁴ Ancien nom donné à la Meije.

performance alpine ne s'est pas arrêtée en Europe lors de la conquête du Mont-Blanc, en 1786.

Après la définition de l'objectif, reconnu pertinent par la communauté, il se forme donc une émulation entre cordées qui se livrent à une forme de compétition. Celle-ci n'est pas véritablement normée mais elle s'avère néanmoins être une course pour « la première ». La notion de première est très importante. Il s'agit, tout simplement, d'être le premier à atteindre un sommet ou à parcourir un itinéraire inédit. Mais cela implique de braver des difficultés méconnues et de trouver les solutions pour les dépasser. Ainsi, si le record du monde dans un sport donné n'a été réalisé que par une seule personne (ou équipe) dans la plupart des disciplines sportives, ici la performance exceptionnelle réalisée par un alpiniste est très souvent reproduite par d'autres. En effet, la difficulté réside d'abord dans la recherche de l'itinéraire franchissable, puis, éventuellement, dans la technique ou la technologie déployée pour franchir les obstacles les plus complexes. Aussi le second à atteindre l'objectif, bénéficiant de la connaissance acquise par le premier, ne connaît pas le même mérite.

La conquête de la Meije donne ainsi lieu à une course à la première dans laquelle plusieurs alpinistes luttent et multiplient les tentatives. Parmi eux, W.A.B. Coolidge est le premier à vouloir conquérir la Meije. Il atteindra assez tôt le pic oriental mais ne sera pas le premier au sommet du pic occidental, le plus élevé. H. Duhamel réalisera plusieurs tentatives avant de capituler : « La Meije est infranchissable ». C'est alors que E. Boileau de Castelnau atteint le sommet à la seconde tentative, accompagné de ses guides. Cette concurrence internationale entre alpinistes anglais et français montre bien les deux facettes de la confrontation, d'une part contre les obstacles naturels et, d'autre part, contre les pairs qui convoitent le même objectif. Les tentatives se sont succédées, parfois au cours du même été, parfois d'une année sur l'autre, sans que les cordées ne se soient retrouvées simultanément sur les pentes de la montagne.

L'exploit étant réalisé dans une relative discrétion, un aspect important réside dans sa reconnaissance. Réaliser l'impossible n'est pas sans éveiller les soupçons, à commencer par ceux engagés dans la même entreprise. À ce sujet, le vainqueur de la Meije relate l'inquiétude de son guide qui entretient une crainte obsessionnelle alors que les obstacles les plus difficiles semblent être dépassés : trouvera-t-il des pierres au sommet pour faire un cairn marquant le passage de l'homme ? Le même guide fera la démarche, relativement inédite à cette époque, d'écrire à l'autorité, ici le Club alpin français, pour rendre compte de son exploit et prendre date, précédant le compte-rendu détaillé qui sera ensuite publié par E. Boileau de Castelnau.

La réalisation d'une première est enregistrée par la communauté, à la manière d'un record homologué. Et il est très fréquent, dans la construction des ouvrages présentant les itinéraires, que cette information soit rappelée, alors qu'elle est techniquement inutile pour préparer sa course.

Réaliser une première, c'est également être auteur de son itinéraire. Souvent, à la fin du XIX^e siècle, un itinéraire, pour sa globalité ou pour certains passages, porte le nom de l'alpiniste qui l'a découvert. Ainsi, l'itinéraire suivi pour la conquête de la Meije passe par le « couloir Duhamel » que ce dernier a franchi en premier mais au sommet duquel il a été arrêté. S'ensuivent « les dalles Castelnau », passage rocheux que le vainqueur de la Meije est le premier à dépasser. Ailleurs, c'est même parfois le sommet qui prend le nom de son premier ascensionniste. Coolidge, que nous avons cité précédemment, a un sommet qui porte son nom dans le Dauphiné. Il y a là une véritable propriété intellectuelle.

Revenons aux dalles Castelnau. Elles portent ce nom car elles représentent un passage rocheux difficile où l'alpiniste a su réaliser une performance physique, non sans déployer des engins à la limite de l'éthique. En effet, l'escalade, déjà soutenue à la montée, s'avère encore plus scabreuse à la descente. Aussi, Boileau de Castelnau utilise une corde pour descendre le ressaut. Cette aide de la corde n'est pas dans les usages mais sa performance ne sera pas contestée pour autant. Ainsi, l'exploit est double, à la fois technique et physique pour avoir vaincu un passage d'escalade difficile, et technologique ou éthique, pour avoir donné à la corde un usage nouveau susceptible d'ouvrir la voie à des escalades plus difficiles.

Cette analyse de la conquête de la Meije n'épuise pas le sujet mais donne le caractère des exploits qui marquent les communautés dans les sports de nature. Ces événements se rapprochent en certains points des records sportifs mais ne répondent pas à l'ensemble de leurs caractéristiques. Au lieu de parler de processus de sportivisation inachevé, il faut retenir les éléments fondamentaux qui déterminent l'exploit ou la performance dans les sports de nature. Il s'agit d'une première réalisation d'un itinéraire, dont la difficulté est avérée sans être nécessairement mesurée. Les modalités de réalisation de l'exploit sont très ouvertes et laissent libre cours à la créativité dans l'itinéraire poursuivi, la technique et l'énergie physique déployées et/ou l'innovation dans la technologie mobilisée. Enfin, la performance est étroitement liée à des conditions de réalisation que se fixe librement son auteur. Elle doit néanmoins être validée par la communauté pour s'inscrire dans l'histoire de l'activité.

* * * * *

Il est intéressant de conclure sur les similitudes et les différences qui existent entre un record sportif et une première. De prime abord, les deux semblent se confondre parce qu'on retrouve l'idée d'une performance dans laquelle les limites ont été dépassées. Il y a également une tendance à la quantification de cette réalisation : M. Herzog et L. Lachenal ont réalisé le premier 8000 ; l'anglais E. Hillary et le népalais T. Norgay ont atteint le plus haut sommet du monde. Le groupe de spéléologues grenoblois du CAF a réalisé le premier -1000. L'apnéiste J. Mayol a dépassé la profondeur de 100 mètres. Ces réussites sont également souvent le fruit d'un effort physique particulier et/ou l'usage d'une technique/technologie innovante. Enfin, ces réalisations ont même donné lieu à la remise de récompenses des instances sportives puisque le Comité international olympique a décerné un prix olympique d'alpinisme à l'occasion des Jeux de 1924, 1928 et 1932.

Néanmoins, il y a des dissonances fondamentales entre une première et un record sportif. D'abord, il faut mentionner que la première est éternelle dans la limite de la mémoire de l'événement. Dès lors, une première ne peut être battue comme un sportif peut battre un record en courant plus vite ou en sautant plus haut. Et, simultanément, une première est souvent plus facile à répéter qu'un record à battre. Si l'ascension du Mont-Blanc est une première en 1786, sa répétition par H. B. de Saussure l'année suivante, qui est portée sur la plus grande partie du cheminement, relativise l'exploit physique de Paccard et Balmat.

En réalité, l'exploit reconnu de la première réside dans la qualité du découvreur à s'engager dans l'inconnu en définissant un itinéraire inédit. Cette performance est saluée, qu'elle amène ou non le découvreur à réaliser des exploits physiques et techniques. Ainsi, il est intéressant de comprendre que la performance dans les sports de nature ne relève pas d'une quête du record, comme dans le sport, mais d'une reconnaissance ayant une forte valeur symbolique, de la qualité d'un explorateur devant affronter l'environnement naturel et ses aléas les plus grands en s'engageant dans un itinéraire inconnu. À nouveau, le rapport à la nature prévaut sur l'activité humaine.

D'ailleurs, l'épreuve n'est pas réglementée et les premières se déclinent au pluriel et s'inventent au fil du temps. Ainsi, dans la lecture de topo-guides comme le *Guide du Haut Dauphiné*, chaque itinéraire alpin est précédé d'une liste de premières : première ascension, première ascension en solitaire, première ascension hivernale, première ascension hivernale en solitaire. Parfois, on peut lire d'autres formes de performances, en termes de temps réalisé pour telle ascension ou telle combinaison d'ascensions.

Conclusion partie 1

La question des origines des sports modernes a fait l'objet de plusieurs modèles d'analyses qui ont été synthétisés par Defrance (1995a) et repris par Terret (2007). Le premier, d'inspiration marxiste, inscrit la naissance du sport moderne dans les structures économiques de la société libérale. Le second, dans la veine de la sociologie figurationnelle d'Elias (Dunning, 2010), explique l'évolution des jeux aux sports par le processus de civilisation des mœurs qui se construit de l'individu à la société toute entière, de la codification des jeux pour en réduire la violence à la séparation des pouvoirs et la spécialisation des fonctions dans l'organisation d'un Etat. Enfin, la troisième, développée par Guttmann (1978) qui lui-même s'appuie sur la sociologie de Weber (1964), met en évidence l'inscription des sports modernes dans le développement d'une rationalisation de la vie quotidienne. Dans tous les cas, l'origine des sports modernes s'inscrit bien dans l'Angleterre des XVIII^e et XIX^e siècles, pionnière pour ses révolutions politiques et industrielles.

La naissance des loisirs de nature s'inscrit-elle dans ces processus ? Nous nous sommes fixés comme objectif de montrer les spécificités de ces pratiques sans pour autant les dégager complètement du champ sportif. Au-delà de ce postulat, les différents éléments apportés sur les origines des loisirs de nature mettent clairement en évidence l'inscription de ces derniers dans une vision de la société rationnelle, marquée par un contexte scientifique et technique bien particulier. Cela s'entend en premier lieu par les pratiques scientifiques qui entourent les activités des premiers alpinistes et qui perdurent chez les spéléologues (chapitre 2). En second lieu, il est également important de prendre en compte l'inscription de ces activités dans un temps de loisir comme en témoigne le lien avec le tourisme (chapitre 5), c'est-à-dire qu'il y a une rupture entre, d'une part, les activités professionnelles ou religieuses, et d'autre part, le temps consacré aux activités sportives. Cette rupture s'accompagne d'une rupture spatiale particulière.

Là commencent les dissonances avec le modèle sportif. Chartier et Vigarello (1983) avaient souligné que le terrain de sport est un espace spécifique, dédié à cet usage. Il est normé et identique en différents points du globe. Rien de commun avec les parties de soule qui commençaient sur la place du village et se prolongeaient dans les champs voisins. Les loisirs de nature se distinguent également par un espace spécifique mais celui-ci n'est pas un lieu construit en fonction des normes sportives, enceinte réglementaire implantée dans la ville. Les loisirs de nature se déroulent en pleine nature comme l'indique leur qualificatif et donc dans des espaces plus ou moins aménagés pour cet usage. Il est bien entendu difficile de caractériser les territoires de nature supports des pratiques physiques car leur renouvellement permanent est le témoin de leur évolution et de leur dynamique. Les espaces aménagés pour ces pratiques ne représentent que les espaces les plus fréquentés mais sous-estime l'étendue des espaces de pratique. Pour autant, ces lieux doivent se distinguer de ceux du quotidien. Il y a donc bien une spécificité de l'espace même si sa spécificité ne tient pas d'une construction *ex nihilo* à partir d'une codification particulière. Finalement, l'espace de pratique se définit d'abord en négatif, par les lieux hors quotidien par distinction d'un usage utilitaire.

La question réglementaire est fondamentale dans le sport. Elle est à la base du processus de civilisation des mœurs démontré par Elias et Dunning (1994) puisque les règles du jeu sont essentielles pour maîtriser la violence des activités physiques. Elles

sont également indispensables pour la mise en forme compétitive d'un sport (Beaudouin & Schut, à paraître). Or, elles font cruellement défaut aux sports de nature. Les formes de pratiques compétitives sont également à peu près inexistantes aux origines de ces activités. Aussi, la nécessité d'un règlement n'est pas ressentie par les pratiquants. Là encore, Chartier et Vigarello (1983) ont montré que la codification de l'activité est une spécificité des sports modernes.

Le recours à la philosophie de l'aventure de G. Simmel (2002) permet de mieux saisir les sports de nature. L'aventure est une partie intégrante des sports de nature et s'inscrit dans un prolongement de la vie quotidienne. Mais un seuil subjectif démarque les deux. L'aventure débute dès lors que se présente un obstacle impliquant des aléas et qu'il mobilise ses ressources pour le surmonter. Il y a là une analogie possible avec la confrontation sportive mais l'adversité vient du milieu naturel et non de la concurrence avec d'autres sportifs. Le phénomène de sportivisation qui opère en aviron montre ainsi que la compétition amène une réduction de l'aléas naturel et contraint l'activité à rompre avec cette dimension aventureuse.

Cette théorie permet d'expliquer les différentes manières de réaliser des performances. La « première » dans les sports de nature représente symboliquement un événement important car son auteur a réalisé la chose la plus remarquable : affronter l'aléa inhérent à la création d'un itinéraire original. La difficulté technique est secondaire ; l'éventuelle concurrence avec d'autres pratiquants disparaît. Le rapport au milieu naturel qui est au cœur des sports de nature porte en lui certaines contradictions avec l'univers sportif notamment pour mesurer la performance et donc s'inscrire dans une logique de recherche du record. Elle ouvre également la porte à des ponts vers le monde savant et/ou artistique.

Contrairement au développement du sport qui a profité du contact avec les troupes anglaises et américaines (Waquet, 2010), la Première Guerre mondiale marque un temps de suspension dans le développement des loisirs de nature. La mobilisation générale, les victimes de la guerre crée une rupture forte. Les institutions qui fonctionnaient connaissent de nombreux changements dans leur administration. Et des phénomènes naissants d'avant guerre comme le développement du scoutisme (Laneyrie, 1985) ou la création de l'Office nationale du tourisme (Larique, 2007) dessine un nouveau paysage.

Partie 2

Démocratisation par le sport et le tourisme (1918-1968)

La deuxième période envisagée dans ce travail déroge par sa longueur avec les découpages traditionnels qui marquent plus nettement la charnière de la Seconde guerre mondiale ou de la V^e République. Loin de nous l'idée de minorer le rôle des événements politiques majeurs dans l'histoire des sports de nature. Cette apparente simplification tient à la volonté d'offrir une vision synthétique qui, pour dépasser les variations qui existent entre les temporalités des différents sports, nécessite une prise de recul et donc un élargissement de la période.

Le phénomène de démocratisation qui s'engage au lendemain de la Première Guerre mondiale débute lentement et accélère progressivement sur l'ensemble de la période aidé par l'engagement des acteurs publics. A l'interface entre le sport de compétition et le tourisme, les activités de plein air profitent du développement de l'un et de l'autre.

La collaboration entre le tourisme et les activités de plein air débute très tôt comme nous l'avons vu dans la partie précédente. Le changement le plus net pendant l'entre-deux-guerres est lié à la croissance du phénomène et à son élargissement à des populations plus modestes. En premier lieu, le développement des colonies de vacances (Rauch, 2001) et du scoutisme ouvrent aux plus jeunes un accès aux activités physiques de plein air dont les vertus sanitaires et éducatives profitent de l'avènement de la méthode naturelle.

Les politiques successives des gouvernements du Front populaire, de Vichy des IV^e et V^e Républiques s'investissent, avec des idéologies et finalités différentes, dans le développement de ces activités aux côtés des acteurs associatifs. Ces derniers se rapprochent des instances de l'Etat, sous la contrainte de la Charte des sports ou à la recherche d'un soutien financier par la suite, et tendent à intégrer le système sportif qui se structure sa relation avec l'Etat à cette époque.

Le phénomène de démocratisation s'opère d'abord sur la base d'un élargissement du recrutement en termes de publics: accèdent à la pratique un public jeune et des personnes issues de classes sociales modestes. Puis, avec un nombre croissant de pratiquants et une organisation de plus en plus importante, il est possible de parler de massification des pratiques à la fin de la période. Cette période coïncide aussi avec l'âge d'or du développement du sport. Or, il est intéressant de constater que les explications du développement rapide du sport ne peuvent pas avoir la même efficacité avec les sports de nature.

En peu de mots, le développement du sport doit beaucoup à la place du sport à l'école et à la multiplication des infrastructures sportives. Or, les infrastructures sportives des villes ne sont pas destinées à la pratique des sports de nature. Le cas spécifique des bases de loisirs traité dans le chapitre 10 répond rarement aux critères de proximité exigés par les contraintes d'organisation de l'EPS. Et les activités de plein air sont peu enseignées dans les établissements scolaires notamment du fait des possibilités

limitées d'accéder à des espaces de pratique. Qui plus est, la demi-journée de plein air est transformée en journée de sport en 1961.

Ce paradoxe nous invite à nous plonger dans la compréhension de l'histoire singulière des activités de plein air pour voir comment elles trouvent leur place dans le mouvement sportif tout en étant dépendantes de phénomènes différents.

Chapitre 7

Les vacances : un temps de loisirs dans la nature

L'accessibilité aux activités de plein air est relativement limitée. Leur pratique impose une mobilité qui peut être coûteuse, en temps et en argent. Aussi, avant qu'il soit question de la « démocratisation » de ces activités, l'élargissement du recrutement des pratiquants se heurte à certains obstacles matériels.

Il est important de noter que le public des sociétés de sports de nature (Club alpin français, Société de spéléologie, Canoë club de France, etc.) se distingue nettement de celui des clubs sportifs par l'âge de ses pratiquants. Les premiers sont d'abord investis par des adultes qui y demeurent jusqu'à un âge avancé, tandis que les seconds concernent particulièrement les jeunes. Rappelons (chapitre 3) que les organisations de sports de nature sont des sociétés savantes, lieux de sociabilité pour la majorité des membres, et lieux de pratique pour une minorité qui se distingue néanmoins par sa capacité à s'engager dans des voyages, parfois lointains, par ses propres moyens. Les clubs sportifs, quant à eux, ciblent la jeunesse, que ce soit l'USFSA – qui prolonge le projet pédagogique coubertinien engagé auprès des lycéens des grands établissements parisiens (Lebecq, 1997 ; Clastres, 2001) – ou la fédération rassemblant les « patronages » qui proposent des activités sportives pour prolonger le lien entre l'église et la population, entre la fin de la scolarité et les obligations militaires (Munoz, 2003).

Cette situation évolue rapidement pendant l'entre-deux-guerres, grâce à un phénomène qui permet de dépasser les obstacles de temps et de lieu : les vacances. Bien entendu, les vacances concernent davantage la jeunesse. Les colonies de vacances et autres dispositifs associés prennent une importance grandissante (Rauch, 2001) et intègrent fréquemment des activités physiques. Quantitativement, le phénomène touche des centaines de milliers d'enfants et de jeunes : à la veille de la Première Guerre mondiale, 100 000 jeunes sont ainsi partis en colonie de vacances. Ils sont 320 000 en 1932 et 420 000 en 1937 (Downs, 2009).

Plus exactement, le bouleversement s'engage à la veille de la Grande guerre, notamment à travers un phénomène anglais qui se répandra très rapidement : le scoutisme. Impulsé par Lord Baden-Powell en 1907, ce modèle, qui vante la vie au grand air, a l'ambition de permettre aux jeunes de renouer le contact avec la nature tout en menant une action éducative : « Toute activité acceptée, ou mieux, proposée par les garçons eux-mêmes, est bonne si elle tend soit à développer l'habileté manuelle ou la débrouillardise, soit à mieux faire connaître ou apprécier la nature, soit à rendre service à la collectivité, soit encore à développer des qualités morales comme le franc-jeu, l'esprit d'équipe, la loyauté. » (Laneyrie, 1985, pp. 19-20) Ainsi, le scoutisme, par ses fondements, rencontre les sports de nature. En effet, l'immersion dans la nature et l'organisation de jeux éducatifs incitent les scouts à pratiquer le camping, la randonnée, le canotage puis l'alpinisme et la spéléologie.

Le succès de la pratique du scoutisme l'amène à se diviser en plusieurs branches, en fonction des orientations religieuses ou laïques. D'autres dispositifs viendront ensuite

favoriser les vacances des jeunes, ce qui aura pour effet de les rapprocher des lieux de pratique et leur ouvrir la voie des sports de nature. Ces nouveaux pratiquants, plus jeunes, issus de milieux sociaux souvent moins favorisés, jouent un rôle déterminant dans la démocratisation des sports de nature. S'il est trop tôt, pendant l'entre-deux-guerres, pour parler de massification, il est certain que l'origine sociale des pratiquants s'élargit considérablement.

Le scoutisme, entendu au sens large, c'est-à-dire incluant les mouvements de diverses obédiences et les groupes laïcs, connaît un franc succès jusqu'à la fin des années 1950 et le début des années 1960.

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, de nouveaux acteurs vont apparaître et se distinguer par leur positionnement résolument centré sur les activités physiques. Les vacances deviennent sportives et les activités physiques ne sont plus une occupation parmi d'autres. Aux côtés des acteurs du mouvement sportif, des organisations naissent pour offrir des camps sportifs orientés vers des activités nautiques ou de montagne. La demande pour ces séjours est tellement importante que les acteurs associatifs sont concurrencés par des acteurs privés commerciaux. Le séjour sportif fait recette !

Nous analyserons successivement ces deux phénomènes : d'une part, le scoutisme et son rapport aux activités physiques ; d'autre part, la naissance des organismes spécialisés dans les séjours sportifs au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Le traitement de la spéléologie par le scoutisme est intéressant dans la mesure où, pendant l'entre-deux-guerres, cette activité n'est pas du tout structurée pour accueillir des jeunes. De ce fait, le scoutisme est amené à se poser les questions de la formation du pratiquant, questions que ne se posent pas réellement les membres du Spéléo-club de France qui se réunissent au Muséum d'histoire naturelle de Nîmes. Nous reviendrons ensuite sur la naissance de l'Union nationale des centres de plein air (UCPA) qui sera l'organisme dédié aux séjours d'activités physiques de pleine nature, à l'intersection du Haut-commissariat à la Jeunesse et aux Sports et des fédérations sportives. En parallèle de la genèse de l'UCPA, la création du Club Med, dans lequel les activités physiques ont une place particulièrement importante, révèle l'attrait pour les vacances sportives et conduit, par voie de conséquence, à développer la pratique de certaines activités comme la plongée sous-marine.

1. Scoutisme et spéléologie

La vie au grand air favorise la rencontre avec les grottes qui s'ouvrent dans les régions calcaires. Ainsi, les jeunes scouts se muent en explorateurs et, munis de lampes torches, illuminent les ténèbres des grottes. Dans le mouvement scout, les « routiers » des Éclaireurs de France représentent une classe d'âge plus élevée : les 16-20 ans. À cet âge, les jeunes membres d'un clan peuvent choisir de se spécialiser dans une ou plusieurs activités. Dans les années 1940, la spéléologie se présente comme une option possible et elle attire effectivement quelques clans résidant à proximité des régions karstiques. Il est à souligner que le contexte particulier du régime de Vichy est favorable aux pratiques physiques de plein air jugées intrinsèquement éducatives. Ainsi le mouvement scout bénéficie d'une aide importante de l'État et jouit d'un succès qui facilite la réalisation de ses ambitions (Cholvy, 1999).

Avant d'identifier la forme de pratique des routiers Éclaireurs, il est important de connaître quelles influences ces jeunes gens ont reçues. Le scoutisme leur a apporté un certain goût pour la nature et même un goût certain pour les aventures où elle préside. Après une solide formation physique par le biais de la méthode naturelle (Palluau, 2002), ils expérimentent différentes activités de plein air telles que le canoë, le kayak, la natation, la voile ou encore le ski. Parcourant la nature en tous sens, ils rencontrent des grottes vers lesquelles s'ouvre, tout naturellement, leur âme d'explorateurs en herbe nourrie par les romans de N. Casteret... Et voilà les premières incursions organisées au sein de plusieurs clans !

Bientôt, presque toutes les grandes régions karstiques sont explorées par les routiers Éclaireurs. Le clan de la Toison d'Or pratique dans les environs de Dijon ; le clan de la Diosaz débute ses explorations à la Diau, près d'Annecy ; le clan Lesdiguières fait ses premiers pas dans le Vercors ; le clan des Genévriers de Toulon s'oriente vers les grottes de la Sainte-Baume. Dans les colonies aussi, les Éclaireurs de France se livrent à des explorations souterraines. Ainsi, en Algérie, le clan Millot explore les grottes du Djebel Taya avec succès. De plus, outre ces clans qui font de la spéléologie une spécialisation, il en existe de nombreux autres qui font des incursions souterraines plus ponctuelles (Choppy, 1988).

Issus d'un milieu populaire, les jeunes Éclaireurs sont parfois freinés dans leurs explorations par manque de matériel, mais certains groupes s'ingénient à trouver des solutions pratiques et s'équipent d'échelles et de cordes pour descendre leurs premiers gouffres.

Guidés par une certaine idéologie de conquête (Laneyrie, 2000), les jeunes Éclaireurs découvrent la terre sous tous ses aspects : ils investissent la mer en pratiquant la voile, les montagnes avec l'alpinisme, et les grottes grâce à la spéléologie. Celle-ci apparaît, au même titre que les autres activités de plein air, comme un ensemble de techniques permettant de s'engager dans un espace particulier.

Au-delà des techniques, la rencontre avec les cavernes offre l'opportunité d'observer la nature pour la connaître et la comprendre. Les pédagogies actives développées par les scouts s'appuient sur cette rencontre pour favoriser une éducation complète de l'enfant, à la fois physique et intellectuelle. La formation aux rudiments de la spéléologie pousse les jeunes gens à lire des auteurs tels que N. Casteret, R. de Joly ou É.-A. Martel. La dimension scientifique de l'activité leur apparaît et, souvent, les passionne. S'appropriant cette culture, ils témoignent dès lors, d'une activité scientifique qui suscite l'admiration. Ainsi, le dirigeant du mouvement qui présente la publication des résultats de l'expédition du clan Millot conclut par ces mots :

« Mais je tiens à signaler que le clan Millot est un clan comme tous les autres, un clan de routiers de 16 à 20 ans, et non pas une réunion de vieux messieurs ou de professionnels de la spéléologie [...]. C'est donc une réussite à tous points de vue, que cette nouvelle expédition de spéléologie du clan Millot. Je suis heureux de le féliciter et de le citer en exemple à tous les clans spécialisés »¹⁷⁵.

Et lorsqu'il s'agit de juger « l'Exploit de l'Année » en 1943, les deux clans vainqueurs sont récompensés pour leur activité en spéléologie. Il est assez remarquable que l'un de ces deux clans vainqueurs soit choisi pour avoir exploré une nouvelle partie de la grotte du Boundoulaou, ce qui a amené à corriger les premières conclusions de É.-A. Martel sur son fonctionnement !

¹⁷⁵ Anonyme (1942). Fouilles au Djebel Taya, *Le Routier*, 157, p. 361.

Cette complémentarité entre l'exploit sportif et la découverte d'ordre scientifique apparaît de manière récurrente. Alors que certains clans se contentent de visiter les grottes, d'autres les explorent et en extraient de multiples informations, des plans, etc. Deux exemples : le clan des Génévriers expose au musée de Toulon ses découvertes souterraines, et le clan des Chênes Verts de Montpellier, après avoir réalisé des fouilles archéologiques, publie une note sur ses résultats dans le *Bulletin de la Société Préhistorique Française*.

Au contact des spéléologues, les Routiers découvrent l'importance de la dimension scientifique de l'activité et s'engagent dans cette voie, souvent avec succès. L'éducation par les pratiques de plein air trouve un complément pertinent dans l'activité scientifique, ce qui explique avec quelle facilité les clans ont intégré la culture de l'activité. En échange, ils vont confirmer l'intérêt pédagogique de la spéléologie dans l'éducation de la jeunesse.

La pratique de la spéléologie constitue en elle-même une pratique éducative. Son statut de spécialisation lui vaut d'être enseignée aux plus jeunes pour que ces derniers puissent s'enrichir davantage en la pratiquant. Ainsi la tradition pédagogique du mouvement de jeunesse aboutit à la création d'un « enseignement de la spéléologie », chose parfaitement inédite. Pendant l'été 1944 va se dérouler à Saint-Julien-en-Vercors le premier stage d'initiation et de perfectionnement à la spéléologie. Le contenu de cette formation aborde autant la progression souterraine et ses techniques que les aspects scientifiques de la spéléologie. Le « brevet de spéléologie » exige de l'impétrant qu'il soit capable de rédiger un rapport sur son exploration, comportant :

- un croquis topographique avec plan d'exploration à l'usage d'un visiteur éventuel ;
- des photographies (extérieur et intérieur) ;
- des dessins ;
- des observations sur la faune, les concrétions, les fossiles, éventuellement sur les traces préhistoriques, l'habitat humain ;
- des histoires ou légendes recueillies à propos de cette grotte, s'il y a lieu.

Ce stage connaît un succès certain qui lui vaut d'être renouvelé l'année suivante et multiplié dans différents lieux par la suite.

Ces formations, qui s'adressent d'abord aux Éclaireurs de France, vont bientôt être offertes aux « sympathisants », c'est-à-dire à toute personne intéressée. Cette ouverture donne à l'initiative scoute une influence directe sur la communauté spéléologique puisqu'elle adresse aussi sa formation à ses nouveaux ou futurs membres. En éduquant les spéléologues qui seront plus tard les figures de proue de la spéléologie française, elle introduit sa culture et notamment sa culture pédagogique. Celui qui sera le principal organisateur de la formation en spéléologie par la suite, M. Letrône, a effectivement suivi l'un de ces stages.

De plus, le caractère éducatif des activités de plein air leur vaut d'être récupérées par l'administration de la Jeunesse et des Sports pour sa politique éducative¹⁷⁶. L'intégration de la spéléologie au scoutisme et son enseignement contribuent à donner une signification éducative à cette activité.

La rencontre du scoutisme et de la spéléologie va finalement enrichir les deux activités. Les jeunes Éclaireurs découvrent une nouvelle pratique qui leur réserve de nombreuses aventures dont ils sont friands. La spéléologie apporte, en outre, aux

¹⁷⁶ La construction pédagogique formalisée dans le cadre du scoutisme servira d'appui à la formation des cadres souhaitées par la Direction des sports sous la IV^e République (Schut, 2007a).

jeunes gens une perspective scientifique très vaste qui leur ouvre de nouveaux horizons et contribue à les éduquer selon le projet pédagogique formulé par Lord Baden-Powell. Cet engagement dans l'activité les incite à concevoir un enseignement qui légitime sa fonction éducative ; c'est ce qui va, par la suite, enrichir les adeptes de la spéléologie.

Le scoutisme, par son mode de fonctionnement, est propice à la pratique des activités de plein air. En premier lieu, le camping est dans les fondements même de la pratique. En second lieu, la découverte de la nature implique une immersion dans les espaces naturels qui amène nécessairement à aller au-devant des sites où se pratiquent les activités de plein air. La découverte, la formation intellectuelle, la solidarité du groupe pour progresser ensemble dans cet environnement... toutes les valeurs du scoutisme s'enseignent par la pratique des activités physiques. La rencontre était inévitable et elle offre une opportunité unique à la jeunesse de s'initier à certaines activités.

La période de Vichy représente un moment particulier dans l'histoire. Les heures sombres de la Nation correspondent à un moment privilégié pour les activités de nature car elles participent au projet de rénovation nationale initié par le Maréchal Pétain (chapitre 8). Pour le mouvement scout, en dépit des contraintes liées à l'Occupation, c'est un moment privilégié dans la mesure où le soutien, financier notamment, de l'État est particulièrement fort. Simultanément, des organisations comme Jeunesse et montagne sont établies pour suppléer l'absence du service militaire. Cette organisation, qui offre à des jeunes gens l'opportunité de s'initier à des activités physiques de montagne à travers des actions d'intérêt général, est à l'origine des institutions qui organisent des camps de vacances en montagne à la Libération et qui deviendront, à terme, l'UCPA.

2. La montagne et le nautisme avant l'UCPA

L'UCPA est née en 1965, issue de la fusion de deux entités qui la précédaient : l'Union Nationale des Camps de Montagne (UNCM) et l'Union Nautique Française (UNF), représentant respectivement deux environnements phares du plein air : la montagne et l'eau. Un détour par ces associations est nécessaire pour appréhender l'identité de l'UCPA

Pendant la Seconde Guerre mondiale, le monde sportif est sujet à des bouleversements importants qui participent à sa structuration (chapitre 8). Si les contraintes de l'Occupation ne facilitent pas les mobilités nécessaires à la pratique, des collectifs se constituent à cette époque, notamment à travers le dispositif « Jeunesse et montagne » qui est une branche des chantiers de jeunesse à l'œuvre dans les Alpes et les Pyrénées (Hoibian, 2002). Les difficultés de la pratique sont liées à l'accès au matériel et à la logistique des camps. Aussi, les différentes organisations de jeunesse se réunissent pour fonder, en 1944, l'Association nationale des camps de montagne (ANCM) qui a pour vocation de réunir les moyens des associations membres pour faciliter l'organisation de camps de montagne.

Un an plus tard, l'UNCM est fondée, dans l'élan de la Libération, sur les bases de l'ANCM, c'est-à-dire sans remettre en cause son objectif ni sa composition. Nourris d'un optimisme et d'une ambition retrouvée, ses dirigeants se fixent pour principal objectif de créer des centres permanents en montagne pour accueillir, rassembler du

matériel, former des cadres et, au final, faciliter la pratique. En 1953, l'UNCM gère quatorze centres dont cinq lui appartiennent, (Malesset, 1985) comme le Makalu II à Val-d'Isère (Figure 14). Au début des années 1960, les plans d'équipement de l'État profitent à l'UNCM qui s'engage dans plusieurs projets de construction de centres. La participation de l'État est semblable à celle octroyée pour les équipements sportifs et socio-éducatifs, soit environ 50% du total.

L'Union Nautique Française (UNF) connaît une trajectoire similaire dans le domaine de la voile. L'impulsion revient encore au Gouvernement de Vichy qui missionne le Commandant Rocq pour créer des centres de formation nautique. Cet officier de Marine avait développé, avant la guerre, une pédagogie structurée pour enseigner les rudiments de la voile, avec une progression qui devait amener les apprenants à concourir dans des régates. Quatre centres fonctionnent dès 1943 à Annecy, Sartrouville, Nantes et Socoa. La Libération n'est pas synonyme d'émancipation. Le décès du Commandant Rocq, en 1946, et des problèmes d'organisation freinent le développement de l'UNF qui dispose d'un matériel très limité : quelques canoës et quelques voiliers. Au début des années 1950, la situation est fragile : les centres se réduisent à des champs mis à disposition à Thonon, à Bénodet ou à Créteil, en bord de Marne. À Annecy, les installations sont menacées et à Niolon, seul véritable centre en dur, le bail signé avec l'armée permet au propriétaire de le rompre à tout moment. Cette situation freine les efforts d'investissement de l'UNF. Progressivement, les installations de l'UNF s'améliorent mais la structure est assez coûteuse du fait des investissements et de son fonctionnement.

L'UNF et l'UNCM partagent les mêmes locaux et travaillent régulièrement ensemble, sous forme d'entraide informelle mais aussi pour l'organisation occasionnelle de stages communs « voile et montagne ». Il est surtout à noter que leurs instances dirigeantes sont largement partagées. Finalement, le fonctionnement saisonnier de l'UNF et la dominante hivernale de l'UNCM – le ski a plus de succès que l'alpinisme – font réfléchir à une organisation conjointe. En 1963, à l'initiative de M. Herzog, une commission mixte est mise en place dont les travaux aboutiront en 1965 par la création de l'UCPA.

Figure 14 Le Makalu II, premier chalet construit par l'UNCM à Val-d'Isère, 1961-1962 (Malesset, 1985, p. 164)



3. Les débuts de l'UCPA

Le nom de l'UCPA est choisi pour répondre à la volonté d'effacer la spécialisation sur le nautisme ou le milieu montagnard, tout en reprenant une formule qui soit explicite. La réflexion sur le « plein air » a déjà fait l'objet de discussions mais la naissance de l'UCPA donne l'occasion de redéfinir l'acception de cette notion. Selon Malesset (1985, p. 107) : « Ces vocables recouvraient des activités physiques qui confrontaient l'homme à la nature. Activités à caractère sportif puisqu'elles sollicitent l'individu pour qu'il connaisse ses limites et cherche à les dépasser, mais sans l'esprit ni l'organisation de compétitions qui sont du ressort des Fédérations. Activités qui impliquent qu'on connaisse parfaitement le milieu naturel où l'on va évoluer. Activités, enfin, où les techniques et la maîtrise de leur support matériel (skis, bateaux, montures, etc.) ne constituent point une fin, mais seulement un moyen de mieux aborder, connaître ou dominer la nature. ». La création de l'UCPA va donc s'accompagner d'une ouverture plus large aux sports de nature.

Très vite, la jeune association oriente ses efforts vers le développement de l'équitation. L'acquisition d'une propriété à Segonzac, en Corrèze, permet d'organiser les premiers stages l'été 1968. Après l'équitation, l'UCPA veille à offrir un accès aux pratiques émergentes : le parachutisme, la plongée sous-marine, la moto-trial, le vol à voile... et également à offrir des pratiques extérieures appréciées comme le tennis ou encore le golf. Ces activités, souvent réservées aux classes sociales les plus aisées, sont rendues accessibles par l'UCPA.

Mais l'ouverture vers de nouvelles pratiques ne modifie pas substantiellement les préoccupations des dirigeants : augmenter les capacités d'accueil des centres, améliorer leur confort, sans compromettre la convivialité des stages. La fusion de l'UNCM et de l'UNF fut récompensée par une augmentation de la subvention de fonctionnement de 15%. Des opportunités se multiplient pour l'acquisition ou la location de bâtiments, tant à la montagne qu'en bord de mer : les Deux Alpes, Chamonix, Pralognan, Valloire, Vars dans les Alpes ; Bombannes, Socoa, Pauillac en Aquitaine. Au total, l'UCPA gère 49 centres en 1969. La capacité d'accueil a progressé de 175% entre 1959 et 1969 (Malesset, 1985).

L'UCPA propose des séjours à des prix très bas pour les jeunes afin de les initier aux activités de plein air. Le caractère économique des stages résulte à la fois des aides substantielles de l'État et d'une contribution bénévole de nombreux dirigeants ou de cadres dont l'investissement dépasse les fonctions salariées (Malesset, 1985). Mais la mission éducative de l'UCPA ne se réduit pas à une problématique d'accessibilité financière. Il y a également un enjeu important au niveau pédagogique. De ce point de vue, l'UCPA mène un effort particulier pour créer sa propre méthode, rompant parfois avec celle établie par la fédération qui gère la discipline. Selon Malesset (1985, p. 131) : « L'U.C.P.A. poursuit essentiellement l'objectif de faire prendre du plaisir en apprenant, de ne point rebuter l'élève, de le mettre en confiance, même si l'on doit un peu sacrifier de la pureté du geste technique. Celui-ci pourra toujours se corriger et s'affiner par la suite. L'important est que l'effort consenti – et même si l'enseignement a parfois l'apparence d'un jeu, il ne se conçoit pas sans effort personnel – soit payant le plus rapidement possible, que l'élève trouve presque immédiatement sa récompense dans la réussite du mouvement enseigné, dans le sentiment de la domination du matériel : skis ou bateaux. Dans tous les domaines, on a donc cherché à utiliser, parfois à inventer les matériels les plus adaptés pour être maîtrisables dans le

minimum de temps et permettre aux stagiaires de “se faire plaisir” tout en progressant. »

Cette démarche pédagogique s’accompagne logiquement d’un effort mené sur le matériel. En équitation, l’usage de la selle creuse privilégiée à la selle anglaise, qui nécessite une certaine expérience de pratique, en est un exemple. Dans le domaine de la voile, les embarcations d’utilisation simple, réduisant le technicisme au strict nécessaire, sont plus à même de répondre aux besoins des stagiaires et de garantir un coût raisonnable en limitant également l’accastillage. L’UCPA a même contribué directement à la conception de certaines embarcations (Malesset, 1985). Ainsi, l’effort pédagogique concilié avec un choix ou avec la conception d’un matériel adapté permet à l’UCPA d’être plus efficace dans ses missions, à savoir favoriser la pratique des activités de plein air pour le plaisir de la jeunesse.

L’UNCM, l’UNF puis l’UCPA révèlent l’émergence des vacances sportives et de la consommation des loisirs (Chovaux, 2008). La création de camps fixes en montagne ou sur les rivages assure les conditions matérielles de développement des séjours sportifs. La jeunesse qui a vécu les colonies de vacances ou participé à Jeunesse et montagne a révélé la pertinence de ces dispositifs et le succès est au rendez-vous. Mais l’UCPA a la spécificité d’être une association soutenue par l’État, qui participe donc à sa politique sportive. De ce fait, elle bénéficie de subventions pour offrir une prestation accessible au plus grand nombre, mais néanmoins ciblée sur les jeunes. Aussi, le marché n’est pas saturé et d’autres acteurs émergent pour offrir des prestations semblables, dans le sens où il s’agit de séjours pour lesquels le sport occupe une place importante mais à destination d’une autre clientèle, plus aisée et éventuellement moins jeune.

4. Le Club Med, vacances sportives et plongée sous-marine

Si le Club Med apparaît aujourd’hui comme un acteur important du tourisme dont les connexions avec le monde sportif sont limitées, il est important de rappeler que l’activité sportive n’est pas seulement un service annexe proposé aux voyageurs mais fait partie des fondements du concept du Club Med. Ainsi, plusieurs auteurs (Réau, 2005 ; Passavant, 1996 ; Mascret, 2010) sont revenus sur cette entreprise qui a contribué au développement des activités physiques de plein air.

À l’origine du Club Méditerranée, selon l’historique de l’entreprise publié sur son site¹⁷⁷, G. Blitz, ancien champion de water-polo découvre un camp de toile en Corse qui inspire son concept original. Il s’associe avec Trigano, fabriquant de tentes, pour lancer son premier village à Alcudia sur l’île de Majorque en 1950. Son équipe assure les animations et l’encadrement d’activités sportives dans une ambiance décontractée. « Venir au Club, c’est caser l’envie, ouvrir les bungalows de ses désirs les plus cachés. (...) De fait, à la fin des années 50 alors que les Français pensent encore à la reconstruction nationale, la nouveauté tient à une forme de relations humaines qui rompt tout autant avec les contraintes de la vie de tous les jours qu’avec l’anonymat feutré de l’hôtel. » (Rauch, 2001, p. 171).

Le succès est immédiat et toutes les demandes ne sont pas satisfaites. Rapidement, les villages se multiplient : on en dénombre 26 en 1965, 31 en 1967. Les implantations se

¹⁷⁷ www.clubmed.fr

font d'abord sur le littoral méditerranéen, puis le long des plages tropicales, avant d'investir la montagne pour se saisir du succès du ski.

Le concept du Club Med fait une place importante aux activités sportives. Partant de cette simple observation, il joue un rôle dans le développement du sport et, par sa spécificité en termes de localisation et de temporalités, les activités de plein air sont les premières concernées. Mais le Club Med va plus loin, pour assurer une offre toujours plus attractive, en innovant au profit du développement de la pratique sportive. La thèse de V. Mascret met clairement en évidence cet argument dans son histoire de la plongée de loisir en scaphandre autonome. Qui plus est, il souligne que le rôle du Club Med n'est pas anecdotique, tant qualitativement que quantitativement, et cette analyse justifie pleinement la prise en compte des acteurs du tourisme dans le développement de la pratique sportive.

En effet, comme l'analyse Mascret (2010, p.158) : « L'aventure sous-marine devient indissociable du *Club Méditerranée* et le passage de la chasse avec peu de matériel à la plongée avec un peu plus d'équipement est rapide. En 1951, *Le Trident*, le bulletin du Club, titre : « Une nouvelle activité du club : l'exploration sous-marine », et le précise clairement : « Dans son programme de développement, le Club a prévu pour cette année, la création d'une nouvelle section d'exploration sous-marine. [...] Il ne s'agit pas pour nos explorateurs de tuer du poisson. Il s'agit de tourisme sous-marin. »¹⁷⁸. Le succès du Club Med en fait un acteur phare du développement de la plongée sous-marine. En 1959, les deux écoles de plongée du Club Med (Palinuro et Paleokastritza) comptent plus de 2000 inscriptions aux cours d'initiation au scaphandre autonome. Dans l'ensemble des activités du Club Med, incluant la chasse sous-marine, 8000 personnes ont pratiqué. La même année, le nombre de licenciés à la Fédération française d'études et de sports sous-marins est de 10 313.

L'exemple du Club Med est intéressant pour révéler l'importance que peuvent avoir des organismes privés dans le développement des pratiques de nature. La demande de loisirs sportifs représente un marché économique viable dans les années 1950. Si le secteur associatif se positionne sur les jeunes avec une mission d'éducation, le créneau des adultes est concurrencé par les entreprises commerciales. Et, contrairement à la majorité des sports de compétition, cette classe d'âge représente, dans les activités de nature, la majorité des pratiquants. Les services sportifs mis en œuvre par des professionnels, que ce soit les guides ou les moniteurs de ski qui se structurent à cette époque, drainent une large part des pratiquants et constituent, à ce titre, des acteurs importants du secteur. Cette situation est d'autant plus remarquable que, contrairement aux fédérations de sports de compétitions, la clientèle des professionnels ne recoupe que très marginalement les membres des clubs. À partir des années 1950, il faut également envisager de composer avec des professionnels du tourisme qui ont choisi de se spécialiser dans les activités sportives.

¹⁷⁸ *Le Trident*, Bulletin du Club Méditerranée, n°4, juin 1951, p. 3.

* * * * *

Les activités de plein air posent un problème d'accessibilité plus grand encore que la pratique des sports en général. Non seulement, les pratiques se sont développées dans les franges les plus aisées de la population mais, en outre, la pratique impose des coûts importants liés au déplacement et à l'hébergement à proximité des sites. Il y a un effet géographique perceptible car, au niveau du CAF, on remarque que le recrutement est moins élitiste dans les villes de montagne où les membres aux positions sociales les moins élevées tirent avantage de la proximité des sites pour s'impliquer dans telle ou telle pratique.

Pour les classes moyennes puis populaires, ce même avantage peut se produire de manière temporaire, pendant les vacances. En effet, le temps des vacances offre cette opportunité de s'appuyer sur une période prolongée de temps libre pendant laquelle la mobilité devient possible. Bien entendu, au début de notre période, le phénomène touche d'abord les jeunes. Puis, au fur et à mesure du développement des congés payés, d'autres catégories de personnes sont touchées. Avant les accords de Matignon, les employés des banques et assurances bénéficient des premières mesures en faveur des congés annuels. Le Front populaire généralise les quinze jours de congés payés avant qu'ils ne soient progressivement étendus.

S'ajoutent à cela les opportunités matérielles. Le camping devient populaire durant l'entre-deux-guerres et représente très vite un formidable potentiel pour permettre à des gens peu fortunés de partir en vacances à moindres frais. Le TCF s'est d'ailleurs emparé de la promotion de cet outil pour développer le tourisme populaire. Les premiers séjours du Club Med sont bâtis sur ces villages de toile.

Ainsi, les vacances, pour tous les âges et tous les budgets, offrent souvent des opportunités particulières pour pratiquer des activités de plein air. Elles contribuent à initier de nombreuses personnes. Parmi elles, certaines choisiront de s'engager durablement dans ces activités et participeront au mouvement d'institutionnalisation des pratiques (chapitre 9). Cette dynamique est d'autant plus efficace qu'elle s'appuie sur le soutien de l'État. En effet, alors que se construisent les premières politiques sportives nationales, les activités de plein air sont très vite intégrées pour jouer un rôle spécifique, propre à leur identité.

Chapitre 8

Les activités de plein air dans les politiques sportives

Les politiques sportives en France se construisent à partir de l'entre-deux-guerres. Avant cette date, les acteurs publics ont ponctuellement aidé des organisations sportives en réponse à leurs sollicitations, mais aucune politique que l'on pourrait qualifier de « sportive » n'est engagée durablement à grande échelle. L'activité sportive reste dans le domaine privé avant d'apparaître sur la scène publique. La citation désormais célèbre de Gaston Vidal en 1920, selon laquelle le sport est devenu « une affaire d'État »¹⁷⁹ marque le début de l'action publique pensée à partir de l'État, alors que certaines collectivités locales ont déjà pris un certain nombre d'initiatives comme par exemple à Lyon, sous l'impulsion d'Edouard Herriot (Lê-Germain, 2001 ; Terret ; Arnaud). Les politiques sportives sont marquées par plusieurs questions transversales auxquelles les gouvernements apporteront des réponses différentes et des investissements plus ou moins conséquents. Parmi elles, dès l'entre-deux-guerres, la question de la représentation de la France à l'étranger à travers ses athlètes est une question fondamentale. En effet, le sport est sans cesse marqué par des enjeux politiques qui se manifestent à différents niveaux (Terret, 2011). Un second sujet fondamental est l'éducation physique et sportive. Obligatoire depuis 1880, elle fait l'objet d'une attention particulière au fur et à mesure que l'école prend une place plus importante dans la société. Le choix des méthodes peut avoir un impact important sur le développement des activités physiques et des sports en particulier comme ont pu le montrer M. Attali et J. Saint-Martin (2007). L'État révèle également une politique incitative en dehors de la sphère scolaire, en nouant un partenariat avec le mouvement sportif (Ducrot, 1996). Et, pour rendre cela possible, il contribue au développement des équipements sportifs sur l'ensemble du territoire, en particulier à partir des années 1960 et l'inscription par M. Herzog de cette action dans les plans quinquennaux (Martin, 1999). Dès lors que l'action publique révèle son efficacité, l'État commencera à jouer un rôle régulateur pour des questions fondamentales liées à la sécurité ou la préservation de l'environnement.

Au prisme de ces différents engagements, l'attention se focalise dans ce chapitre sur l'action étatique en essayant toujours de dissocier une politique des sports de nature au sein d'une politique sportive. Sur l'ensemble de la période, relativement longue, les politiques des sports de nature et celles des autres activités physiques émanent du même ministère. Aussi, notre attention ne se focalise pas sur les orientations politiques de ces gouvernements qui ont déjà été analysées par ailleurs (Callède, 2002 ; Amar, 1987 ; Gay-Lescot, 1991 ; Le Noé, 2001 ; Martin, 1999) même si nous les rappellerons brièvement pour mieux restituer leur cohérence avec les choix de mise en œuvre qui sont essentiels pour comprendre si les sports de nature sont des instruments des politiques sportives utilisés indifféremment des autres sports ou s'ils ont un rôle particulier parce qu'ils mèneraient une action complémentaire ou plus ciblée que celle à laquelle contribuent les sports.

¹⁷⁹ Vidal, G. (1920). *Le Miroir des sports*, 29 juillet 1920.

1. La politique des loisirs sous le Front populaire

L'arrivée au pouvoir du gouvernement de Front populaire en 1936 marque une page importante de l'histoire de la France au XX^e siècle. Alors que la France subit les effets de la crise économique mondiale et que les manifestations agitent le monde ouvrier qui réclame une nouvelle considération (Prost, 2002), l'arrivée au pouvoir d'une coalition composée de socialistes et communistes menée par Léon Blum représente un espoir pour la population (Rémond, 1988). Les accords de Matignon signés en juin 1936 réglant le temps de travail, instaurant les congés payés et revalorisant les salaires constituent l'action de ce gouvernement qui est restée dans toutes les mémoires. Cependant, au-delà de l'évènement, le projet politique de ce gouvernement et ses manifestations, notamment dans le domaine du sport et des loisirs, sont déterminants car ils construisent les fondements d'une action publique durable, au-delà du maintien au pouvoir des deux gouvernements de Front populaire qui se succèdent en 1936-37 et 1938 avant de céder définitivement leur place au gouvernement Daladier.

L'acteur central de ce mouvement est Léo Lagrange. Il est d'abord nommé sous-secrétaire d'État à l'organisation des loisirs et des sports, rattaché au ministère de la santé publique d'Henri Sellier. Un remaniement ministériel, en juin 1937, élargira son portefeuille à l'éducation physique et lui vaudra de rejoindre le Ministère de l'éducation nationale, dirigé alors par Jean Zay. Ses mouvements entre les ministères en charge de la santé et de l'éducation, et ses compétences dans le domaine des loisirs à l'école, sont importants pour mesurer le sens et l'orientation de ses actions. En effet, l'évolution de ses fonctions ne change pas ses convictions qui sont inscrites dans une forme d'hygiène sociale (Seignan, 2010). Il s'agit d'améliorer les conditions d'existence de la population française en donnant de bonnes habitudes physiques et morales, garantes des bonnes mœurs, d'une bonne santé et d'un bon moral. Or, F. Terfous (2010) expose la politique du sous-secrétaire d'État en ces termes : « Selon Léo Lagrange, toujours, la vie moderne (industrialisation, urbanisation) rend l'exercice physique nécessaire pour tous (orientation vers des espaces libres) et devient un complément indispensable des mesures d'hygiène (pratique au grand air). » (p. 52). Citant un rapport d'activité, G. Raude et E. Prouteau (1950) synthétisent le projet politique de Léo Lagrange : « L'État doit être un guide pour l'utilisation des loisirs et pour le développement sur le plan individuel et sur le plan social, de la santé et de la culture » (pp. 93-94). Léo Lagrange apporte un renouvellement important dans les conceptions éducatives (Bouneau & Callède, 2012) dans lesquelles les sports de nature trouvent une place de choix.

Les activités physiques et sportives sont au cœur des attributions de Léo Lagrange, et un moyen essentiel de mise en œuvre de son programme. Toutefois, elles ne sont pas un ensemble unique et homogène. Léo Lagrange marque une distinction entre le sport spectacle, géré par les fédérations sportives, sur lequel le sous-secrétaire n'a qu'un regard de conseil et éventuellement de contrôle, et le sport de masse qui, seul, permet de mener le projet de société dont le gouvernement est porteur.

Léo Lagrange n'est pas spécialiste d'une discipline sportive. En revanche, il a fait partie d'un groupe d'Éclaireurs de France dans sa jeunesse. Aussi, sans que les distinctions entre les activités sportives ne se manifestent ostensiblement, il exprime une préférence pour les activités de plein air dans lesquelles se retrouvent les sports organisés sur les stades et les sports de nature. Selon ses propres termes : « Loisirs

sportifs, loisirs touristiques, loisirs culturels où doivent s'associer et se compléter les joies du stade, les joies de la promenade, du camping et du voyage et les joies des spectacles et des fêtes »¹⁸⁰. La proximité entre les sports de nature et la culture en décalage avec la continuité entre les sports et le spectacle sportif, renforcée par l'expérience vécue du sous-secrétaire, mettent les sports de nature au premier plan.

Parmi les mesures notables réalisées sous cette majorité, Léo Lagrange crée un Brevet sportif populaire. Il s'appuie sur des épreuves athlétiques classiques (course, lancer, saut) mais ne constitue pas une fin en soi. Les barèmes particulièrement accessibles (entre mai et décembre 1937, 380 000 sur 450 000 candidats obtiennent le Brevet sportif populaire) montrent que l'ambition n'est pas de valider un niveau de performance mais un permis de pratiquer des activités physiques. Et, chose nouvelle, ces activités physiques ne sont pas destinées uniquement aux enfants mais également aux adultes. Le Brevet sportif populaire devient une épreuve du certificat d'études. Il y a là un dispositif destiné à la jeunesse pour l'encourager à pratiquer des activités physiques (Andrieu, 1993), non seulement à l'école mais aussi au-delà. N'oublions pas l'instruction officielle de 1938 relative à l'éducation physique dans l'enseignement primaire : il faut donner à la jeunesse « le goût de la culture corporelle »¹⁸¹. Cette finalité, qui s'ajoute aux instructions de 1923 qui restent une base utile pour les enseignants, concentre les intentions de Léo Lagrange (Schut, 2012). Pour mener à bien son projet, il intègre une demi-journée de plein air hebdomadaire dans l'emploi du temps de l'élève. Ce temps de pratique permet de sortir de l'établissement, de rompre avec les activités gymniques dispensées intra-muros et offre aux élèves les conditions d'un exercice en plein air.

Parallèlement à ces dispositions prises pour l'enseignement, et dont les répercussions sont considérables compte tenu du nombre d'élèves pris en charge, d'autres mesures sont réalisées en faveur de la jeunesse pour favoriser les activités de loisirs de nature et du tourisme. Pour cela, Léo Lagrange obtient des compagnies de chemins de fer des tarifications avantageuses pour l'organisation de voyages collectifs et aide à développer le mouvement des Auberges de jeunesse. Ces dernières ont été créées en 1929 par Marc Sangnier mais Léo Lagrange leur donne une impulsion importante car elles offrent un service conforme à son projet.

L. Heller Goldenberg (1987) caractérise les « Ajistes » de la manière suivante : « Le sportif ajiste refuse l'excès. Il ne veut pas être un champion. Son objectif n'est pas de faire beaucoup de chemin mais d'apprendre à regarder autour de lui et à admirer le pays qu'il traverse pour en découvrir les particularités et les richesses » (p. 83). Ainsi, les Auberges de jeunesse promeuvent des loisirs touristiques à l'image de ceux préconisés par Léo Lagrange, qui se distinguent du sport tel qu'il est promu par les fédérations sportives. D'ailleurs, le rapport qui justifie la mise en place du Brevet sportif populaire signé par Léo Lagrange et son ministre de tutelle, Henri Sellier, précise que le sport promu pour les masses n'est pas celui promu par Pierre de Coubertin : « Sans méconnaître le grand intérêt des grandes compétitions sportives réservées à une élite, nous estimons indispensable d'amener la masse des Français et des Françaises à prendre souci de leur santé et de leur développement physique en préparant puis en subissant des épreuves dont les conditions, pour éloignées qu'elles soient des records, sont suffisantes pour témoigner d'un bon état physique »¹⁸². Il

¹⁸⁰ Discours radiodiffusé du 10 juin 1936, cité par Callède (2012, p. 446).

¹⁸¹ Instructions et programme du 30 mai 1938.

¹⁸² Rapport du 9 mars 1937, cité par Andrieu (1993, p. 66).

apparaît clairement que la politique sportive de Léo Lagrange trouve un appui particulier dans les sports de nature tels qu'ils sont pratiqués sur un mode non compétitif, assortis à une activité touristique et liés à une curiosité intellectuelle. Les activités qui se sont développées dans les mouvements de jeunesse en sont les meilleurs exemples. Ainsi, Léo Lagrange semble avoir une pertinence particulière pour mettre en œuvre une politique sociale avantageuse. Peut-on dire que les sports de nature seraient davantage l'outil des gouvernements que l'on pourrait rattacher aux « mystiques de gauche » et qui s'opposeraient à ceux de droite, pour reprendre la nomenclature proposée par J. Gleyse, D. Jorand & C. Garcia (2001) ? L'évolution des politiques sportives sous Vichy est le meilleur moyen d'en tester la pertinence.

2. Le gouvernement de Vichy et l'éducation générale et sportive

Si les projets du Front populaire et du gouvernement de Vichy se rejoignent sur l'idée de redresser le pays, le contexte politique et les orientations idéologiques des deux gouvernements sont radicalement différents. Pourtant, l'historiographie a révélé certaines continuités entre les politiques sportives menées (Gay-Lescot, 1991). J.-P. Callède (2002) fait l'analogie avec la formule utilisée par P. Ory (1994) pour caractériser les politiques culturelles. Le Front populaire serait le temps de la « prise en compte » et Vichy, celui de la « prise en charge ». Conservons notre angle d'analyse centré sur les instruments de l'action publique pour appréhender les continuités et les clivages dans l'action du gouvernement de Vichy, vis-à-vis du gouvernement de Front populaire.

La défaite militaire et l'octroi au maréchal Pétain des pleins pouvoirs le 10 juillet 1940 créent une situation très particulière. Le mode de gouvernement est autoritaire et cette première caractéristique contraste avec le rôle incitatif que voulait endosser le Front populaire. Aussi, le gouvernement de Vichy engage, en premier lieu, un vaste programme de révolution nationale pour régénérer la race dont la déchéance est en partie attribuée à l'action – ou l'inaction – du Front populaire. Un programme d'éducation générale et sportive est défini pour la jeunesse française. Jean Borotra est en charge du Commissariat général à l'éducation générale et aux sports. Il est chargé de définir précisément ce programme et d'en assurer la mise en œuvre.

La personnalité de Jean Borotra joue évidemment un rôle important. Alors que Léo Lagrange avait une expérience chez les Éclaireurs de France, Jean Borotra est un compétiteur chevronné dans le monde du tennis. Il fait partie de l'équipe des « mousquetaires » qui remporte six coupes Davis entre 1927 et 1932. Très engagé dans le mouvement sportif, il est élu à la présidence du Tennis Club de Paris de 1930 à 1941. Après la Seconde Guerre mondiale, il sera élu à la tête de l'International Tennis Fédération en 1961 et nommé président d'honneur de la Fédération Française de Tennis. Ainsi, Jean Borotra est un fin connaisseur du mouvement sportif et un fervent partisan de sa mobilisation dans le cadre de l'action publique.

Il prend ses fonctions le 13 juillet 1940 et, le 20 décembre de la même année, il fait paraître la Charte des sports qui scelle l'union entre le mouvement sportif et l'État. Ce texte impose aux fédérations et aux clubs sportifs d'être agréés par l'État. Ce contrôle autoritaire vise à instrumentaliser les associations sportives au profit de l'action publique orchestrée par le gouvernement de Vichy. Grâce aux clubs, Jean Borotra

souhaite redresser moralement la jeunesse française. Plus encore, les clubs doivent constituer un continuum entre l'école et l'État (Terfous, 2010).

En 1940, le mouvement sportif se compose globalement des fédérations unisports, majoritairement issues de l'éclatement de l'Union des Sociétés Françaises de Sports Athlétiques en 1920, de fédérations sportives affinitaires, proches du mouvement socialiste et communiste (Gounot, 1997 ; Bretin, 2005) ou confessionnelles (Munoz, 2003). Or, le paysage institutionnel des sports de nature est assez particulier.

Des fédérations sportives ont émergé dans les années 1920 (Tableau 3). La plupart de ces organisations sont orientées vers le pilotage d'engins motorisés, sur l'eau, la route ou dans l'air. Leur public se réduit donc à des personnes aisées, d'âge adulte ou presque. Seules restent les fédérations de cyclotourisme, de ski et de canoë-kayak. Autant dire que les sports de nature ne représentent pas un appui de taille pour le gouvernement de Vichy, comparés aux fédérations sportives de football (75 616 membres en 1939) ou d'athlétisme (17 067 membres en 1939). Ainsi, par la force des choses, Jean Borotra s'appuie davantage sur les sports que sur les activités qui s'organisent en pleine nature.

Tableau 3. Fédérations françaises de sports de nature créées avant la Seconde Guerre mondiale

Institution	Date de création
Fédération française de motocyclisme	1913
Fédération française de motonautisme	1922
Fédération française cyclotourisme	1923
Fédération française de ski	1924
Fédération française tir à l'arc	1928
Fédération française aéronautique	1929
Fédération française canoë-kayak	1931

Néanmoins, existent également les premiers clubs historiques qui jouent parfois, en partie, le rôle de fédérations. Parmi eux, le Club Alpin Français, le Yacht-Club de France, l'Automobile Club de France ou encore le Spéléo-Club de France dont certains ont été présentés plus haut (chapitre 3). Leur spécificité est source de tensions et de contradictions. Peut-on les mobiliser au même titre que des fédérations sportives via la Charte des sports ? La spécificité des uns, et leur public résolument plus âgé que celui ciblé par le gouvernement pour son action éducative, permettent de répondre par la négative.

En revanche, le CAF, dont l'entreprise éducative a toujours été une priorité (Hoibian, 2009), est mobilisé. En son sein, de profondes questions identitaires émergent. Le gouvernement de Vichy tend à pousser le CAF vers une mutation qui le transformerait en une Fédération française de montagne. Or, certains membres du comité voient dans cette transformation une destruction pure et simple de l'association¹⁸³. D'autres sont partisans d'une évolution du club pour satisfaire aux exigences du gouvernement bien relayées par Louis Neltner, porte-parole de l'alpinisme auprès de Jean Borotra et, comme ce dernier, ancien élève de l'école Polytechnique (Hoibian, 2001). Le Club

¹⁸³ Séances du comité de direction tenues à Lyon, *Revue Alpine*, supplément avril 1941.

Alpin Français résiste en faisant valoir sa spécificité : « Il n'y a aucune raison d'être placé sur le même pied d'égalité que l'ensemble des associations sportives. L'alpinisme n'est pas un sport. Il se pratique dans l'isolement et le silence, sans galerie, et lorsque l'alpiniste atteint son but, ce n'est pas le muscle mais bien l'âme qui triomphe »¹⁸⁴. Il résiste tant et si bien qu'une Fédération Française de Montagne est créée en 1942 pour prendre en charge les activités de montagne encore largement gérées par le CAF. La distinction entre les deux institutions se manifeste par la composition de son comité directeur qui rassemble les adeptes du Groupe de Haute Montagne qui étaient les partisans d'une transformation du CAF en fédération et qui fait une très maigre place aux dirigeants du CAF (Hoibian, 2001). En 1942, le remplacement de Jean Borotra par le colonel Joseph Pascot marque un durcissement sévère de la politique de Vichy (Gay-Lescot, 1991). À ce moment, les discussions s'engagent fermement pour contraindre le CAF à perdre son statut d'association nationale et affilier chaque section, transformée en club, au sein de la Fédération. En échange, les dirigeants du CAF auraient une place plus importante dans la direction de la structure. Mais les dirigeants du CAF trouvent un appui auprès du commissaire général au tourisme, Henry de Ségogne, qui reconnaît l'association que cherche à dissoudre le commissaire chargé des sports. En mettant en porte-à-faux les deux structures du gouvernement, le CAF maintient un statu quo jusqu'à la Libération (Hoibian, 2001). Cet épisode est très révélateur des problématiques et spécificités des sports de nature et de leur place ambiguë dans les politiques sportives. Jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, les sports de nature ont une position très marginale dans le mouvement sportif. L'évolution de l'action publique, l'effort de l'État pour obtenir un monde sportif harmonisé et pour faciliter la collaboration entre le secteur public et les fédérations sportives, vont largement modifier la situation après la guerre, d'autant que le CAF ne sera pas la seule organisation à subir les pressions de Vichy.

Les sports de nature ont une place importante dans le dispositif du gouvernement de Vichy, même si ce dernier peine à mobiliser les acteurs existants. En effet, comme en attestent les programmes d'éducation générale et sportive définis en juin 1941, l'éducation physique s'appuie largement sur la méthode naturelle – sans faire référence explicitement à Georges Hébert – et sur l'usage des sports. Ainsi, le gouvernement de Vichy affiche explicitement sa croyance en l'intérêt spécifique de la confrontation à l'environnement naturel pour son action d'éducation. S'exposer aux éléments naturels est un moyen d'endurcissement.

Jean Borotra trouve, dans les mouvements de jeunesse, des soutiens à son action éducative par les sports de nature qui n'existent pas ou peu dans le mouvement sportif. Alors organisés sous formes de groupements distincts – d'une part, les laïques et, d'autre part, ceux liés à des obédiences religieuses – ils constituent néanmoins de fortes organisations par le nombre de leurs adeptes. Le gouvernement force un regroupement au sein d'une fédération, « Le scoutisme français », dont les statuts sont déposés seulement quatre jours après la publication de la Charte des Sports en décembre 1940. Dans ce cadre, le mouvement scout, à l'exception des Éclaireurs israélites de France qui sont dissous en 1941, reçoit des moyens importants pour mener à bien son action d'éducation. Fort de ces moyens, son action sur le terrain est plus importante et le scoutisme français devient le premier mouvement de jeunesse.

En parallèle, la défaite voit naître des organisations paramilitaires qui remplacent le service militaire obligatoire. Parmi elles, la plus connue est celle qui a organisé les

¹⁸⁴ « Le Club alpin français et l'avenir », *Revue Alpine*, supplément avril 1941, p.6.

chantiers de jeunesse mais il existe une organisation alternative : jeunesse et montagne. Les activités encadrées reprennent le principe des chantiers de jeunesse puisque les travaux d'intérêt général ont une place centrale. Ces travaux sont réalisés en milieu montagnard et permettent l'entretien des chemins, la rénovation de refuges, etc. Autour de ces pratiques, les jeunes appelés ont de multiples opportunités de s'initier et se perfectionner aux sports de montagne : ski, alpinisme, etc. Certains des alpinistes français les plus renommés ont fréquenté les centres de Jeunesse et montagne : Lionel Terray, Louis Lachenal, Gaston Rébuffat.

Ces organisations, aussi bien les chantiers de jeunesse que jeunesse et montagne, ont été interrogées sur leur positionnement vis-à-vis de l'occupant, et leur rôle éventuel dans la résistance (Pécout, 2007 ; Hoibian, 2002). Nous ne reviendrons pas sur ces conclusions et nous nous concentrerons sur leur rôle dans le développement des pratiques physiques de plein air. D'une part, il est important de signaler que près de 12 000 jeunes ont ainsi pu être initiés au ski, à l'alpinisme et aux sports de montagne en général. D'autre part, les cadres de Jeunesse et montagne ont, par la suite, largement irrigué les organisations de jeunesse ou de sports de montagne, à l'image de l'UNCM (chapitre 7).

Le gouvernement de Vichy marque nettement l'histoire du sport à plusieurs titres. Au niveau de la relation entre l'État et le mouvement sportif, il impose, à travers la Charte des sports, une instrumentalisation des fédérations qui perdure depuis lors, sous une forme moins autoritaire. La politique volontariste en faveur du sport et de l'éducation physique a également comme effet positif un engouement marqué pour le sport. Le nombre de licenciés croît de manière impressionnante pendant l'Occupation (Terret, 2007). Ce bilan aurait pu ne concerner que les sports et moins les activités de nature, compte tenu de leur faible présence dans le mouvement sportif tel qu'il s'est institutionnalisé depuis la fin du XIX^e siècle. En réalité, les sports de nature sont autant touchés, sinon plus.

En premier lieu, parce qu'ils sont un moyen privilégié pour l'action d'éducation, comme ils l'étaient sous le Front Populaire. Aussi, quelles que soient les orientations politiques des gouvernements, mystiques de droite ou de gauche, les sports de nature semblent être des instruments de tous les combats. Il faut tout de même remarquer que le sport de compétition a eu un rôle plus important dans le programme de Vichy qu'il n'en avait sous le Front populaire. Aussi, grâce aux moyens mobilisés, la pratique des sports de nature a nécessairement fait des adeptes plus nombreux, comme les autres sports.

En second lieu, l'organisation des sports de nature a été fortement perturbée. Le gouvernement de Vichy a souhaité voir évoluer la situation pour que ces activités s'approprient le modèle des fédérations sportives, comme l'ont révélé les exemples du CAF et de la Fédération scout. Cette étape est importante et conditionne la mise en place d'une relation avec l'État, telle qu'elle est définie par la Charte des sports. Il y a eu des résistances au changement mais le message est passé, si bien qu'à la Libération, de nombreux sports de nature s'organisent sous forme de fédérations sportives et s'inscrivent dans le mouvement sportif. Ce mouvement d'institutionnalisation s'inscrit pleinement dans le processus de sportivisation et interroge sur le maintien des spécificités des sports de nature ou, au contraire, leur évolution vers une activité sportive parmi toutes les autres.

3. La IV^e République et la politique sportive du plein air

La politique sportive de la IV^e République a particulièrement été étudiée par M. Amar (1987). Durant cette période, la Direction des sports va, d'une part, rompre avec l'action autoritaire du gouvernement de Vichy et, d'autre part, faire perdurer un système de collaboration entre le mouvement sportif et l'État. Si, dans l'ensemble, et comparée aux politiques qui la précèdent ou lui succèdent, la politique sportive de la IV^e République est relativement effacée, cela s'explique en grande partie par le contexte économique, sanitaire et social de la France à la Libération.

Sans s'étendre sur des éléments de contexte trop bien connus, il est important de mettre en regard les exigences de la politique sportive et celles du pays pour évaluer les difficultés auxquelles est confrontée la Direction des sports. D'une part, la population française est en proie à des rationnements alimentaires jusqu'en 1949, après avoir connu une situation parfois difficile, notamment pour ceux qui reviennent des camps de prisonniers, qui ont été contraints par le Service de Travail Obligatoire instauré par le gouvernement nazi, ou qui ont rejoint le maquis. Dans ce contexte, il paraît peu opportun de s'engager dans une activité physique intense, la priorité étant de retrouver ses capacités physiques pour participer à l'effort de reconstruction du pays.

Là encore, les impératifs du milieu sportif ne peuvent être pensés comme prioritaires face aux impératifs de la société française. Depuis les années 1930, la France a un déficit en équipements sportifs mais l'effort de reconstruction va en priorité vers les lieux d'habitation et les lieux de travail. La progression des alliés a été précédée par des bombardements intenses qui ont réduit à néant de nombreuses villes françaises. Le retrait des troupes allemandes a également été accompagné d'une destruction des richesses économiques, comme les exploitations minières. Le gouvernement doit donc faire face à des priorités qui ne sont pas en faveur de l'action, pourtant nécessaire, dans le domaine sportif.

Enfin, s'ajoute à ce contexte matériel et sanitaire, un gouvernement en difficulté pour prendre des décisions. La constitution qui pose les fondements de la IV^e République est fonctionnelle, autour des orientations qui font l'unanimité, comme la résolution des problèmes que pose l'immédiat après-guerre. Mais le gouvernement est davantage en difficulté pour valider des orientations partisans. Il en résulte des formes de blocage qui limitent considérablement l'action publique, au début des années 1950. Cela se traduit également dans le monde sportif.

Ainsi, par exemple, une action importante est engagée, à cette époque, pour répondre au développement du sport en France : la législation sur la formation d'éducateurs sportifs professionnels, qui suivraient une formation les menant à un diplôme d'État. Cette problématique a deux visages : d'une part, un enjeu de sécurité : les personnes encadrées doivent s'appuyer sur un professionnel compétent pour prévenir les risques de blessures ; d'autre part, un enjeu de développement des activités. L'existence de professionnels favorise le développement de la pratique, tant quantitative par une capacité d'encadrement plus importante, que qualitative pour amener des sportifs au plus haut niveau de performance possible.

D'après les travaux de J. Pierre (2009), le texte de loi sur les éducateurs sportifs est écrit et proposé à l'Assemblée dès 1953. Mais il ne sera pas validé et n'aboutira qu'en 1963, sous la V^e République. Néanmoins, comme nous l'avons évoqué, la législation

sur les éducateurs sportifs s'appuie sur deux enjeux et le gouvernement de la IV^e République ne peut pas être insensible à l'enjeu sécuritaire. Les sports de nature se distinguent par des accidents dramatiques ayant parfois un écho médiatique important (Chapitre 11). Aussi, par-delà les difficultés de la Direction des sports, plusieurs diplômes sportifs voient le jour : celui de moniteur de ski et de guide de haute montagne (1948) et celui de maître-nageur sauveteur (1951).

Enfin, dans l'héritage du gouvernement de Vichy, la Direction des sports puise un dispositif qui lui donne un potentiel d'action inégalable : la collaboration avec le mouvement sportif. Bien entendu, les modalités ont changé, après la guerre. L'autoritarisme de Vichy a cédé la place à une action incitative. La collaboration entre l'État et les fédérations s'appuie sur un échange : la Direction des sports octroie des subventions aux fédérations sportives qui s'impliquent dans la réalisation de la politique sportive nationale. De leur côté, compte tenu du fait que la politique sportive est relativement timorée, les fédérations sportives s'impliquent volontiers dans une collaboration où elles ont tout à gagner.

Dans ce contexte, les sports de nature qui s'étaient institutionnalisés suivant des formes variées (chapitre 4) et rarement en lien avec les Services du gouvernement chargés des sports, perçoivent un intérêt à se rapprocher de ces instances. Sept fédérations sont créées à cette époque (Tableau 4) mais il faut également compter les mutations institutionnelles qui préfigurent ce type de rapprochement. Ainsi, la création du Comité National de Spéléologie en 1948 est une étape transitoire entre la société savante préexistante et la fédération française qui naîtra de la fusion de ces institutions en 1963 (Schut, 2003).

Tableau 4. Fédérations françaises de sports de nature créées sous la IV^e République

Institution	Date de création
Fédération Française de Montagne	1945
Fédération Française de Voile	1946
Fédération Française de Randonnée Pédestre	1947
Fédération Française de Parachutisme	1949
Fédération Française de Pêche au Coup	1951
Fédération Française de Sport Automobile	1952
Fédération Française d'Études et de Sports Sous-Marins	1955

L'accueil de ces fédérations et l'intérêt grandissant pour les activités de plein air amènent à développer une réflexion qui tient compte des spécificités de ces activités. En 1946, la commission « plein air » publie un rapport qui définit ces pratiques en ces termes : « Les activités de plein air relèvent, presque toujours simultanément, de trois catégories principales : tourisme, sports, culture... »¹⁸⁵. Les activités de plein air sont d'ailleurs envisagées dans un continuum qui débute par les « occupations de plein air » comme la promenade, la baignade ou la pêche à la ligne. L'ensemble de ces

¹⁸⁵ Citée par Bouchout, J.-P. (2015). Éclairage historique « Du Plein-Air aux Sports de nature ». Communication au colloque « Activités physiques et sportives de nature à l'école » le 22/09/2015, consulté le 01/03/2016 sur <http://www.sportsdenature.gouv.fr/data/userfiles/seminaires/apsn/apsne%20-%202021%20-%20Éclairages%20historiques%20Jean-Pierre%20BOUCHOUT.pdf>

pratiques participe à une réaction saine contre la sédentarité. L'instruction du 14 mars 1950 prolonge ces idées : « Par activités de plein air, il faut entendre toutes les activités qui, n'ayant pas pour objectif essentiel la participation à des compétitions, constituent un moyen à la fois éducatif et sportif d'utilisation des loisirs (ski, alpinisme, spéléologie, canoë, kayak, navigation à voile, camping, cyclotourisme). Faisant appel à l'esprit d'aventure et de découverte, aussi bien qu'aux qualités physiques, ces activités développent chez les pratiquants, à un haut degré, la volonté, l'endurance, le sang-froid, le sens de la solidarité. Elles constituent en outre une merveilleuse détente après de longues journées de travail »¹⁸⁶.

Forte de ces vertus, une politique de développement est définie. Elle se décline autour de trois volets complémentaires : la dotation en équipements, la réglementation, et la formation des cadres. Si l'administration des sports sous la IV^e République a engagé les premières actions dans le domaine de la réglementation des cadres et la formation, cette action sera considérablement amplifiée et accélérée sous la V^e République. Elle n'en demeure pas moins constante dans son idéologie et ses modalités.

4. La V^e République et les infrastructures du plein air

L'avènement de la V^e République, en 1958, marque un profond changement dans le gouvernement français. Le changement de constitution donne au gouvernement élu une majorité stable, à même de lui permettre d'engager pleinement ses actions. Les hommes qui l'instaurent, C. de Gaulle en tête, incarnent ce gouvernement fort qui engage des projets structurants pour la grandeur nationale. Le contexte économique favorable permet au gouvernement de réaliser d'importants investissements rendus nécessaires par la croissance de la population et les transformations du monde du travail, que ce soit pour soutenir l'industrie ou pour développer la formation scolaire.

Cet esprit souffle également dans l'univers du sport et de l'éducation physique. M. Herzog est nommé Haut-commissaire à la Jeunesse et aux Sports. Il représente moins un politique que la figure de l'expert du secteur, comme C. de Gaulle les affectionnait dans son gouvernement. Même si M. Herzog, après son passage au gouvernement, de 1958 à 1966, poursuivra une carrière politique à la mairie de Chamonix, il est important de rappeler la figure qu'il était, avant sa nomination. M. Herzog est un alpiniste chevronné. Il a présidé le Club Alpin Français et figure parmi les héros de la discipline pour avoir atteint le premier, avec L. Lachenal, un sommet de plus de 8000m, l'Annapurna. Gloire des Français dans la course internationale vers les plus hauts sommets himalayens. Aussi, M. Herzog a une sensibilité personnelle particulière pour les sports de nature.

Pour autant, sa politique sportive se tourne vers le développement du sport de masse, que ce soit à travers les fédérations sportives auprès desquelles il s'attèle à faire davantage peser les orientations du gouvernement (Martin, 1999) ou en multipliant les équipements sportifs et socio-éducatifs. En effet, dès 1961, M. Herzog introduit ces infrastructures dans les plans quinquennaux d'investissements. Trois plans successifs permettront au gouvernement d'Herzog et de son successeur, F. Missoffe, d'ériger des milliers de stades, gymnases, plateaux EPS, piscines et autres courts de tennis. Ces équipements participent pleinement au développement du sport. La création rapide de nouveaux équipements peut être corrélée à l'augmentation de la pratique licenciée

¹⁸⁶ Idem.

même si d'autres facteurs culturels sont à l'œuvre, à l'école notamment (Attali & Saint-Martin, 2007).

M. Herzog semble intervenir sans privilégier les sports de nature sur les sports traditionnels qui sont au cœur des pratiques fédérales et scolaires. D'ailleurs, la demi-journée de plein air instaurée par L. Lagrange devient la demi-journée de sports en 1961. Pour autant, son action de structuration des sports de nature est réelle et tangible (Lafabrègue, 2014).

Au niveau de la réflexion sur les activités, une commission des « loisirs de plein air » est créée en 1963 et confiée à l'explorateur polaire Paul-Émile Victor. La synthèse des réflexions paraît en 1964, dans la brochure intitulée *De l'air... pour vivre*¹⁸⁷. Cette brochure révèle la volonté d'améliorer la qualité de vie face à l'urbanisation grandissante. Pour ce faire, il est préconisé de prendre en compte le besoin des personnes de renouer avec la nature dans les instances qui prévoient le développement économique et social des régions. Il est également souligné que les activités de plein air peuvent favoriser le développement des territoires, notamment les espaces reculés. Enfin, il est question de développer des sites de vacances et des centres de plein air.

Au niveau des structures d'accueil, le Haut-commissariat à la Jeunesse et aux Sports contribue à la multiplication des centres d'initiation aux sports de plein air. Leur nombre passe de 332 en 1962 (56 236 stagiaires) à 974 en 1969 (190 612 stagiaires) (Moundalek, 1988). Il impulse l'aménagement des bases de plein air (chapitre 10) et développe des centres spécialisés à Socoa (64), Beg-Rohu (56), Vallon-Pont-d'Arc (07) et Chalain (39). Il soutient également l'UNCM et l'UNF, puis l'UCPA dans leurs efforts pour développer des infrastructures d'accueil pour des vacances sportives (chapitre 7). C'est ainsi qu'apparaissent des dispositifs, à différents degrés de proximité de la population, pour les loisirs du weekend ou les vacances. De manière plus atypique dans l'action du Haut-commissariat, il est important de citer le « plan Neige », engagé en 1964, qui prend forme à la fois dans les aides aux associations, les subventions pour le développement des infrastructures, et la collaboration avec les professionnels de la montagne (Attali & Saint-Martin, 2015).

Au niveau des personnels, les conseillers techniques régionaux « plein air » renforcent les structures du Haut-commissariat. En 1959, la définition du brevet d'initiateur, de moniteur et d'instructeur de plein air, ouvre la voie des formations de cadres, avant que la définition du diplôme d'éducateur sportif, en 1963, donne une nouvelle base à la déclinaison des formations disciplinaires.

Le développement du sport, aux débuts de la V^e République, est manifeste. L'action de l'État est très importante et tout ce que les précédents gouvernements ont souhaité engager mais n'ont pas pu faire, faute de temps et/ou d'argent, le Haut-commissariat à la Jeunesse et aux Sports a les moyens de le mettre en œuvre. Les effets se font rapidement sentir. D'ailleurs, Martin (1999) sous-titre son ouvrage l'« élan gaullien ». On ne peut que partager son analyse, tant les réalisations sont importantes. Une conjoncture économique favorable, une politique centralisée dynamique, et une certaine habileté politique sont les clefs du succès qui permettent à M. Herzog de mener son action que ces successeurs poursuivront. L'alpiniste a su faire, aux activités de plein air, une place entière et particulière. De nombreux dispositifs sont instaurés pour favoriser l'accès à la pratique, y compris en rapprochant les activités de plein air de la population urbaine ciblée en premier lieu. En effet, le cœur de la politique

¹⁸⁷ AN 19770273/3, F44 bis 2540.

d'Herzog est le développement du sport de masse à des fins éducatives. Nul doute que ses convictions pour les activités de plein air devaient leur donner une place de choix parmi les dispositifs : « La vie en plein air représente, à notre époque de civilisation urbaine et d'existence trépidante, le plus précieux des éléments d'équilibre. Elle rapproche de la nature, elle est liée au développement du sport, elle constitue une véritable école de formation du caractère. Elle aide à produire des hommes, au sens plein du mot. Le plein air est synonyme de santé, de vigueur, d'audace raisonnable. Qu'il le soit aussi de solidarité et de loyauté. Qu'il forge entre les jeunes tous les liens de l'équipe et de l'effort commun ! J'invite la jeunesse française à trouver, dans les activités de plein air, tous les bienfaits de la nature, d'un harmonieux développement physique et de l'équilibre dans l'amitié »¹⁸⁸.

* * * * *

Ce chapitre rend compte des politiques sportives menées depuis le Front populaire jusqu'à la fin des années 1960. Cette période correspond au début d'une action publique nationale véritablement incitative, à l'initiative de L. Lagrange, jusqu'à la période d'investissement la plus intense, sous le gouvernement de C. de Gaulle. Il apparaît très nettement que les activités de plein air ont une place à part entière, dans cette politique. Une place spécifique également. En effet, les activités de plein air sont définies par l'environnement et par leur organisation non compétitive. Elles sont donc les instruments appropriés pour favoriser l'hygiène des populations urbaines et la lutte contre la sédentarité. Ainsi, les objectifs assignés aux activités de plein air diffèrent légèrement des objectifs poursuivis dans les sports de compétition, même si les uns et les autres se recoupent sur les missions d'éducation et de santé. Malgré la spécificité des activités de plein air, les services en charge de la jeunesse et des sports mobilisent les mêmes outils que sont la formation, le soutien au mouvement sportif et l'aide à la construction. Les réalisations engagées à cette époque structurent durablement l'action étatique en France.

En mettant la focale sur la politique sportive en lien avec les fédérations sportives, ce chapitre aborde, de manière incomplète, l'action menée dans le cadre scolaire ou périscolaire, à l'image des classes de neige mises en place par le Dr Max Fourastier dès 1953 (Laffage-Cosnier, 2013) et, plus généralement, l'action menée par les professeurs d'EPS sur la demi-journée de plein air devenue demi-journée de sport en 1961. L'enseignement de l'éducation physique représente un pan particulier au sein du Ministère. Ce corps professionnel fonctionne comme les enseignants rattachés au ministère de l'éducation nationale. En parallèle, l'action du Ministère en charge des sports est davantage tournée vers le mouvement sportif (Le Noé, 2001), sur lequel il s'appuie de plus en plus pour mener à bien son projet. Or, les activités de plein air étaient fondées jusqu'alors sur des organisations peu conventionnelles dans le mouvement sportif, mais les assises institutionnelles évoluent.

¹⁸⁸ M. Herzog en 1963, cité par Attali & Saint-Martin (2015, pp. 64-65).

Chapitre 9

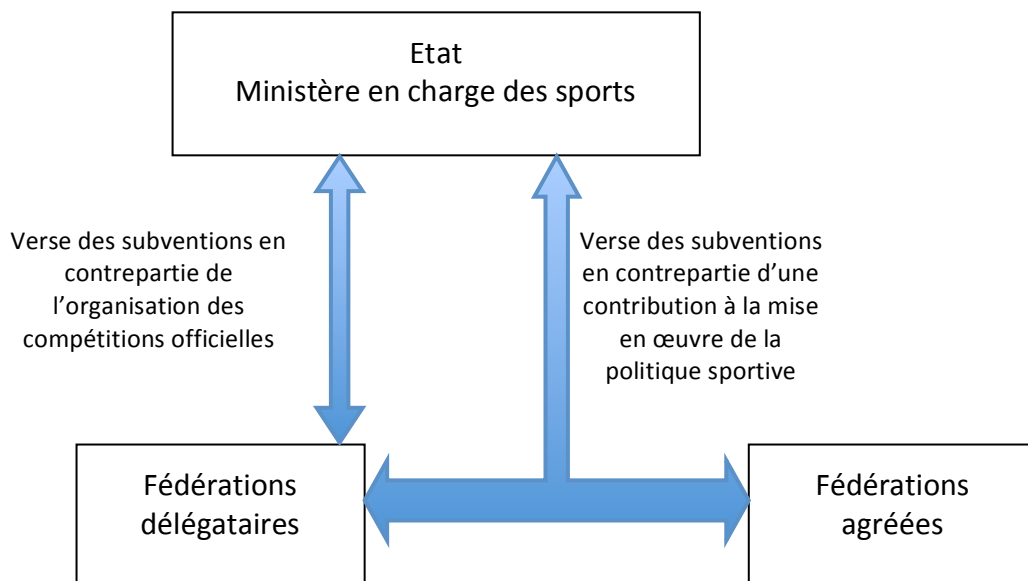
Des fédérations et des moniteurs

La construction du système sportif français, à partir de la Seconde Guerre mondiale, repose sur un principe d'échanges à travers lesquels les acteurs sportifs et le Ministère en charge des sports obtiennent satisfaction. Ce rapport se construit progressivement à partir de différents textes :

- L'ordonnance du 28 août 1945 confère à l'État un contrôle sur l'organisation des compétitions dont la mise en œuvre est déléguée aux fédérations en échange de subventions et du respect de règles statutaires.
- La loi Mazeaud du 29 octobre 1975 crée une distinction entre les fédérations habilitées qui organisent les compétitions officielles et les fédérations agréées qui correspondent aux fédérations multisports et affinitaires et qui participent aux missions plus larges en matière d'éducation, de santé ou d'intégration.
- La loi du 16 juillet 1984 prolonge cette démarche en conférant aux fédérations une mission de service public, à condition qu'elles aient adopté les statuts types. Les fédérations agréées continuent d'exister aux côtés des fédérations délégataires en charge de l'organisation des compétitions, lesquelles obtiennent par là une forme de monopole sur la gestion d'une activité.

Ce mouvement continu a permis de créer un lien de dépendance étroit entre l'État et les fédérations sportives. Les échanges peuvent être schématisés de la manière suivante (Figure 15).

Figure 15. Relations entre l'État et les fédérations sportives



Les échanges entre les fédérations et l'État ne se limitent pas à des flux financiers. Le personnel est également en jeu puisque le ministère en charge des sports met, à la disposition des fédérations sportives, des conseillers techniques qui contribuent à la réalisation des missions qui leur sont confiées. L'obtention de ces postes dépend évidemment de la taille des fédérations et de leur engagement compétitif – plus important dans les fédérations délégataires – et parfois de tractations plus obscures (Le Noé, 2007). Une partie importante de ces personnels sont des techniciens dévoyés aux missions de préparation des sportifs de haut niveau. Il est donc important de pouvoir former de tels professionnels. Cela devient possible avec la création du diplôme d'éducateur sportif, en 1963, dont la formation à trois degrés (à partir de 1972) permet de former des techniciens de haut niveau.

La formation des professionnels est un nouvel enjeu d'échange entre les fédérations et l'État. L'État en garde le contrôle et s'appuie ensuite sur ces professionnels, employés par les clubs et les fédérations, pour assurer la mission de service public confiée au mouvement sportif. Là encore, il y a un échange dont les deux parties tirent profit : l'État crée les conditions d'une formation et d'une qualification des cadres qui, en retour, pourront œuvrer au bon développement des fédérations sportives qui les emploieront. Ce faisant, l'État participe à la réalisation des missions définies dans la politique sportive.

Dans ce système sportif en cours de construction, le sport de haut niveau joue un rôle structurant dans la mesure où il représente l'une des missions fondamentales du Ministère qui le délègue aux fédérations délégataires. De la même façon, la formation des professionnels est un appareil utilisé au profit de la réalisation des missions confiées aux fédérations. Dans ce schéma, l'analyse des fédérations de sports de nature est intéressante car elle révèle un phénomène qui porte en lui certaines contradictions : d'une part, ces fédérations se rapprochent de l'État pour bénéficier des aides publiques ; d'autre part, elles ont une organisation particulière qui ne trouve pas son aboutissement dans le sport de haut niveau, et au sein de laquelle les professionnels développent un pan de l'activité en dehors du système fédéral. Cet échange semble être moins équilibré qu'il peut l'être avec d'autres fédérations, même s'il reste une mission fondamentale de développement de la pratique sportive, partagée par l'État et le mouvement sportif.

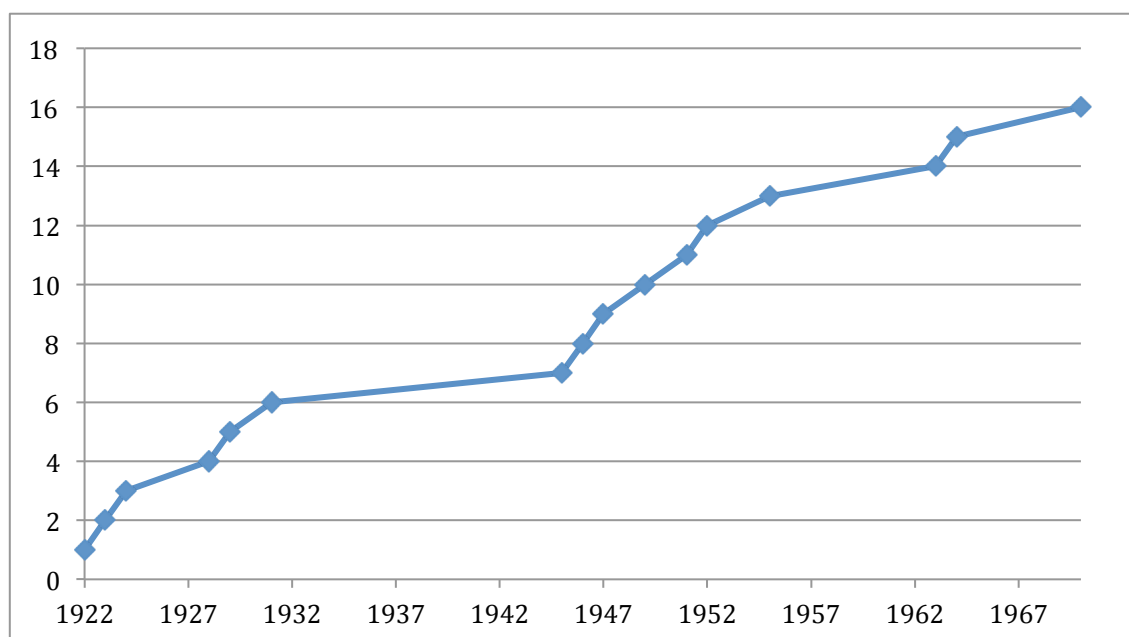
Les subventions obtenues à ce titre donnent des moyens supplémentaires aux fédérations pour assurer leur mission plus efficacement. Quelle que soit l'activité considérée, ce type d'échange est toujours adapté. En revanche, la question des professionnels est plus complexe. Si les éducateurs sportifs font de l'initiation sportive un moyen d'éducation, ils participent à la réalisation de la politique sportive. Mais les sports de nature ont une autre problématique qui peut être jugée prioritaire, celle du risque, c'est pourquoi ils ont été les premiers à attirer l'attention du législateur pour garantir la sécurité des pratiquants. Certes la protection des populations rentre également dans les compétences de l'État mais il apparaît clairement que la collaboration entre l'État et les sports de nature s'appuie sur des fondements quelque peu différents des autres sports.

1. L'inscription dans les institutions sportives

1.1 Une vague d'institutionnalisation

L'institutionnalisation des sports de nature, évoquée dans la première partie, a révélé un certain nombre de spécificités, notamment des liens avec les acteurs du tourisme et/ou le monde savant, souvent plus étroits que ceux entretenus avec le milieu sportif. Après la Première Guerre mondiale, les sports de nature connaissent une nouvelle vague de création d'organisations, suivie d'une troisième, encore plus forte, à la Libération. Ce phénomène d'institutionnalisation est tout à fait semblable à celui que connaît l'ensemble du mouvement sportif. Il est important de noter que, à la différence de ce qui s'est produit à la fin du XIX^e siècle, les organisations qui se créent, se développent cette fois au sein de l'institution sportive, sous la forme de « fédérations françaises ». Entre 1922 et 1931, six groupements sont ainsi créés. Puis, entre 1945 et 1964, dix fédérations supplémentaires viennent assurer la gestion d'un ou plusieurs sports de nature (Figure 16).

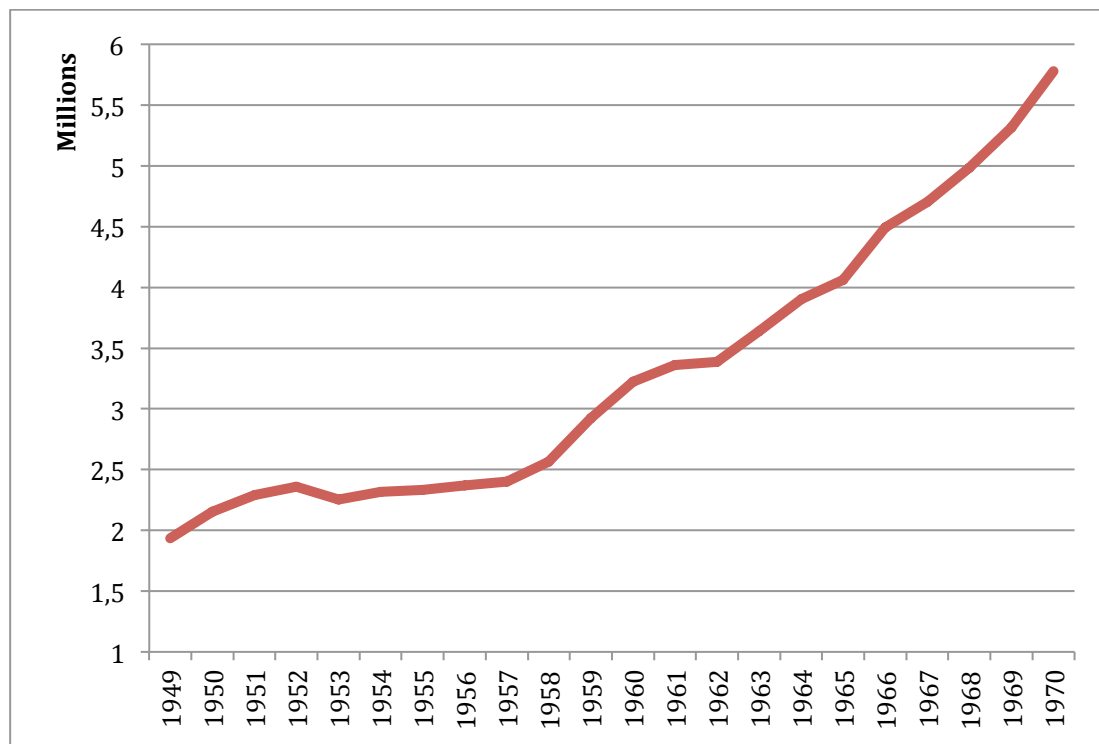
Figure 16. Effectif cumulé des fédérations de sports de nature en fonction de leur date de création entre 1922 et 1970



Le partenariat entre l'État et les Fédérations sportives, mis en place à travers la Charte des sports pendant le gouvernement de Vichy, est beaucoup plus séduisant à la Libération car il permet aux organisations sportives de bénéficier de subventions pour une contrepartie insignifiante. Aussi, les années qui suivent le conflit mondial voient la création d'un grand nombre de fédérations, souvent issues d'institutions existantes, qui s'inscrivent désormais en conformité avec le modèle sportif.

Cet élan institutionnel, en particulier après la Seconde Guerre mondiale, est porté en partie par le phénomène de démocratisation et de massification des activités physiques. Les sports, comme les sports de nature, profitent de la conjonction de plusieurs facteurs qui contribuent à faire des années 1960 la période de croissance la plus importante de l'histoire du sport (Figure 17).

Figure 17. Évolution des effectifs licenciés au sein des fédérations sportives



source: Ministère des sports, *Stat-info*, n°04-06, 2006

D'une part, le phénomène sportif, en tant que spectacle et comme pratique de loisir, a pris de l'ampleur ; d'autre part, les politiques sociales et éducatives accordent une place de plus en plus importante à l'activité sportive, non seulement autour de l'école (Renaud, Grall & Delas, 2014), mais aussi dans l'école (Arnaud, 1982). Il faut également tenir compte de l'affaiblissement des mouvements de jeunesse (Mayeur, 1986) à la fin des années 1950 et dans les années 1960. Ceux-ci, qui avaient largement contribué à transmettre le goût des sports de nature, voient leurs effectifs diminuer. L'hypothèse d'un glissement au profit de l'activité fédérale est plausible. Ce phénomène s'est produit pour certains groupes de spéléologie mais il doit être examiné plus largement pour pouvoir être validé.

Enfin, si le développement du sport a été freiné par le manque d'installations sportives au cours des années 1950, la question ne se pose pas de la même façon pour les sports de nature, même si des aménagements tendent à favoriser le développement de certaines activités (chapitre 10).

Cette multiplication des institutions sportives, synchrone avec celle du mouvement sportif dans son ensemble, et sur un modèle très proche sinon identique des autres fédérations nationales, pose un certain nombre de questions. Nous avons d'ailleurs

évoqué précédemment (chapitre 6) un phénomène de sportivisation qui, s'il reste inachevé, est cependant assez fort dans certaines activités ou formes de pratique. Il prend de l'importance pendant cette nouvelle période car, comme le suggère Einarsson (1991), la résistance au phénomène sportif expose désormais à un risque de marginalisation.

Le rapprochement qui s'opère avec l'institution sportive et le modèle de la « fédération française » conduit-il à une normalisation de la gestion des activités sportives ? Dans ce cas, comment se manifeste la spécificité des pratiques des activités de plein air ? Les réponses à ces questions sont au cœur des analyses suivantes qui tentent d'embrasser plusieurs cas pour identifier les traits communs à plusieurs de ces activités, des spécificités liées à l'histoire de l'une ou l'autre de ces disciplines.

1.2 Des partenariats avec l'État

Dans le chapitre précédent, le phénomène de « mise en administration » du sport, engagé sous le Front populaire et poursuivi par les gouvernements successifs, a révélé la volonté de l'État de s'appuyer sur le mouvement sportif pour mettre en œuvre une politique dans ce domaine. Dans ce contexte, les sports de nature, qui existaient parfois à travers des institutions atypiques, de par les objectifs qu'elles s'étaient fixés autant que par leur organisation interne, sont amenés à prendre des formes plus conventionnelles, tandis que les activités émergentes sont incitées à s'institutionnaliser en respectant le modèle sportif. En nous appuyant sur les exemples de la montagne, la spéléologie et la plongée sous-marine, il est possible d'appréhender les enjeux et les formes que prennent ces mutations.

- La Fédération Française de Montagne

Durant la Seconde Guerre mondiale, les activités de montagne ont bénéficié de la politique du gouvernement de Vichy puisque le dispositif *Jeunesse en montagne* a été l'occasion de faire découvrir l'alpinisme à de nombreux jeunes, et également de participer à l'aménagement de l'espace montagnard puisque des chantiers ont été engagés pour rénover des refuges ou améliorer des chemins. Désireux de collaborer plus efficacement avec les clubs, les instances du gouvernement chargées du sport incitent des personnalités du milieu montagnard à créer la Fédération Française de la Montagne (FFM). Née en 1942, cette institution a vocation à réunir les associations qui pratiquent des activités montagnardes. En effet, à cette époque, le paysage est marqué par des acteurs historiques comme le CAF et le Spéléo-club de France, et par un grand nombre d'associations locales n'entretenant pas de lien formel entre elles. La FFM permettrait donc de rassembler les acteurs et d'être l'interlocuteur unique du gouvernement. Ses statuts précisent ses missions :

« Article 1. L'Association dite Fédération Française de la Montagne, a pour but : d'une manière générale d'encourager, faciliter et coordonner la fréquentation, par tous

les moyens et en toutes saisons, de la montagne ainsi que des cavités souterraines, spécialement en France. »¹⁸⁹

Bien entendu l'existence de cette institution – dont l'essentiel des membres est issu d'un seul club, le CAF – est susceptible de poser des problèmes de gouvernance, mais la représentation importante des membres du CAF au sein des instances de la FFM évite l'émergence de ce type de tension. De fait, l'adhésion du CAF révèle l'intérêt des clubs à rejoindre la FFM. En effet, celle-ci bénéficie de subventions de l'État qu'elle redistribue aux associations membres en fonction de leurs projets. En 1948, la FFM dispose d'un budget dont le montant total dépasse les deux millions de francs, ce qui en fait un partenaire attractif. Ainsi, pendant de nombreuses années, le Club Alpin Français évoluera dans les rangs de la FFM alors que les groupes de spéléologie qui l'avaient rejointe migrent vers une nouvelle institution sportive.

- La Fédération Française de Spéléologie

En effet, l'après-guerre est une période de bouleversements institutionnels chez les amateurs du monde souterrain. Jusqu'à la Libération, il n'y a qu'un club qui rassemble des individualités à travers toute la France. Mais de plus en plus d'associations pratiquent la spéléologie. C'est pourquoi, en 1946, le Comité national de spéléologie est créé pour réunir les clubs, parmi lesquels le Spéléo-club de France, société historique qui a pris la suite de la Société de Spéléologie, après la Première Guerre mondiale. Ainsi ce que nous avons appelé précédemment les « clubs nationaux » sont absorbés par des fédérations de clubs qui répondent à un enjeu fondamental : ils permettent de réunir tous les clubs de la discipline car un nombre croissant d'associations évoluent en parallèle des sociétés historiques qui ont développé une identité forte et dans laquelle ne se reconnaissent pas systématiquement les nouveaux pratiquants formés, en partie, dans les mouvements de jeunesse.

Le Comité national de spéléologie, bien qu'il s'inscrive dans la mouvance souhaitée par l'État, est le fait de l'initiative de spéléologues. Néanmoins, il bénéficie de subventions, comme d'autres groupements sportifs. Il faudra encore attendre quelques années avant que les spéléologues n'aient leur propre institution conforme aux normes sportives (Schut, 2007a). En 1963, la majorité des spéléologues est prête à franchir le pas : le Spéléo-club de France et le Comité national de spéléologie fusionnent pour créer la Fédération française de spéléologie.

- Fédération Française d'Études et de plongée Sous-Marine

L'histoire de l'institutionnalisation de la plongée sous-marine, étudiée par V. Masclet (2010), ressemble à celle de la spéléologie, dans sa forme et sa temporalité, mais elle révèle également des enjeux de concurrence qui sont sujets à un arbitrage ou, tout du moins, à une médiation de la part des services de la jeunesse et des sports. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, différentes institutions voient le jour et se transforment successivement, depuis la Fédération des sociétés de pêche à la nage et

¹⁸⁹ Statuts Officiels de la Fédération Française de Montagne (J.O. du 6 mai 1945), Fédération Française de la Montagne : *Bulletin Officiel*, n°1, 1947, p. 1.

d'études sous-marines créée en 1948, jusqu'à l'actuelle Fédération française d'études et de sports sous-marins fondée en 1955 (Figure 18).

Figure 18. Institutions de regroupements des plongeurs en France entre 1948 et 1955 (d'après V. Mascret, 2010, p. 184).



Sans expliquer les subtilités de chaque étape, il est intéressant de noter, d'une part, que cette évolution institutionnelle s'est faite parallèlement à un rapprochement de la Direction générale de la Jeunesse et des Sports et, d'autre part, qu'un mouvement dissident s'est manifesté entre la FFASM et la FNFESSM. En effet, quelques mois après la transformation de la FFGRESSM en FFASM, une Fédération des activités sous-marines est créée : la FASM. D'après Mascret (2010), la création de la FNFESSM est le fruit de l'absorption de la FASM par la FFASM. Cette opération, envisagée un temps comme une fusion, tient son origine dans un courrier de l'inspecteur régional de la Jeunesse et des Sports demandant à ces institutions de se rencontrer car les deux associations avaient souhaité un agrément ministériel, or l'État privilégie un interlocuteur unique par activité et par là, une subvention unique.

À travers ces exemples, il est important de noter que les dirigeants des sports de nature sont nombreux à faire un pas vers les instances sportives. L'organisation est modifiée pour prendre la forme d'une fédération sportive unique qui rassemble des associations réparties sur l'ensemble du territoire national. Ces fédérations adoptent des statuts qui leur permettent d'être reconnues par l'État. Ces statuts leur imposent de participer à la politique sportive de l'État dans le contexte peu contraignant de la IV^e République (Amar, 1987). Aussi, cette relation est surtout, dans un premier temps, avantageuse pour les instances sportives qui bénéficient désormais d'un soutien financier de l'État.

Néanmoins, la première demande de l'État en direction des fédérations de sports de nature concerne la formation professionnelle, non pour structurer une filière de haut niveau mais pour assurer la sécurité des pratiquants de plus en plus nombreux. En effet, un effort notable de la direction en charge des sports sous la IV^e République est lié à la définition des formations et qualifications professionnelles dans plusieurs métiers (guide de montagne, maître-nageur sauveteur, moniteur de ski). La volonté de définir un cadre général commun à tous les sports n'aboutira qu'avec le soutien de M. Herzog, quelques années plus tard, malgré la préparation du dispositif dès cette époque (Pierre, 2009).

2. Du guide à l'éducateur sportif

Aux débuts du développement des sports de nature, le métier de guide s'est très vite imposé pour accompagner les premiers amateurs dans des lieux qui leur étaient jusque-là inconnus. La croissance rapide de ces activités, à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, amorce des évolutions vers des pratiques plus technicistes avec un équipement spécifique et plus sophistiqué. Cette tendance implique, au niveau de l'encadrement, à la fois la maîtrise de ces techniques corporelles et technologies, mais également la capacité à les enseigner. C'est sur ce point que réside l'évolution majeure du métier : le guide devient moniteur. Il enseigne les techniques qu'il mobilise. Cet enseignement devient d'autant plus nécessaire que les adeptes sont de plus en plus jeunes et que les activités, protégées par les agrès, amènent les pratiquants dans des lieux plus exposés où la maîtrise des engins est une condition primordiale pour la sécurité, y compris celle du guide lui-même.

La question de la sécurité est d'autant plus importante que le succès grandissant des sports de nature, avec les risques inhérents à ces activités, entraîne des tragédies, de plus en plus fréquemment mises en scène par les médias. Dans les années 1950-1960, *Paris-Match* fait ses unes des accidents de spéléologie¹⁹⁰ et d'alpinisme¹⁹¹. Les pouvoirs publics sont interpellés par des accidents qui concernent également le ski, la natation ou les sports de combat. Les problèmes de sécurité deviennent le leitmotiv de la mise en place d'une législation sur l'encadrement sportif (Pierre & Blondel, 2013).

2.1 La formation de l'encadrement

Former des moniteurs est un enjeu important. C'est à la fois un moteur pour le développement de l'activité et une manière de la normaliser par rapport aux contenus d'enseignement privilégiés. Les sports de nature font d'abord appel à une motricité de base, complexifiée par le maniement d'un équipement spécifique qui nécessite un apprentissage. L'un des premiers cas est le ski. La motricité sur la neige, à l'aide de longues planches attachées aux pieds, nécessite un apprentissage. Or, la garnison de Briançon a développé un savoir-faire particulier dans le maniement des skis (Drouet, 2005). C'est pourquoi les militaires de Briançon, dès leur retour à la vie civile, peuvent mettre leur expérience à profit en enseignant le ski.

De cette manière, les sports de nature connaissent sensiblement le même destin que l'éducation physique, qui bénéficie des compétences des anciens militaires pour assurer les enseignements auprès des élèves. Plus tard, la formation des enseignants s'est lentement détachée de l'armée, suite aux initiatives pionnières de G. Demeny et de l'Union des Sociétés de Gymnastique de France dans les premières années du XX^e siècle (Veziars, 2003).

Les moniteurs de ski vont également quitter progressivement l'influence de l'armée pour bénéficier de l'initiative de la Fédération française de ski, dès l'hiver 1932-1933.

¹⁹⁰ Un accident dans le gouffre de la Pierre-Saint-Martin dans les Pyrénées a fait l'objet de plusieurs unes du fait des difficultés prolongées pour remonter le corps de la victime. *Paris-Match*, n°180, 1952 ; n°230, 1953 ; n°282, 1954.

¹⁹¹ « Les 14 morts de l'Aiguille Verte », *Paris-Match*, n°797, 1964 ; « Les seules photos de l'héroïque sauvetage du Dru », *Paris-Match*, n°908, 1966.

Cette année-là sont organisés les premiers cours de formation de moniteurs. En octobre 1937, l'École nationale du ski français est officiellement constituée, en présence du secrétaire d'État chargé des sports, Léo Lagrange, qui accorde alors une subvention importante (300 000 francs) pour soutenir l'initiative. Les besoins d'encadrement du ski sont relativement importants et la formation est un enjeu fort. Le nombre de moniteurs connaît une croissance exponentielle durant la deuxième moitié du XX^e siècle. (Tableau 5).

Tableau 5. Évolution du nombre d'écoles du ski français et de moniteurs de ski de 1945 à 1985

Années	École du ski français	Moniteurs
1945	41	200
1955	58	800
1965	105	1 750
1975	195	5 500
1985	210	9 600

Source : École du ski français, <http://www.esf.net/fr/qui-sommes-nous/notre-histoire/notre-histoire.htm>

En alpinisme, il existe une longue tradition dans le métier de guide (Chapitre 4). Depuis des décennies, ce métier est réservé aux montagnards dont le niveau de compétence est attesté par l'expérience, c'est-à-dire les courses réalisées. En 1936, un tournant important s'amorce : Roger Frison-Roche et Armand Charlet organisent le premier stage de formation de guides à Chamonix. Le programme « Jeunesse et Montagne », pendant l'Occupation, favorise la formation d'instructeurs. Après la Libération, en 1948, l'École nationale de ski et d'alpinisme, qui assure la formation des moniteurs de ski et guides de haute montagne, naît de la fusion du Collège d'alpinisme et de l'école de ski. Son fonctionnement sera facilité par des subventions de l'État (Yvarel, 2015). Cette fusion intervient au moment où sont définis les diplômes de guides de haute montagne et moniteurs de ski (cf. section suivante du présent chapitre).

En plongée sous-marine, le développement de la pratique en scaphandre autonome, notamment par des organismes de vacances comme le Club Med (chapitre 7), incite la jeune fédération à prévoir un dispositif adapté. Dès la création de la FFESSM, c'est une tâche prioritaire à laquelle s'attache leur membre le plus éminent : J.-J. Cousteau, président de l'Office technique qui deviendra ensuite la commission technique nationale. J.-J. Cousteau s'attèle à définir la première formation de cadres qui aboutit à un premier stage de moniteurs, organisé à Niolon en 1957. Cette définition servira de référence à la formation des moniteurs diplômés d'État, quelques années plus tard. La formation est complète, exigeante et le taux de réussite reste autour de 40% pendant au moins les quatre premières années. La pénurie de moniteurs n'est donc pas compensée par la multiplication des diplômés (Mascaret, 2010).

Du côté de la spéléologie, l'activité est en plein essor mais reste néanmoins plus confidentielle. De ce fait, il faut attendre l'après-guerre pour que soit organisé le premier stage de formation de cadres, sous la direction de Claude Schaffran et Pierre Chevalier (Schut, 2007a). Cette première expérience, menée en 1952, reçut une visite

officielle des services de la Jeunesse et des Sports. Malgré son succès, les spéléologues, en pleine période de réorganisation institutionnelle (Schut, 2003), mettent quelques années à systématiser ce type de stage de formation de cadres. La Fédération française de spéléologie n'est créée qu'en 1963. Michel Letrône est l'artisan de cette évolution institutionnelle et il s'engagera dans la continuité de la formation de cadres en créant l'École Française de spéléologie dont l'activité progressera rapidement tout en assurant une formation de qualité¹⁹².

Ces exemples attestent d'une époque charnière dans les sports de nature entre la fin de la III^e et le début de la IV^e République. Le développement de l'encadrement révèle plusieurs éléments : d'une part, les activités sont en essor du fait, entre autres, du développement des mouvements de jeunesse (Chapitre 7), des politiques publiques (chapitre 8) et de leurs effets sur le développement des loisirs et des sports en particulier (Attali & Saint-Martin, 2015) ; d'autre part, les besoins d'encadrement répondent à un besoin d'apprendre à pratiquer en sécurité. Il est nécessaire de passer par un apprentissage pour s'approprier les techniques et technologies des pratiques et, simultanément, pour éviter les accidents auxquels s'exposent des pratiquants de plus en plus jeunes.

Toutes les fédérations sportives se saisissent de cette problématique et construisent des cursus de formation pour préparer les cadres susceptibles d'initier les nouveaux adeptes de ces activités à leurs techniques et à la maîtrise des engins adaptés aux difficultés de l'environnement qu'ils parcourent. Les contenus de formation révèlent également la spécificité de ces activités car la préparation de la performance cède le pas à la connaissance de l'environnement pour gérer la prise de risque. C'est ainsi que le guide qui, à l'origine, était simplement celui qui connaissait le chemin, est progressivement remplacé par un technicien qui connaît son environnement.

2.2 Le métier d'éducateur sportif

L'intervention de l'État dans le domaine du sport se structure progressivement, depuis le Front populaire jusqu'à la Libération (Chapitre 8). La mobilisation du mouvement sportif pour mener sa politique lui confère des devoirs vis-à-vis de la sécurité de la pratique. Il n'est pas pensable de préconiser des activités physiques pour l'éducation et la santé de la jeunesse alors que ces activités sont accidentogènes. Aussi, la mise en place de la formation de moniteur diplômé est une évidence, sinon une obligation pour l'État français. Pendant le gouvernement de Vichy, la formation d'aides-moniteurs a permis de pallier, dans l'urgence, les besoins d'encadrement, mais cette solution n'est pas durablement satisfaisante.

Finalement, pour répondre aux besoins d'encadrement dans les sports de nature, Le Haut-commissariat à la Jeunesse et aux Sports définit une qualification propre aux « activités physiques de plein air pratiquées sans compétition »¹⁹³ parmi lesquelles : « activités sous-marines, alpinisme, camping, cyclotourisme, descente de rivière, navigation à voile, ski, spéléologie »¹⁹⁴. Trois niveaux hiérarchisent les niveaux de

¹⁹² Letrône, M. (2013). *Naissance de la Fédération et de l'École française de spéléologie 1960-1974*. Villeurbanne : éd. à compte d'auteur.

¹⁹³ Arrêté du 11 mai 1959 portant sur la création de brevets sanctionnant la formation des cadres chargés de l'enseignement des activités physiques de plein air.

¹⁹⁴ Idem.

compétence : le brevet d'initiateur de plein air, le brevet de moniteur de plein air, et le brevet d'instructeur de plein air. Ces diplômes valident un temps de formation plus ou moins long, dans deux ou trois des activités précitées. Ils permettent à des intervenants issus des services en charge de la jeunesse ouvrière et rurale, et des directions de la jeunesse et des sports, d'acquérir des compétences techniques et d'accompagner le développement de ces pratiques (Bouchout, 2015).

Enfin, ces certifications spécifiques laissent la place à un cadre national commun à l'ensemble des sports : « l'éducateur physique ou sportif », formulation consacrée par la loi du 6 août 1963. Le canevas général proposé par cette loi doit permettre la mise en place de diplômes professionnels dans chaque activité sportive.

Les sports de nature, relativement professionnalisés dans l'ensemble, s'inscrivent dans le courant de la réforme. Ainsi, en 1963, le brevet d'État de moniteur de plongée sous-marine est créé (Mascret, 2010). En 1965, c'est le tour du brevet d'État de moniteur de voile, dont le lancement accompagne la création de l'École Nationale de Voile. Il est intéressant de noter que les écoles nationales, créées et gérées par le Ministère en charge des sports, sont toutes dédiées à des sports de nature. Par rapport à des CREPS, qui réalisent des missions semblables de formation professionnelle et de préparation à un haut niveau dans les autres activités sportives, ces écoles ont la particularité d'intégrer des activités plus larges autour de ces pratiques. Elles intègrent, notamment, des laboratoires de recherche avec leurs centres de documentation où sont étudiés l'environnement, le matériel, ou encore les animaux, pour ce qui concerne l'école nationale d'équitation. Même si, aujourd'hui, une partie de leur activité est également consacrée au sport de haut niveau, elles incarnent, dans leur structure, la différenciation des sports de nature.

La spéléologie se distingue sensiblement des autres sports de nature, à cette époque, car les dirigeants fédéraux font la sourde oreille aux instances sportives et aux besoins du marché, pour maintenir une certaine indépendance vis-à-vis du ministère. La Fédération française de spéléologie est tout juste créée en 1963 lorsque paraît le texte qui définit le diplôme du brevet d'État. Or, avant de s'engager dans les voies de la professionnalisation, ses dirigeants souhaitent asseoir sa légitimité auprès des pratiquants. Aussi, la création du brevet d'État dans cette discipline est retardée de près de 30 ans, alors que des professionnels assurent déjà des prestations de guidage (Schut & Pierre, 2012).

À cette exception près, les sports de nature suivent sensiblement le même schéma de développement, marqué par une certaine précocité dans sa professionnalisation. Cette chronologie propre est, d'une part, le fait d'une accidentologie particulière inhérente à la confrontation aux aléas des éléments naturels et, d'autre part, liée à une organisation commerciale de l'activité relativement précoce. Dans les sports de nature, les professionnels ont un rôle particulier entre l'État et la population. En effet, d'une manière générale, ces pratiques sont marquées par une faible adhésion au mouvement sportif. Néanmoins, les professionnels touchent une partie importante de pratiquants non fédérés et sont ainsi un relais entre l'État et les pratiquants pour transmettre des connaissances nécessaires à une pratique sécuritaire des sports de nature. Cette volonté constitue même le mot d'ordre de l'Union des Centres de Plein Air (UCPA) dont il a été question dans le chapitre 7.

D'ailleurs, la problématique de la sécurité renvoie à des réalités très différentes dans les pratiques professionnelles. En effet, un éducateur sportif enseigne des techniques corporelles spécifiques qui lui permettent, entre autres, de pratiquer son activité dans

des conditions de sécurité satisfaisantes, tandis qu'un professionnel spécialisé dans les sports de nature apprend d'abord à assurer la sécurité de ses clients, avant d'envisager de leur enseigner des techniques. Il assume avant tout, un rôle de « passeur », c'est-à-dire qu'il doit être capable de guider et d'assurer la sécurité des participants dans un environnement potentiellement dangereux. L'usage du terme de « guide » pour la haute montagne, qui a aussi été utilisé pour les premiers professionnels en spéléologie (Schut, 2007a), prend tout son sens. Ainsi, le professionnel exerce d'abord son métier auprès d'un public néophyte, voire étranger à l'activité. Ensuite, l'acquisition de compétences amène les pratiquants à être autonomes, comme le montre le développement de l'alpinisme sans guide, dès la fin du XIX^e siècle (Hoibian, 2001).

À l'inverse, la professionnalisation des sports de compétition a généralement suivi un processus qui débute auprès des meilleurs compétiteurs. En effet, les premiers professionnels sont les athlètes qui remportent les victoires au plus haut niveau et leurs entraîneurs. D'une part, aux origines du sport, il faut rappeler l'activité des propriétaires qui génère rapidement des flux financiers importants liés aux paris et qui justifie la préparation professionnelle des athlètes. D'autre part, il faut également prendre en compte la multiplication des dotations financières qui récompensent les meilleurs compétiteurs. L'émergence du spectacle sportif se construit sur une logique du profit, dans laquelle l'organisateur cherche à mettre sur pied le spectacle sportif le plus attractif pour attirer le plus grand nombre de spectateurs. Pour cela, il cherche à faire venir les meilleurs athlètes qu'il arrive à convaincre par des cachets généreux.

Ainsi, derrière le même titre d'« éducateur sportif », cadré par une loi commune, les réalités de l'activité des uns et des autres sont très différentes. D'un côté, les professionnels encadrent les pratiquants débutants pour assurer leur sécurité et, progressivement, les former à l'autonomie ; d'un autre côté, le professionnel prend en charge les athlètes prometteurs pour les amener au plus haut niveau. Cela a des conséquences sur les modalités de recrutement et les compétences attendues. Dans le sport de compétition, les premiers professionnels sont souvent d'anciens joueurs devenus entraîneurs (Grün, 2011), tandis que dans les sports de nature, le professionnel est quelqu'un qui connaît les lieux, comme les guides de la compagnie de Chamonix qui sont exclusivement des chamoniards. Ce critère n'est pas simplement un constat, il est clairement établi dans le règlement. Il faut pratiquement attendre le milieu du XX^e siècle avant qu'arrivent les premiers guides originaires des villes. Gaston Rébuffat, Marseillais d'origine, fut l'un des premiers d'entre eux lorsqu'il reçut son diplôme en 1942.

* * * * *

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, l'État reprend de Vichy l'idée de travailler en partenariat avec le mouvement sportif. Sur un mode incitatif plutôt qu'autoritaire, le mouvement sportif profite d'une relation asymétrique où la subvention versée par l'État est plus généreuse que les devoirs qu'elle impose. Aussi, dans une conjoncture où la demande pour les pratiques sportives est forte et où les organisations qui accueillent les pratiquants se structurent, le soutien financier de

l'État est le bienvenu. C'est pourquoi plusieurs activités de plein air voient leur organisation se conformer au modèle des fédérations sportives.

En dépit de cette normalisation statutaire, les activités de plein air sont traitées différemment par l'État qui s'investit très tôt dans la formation des cadres. Des diplômes professionnels spécifiques sont créés. Des écoles nationales sont également ouvertes uniquement dans le domaine des sports de nature. Ces centres de formation sont encore peu étudiés en dehors de l'ENSA qui a fait l'objet d'une publication récente (Attali, 2015). Là encore, cet investissement dans la formation est justifié par la prise en compte du développement de ces pratiques et la nécessité d'en assurer l'encadrement, professionnel notamment, à même de prévenir des accidents dont les conséquences sont souvent plus dramatiques que dans des activités sportives qui s'organisent dans des infrastructures spécifiques.

Aussi, cette étape de développement des sports de nature est fondamentale car c'est à ce moment que se créent les bases de l'organisation des activités pour les décennies à venir. Cette intégration au monde sportif paraît alors logique et naturelle. Le traitement spécifique de ces activités est d'autant mieux assuré que M. Herzog, nommé Haut-Commissaire à la Jeunesse et aux Sports en 1958, est lui-même alpiniste. Son engagement en faveur des sports de plein air se manifestera également par la création d'aménagements spécifiques détaillés au chapitre suivant.

Chapitre 10

Aménagement du territoire : le cas des bases de plein air et de loisirs

Les politiques sportives menées sous la V^e République évoquées dans le chapitre 8 prennent en considération les besoins nécessaires au développement des activités de plein air. C'est dans ce cadre qu'est développé un concept unique et polyvalent : les bases de plein air. La création de ces infrastructures s'inscrit pleinement dans la dynamique de développement des équipements sportifs à travers les différents plans quinquennaux, au cours des années 1960 et 1970. Cette démarche est atypique pour le développement des sports de nature et pose des questions foncières inédites. En effet, jusque-là, les sports de nature se sont développés dans des espaces naturels qui relèvent majoritairement du domaine public et qui, bien souvent, ne font pas l'objet d'une exploitation sous quelque forme que ce soit¹⁹⁵. Cette situation les distinguait des sports qui nécessitent des infrastructures normées, si possible en milieu urbain, pour être au plus près des usagers. Avec les bases de plein air, la démarche du gouvernement s'apparente à celle développée pour les autres sports puisqu'il s'agit de créer des infrastructures au service de la population.

La création des bases de plein air et de loisirs (BPAL) représente donc, à différents points de vue, un moment particulier dans l'histoire des sports. En premier lieu, dans l'histoire des activités de plein air, les BPAL incarnent le phénomène d'artificialisation de l'espace naturel (Pociello, 1995) pour faciliter la pratique des populations citadines. En second lieu, elles constituent des aménagements dont la finalité est de créer un cadre de vie agréable pour la population urbaine¹⁹⁶. Ainsi, sport et urbanisme opèrent un rapprochement inédit et, surtout, la relation entre le sport et la construction est renversée. En effet, traditionnellement, le règlement sportif impose les dimensions du terrain de jeu et l'architecte peut s'exprimer autour de l'espace sportif. Dans le cas des activités de plein air, dénuées de toutes normes pour définir leurs espaces de pratiques, l'urbaniste pense lui-même l'espace à créer, en fonction de sa représentation de la pratique sportive.

L'objet de ce chapitre est de retracer la naissance des BPAL pour comprendre comment leur conception a été guidée. L'objectif est d'appréhender le travail respectif du sportif, du politique et de l'urbaniste dans la création des BPAL. Dès lors, deux questions se posent : sont-elles des espaces verts dans la ville, pour donner à la population la possibilité d'une saine aération ? Sont-elles des stimuli pour développer

¹⁹⁵ Les stations de ski constituent le contre-exemple évident mais il faut rappeler que pendant de longues années, elles se limitaient à des aménagements sommaires. A la fin des années 1930, les remontées mécaniques sont de plus en plus nombreuses avec l'avènement du ski alpin.

¹⁹⁶ Il existe également des bases de plein air et de vacances qui sont implantées sur les territoires touristiques mais nous ne les incluons pas dans notre propos puisque leurs usages s'inscrivent dans un autre rapport au temps et à l'espace.

la pratique des activités de plein air ? En d'autres termes, remplissent-elles la fonction d'un jardin public ou d'un équipement sportif ?

Pour répondre à nos questions, il est nécessaire de revenir sur la conception des premières BPAL. Cette analyse, qui permet d'établir qui les a financées, pensées, réalisées et gérées, nous amènera à clarifier les usages souhaités et les effets espérés de ces infrastructures. Une attention particulière à la position des acteurs nous aidera à comprendre leur manière de penser les BPAL et d'en définir les espaces différenciés pour les usages escomptés.

Pour réaliser ce travail, les principaux fonds d'archives mobilisés sont issus des dépôts du ministère chargé des sports, aux archives nationales et à celles de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région parisienne. La focale est particulièrement centrée sur l'action du ministère et les réalisations en Ile-de-France car cette région, particulièrement urbanisée, était la cible principale de l'action publique.

La période étudiée s'étend sur douze années, de 1964 à 1976. Le choix de cette période correspond à l'initiative du Haut-commissariat à la Jeunesse et aux Sports qui, par une circulaire datée de 1964, impulse la réalisation des BPAL. Nous faisons le choix d'interrompre nos investigations en 1976 du fait de deux événements successifs : d'une part, la fin des plans d'investissements nationaux dans les équipements sportifs en 1974, qui ont apporté les financements nécessaires à la concrétisation du projet et, d'autre part, la réalisation de deux études sur le fonctionnement de nombreuses bases qui sont nombreuses à avoir débuté leur activité dans les premières années de la décennie 1970. De cette manière, ce texte embrasse toute la phase de création des BPAL jusqu'à la première évaluation du fonctionnement du dispositif. De plus, elle s'arrête volontairement à la charnière entre l'impulsion du gouvernement et la prise en charge par les collectivités territoriales, qui marque une nouvelle étape dans leur développement.

1. Impulsées dans le cadre de la politique publique de M. Herzog

1.1 Les BPAL : un concept nouveau à définir

Avec le recul historique, les BPAL semblent être des équipements hybrides, des jardins publics étendus intégrant des équipements sportifs. De fait, dans la mesure où de nombreux jardins publics ont toléré l'implantation d'équipements sportifs en leur sein, il est parfois difficile de distinguer clairement leurs différences. Pourtant les BPAL font l'objet d'une définition qui s'inscrit dans une vision sportive et urbanistique particulière des années 1960.

Avant tout, dans la mesure où l'initiative provient du Haut-commissariat à la Jeunesse et aux Sports, c'est sous la signature de M. Herzog qu'apparaissent les premiers éléments de définition du concept : « En résumé, il est convenu d'appeler base de plein air et de loisirs, un complexe réunissant dans un site naturel, proche de la population à desservir, les éléments nécessaires à favoriser la pratique des sports et des activités de plein air et d'études culturelles, ainsi que la détente et l'oxygénation. »¹⁹⁷

¹⁹⁷ Annexe à la circulaire du 20 janvier 1964, p. 2.

De cette définition jaillissent plusieurs points importants. En premier lieu, les BPAL sont des complexes édifiés dans des espaces naturels. La dialectique entre aménagement et nature est particulièrement intéressante car les activités de plein air, dont il est question ensuite, ont la particularité de permettre un déplacement dans un environnement naturel et de se définir, en grande partie, par ce cadre. Or, il s'agit ici d'inverser cette relation : l'activité ne se construit plus par l'adaptation de l'homme à un environnement naturel déterminé mais par l'aménagement de l'environnement « naturel » à une pratique déjà définie. En second lieu, les BPAL s'inscrivent dans une logique d'aménagement et d'urbanisme : elles représentent une polarité qui réunit les fonctions de détente et de pratique sportive, en un lieu qui est localisé en fonction de l'implantation de la population, ce qui sous-tend une réflexion sur la proximité et le transport. Enfin, il est important de noter les usages auxquels sont destinés les BPAL : des activités sportives et de plein air en premier lieu, mais également des activités culturelles et de détente. Sur ce point, la confusion avec les jardins publics disparaît : les usages sont semblables mais les priorités inversées. Les jardins publics ont été pensés pour l'oxygénation de la population urbaine et se sont vus progressivement investis par des pratiques sportives ; les BPAL sont des lieux pensés pour les pratiques sportives mais qui accueillent également la population à la recherche d'oxygénation.

Ainsi, la circulaire du 20 janvier 1964 apporte des précisions sur les équipements qu'il convient d'implanter au sein de la BPAL pour répondre à sa vocation sportive (Tableau 6). L'intention du Haut-commissariat à la Jeunesse et aux Sports apparaît donc clairement à travers les qualités urbaines prévues pour ces lieux : rendre l'activité sportive accessible à tous, et créer un continuum entre la populaire promenade dominicale et l'activité sportive.

Tableau 6. Activités souhaitables pour les BPAL

Activités nautiques	Activités sportives	Autres activités
<ul style="list-style-type: none"> - Aviron : lignes droites de 1500 à 2200m sur 90 à 120m de largeur - voile : largeur la plus grande souhaitable, vents favorables, garages à bateaux - canoë-kayak - canotage, pédalo - plage, baignade, bassin - plongée sous-marine - pêche 	<ul style="list-style-type: none"> - jeux d'équipe - tennis - pelote à main nue - ping-pong - golf (réduit ou normal) - hippisme - tir/tir à l'arc - boules - patinages à roulettes 	<ul style="list-style-type: none"> - jeux divers (golf miniature, bowling...) - jardins d'enfants - activités de scoutisme - activités culturelles et jeux non sportifs - accueil (camping, hôtellerie, auberges de jeunesse)

Source : Annexe de la circulaire du 20 janvier 1964.

Il est intéressant de noter que certaines activités font l'objet de précisions pour redéfinir la nature par rapport à l'activité sportive et ses contraintes. Trois cas se

distinguent. L'aviron est né du canotage sur les lacs et les rivières. Son évolution vers une pratique sportive, mue par la recherche de vitesse, a entraîné des évolutions dans les embarcations qui sont devenues si étroites et si légères (Arquey, 2007) qu'elles ne s'accommodent plus des virages d'une rivière (Beaudouin & Schut, à paraître). Ainsi, il est proposé, ni plus ni moins, de faire des couloirs rectilignes à l'image des lignes d'eau des bassins de natation, pour favoriser la pratique. À l'inverse, la voile connaît un développement d'embarcations légères, capables d'évoluer rapidement, de sorte que les adeptes ont besoin d'un espace large. Ils abandonnent ainsi progressivement les bras des fleuves, qui offrent des conditions de pratique difficiles, pour privilégier les lacs ayant les dimensions adéquates. Les BPAL doivent donc intégrer ces besoins pour créer les conditions optimales de pratique de la voile. Enfin, la baignade est pensée en référence à la plage. Outre la représentation que l'on peut associer à la plage, au moment où une grande partie de la population part en vacances en bord de mer chaque été, la plage permet une pratique de la baignade dans de bonnes conditions de sécurité pour tous, que l'on sache nager ou pas. Un sol stable et une profondeur qui augmente progressivement permettent aux plus jeunes de se baigner et d'apprendre à nager tandis que les nageurs évoluent à leur rythme dans un second périmètre, plus profond.

Ces exemples montrent la volonté de modeler le terrain pour créer un espace naturel artificiel qui réponde aux exigences des pratiques sportives ciblées. Le tour de force souhaité à travers les BPAL est de favoriser plusieurs styles d'habiter (Stock, 2012) en offrant, en un même lieu, des espaces différenciés qui permettent l'individualisation de l'appropriation de l'espace.

1.2 Le choix des acteurs

La mise en œuvre des BPAL sur le territoire français est organisée sensiblement suivant la même procédure que celle initiée pour les autres équipements sportifs édifiés dans le cadre des plans d'investissements quinquennaux. M. Herzog a très tôt fait appel à une forme de déconcentration de l'action publique en s'appuyant sur les services départementaux (Falcoz & Chifflet, 1998), notamment sur une commission départementale composée de trois parties égales : les représentants de l'administration centrale, les élus locaux et le mouvement sportif. Cette forme d'action publique permet, bien entendu, de bénéficier d'une meilleure connaissance du territoire et entraîne la participation des acteurs locaux, autrement dit, des futurs usagers et gestionnaires des équipements.

Dans le cas des BPAL, la volonté d'une déconcentration est également manifeste mais les acteurs impliqués diffèrent, ce qui ne sera pas sans conséquences. Le préfet de la région joue un rôle important dans la programmation de l'équipement. Puis, pour chaque BPAL, un syndicat mixte, mis en place, a la charge d'effectuer les études préalables. Cet organe est composé de représentants de l'administration centrale et des collectivités locales : Conseil général et communes du lieu d'implantation.

Les collectivités locales sont associées, dès le début des opérations. Elles n'ont pas à assumer les dépenses d'études ni les acquisitions foncières ; en revanche, il est prévu qu'elles participent au financement des aménagements, à hauteur de 20 à 30% (Tableau 7).

Tableau 7 Répartition du financement dans le cadre de l'aménagement de la BPAL de Jablines (Seine-et-Marne)

	Phase 1 : Études et acquisitions foncières	Phase 2 : Travaux d'aménagement
Jeunesse, Sports et Loisirs	50%	35%
District de la région parisienne	50%	35%
Département et communes intéressées	0%	30%

Source : Morel (1973).

La phase d'études et d'acquisition foncière nécessite une expertise dans le domaine de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, tant du point de vue juridique que technique. Aussi, le préfet de la région parisienne se tourne naturellement vers ses partenaires qui sont impliqués dans les grandes opérations d'aménagement autour de la capitale. En effet, la création de quatre villes nouvelles aux abords de la capitale a engagé une nouvelle vision de la métropole et développé des actions sans précédent. Des agences créées à l'initiative du gouvernement apportent l'aide technique aux collectivités dans le cadre de ces opérations. C'est également vers elles que vont se tourner les acteurs pour penser et concevoir les BPAL. Ainsi, l'Agence foncière et technique de la région parisienne (AFTRP) est mobilisée. Créée en 1962, l'agence assure le montage d'opérations intégrant opérations foncières, aménagement et constructions publiques en Ile-de-France. En 1967, une convention signée entre le Haut-commissariat d'État à la Jeunesse et aux Sports et le district de la région parisienne charge l'AFTRP de trois tâches : acquérir les terrains, réaliser les études préalables, et exécuter les premiers travaux d'aménagement permettant l'ouverture au public.

Cet appui technique révèle l'importance du rôle des urbanistes dans la conception et la réalisation des BPAL, notamment en région parisienne. Mais cette influence s'étend bien au-delà car si l'ingénieur des ponts et chaussées de l'AFTRP, C. Morel, témoigne du fait que « l'A.F.T.R.P. n'a voulu ni définir a priori un programme d'équipements, ni arrêter un plan d'aménagement figé » (1973, 33), le secrétariat d'État charge l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région parisienne (IAURP) d'établir un ensemble d'études pour faciliter la réalisation des bases de loisirs sur l'ensemble du territoire national. Sans aller jusqu'au plan type que l'on connaît pour les gymnases du type « COSEC » (Complexe OmniSport Évolutif Couvert) ou les piscines (modèles Tournesol, Caneton, Plein Ciel, Plein soleil, Iris), les guides de l'IAURP orientent clairement les schémas d'aménagement.

2. La contribution de l'IAURP dans la définition des BPAL

L'IAURP a été créé en 1960 à l'initiative du Ministère de la construction. Fondé dans le même esprit que l'AFTRP, cet institut a une expertise centrée sur l'urbanisme. Ainsi, le travail réalisé entre les deux agences est complémentaire pour mener à bien

des programmes urbains d'envergure qui nécessitent des compétences techniques pointues. L'expertise de l'IAURP et la pertinence du recours à ses services sont avérées par plusieurs faits : d'une part, l'IAURP a publié un numéro spécial de sa revue (Maurel, 1968a, 1968b) qui peut s'apparenter à un inventaire international de bonnes pratiques – avec un focus sur les loisirs nautiques aux États-Unis et l'aménagement des loisirs au Pays-Bas ; d'autre part, l'IAURP est mobilisé concrètement dans deux projets de BPAL de la région parisienne. Ainsi, lorsque l'IAURP est mandaté¹⁹⁸ par le ministère chargé des sports pour réaliser différentes études afin de guider les acteurs impliqués dans un projet de création d'une BPAL, c'est bien un spécialiste de l'urbanisme qui est mobilisé.

2.1 La réalisation des guides

Au sein de l'IAURP, M. Michel négocie le contrat pour « l'étude des conditions optimales de réalisation de BPAL » avec M. Grosborne du Secrétariat d'État aux sports. Il est prévu de constituer une équipe pluridisciplinaire, dont le recrutement est spécialement pensé pour répondre à la commande, et qui doit être pérennisée pour développer une cellule « loisirs » au sein de l'IAURP. Cette équipe doit être composée d'un urbaniste, d'un paysagiste, d'un économiste, d'un ingénieur et d'un dessinateur¹⁹⁹. Malheureusement, la gestion du projet au sein de l'IAURP ne suit pas le plan initial.

A. Maurel, chargé de recherche au sein de l'IAURP et qui avait participé à la définition du contrat, se retrouve en charge du pilotage, prenant un niveau de responsabilité supérieur à sa fonction. L'équipe souhaitée ne verra jamais le jour, pour différentes raisons. Une paysagiste est recrutée mais s'avère inefficace et souvent absente ; elle finit par être licenciée. L'affectation d'un économiste de l'IAURP au projet est prévue mais, au dernier moment, la personne est licenciée avant même de prendre ses fonctions. L'ingénieur prévu n'est jamais recruté. Enfin, pour couronner le tout, la secrétaire est également licenciée en cours de contrat. A. Maurel se retrouve pratiquement seul à assumer cette mission, non seulement au niveau du travail à réaliser, mais également pour assumer personnellement certains frais de documentation et de rémunération d'une dessinatrice ! C'est donc dans des conditions difficiles que sont réalisés ces travaux. A. Maurel²⁰⁰ s'en plaint à sa direction au sein de l'IAURP et en informe le Secrétariat d'État à la Jeunesse et aux Sports (SEJS) qui continue de payer une prestation telle qu'elle a été définie initialement, tandis que les conditions de travail se dégradent.

Pour notre analyse, il est important de retenir que les compétences mobilisées pour ces études sont, avant tout, celles de A. Maurel, qui a porté ce travail de bout en bout et permis sa réalisation. Il s'agit donc d'un homme dont les compétences sont celles d'un urbaniste qui transmet sa conception de la ville à travers ses espaces de loisirs et leur place dans la cité.

¹⁹⁸ Par un contrat signé le 4 décembre 1969.

¹⁹⁹ Contrat n°69.05.133.232.75.01 relatif à une étude sur les conditions optimales de réalisation des bases de plein air et de loisirs, AN 19810453/9.

²⁰⁰ Courrier du 24 avril 1971 de A. Maurel (IAURP) à M. Laure (IAURP) et à M. Grosborne (SEJS). AN 19810453/9.

2.2 Études techniques et schémas fonctionnels

En dépit des difficultés internes, les études commandées par le SEJS voient le jour, parfois en ayant recours à la sous-traitance, et les mémoires sont progressivement remis entre décembre 1970 et juillet 1972. Le champ des sujets traités est vaste. Il est question des problématiques liées à la création de la BPAL : choix du lieu d'implantation en fonction des possibilités géographiques et géologiques, dispositions juridiques permettant l'acquisition foncière, et exemples d'aménagements (Tableau 8).

Tableau 8. Études réalisées par l'IAURP et remises au SEJS.

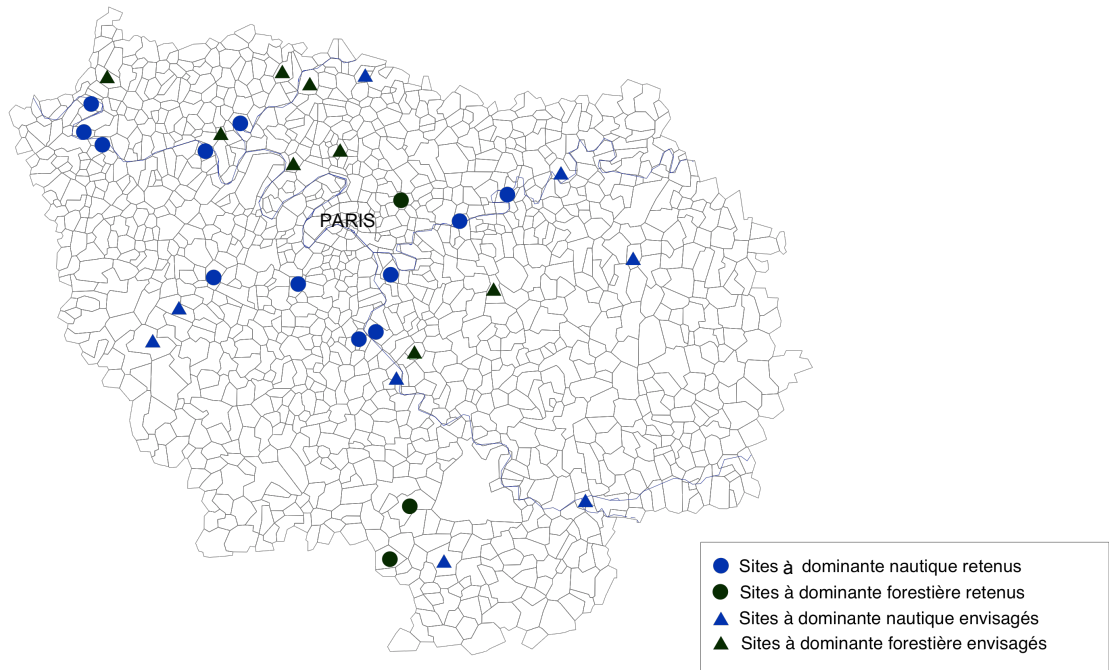
- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Exemples d'aménagements à réaliser dans les bases de plein air et de loisirs• La réalisation des bases de plein air et de loisirs• Note de travail sur les aménagements liés à l'eau• Note de travail sur les aménagements des surfaces terrestres et paysagistes• Aide-mémoire pour la préparation des dossiers de bases de plein air et de loisirs• Inventaire et analyse des caractéristiques naturelles des sites en vue de l'implantation des bases de plein air et de loisirs (guide d'étude)• La préparation des avant-projets pour la réalisation des bases de plein air et de loisirs• Éléments bibliographiques sur les loisirs de plein air |
|---|

Sources : AN 19810453/9

Même s'il est prévu de profiter de dispositions naturelles existantes, les bases de plein air sont pensées d'emblée comme des aménagements pour modeler la nature en fonction des besoins déterminés. Ainsi, en région parisienne, une première étude des lieux d'implantation potentiels est réalisée en sélectionnant des espaces qui disposent d'atouts, du fait de leur caractère forestier ou de leur proximité avec un cours d'eau (Figure 19). Si certains lieux présentent déjà des plans d'eau existants, les lieux d'implantation sont souvent des gisements de sable et de gravier à sec que l'on trouve au voisinage des rivières car « il sera en effet possible, soit d'aménager des excavations existantes en plan d'eau, soit d'inclure dans le processus d'exploitation de ces gisements, la création ultérieure d'un plan d'eau » (Poitvein, 1972, p. 31). Cette nécessité de modeler le terrain de manière artificielle suit une logique d'optimisation du terrain pour répondre aux contraintes des pratiques de loisirs prévues.

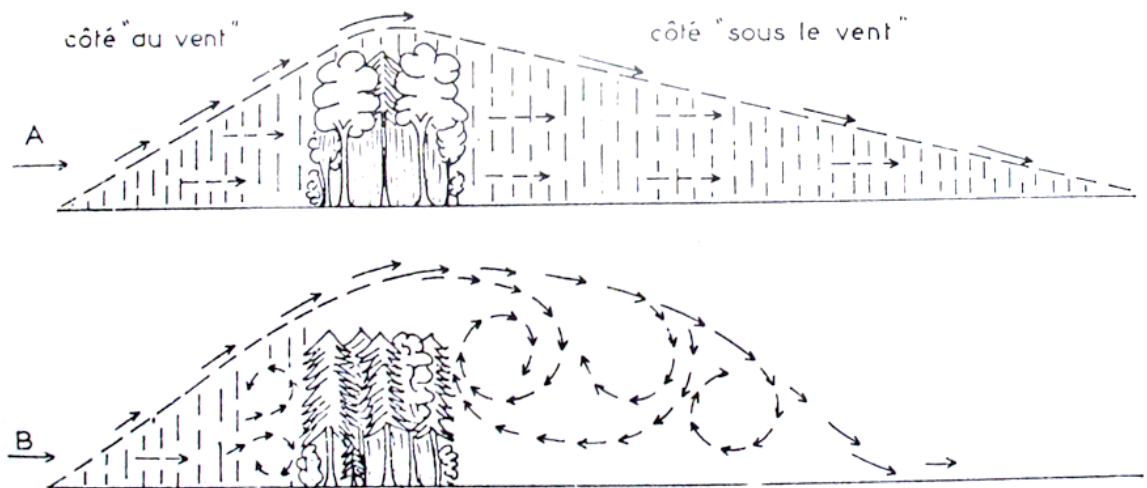
Ainsi, « Les plages ou solarium devront être orientés Sud, Sud-Ouest, afin de bénéficier d'un ensoleillement maximal, en particulier l'après-midi. » (Poitvein, 1972, p. 19). Les vents ne sont pas non plus subis car : « Le vent crée, en effet, des sensations de froid qu'il est nécessaire d'éviter, il faudra donc dans ce cas combiner l'orientation avec des systèmes de protection du vent. » (Poitvein, 1972, p. 19). Même les arbres utilisés en coupe-vent sont pensés en cohérence avec l'usage du plan d'eau pour la voile car, selon la perméabilité du coupe-vent, l'écoulement du vent risque d'être perturbé au détriment des conditions de pratique de la voile (Figure 20). Ainsi, il est préférable d'implanter des feuillus, moins denses que les conifères.

Figure 19. Sites de la région parisienne susceptibles d'être aménagés en BPAL en novembre 1965.



Source : Archives Nationales

Figure 20. Comparaison de l'effet de freinage du vent suivant la nature de l'obstacle (d'après Poitevin, 1972, p. 17)



Ces quelques exemples révèlent que l'aménagement des BPAL ne laisse rien au hasard. Tout est conçu en amont pour répondre de manière optimale aux usages prévus. Il est intéressant de voir que la logique de construction et de développement des sports de plein air est totalement inversée dans cette démarche. La dynamique

d'évolution de ces activités est largement liée aux efforts d'adaptation de l'homme pour investir des espaces naturels souvent difficiles d'accès. Là, une représentation de ces activités à un moment donné permet de définir des conditions de pratique déterminées comme idéales. Aussi, il est important de considérer que ce qui apparaît comme un vecteur de massification de la pratique, de par l'accessibilité des BPAL à la population, est simultanément un handicap pour l'évolution des sports de plein air, déconnectés de l'environnement qui leur a donné naissance et de ses expressions multiples et variées.

Par ailleurs, la pratique des sports de plein air est très souvent liée à une mobilité. Mobilité pour accéder aux sites de pratique mais aussi mobilité pour changer de site de pratique. Même s'il y a des effets d'appropriation locale de territoires proches, comme l'a montré E. de Leseleuc (2000) pour l'escalade, il existe aussi une forte propension à une mobilité parfois très importante pour découvrir de nouveaux sites de pratique : Schut (2007a) et Mascret (2010) l'ont démontré dans l'histoire respective de la spéléologie et de la plongée sous-marine, notamment dans la deuxième moitié du XX^e siècle, avec le développement des compagnies aériennes. Les tours opérateurs spécialisés dans les voyages sportifs en sont également les témoins : UCPA, Club Med (notamment pour ses destinations plongées), Terres d'aventures pour le trekking, etc. Les BPAL, avec leurs aménagements standardisés pour créer les conditions « idéales » de pratique, génèrent simultanément, entre elles, une concurrence stérile, susceptible de freiner leur attractivité.

Mais la logique du raisonnement est autre. Les BPAL de la région parisienne sont pensées par rapport à une zone de chalandise réduite dans l'espace. S'il est entendu qu'elles doivent se situer aux portes de la ville, il est également attendu qu'elles répondent aux besoins des habitants d'un territoire proche. S'il y a un espace prévu pour l'hébergement, il est pensé essentiellement pour des séjours courts, le temps d'un weekend par exemple.

3. Réalisations et freins

3.1 Déclaration d'utilité publique et insatisfaction du public

La réalisation des BPAL s'inscrit d'emblée dans une perspective à long terme. Et pour cause : outre les grandes surfaces qu'il est prévu d'aménager, la procédure d'acquisition foncière est complexe, sans compter les études préalables pour s'assurer de la faisabilité du projet. Deux paramètres sont en cause : d'une part, il est nécessaire de tenir compte des activités existantes sur les lieux d'implantation choisis et, notamment, l'exploitation des carrières ; d'autre part, les acquisitions doivent être précédées d'une déclaration d'utilité publique qui suppose la réalisation d'une enquête publique.

Le soutien de l'AFTRP s'avère plus que nécessaire dans cette procédure d'urbanisme complexe qui nécessite un strict respect du cadre légal pour ne pas laisser une brèche dans laquelle pourrait s'engouffrer un riverain mécontent. Or, selon les sites, il est possible de constater que les habitants vivant à proximité directe des lieux d'implantation ne sont pas satisfaits de ces plans d'aménagement qui vont leur

apporter les nuisances liées à une fréquentation importante attendue, d'autant plus que l'accessibilité des bases est essentiellement pensée pour le transport automobile.

Ainsi, il est possible de lire dans les réclamations liées aux enquêtes publiques : « Cette installation n'apportera que malheurs et ennuis à la population de la commune, sans aucun avantage que d'y amener toute une population hétéroclite qui se dispersera dans la localité pour y semer le désordre, le chaos. Donc cette petite commune ne sera plus habitable pour ceux qui aiment le calme et la tranquillité. »²⁰¹ C'est pourquoi des concessions sont faites pour réduire l'impact sur la population locale. Ainsi, à Bois-le-Roi, le premier projet d'aménagement prévoyait l'acquisition de plusieurs villas situées à proximité immédiate du lieu prévu, pour l'implantation des plans d'eau. Un deuxième tracé sera établi pour exclure ces propriétés du projet de base, avant d'avoir à faire des acquisitions coûteuses et pour éviter des protestations potentielles : « J'ai remarqué que le plan 187/2 indiquant le périmètre de la zone concernée portait une rectification au crayon rouge indiquant que notre propriété était exclue de la ZAD [NDLR : zone à développer]. Je demande confirmation de cette disposition et que mes droits de propriété soient réservés pour l'avenir ainsi que la liberté de vente éventuellement. Je m'étonne d'ailleurs que l'État songe à engager des dépenses importantes pour l'acquisition de propriétés bâties quand il y a autant d'hectares de terre non viabilisées et de ce fait, disponibles pour réaliser ce projet. »²⁰²

Néanmoins, les protestations et les remises en cause existent, notamment sur la question de la gouvernance. Les propriétaires locaux réclament une représentation dans les instances décisionnaires : « En conséquence de quoi, et considérant qu'il est injuste et anormal que les Propriétaires touchés ne soient pas représentés dans la ou les Commissions, le ou les Comités, le ou les Syndicats ayant décidé après études et objectivités générales. »²⁰³

Malgré tout, le commissaire-enquêteur conclut que, compte tenu du nombre restreint de protestations, le projet mérite d'être déclaré d'utilité publique²⁰⁴. Cependant, l'affaire prend de l'ampleur, les habitants de Bois-le-Roi mobilisent ceux des communes voisines au sein d'une association pour manifester leur opposition face au projet de BPAL. « Les communes en question, même si elles décidaient de s'associer, ne pourraient faire face à tous les problèmes que cette réalisation susciterait : on annonce 200.000 visiteurs par an pour la future base. [...] A-t-on prévu une paralysie possible de la circulation dans nos rues et sur nos routes ? A-t-on pensé à toutes les pollutions qui ne manqueraient pas d'attaquer un site éminemment touristique ? »²⁰⁵ Ailleurs, d'autres préoccupations s'expriment. À Jablines, paradoxalement, la création de la BPAL peut freiner la pratique sportive puisque les installations présentes dans le périmètre prévu sont susceptibles d'être détruites ou provisoirement inaccessibles.

²⁰¹ Lettre de G. Chevrier du 2 juillet 1971. Ville de Bois-le-Roi, enquête d'utilité publique, registre des réclamations en vue de la déclaration d'utilité publique.

²⁰² Lettre de J.-P. Gautier du 25 juin 1971. Ville de Bois-le-Roi, enquête d'utilité publique, registre des réclamations en vue de la déclaration d'utilité publique.

²⁰³ Lettre de R. Baud du 9 juillet 1971. Ville de Bois-le-Roi, enquête d'utilité publique, registre des réclamations en vue de la déclaration d'utilité publique.

²⁰⁴ Procès-verbal des enquêtes sur l'utilité publique du projet d'acquisition, par l'AFTRP, de terrains situés sur le territoire de la Commune de Bois-le-Roi, en vue de la création d'une BPAL. 26 juillet 1971.

²⁰⁵ Citation des responsables du syndicat de défense des propriétaires de Bois-le-Roi dans J.-M. Breittmayer : Violente polémique à propos de la future base de loisirs de Bois-le-Roi, *La Croix*, 19 septembre 1972.

Les procédures liées à l'acquisition et l'aménagement foncier sont longues. Ainsi, les premières déclarations d'utilité publique sont liées aux projets de Draveil en 1969 et de Cergy en 1970, soit plus de cinq ans après la circulaire visant à créer des BPAL. Le recours de l'appui technique d'organismes spécialisés dans ces démarches, comme l'AFTRP, semble légitime dans ce cadre, mais ces procédures d'enquêtes imposent de présenter, dès le départ, un projet d'ensemble à la population, ce qui revient à confier aux urbanistes la manière de penser les BPAL.

3.2 Durabilité d'un projet à long terme

Dès la circulaire de 1964, les bases de plein air sont pensées dans le cadre d'un projet à long terme. La lente progression des acquisitions foncières, de la mise en place des syndicats de gestion, et de la réalisation des aménagements prévus sous la forme de tranches de travaux successives, inscrit la construction des bases de plein air dans un projet de longue haleine. Les premières ouvertures interviennent seulement au début des années 1970, avec des bases partiellement aménagées. Dès le départ, le secrétariat d'État avait intégré cette perspective à long terme. Néanmoins, les impératifs de gestion de ces projets imposent de réaliser les premiers plans et les premières estimations dès le lancement des opérations, si bien que le projet est remis en question avant d'être totalement réalisé. De plus, le contexte économique change brusquement au cours des années 1970. Il change globalement du fait des chocs pétroliers successifs, de la crise économique qu'ils engendrent et de la hausse du chômage qui s'ensuit. Il impacte également les finances publiques. Le plan de rattrapage des équipements sportifs et socio-éducatifs s'arrête en 1974, réduisant drastiquement les possibilités d'aides financières que peut accorder l'État à l'effort de construction. Dès lors, les collectivités locales sont livrées à elles-mêmes et ce transfert ne se fait pas sans une remise en question des engagements antérieurs de l'État. Mais le contexte économique permet de faire émerger plus brusquement une autre question, d'ordre social, cette fois : les attentes des usagers ne sont plus les mêmes.

Cette remise en question se manifeste très nettement autour de la base de plein air de Draveil. En 1976, alors que la Direction départementale de l'équipement devait engager 6,5 millions de francs pour la réalisation de travaux au titre de l'année 1977, le projet est brusquement freiné par une décision de la Commission départementale des sites de l'Essonne, le 20 octobre 1976²⁰⁶. Le motif de cette décision renvoie, en premier lieu, à la manière dont sont pensés les loisirs. M. Holleaux, rapporteur, considère que les loisirs ne doivent plus « être compris comme il y a 10 ou 15 ans [...] ; les citadins recherchant calme, repos et silence. »²⁰⁷. En second lieu, la problématique environnementale est abordée de manière complètement différente.

Certes, la question environnementale est le meilleur levier pour enrayer la réalisation des aménagements, depuis que la loi de protection de la nature du 10 juillet 1976 offre la possibilité d'intervenir contre des projets d'aménagement. Néanmoins, il est vrai que les mentalités ont fortement évolué sur ces questions, au niveau de l'ensemble de la société comme au niveau du monde sportif. L'écologie politique s'organise. Le Ministère chargé des sports et les fédérations des sports de plein air se questionnent

²⁰⁶ *Le Républicain*, 28 octobre 1976.

²⁰⁷ Cité par Boyer, P., Poitevin J. & Delavigne, R. (1977). *L'impact sur le milieu naturel du projet de base de loisirs de Draveil (Report)*. Paris : Conseil régional d'Ile-de-France, p. 2.

sur le rapport à l'environnement et ouvrent le dialogue avec les associations de protection de la nature, comme en témoigne le colloque Sports de plein air²⁰⁸.

C'est ainsi que l'IAURIF est missionné par l'Inspecteur général de l'environnement, délégué pour la région d'Ile-de-France, pour réaliser une étude d'impact environnemental de l'aménagement de la base de Draveil²⁰⁹. Les résultats sont très clairs : les travaux prévus auraient des effets désastreux, notamment sur le tassement du terrain, la destruction d'arbres, la faune ornithologique, les espèces en danger, la préservation des zones humides et, plus largement, sur la qualité du site en tant qu'espace naturel²¹⁰.

Plus globalement, deux conceptions s'affrontent : la première, fonctionnaliste, pense l'aménagement par rapport à un résultat final souhaitable qui permet de remplir le plus efficacement possible les fonctions pour lequel il a été pensé ; la seconde, écologique, tente de penser le projet en tenant compte des dispositions existantes de l'environnement pour l'ajuster aux besoins qu'il doit satisfaire. « On comprend que, pour un espace de ce genre, la tentation soit de tout passer au bulldozer, de remodeler le paysage, et de niveler par apport de terre végétale. Mais, ce faisant, on détruit toute la végétation et la diversité du relief (que l'on cherchera à recréer par des terrassements). À cet égard, les aménagements doivent conserver au maximum la diversité du terrain et ne procéder qu'aux nivellements nécessaires »²¹¹.

Ce compromis réduit le coût économique et environnemental. Simultanément, il est plus en phase avec les attentes des usagers qui semblent plus sensibles à une nature authentique²¹².

Les premiers plans des BPAL ont suivi la logique fonctionnaliste, tandis que la conception écologique gouverne les conclusions et propositions faites par l'IAURIF à l'issue de son étude d'impact environnemental. Les propositions qui concluent l'étude en témoignent : « La réalisation de l'île prévue au plan BETURE aurait deux inconvénients importants. Elle entraîne ipso facto la dégradation de la qualité de l'eau et elle interdit l'usage d'une partie de la base pendant la saison hivernale. En tout cas, si la baignade dessinée par le BETURE devait être malgré tout réalisée, il ne faudrait surtout pas créer l'île principale, bien que l'insularité facilite la surveillance et rende possible la fermeture de l'île à la mauvaise saison »²¹³.

Les compromis sont aussi arbitrés dans une recherche d'efficience dans la gestion de l'espace qui peut se faire au détriment des fonctionnalités attendues. Ainsi, « La pratique du dériveur, très consommatrice d'espace (au maximum neuf dériveurs par

²⁰⁸ Touring-Club de France (1973). *Loisirs actifs de plein air et protection de la nature et de l'environnement : Rapports et interventions du colloque tenu au Pradet (Var) du 31 janvier au 3 février 1973* (édition provisoire). Paris : Touring-Club de France.

²⁰⁹ Boyer, P., Poitevin J. & Delavigne, R. (1977). *L'impact sur le milieu naturel du projet de base de loisirs de Draveil (Report)*. Paris : Conseil régional d'Ile-de-France.

²¹⁰ Une matrice présente les actions envisagées pouvant avoir un impact sur l'environnement. Les indicateurs énoncés dans le texte sont ceux qui reçoivent l'indicateur le plus critique, mais bien d'autres aspects sont pris en compte et révèlent des situations préoccupantes (Boyer et al., 1977, p. 58).

²¹¹ Boyer, P. et al. (1977). Op. cit., p.104.

²¹² Études témoignant de ces attentes : « CINAM-CERAU » Étude prévisionnelle sur les comportements de loisirs » Ministère de l'Équipement et du Logement – OREAM de Lorraine, de Lyon, Saint-Etienne et du Nord, 1969 ; Éléments sur le budget temps des citadins, Économie et statistique, n°33, avril 1972 ; Éléments sur la pratique de la récréation de plein air des habitants de l'agglomération parisienne » I.A.U.R.I.F. 1976.

²¹³ Boyer, P. et al. (1977). Op. cit., p.103.

hectare) est en effet beaucoup moins populaire »²¹⁴. Ou encore : « La baignade, très demandée elle aussi, représente une dépense d'investissement importante et peut être par la suite la principale cause de déficit de gestion »²¹⁵.

Les BPAL témoignent d'une évolution nette dans la société et la manière d'habiter la ville. Si le développement urbain au XIX^e siècle a consacré l'intérêt du maintien d'un espace vert dans la ville pour permettre à ses habitants une hygiénique promenade, le développement des BPAL marque une nouvelle étape dans l'organisation des agglomérations. Le jardin public de proximité ne suffit plus à assurer l'oxygénation des citoyens qui vivent dans une ville de plus en plus étendue, et la marche ne suffit plus à ressourcer, en profondeur, ses habitants.

Les BPAL offrent, dans un vaste espace vert, les aménagements nécessaires à la détente, aux loisirs et à la pratique d'activités physiques. La place privilégiée – mais pas exclusive – de ces dernières en leur sein témoigne de l'évolution de la pratique dans la société. L'activité physique occupe une place centrale dans les loisirs, de sorte que la collectivité doit créer les conditions de cette pratique, notamment en offrant aux habitants les espaces qui permettent de l'organiser.

Si de nombreux équipements spécifiques ont été mis en service au cours des années 1960 et au début des années 1970, les BPAL représentent des équipements particuliers, dans la mesure où ils sont ouverts au grand public et orientés vers la pratique des activités de plein air qui, jusque-là, imposaient souvent à leurs adeptes un déplacement relativement lointain. Ainsi, les BPAL ouvrent la porte aux pratiques libres et diffusent certaines activités autrefois peu accessibles à la population urbaine.

* * * * *

L'exemple des BPAL est intéressant pour montrer la relation entre l'urbanisme et le développement des activités de plein air. Très tôt, les premières formes d'aménagement ont été définies, par exemple, par le tracé de chemins en montagne ou l'équipement de câbles pour aider l'ascension de voies rocheuses, que ce soit au Mont-Aiguille, dans le Dauphiné ou sur la face élevée de la Dent du Géant, dans le Massif du Mont-Blanc. Les BPAL sont un autre exemple, plus poussé, d'aménagement du milieu pour en faire un lieu de pratique sportive. La logique fonctionnaliste des bases de loisirs est intéressante car l'urbaniste contribue à définir le site idéal pour répondre à un usage bien précis en termes d'activités physiques.

Mais cette problématique est beaucoup plus large que l'exemple développé ici. En montagne, les stations de ski dites *ex nihilo* donnent un autre exemple, sûrement le plus poussé qui soit, non seulement au niveau de l'aménagement des sites pour la pratique sportive mais également en termes d'urbanisation de ces lieux pour accueillir un public nombreux. Dans le cadre du plan neige, voient le jour Isola 2000, Les Ménuires, La Plagne ou encore Les Arcs. Ces stations intégrées seront ensuite vivement critiquées sous le qualificatif d'« usine à ski ». Sur le littoral, c'est également l'époque de l'aménagement de stations balnéaires construites autour de leur port et de la navigation de plaisance, en particulier dans le Golfe du Lion (Bouneau, 2007).

²¹⁴ Ibid. p. 104.

²¹⁵ Idem.

Ces phénomènes ont plusieurs effets importants sur les activités de plein air. Tout d'abord, ils renforcent le lien entre vacances et activités physiques. Déjà engagée (chapitre 7), cette association permet de dépasser un frein à la pratique : celui du nécessaire déplacement vers des sites naturels souvent éloignés des grandes agglomérations où se concentre la majorité de la population. Dès lors, les vacances et la villégiature créent l'opportunité d'une pratique des activités de plein air.

Par ailleurs, il y a l'amorce d'une artificialisation de la pratique par l'aménagement pratiquement complet de sites de pratique. Dans les BPAL, les opérations réalisées dépassent l'aménagement des lieux que l'on peut voir en montagne ou sur le littoral. Les espaces de loisirs sont créés de toutes pièces. Il ne s'agit plus simplement de faciliter l'accès à des espaces naturels adaptés à telle ou telle pratique ; il s'agit de créer un lieu dédié à la pratique sportive en s'inspirant des espaces naturels existants ailleurs.

De cette manière, les BPAL ouvre la voie à un rapprochement des sites des pratiquants du fait de leur création à proximité des grandes villes. Les BPAL s'inscrivent dans une conception de l'aménagement de la ville qui met les activités de plein air au cœur du poumon vert que doit offrir la cité à ses habitants pour se régénérer du tumulte de la vie laborieuse et des méfaits de la concentration urbaine. L'exemple du parc urbain de Pau analysé par Coulom (2014) met bien en évidence cette place et cette fonction dans la ville.

Chapitre 11

Performances et médiatisation : le cas du gouffre Berger, premier « - 1000m »

Si nous avons évoqué les résistances au phénomène de sportivisation qui se manifestent très tôt dans certains sports de nature (chapitre 7), il n'en demeure pas moins qu'une forme de pratique tournée vers la réalisation de performances, plus ambitieuses les unes des autres, continue d'exister, pour repousser sans cesse les limites de l'accessible. L'amélioration du matériel y contribue fréquemment mais le développement de techniques corporelles spécifiques et la préparation physique des pratiquants deviennent également déterminants, comme pour les sportifs des autres disciplines.

Différentes formes de compétitions, formelles ou informelles, mettent en scène les plus habiles pratiquants. La couverture médiatique de ces événements est de plus en plus importante : les journaux comme *Paris-Match* montrent un intérêt croissant pour les activités de plein air où des pratiquants réalisent des performances extraordinaires qui peuvent donner lieu à des clichés remarquables, et où les échecs les plus tragiques, émaillés parfois d'accidents mortels, renforcent encore l'émotion suscitée par la relation de l'épreuve. Or, depuis l'entre-deux-guerres, l'image fait vendre (Chermette, 2007).

Ainsi, dès les années 1950, les fondements du sport professionnel dans les activités de plein air se mettent en place en France avec l'achat, par les médias, des clichés des explorateurs les plus hardis ou la vente d'ouvrages relatant ces moments glorieux ou tragiques. Souvent les bénéfices de ces opérations servent à financer les expéditions suivantes, même si certains pratiquants en font une source d'enrichissement personnel.

Nous allons présenter ici l'un de ces exploits, pour comprendre comment s'organise ce type de compétition qui intègre l'esprit sportif sans en prendre la forme. On y trouve une émulation qui incite à un dépassement des limites atteintes jusque-là et qui se fait dans l'adversité, face à l'obstacle dépassé par le pratiquant et la concurrence d'autres pratiquants. Les médias se saisissent de ces exploits, ce qui donne aux pratiquants des opportunités sans précédent de valoriser leurs réalisations.

Il y a soixante ans, un groupe de jeunes spéléologues grenoblois atteint, pour la première fois, la cote -1000 mètres, dans un gouffre du Vercors. Le gouffre Berger fait partie des « lieux de mémoire » de la spéléologie au sens de P. Nora (1984). Certes, sa découverte et son exploration sont l'histoire d'un groupe d'hommes qui se réalisent à travers la spéléologie. Mais, derrière l'événement, un moment clef de l'histoire de l'activité est en train de se jouer : la science des cavernes s'efface au profit d'une pratique plus sportive.

À l'image de l'alpinisme, l'activité utilise des techniques plus sophistiquées et implique un engagement physique plus important, allant jusqu'au risque. Cette dynamique n'est pas sans attirer le regard des médias à l'affût du scoop.

À travers l'étude micro-historique de l'exploration du gouffre Berger, nous essayons de distinguer ce qui, dans les actions d'un groupe de spéléologues, traduit une évolution des représentations et des façons de pratiquer, autrement dit, « souligner, dans l'événement, la part du non-événementiel (...) ne faire de l'événement que le lieu temporel et neutre de l'émergence brutale, isolable, d'un ensemble de phénomènes sociaux surgis des profondeurs et qui, sans lui, seraient demeurés enfouis dans les replis du mental collectif » (Nora, 1974). C'est pourquoi, au-delà de la connaissance de l'épisode factuel²¹⁶, nous allons essayer de comprendre quels sont les enjeux qui bouleversent la spéléologie dans les années 1950. La découverte et l'exploration du gouffre Berger, « record du monde de profondeur », par un groupe de spéléologues expriment-elles un mouvement de sportivisation et de démocratisation de la spéléologie tel qu'il a pu se produire dans l'alpinisme ?

1. Les débuts ordinaires d'un groupe de spéléologues

Pendant la Seconde Guerre mondiale, le gouvernement de Vichy se donne les moyens de mettre en œuvre sa révolution nationale et favorise largement le développement de la pratique sportive sous toutes ses formes (Gay-Lescot, 1991). Le modèle scout est largement plébiscité et reçoit les moyens de compléter le dispositif mis en place par l'État pour éduquer physiquement la jeunesse (Cholvy, 1999). Dans ce contexte très particulier et propice au développement des pratiques sportives, notamment au contact de la nature (Arnaud, Terret, Saint-Martin & Gros, 2002), les protagonistes de cette histoire, pour la plupart de jeunes Grenoblois, se découvrent une passion commune : l'exploration des grottes. Le groupe, qui réunira une vingtaine de personnes lors des grandes explorations du gouffre Berger, s'est aggloméré autour de trois personnages qui en sont à l'origine. Il y a d'abord Louis Eymas, qui a un penchant pour les cavités souterraines et ne manque pas une occasion de se glisser dans la moindre anfractuosité pour en découvrir les méandres. L'apprenti spéléologue est moniteur de colonies de vacances dans le Vercors.

C'est là qu'il rencontre Géo Mathieu, scout au clan Lesdiguières de Grenoble. Avant de venir encadrer les colonies de vacances, Géo s'est récemment essayé au milieu souterrain avec son clan, en visitant la grotte Favot²¹⁷ dans le Vercors. En effet, la spéléologie connaît un développement conséquent dans le scoutisme²¹⁸, depuis quelques années. Après des expéditions riches en résultats, les scouts sont de plus en plus nombreux à explorer les tréfonds et à encourager cette pratique. Si bien que, suivant la tradition pédagogique scout (Laneyrie, 1985) et grâce aux encouragements financiers vichystes pour la Révolution nationale (Palluau, 2002), des stages d'initiation et de perfectionnement se mettent en place, en 1944, sous la direction de Robert Barone.

²¹⁶ Cette histoire de la découverte et de l'exploration du gouffre Berger s'appuie sur un corpus composé de la presse locale et nationale, des publications spécialisées de la spéléologie (*Bulletin du Comité National de Spéléologie* et *Annales de spéléologie*) ainsi que des ouvrages spécialisés (Cadoux, J., Lavigne, J., Mathieu, G. & Potié, L.(1955) *Opération -1000*. Grenoble. Marry, G.(1977). *Gouffre Berger premier -1000*. Saint-Hippolyte-du-Fort et des archives privées du Spéléo Groupe du Club Alpin Français (SG-CAF).

²¹⁷ Clan Lesdiguières (1941). Nouvelles des groupes. *Le Routier*, 142, p. 395.

²¹⁸ Sous le terme de scoutisme, nous englobons les différentes branches de ce mouvement : Scouts de France, Éclaireurs de France, etc.

Géo Mathieu se retrouve donc avec Louis Eymas à scruter les orifices, au pied des falaises calcaires. Leur ardeur les engage dans la désobstruction de ces grottes, armés de pelles et de pioches. Mais les réalités de l'Occupation détournent les jeunes curieux des chemins obscurs qui les attirent. Louis Eymas est appelé aux chantiers de jeunesse, puis s'engage dans l'armée de Libération et d'Occupation. Ces années difficiles ne laissent que peu de temps aux loisirs. Il ne retrouve Géo Mathieu à Grenoble qu'en 1946. Les deux comparses sont alors rejoints par Joseph Berger. Plus jeune qu'eux, celui-ci avait été encadré par Eymas et son camarade Louis Potié pendant ses colonies de vacances.

Les trois amis trouvent à Sassenage, commune jouxtant Grenoble où ils habitent, une grotte où donner libre cours à leur passion. Les Cuves de Sassenage sont exploitées touristiquement depuis longtemps (Gauchon, 1997b). Pour éviter le guide, les explorations se font d'abord la nuit puis le matin, en dehors des heures de visite. Bien que le tourisme souterrain soit en vogue depuis la fin du XIX^e siècle, les Cuves de Sassenage ne jouissent plus du succès d'antan. Autrefois érigées en « Merveille du Dauphiné », la disparition de la magie des lieux a diminué la fréquentation face à une concurrence accrue, avec l'ouverture de cavités particulièrement décorées telles que l'aven Armand ou l'aven d'Orgnac. Tant et si bien qu'elles n'apparaissent pas parmi les quarante principales grottes touristiques cartographiées par Michelin²¹⁹ en 1952.

Néanmoins, les nombreux diverticules de la grotte en font un terrain de jeu formidable pour les jeunes explorateurs attirés par l'aventure souterraine. Ils s'y rendent souvent et emmènent occasionnellement leurs amis. Lors d'une de ces sorties, en 1947, Eymas se faufile dans une chatière tortueuse et découvre une galerie inconnue. Il appelle immédiatement Potié pour qu'il vienne se joindre à lui pour l'exploration. Voilà les deux jeunes spéléologues faisant leurs premiers pas d'explorateurs. L'excitation est à son comble : « Eymas avance encore et découvre avec surprise une paroi stalagmitique. Ça alors ! C'est un événement ! Car les Cuves sont connues pour n'avoir pas de décorations concrétionnaires. Nous sommes donc dans une salle inconnue ! Cette impossible chatière, personne ne l'avait franchie ? Nous n'osons le croire. Et pourtant cette immense faille où nous arrivons, au moins cinq fois plus haute que tout ce qui est connu, confirme que nous sommes en terrain neuf. Nous faisons une « première », pour la première fois dans notre bien modeste carrière de spéléos. Ce que nous voyons nul ne l'a vu avant nous ; nous avons l'impression de recréer ce coin de terre qui n'existait pour personne. »²²⁰

L'aventure commence... En effet, la découverte d'un espace inconnu est l'archétype de l'aventure. L'impression de vivre dans un monde fini a relayé l'aventure à une représentation, à un mythe depuis le début du XX^e siècle (Venayre, 2002a). Ce mythe a favorisé le développement des activités de pleine nature, tel que l'alpinisme. Pour Eymas et Potié, le mythe devient réalité. Ils vivent l'enthousiasme de la découverte. Les voilà bientôt face à une haute cascade stalagmitique. Aussitôt, ils décident de la baptiser en hommage à celui qui leur a permis d'humer le parfum de l'aventure souterraine : Norbert Casteret.

En effet, Casteret est le premier à donner un nouveau visage à la spéléologie à travers ses ouvrages. Le style de l'exposé de ses explorations rompt radicalement avec celui de ses homologues. Il apparaît comme un roman d'aventure vécue, substituant à l'austère compte-rendu la narration à la première personne du singulier. Il débute ses

²¹⁹ Michelin (1952). *La France des grottes*. n°250.

²²⁰ Cadoux, Lavigne, Mathieu & Potié (1955). *Opération -1000*, Op. cit., p. 29.

publications en 1933, alors même que la littérature d’aventure bénéficie du plus vif succès²²¹. Initialement science des cavernes, affaire de savants, la spéléologie est présentée au grand public comme un sport au service de la science²²². Casteret marque ainsi la distinction entre l’exploration souterraine, qui devient une activité sportive à part entière, et l’exploitation savante des découvertes, qui relève de la science. En créant cette dualité, il donne une raison d’être à une nouvelle activité physique de loisir : l’exploration souterraine ou « spéléisme » comme l’appelleront avec mépris les savants spéléologues²²³. Les romans et conférences de Casteret contribuent à faire naître un certain nombre de vocations parmi la jeunesse et ils sont assurément à l’origine de l’augmentation du nombre des spéléologues.

D’ailleurs Eymas, Potié et Berger voient leurs rangs s’élargir au fur et à mesure de leurs découvertes. Ils sont bientôt une dizaine à se retrouver pour leurs explorations souterraines. Parmi eux deux montagnards, Jourdan et Fretty, trouvent dans la spéléologie une activité à leur goût. L’association entre les deux activités est fréquente. Depuis les années 30, de nombreux alpinistes s’adonnent à la spéléologie dans laquelle ils trouvent un certain renouveau²²⁴. L’exploration souterraine leur apparaît comme un sport séduisant car prometteur de belles découvertes. Ainsi, au sein du Club Alpin Français, plusieurs clubs de spéléologie sont créés à partir de 1936, et représentés par une commission nationale. Parmi eux, le Spéléo-Club Alpin de Lyon, dont fait partie Charles Petit-Didier, participe régulièrement aux sorties des Grenoblois.

2. Découverte du gouffre Berger, premières explorations et création du SG-CAF

La jeune équipe explore les galeries des Cuves de Sassenage et finit par buter sur des siphons, sections de galeries noyées limitant les investigations au commun des mortels. Ayant épuisé tous les espoirs de franchir ces obstacles, les spéléologues décident de partir à la recherche d’une entrée supérieure du réseau dans le bassin d’alimentation. Se pose alors le problème de circonscrire la zone d’absorption des eaux qui réapparaissent aux Cuves de Sassenage, au terme d’un long parcours souterrain.

À partir de ce moment, les explorateurs, s’ils veulent orienter leurs efforts dans la bonne direction, sont obligés de réfléchir au trajet hypothétique de l’eau au milieu des différentes couches de calcaire du massif du Vercors. L’exploration spéléologique ne peut se passer d’une compréhension du réseau souterrain pour orienter ses recherches. C’est pourquoi la dimension scientifique de la spéléologie d’hier et d’aujourd’hui, doit davantage à la nature de l’activité d’exploration qu’à la tradition. Le hasard qui a permis la découverte de nouvelles galeries dans les Cuves de Sassenage cède alors le pas à la réflexion savante pour évaluer le bassin versant du Germe. La première hypothèse consiste à postuler que l’eau descend dans la strate de calcaire sénonien dans laquelle est creusée la grotte. C’est ainsi que la prospection commence dans les Gorges du Furon où affleure ledit calcaire, à 300 mètres d’altitude au-dessus de la

²²¹ Idem.

²²² Casteret, N.(1955). *Sondeurs d’abîmes*. Paris : Perrin.

²²³ Joly, R. de (1947). *La Spéléologie*. Paris : Elzévir.

²²⁴ Weite, P. (1946). *La Spéléologie Alpinisme à rebours*. Paris : Stock.

résurgence. Dès lors, tous les dimanches, les spéléologues hantent le secteur à la recherche de l'entrée supérieure du réseau. S'enfonçant dans le moindre orifice, fouillant chaque trou et descendant les puits, les recherches se poursuivent.

L'échec des prospections incite les explorateurs à reprendre leur réflexion, d'autant que les deux montagnards du groupe, Jourdan et Fretty, attirent l'attention sur un lapiaz²²⁵ situé sur le haut du plateau de Sornin, au-dessus des gorges du Furon. Mais ce lapiaz s'ouvre dans le calcaire urgonien, strate située immédiatement en dessous du sénonien. Néanmoins le pendage permet au calcaire urgonien d'affleurer à une altitude plus élevée et lui confère ainsi la possibilité de « remonter » vers la couche supérieure. Cette hypothèse est soumise par le groupe au spécialiste de l'hydrogéologie du Dauphiné, le savant spéléologue André Bourgin. Ce dernier confirme la plausibilité du phénomène. Les Grenoblois se dirigent donc vers le plateau de Sornin. Parcourant le lapiaz « en tirailleurs » pour plus d'efficacité, les spéléologues découvrent quelques gouffres et grottes de moindre dimension. Lors d'une prospection, Fretty descend à la corde lisse un puits de 30 mètres de profondeur. Peu expérimenté en spéléologie, le montagnard oublie d'anticiper sur sa remontée et ce n'est qu'au prix d'une escalade délicate qu'il réapparaît au grand jour.

Le 24 mai 1953, pendant le week-end de Pentecôte, Berger a la chance de trouver un trou d'une belle taille. Il est immédiatement descendu sur près de 50 mètres mais le groupe est arrêté face à un grand puits. Le lendemain, dès l'aube, tout le monde continue l'exploration. L'équipe de pointe dépasse la profondeur de 100 mètres. À la remontée, alors que Berger, surexcité, raconte les résultats de l'exploration, « un hurlement lugubre monte du puits, nous arrachant les entrailles. Puis un choc mat, qui nous fait du mal. On devine, on voit. (...) En bas, le silence, oppressant, tellement plus éloquent que les cris ! C'est l'accident, la chute. »²²⁶

L'échelle s'est rompue et Félix Ruiz a basculé dans le vide. Ce jeune étudiant espagnol qui s'était joint au groupe se retrouve étendu sur la glace au pied du puits. Aussitôt, les spéléologues s'organisent pour extraire leur ami du gouffre avec l'aide, en surface, des bûcherons. Heureusement, l'accident de Ruiz se solde par quelques côtes fêlées, des contusions, des déchirures musculaires et des ecchymoses.

L'incident de Fretty et l'accident de Ruiz illustrent un accroissement de l'accidentologie souterraine dans les années 1950 (Frachon, 1993). Or, l'extraction des victimes pose de réels problèmes techniques. Si bien que l'administration choisit, à l'image du secours des alpinistes (Zuanon, 2002), de confier cette tâche aux spéléologues par l'intermédiaire de leur institution de tutelle. C'est en ce sens que la Direction Générale des Sports s'adresse au Comité National de Spéléologie et lui octroie des subventions²²⁷.

L'accident de Ruiz n'altère pas l'enthousiasme des jeunes gens qui se remettent en route pour de nouvelles explorations. Les sorties sont de plus en plus longues et le gouffre Berger, baptisé en l'honneur de son inventeur, donne des espoirs grandissants de découvertes futures. Autour de l'exploration du gouffre s'agglomèrent les spéléologues grenoblois. Alors qu'ils entreposent leur matériel dans les locaux de la section iséroise du Club Alpin Français, le président de la section, Félix Germain,

²²⁵ Un lapiaz est un relief karstique qui apparaît sous la forme de dalles ciselées de rigoles du fait de la dissolution de la roche. Il caractérise donc une zone d'absorption importante.

²²⁶ Cadoux, Lavigne, Mathieu & Potié (1955). *Opération -1000*, Op. cit., p. 94.

²²⁷ Comité National de Spéléologie (1951). Conseil d'administration du 13 janvier 1951. *Bulletin du Comité National de Spéléologie* 1.

encourage les spéléologues à se constituer en association. Eymas se charge des démarches administratives et il est bientôt élu président du Spéléo Groupe du Club Alpin Français (SG-CAF) pour l'année 1953-1954. Outre l'aspect formel que prend le groupe, la formation du club marque un sentiment d'appartenance de chacun des membres au groupe qui s'unit autour d'un objectif commun : l'exploration du gouffre Berger. Les adhérents du SG-CAF s'affirment en se démarquant des autres groupes spéléologiques et s'organisent désormais entre eux.

Avant ce regroupement, les Grenoblois partageaient leur activité avec des spéléologues lyonnais dont Petit-Didier. Ensemble, ils ont parcouru le même chemin, depuis les chatières des Cuves de Sassenage jusqu'au plateau de Sornin. L'aboutissement de ces recherches sommeille dans l'obscurité du gouffre Berger qui promet de riches expéditions. Mais les Grenoblois, suffisamment nombreux, n'entendent plus inviter les Lyonnais qui réclament leur part de « première ». Les relations entre les groupes se transforment en un affrontement ouvert. Le SG-CAF obtient du maire d'Engins, commune sur laquelle s'ouvre le gouffre, un arrêté municipal²²⁸ assurant l'exclusivité de l'exploration au groupe grenoblois. Petit-Didier, membre du club lyonnais, en appelle alors à une institution spéléologique nationale : la Société Spéléologique de France, et réclame l'arbitrage du différend qui l'oppose à Eymas, représentant du groupe grenoblois. Tous les arguments légitimes de Petit-Didier se heurtent à l'inflexibilité d'Eymas qui n'entend pas s'engager en contradiction avec les vœux émis par les spéléologues du SG-CAF. Cette obstination lui vaut d'être radié de l'association nationale²²⁹. Lors d'une prochaine assemblée générale de la Société Spéléologique de France, Petit-Didier réclame même la radiation de Fernand Petzl qui mène l'équipe grenobloise. Cet artisan de trente-trois ans a déjà fait ses preuves dans des expéditions importantes. Les jeunes Grenoblois lui ont demandé de les guider dans celles qui les attendent. La demande d'exclusion de Petit-Didier est consternante puisque Petzl n'est pas affilié à la Société Spéléologique de France !

En fait, la représentativité de la spéléologie française à travers cette société savante est très mitigée. Elle coexiste avec le Comité National de Spéléologie, lequel est reconnu par la Direction Générale des Sports qui le subventionne. La première société, la plus ancienne, est une société savante rassemblant des individus intéressés par les aspects scientifiques de la spéléologie, tandis que la seconde a pour vocation initiale de rassembler tous les groupements spéléologiques dont les ambitions, essentiellement sportives, ne les invitent pas à rejoindre la Société Spéléologique de France. Le malentendu entre Lyonnais et Grenoblois met en évidence le problème de représentativité de l'activité aux yeux, non des pouvoirs publics qui s'organisent avec le Comité, mais des spéléologues eux-mêmes. À travers l'épisode du gouffre Berger se joue un enjeu institutionnel qui illustre le clivage entre les spéléologues.

Le dénouement de l'affaire contribue à souder le groupe grenoblois. Cette équipe solidaire se lance alors dans des explorations dont on sait qu'elles peuvent les mener jusqu'à 1170 mètres de profondeur, la différence de dénivelé existant entre l'entrée du gouffre Berger et celle des Cuves de Sassenage.

²²⁸ Arrêté Municipal du 25 novembre 1954, Engins.

²²⁹ Société Spéléologique de France (1955). Conseil d'administration du 27 novembre 1955. *Bulletin du Comité National de Spéléologie* 4.

3. Grandes attaques

3.1 La course aux records

L'hiver passe et, au retour des beaux jours, les spéléologues doivent envisager leurs explorations futures. Lors de la dernière exploration de l'année 1953, le groupe s'est éloigné de plus d'un kilomètre de l'entrée et s'est enfoncé de 372 mètres sous terre. L'expédition a duré 38 heures et les explorateurs se sont extraits péniblement du gouffre. Compte tenu de la perspective d'exploration qui se présente à eux, il est nécessaire de revoir l'organisation des expéditions pour l'année 1954. Les dimensions du gouffre les obligent à copier le modèle des expéditions himalayennes. Plus exactement, il s'agit de constituer, en plus du camp de surface, un camp de base, le plus profond possible, duquel partira l'équipe de pointe. Cette organisation est indispensable pour assurer la communication entre la surface et le fond, et ainsi prévenir les risques de crues. L'inconvénient est que les explorateurs doivent assumer eux-mêmes cette expédition lourde et, même si on n'atteint pas les 7,5 tonnes de matériel employées par l'expédition anglaise qui vainquit l'Everest l'année précédente, la tonne de matériel préparée ne bénéficie pas du luxe de 350 porteurs. Les spéléologues grenoblois sont contraints de faire d'éreintants trajets pour porter leur matériel, d'abord jusqu'à l'entrée du gouffre, puis dans le gouffre. Les treize explorateurs arrivent à porter leurs 48 sacs jusqu'à - 494 mètres. Là, une large et belle salle baptisée « Salle des Treize » en l'honneur de ses découvreurs, abrite le premier camp. Le lendemain, une pointe est lancée. L'équipe s'arrête face à un méandre aquatique. Le soir, les calculs trigonométriques des topographes, Jean Cadoux et Georges Garby, rapportent une première estimation de la profondeur atteinte. Annonçant que la cote - 600 mètres est certainement dépassée, leurs amis saluent ce résultat par un « hourra » général²³⁰. L'imprécision, due à une section non mesurée, vaut aux topographes de repartir à leur labeur sans dîner, sous la pression collective. Ce n'est qu'à 22 heures qu'ils retrouvent le camp et un solide repas, tandis que Pierre Chevalier, qui s'est joint aux Grenoblois, réalise les calculs pour préciser la profondeur explorée. Il annonce au groupe :

- Le Glaz est près d'être dépassé, il y a au moins, de la Tyrolienne à ici, 120 mètres.
- Le méandre de la rivière est donc à - 620 ?
- Au minimum car j'ai pris les chiffres au plus faible.²³¹

Le Glaz est le gouffre de Chartreuse exploré par Chevalier, Petzl, Petit-Didier et d'autres, entre 1935 et 1947²³². Son exploration a abouti au record du monde de profondeur (-658 mètres). Il a ressuscité la fierté nationale des spéléologues français qui avaient dominé la spéléologie sur la scène internationale, avant la Grande guerre, puis avaient été dépassés par les Italiens. Particulièrement actifs pendant l'entre-deux-guerres, ces derniers ont exploré plusieurs milliers de gouffres, dont certains dépassaient les 500 mètres de profondeur, alors que le plus profond abîme français avait tout juste franchi la ligne des 300 mètres.

²³⁰ Cadoux, Lavigne, Mathieu & Potié (1955). *Opération -1000*, Op. cit., p. 169.

²³¹ Idem, p. 171.

²³² Chevalier, P. (1948). *Escalades souterraines*. Paris : J. Susse.

Les Grenoblois, au fond du gouffre Berger, poussent l'exploration jusqu'au sommet d'une cascade dont la descente arrosée les oblige à renoncer provisoirement. Le sommet de la « cascade Claudine » leur permet de dépasser les -660 mètres. Ce record enthousiasme au plus haut point les explorateurs qui l'accueillent avec un hurra « à faire crouler les voûtes ! »²³³. Mais le record du monde leur échappe. En effet, peu de temps auparavant, une expédition très médiatisée a permis à une équipe de spéléologues, menée par le célèbre Norbert Casteret, de descendre jusqu'à -728 mètres, cote officielle relevée sur l'altimètre. En réalité les calculs des topographes ont montré que la profondeur réelle était de 660 mètres²³⁴ mais le scoop ne pouvait attendre et les journalistes n'ont retenu que le chiffre annoncé à la sortie des explorateurs. Ainsi, le record des Grenoblois reste officieux. Néanmoins, à la fin de l'expédition, un unique journaliste rôde autour des explorateurs et se satisfait d'avoir une profondeur approximative de 690 mètres. Les calculs exacts aboutiront à une profondeur de 712 mètres.

Les expéditions suivantes, la même année, permettent au SG-CAF de dépasser la cascade Claudine et, déjà, la profondeur record établie à la Pierre-Saint-Martin est dépassée. Mais un nouvel obstacle interrompt la progression et le retour s'effectue après 59 heures passées sous terre et tout juste 38 mètres de profondeur supplémentaire. Néanmoins, la ligne fatidique du record ayant été franchie, une horde de journalistes attend les explorateurs et les assiège de questions, au centre desquelles la cote exacte trône invariablement. Mais les jeunes Grenoblois n'ont pas l'habitude des reporters et gardent une certaine méfiance vis-à-vis de leurs retranscriptions des événements.

3.2 Record du monde, sponsors et médiatisation

Les médias sont au centre de toutes les expéditions importantes qui ponctuent les années 1950. Depuis les années 1920, le coût des explorations himalayennes est assuré par la vente des informations, clichés, livres puis films témoignant des péripéties des aventuriers pendant leurs expéditions. Le succès de l'Annapurna en 1950 fut, grâce à ces procédés, une opération extrêmement lucrative pour la Fédération Française de la Montagne (Raspaut, 2003). À la Pierre Saint-Martin, le volcanologue Haroun Tazieff, exploite ce mode de gestion en vendant ses récits de l'expédition de 1952 au journal *Le Figaro*²³⁵.

Bien loin de ce monde de sponsors, les Grenoblois peinent à faire passer leur message. Ils tentent en vain d'expliquer que leur succès est le fruit d'un travail collectif, et vont jusqu'à taire le nom de leurs hommes de pointe, de crainte que l'on oublie certains membres du groupe²³⁶. Néanmoins, les journalistes en quête de sensationnel insistent sur la profondeur atteinte et la notion de performance.

Même si les spéléologues grenoblois se présentent volontiers comme des sportifs, même si l'annonce de la profondeur atteinte les enthousiasme et que l'idée de dépasser la Pierre Saint-Martin les stimule, ils n'en demeurent pas moins hostiles envers les

²³³ Cadoux, Lavigne, Mathieu & Potié (1955). *Opération -1000*, Op. cit., p. 186.

²³⁴ Choppy J. (1997). P.S.M. égale 657. *Mémoire du Spéleo-club de Paris*, 22, p. 151.

²³⁵ Minvielle, P. (1967). *La Conquête souterraine*. Paris : Arthaud.

²³⁶ Idem.

journalistes qui les présentent comme les « recordmen du monde de descente »²³⁷. L'idée d'un championnat leur paraît incompatible avec la spéléologie. Le terme même de record ne fait pas l'unanimité. Mais leur conception de l'activité n'apparaît pas dans les médias qui se contentent de placarder les records.

Et pour cause ! Chaque exploration leur permet de dépasser la précédente. Après avoir atteint 740 mètres de profondeur, les Grenoblois dépassent les 900 mètres, cette même année 1954. L'objectif de l'année 1955 est clair, atteindre la zone noyée du réseau, au-delà des 1000 mètres de profondeur. Pour cela, une importante logistique est nécessaire. Leur réputation désormais acquise, le battage médiatique autour de l'expédition est exceptionnel : près de 600 articles paraissent dans plus de cent titres de journaux. Dans toute la France, et même à l'étranger, les exploits des Grenoblois sont relatés au grand public. Au-delà des articles sur le nouveau record du monde, les journalistes vont plus loin dans la course au sensationnel. Profitant de la présence d'une femme dans l'équipe, ils créent un record féminin : « Claudine Lecomte porte le record mondial féminin de spéléologie à moins 650 mètres »²³⁸. L'empressement des journalistes conduit même à quelques dérapages. Plusieurs journaux annoncent des cotes supérieures à celles atteintes : *L'Equipe* titre « Les spéléologues du puits Berger ont atteint -1080 ! »²³⁹.

Cette exploration est marquée par l'atteinte de la cote - 985 mètres mais les explorateurs sont de nouveau arrêtés par un obstacle sévère, le puits de l'Ouragan. « L'Opération -1000 », baptisée ainsi suite à la publication des aventures des spéléologues grenoblois dans un livre réclamé par le président de la section de l'Isère du Club Alpin Français, Félix Germain, est reportée à 1956.

L'été 1956 est l'occasion d'un gigantesque camp sur le plateau de Sornin. En effet, les spéléologues grenoblois ont un programme chargé : exploration du gouffre au-delà de la cascade de l'Ouragan à 1000 mètres de profondeur, tournage d'un film qui prendra ensuite le titre de *Siphon -1122*, et visite du camp par un groupe d'invités venus de différents pays. Ainsi, on voit se succéder dans le gouffre tout d'abord l'équipe de pointe, qui atteint le siphon à la fois tant attendu et tant redouté. Ensuite vient l'équipe cinéma, dirigée par Georges Marry, qui, en tournant son film, permettra à tous les spéléologues de voir le fameux gouffre. Enfin, Petzl accompagne le groupe d'étrangers au fond. Parmi ceux-ci, certains choisissent de s'arrêter plus haut mais trois d'entre eux descendent au-delà de l'Ouragan. À ce moment-là, une petite crue les contraint à improviser un bivouac. Heureusement, les importants moyens humains et matériels en place dans le gouffre permettent de secourir le groupe sans dommages. Cette gigantesque expédition est un succès à tous points de vue. L'exploration du gouffre est globalement achevée, le film est réalisé et les spéléologues invités gardent un excellent souvenir de leur expédition. Mais le budget nécessaire à cette réalisation - 1 500 000 Francs - dépasse les simples moyens des participants et le club est assez lourdement endetté.

La célébrité du groupe, assurée par la couverture médiatique des explorations, permet néanmoins au SG-CAF d'assumer ses créances. L'exploit des spéléologues leur vaut la sympathie et l'admiration des fournisseurs qui sont plusieurs à éponger les dettes, au nom de leur participation au succès de l'entreprise. De plus, la presse achète à bon prix les photos et articles sur l'expédition.

²³⁷ *Ouest Matin*, Rennes, 4 août 1955.

²³⁸ *Le Progrès*, Lyon, 22 juillet 1955.

²³⁹ *L'Equipe*, Paris, 1^{er} août 1955.

Les acteurs publics apportent aussi leur aide aux célèbres explorateurs. Maurice Herzog, vainqueur de l'Annapurna quelques années plus tôt, alors président du Club Alpin Français, obtient de la Direction Générale de la Jeunesse et des Sports un crédit de 350 000 Francs. Une subvention de 250 000 Francs du Conseil Général de l'Isère profite aussi aux spéléologues. Enfin, une subvention de 150 000 Francs est demandée à la mairie de Grenoble pour le fonctionnement du club. Le SG-CAF s'extrait tant bien que mal de ses difficultés financières, profitant ainsi, malgré tout, de son succès médiatique.

4. Le gouffre Berger dans l'histoire de la spéléologie

L'exploration du gouffre Berger par le SG-CAF illustre, accompagne et accélère le processus de sportivisation de la spéléologie, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, à travers trois phénomènes. La constitution et l'élargissement du groupe illustrent le mouvement de démocratisation de l'activité ; quelques membres du club accompagnent activement la construction d'une institution sportive unique pour la spéléologie ; et l'exploit, le « record du monde de profondeur », accélère la course à l'abîme.

Lorsque la spéléologie est née en tant que science, à la fin du XIX^e siècle, ses adeptes sont peu nombreux et sont essentiellement issus d'un milieu aisé et cultivé. Cette situation change doucement pendant l'entre-deux-guerres où, sous l'influence de Casteret, notamment, la découverte souterraine apparaît comme un sport. Or, l'activité sportive ne requiert pas les dispositions intellectuelles et sociales indispensables à la pratique originelle de la spéléologie, c'est pourquoi les grottes sont envahies par des explorateurs de plus en plus nombreux. Néanmoins la découverte du monde souterrain n'aurait pas fait autant d'émules sans les auspices favorables des colonies de vacances et des mouvements de jeunesse, dont le scoutisme. Le retour à la nature, le mythe de l'aventure (Venayre, 2002a) et l'idéologie de la conquête du monde (Guérin, 2004) amènent naturellement les jeunes vers les grottes.

En 1938, la Société Spéléologique de France, qui cultive un modèle savant de la spéléologie, compte un peu plus de 400 membres. En 1945, on estime le nombre des spéléologues à 1500, dont un tiers de scouts (Choppy, 1993). En 1959, ils sont près de 3000 (Marchand, 1983). On assiste là à un véritable mouvement de démocratisation de la spéléologie. L'exemple de l'histoire des spéléologues grenoblois l'illustre. Pendant l'entre-deux-guerres, le Vercors est exploré presque exclusivement par André Bourgin, ingénieur des Ponts et Chaussées, issu d'une famille d'universitaires (Lismonde, 1993). Il est assisté, à la fin des années 1930, par les membres du Spéléo-Club de Paris au sein duquel se côtoient ingénieurs et universitaires. L'arrivée du SG-CAF dans le Vercors correspond à la fois à une multiplication du nombre des spéléologues – ils sont plus nombreux que l'ensemble des explorateurs cités – et à l'arrivée de personnes d'origine sociale plus modeste puisque la plupart sont des travailleurs manuels. Ce mouvement est d'autant plus net que d'autres groupes répondant au profil du SG-CAF s'intéressent à ce massif.

Le phénomène de sportivisation apparaît comme le vecteur de la démocratisation de la spéléologie, à partir des années 1940. Les membres du SG-CAF qui ont exploré le gouffre Berger en sont l'illustration.

La croissance d'une population de sportifs ne peut pas se poursuivre sans sa gestion par une institution nationale. La spéléologie et les spéléologues, gérés depuis 1930 par la Société Spéléologique de France, se reconnaissent de moins en moins dans cette société savante, si bien qu'un Comité National de Spéléologie est créé en 1948, afin de rassembler les groupes de spéléologues. Immédiatement, le Comité est reconnu par la Direction Générale des Sports, dont l'action consiste essentiellement à reverser des subventions aux fédérations (Amar, 1987). Aux yeux des spéléologues, la présence de deux institutions pose certains problèmes. Le différend entre Grenoblois et Lyonnais a soulevé la question de la représentativité des spéléologues français. Elle se pose d'autant plus qu'émerge une organisation mondiale avec le premier congrès international de spéléologie à Paris, en 1953. Finalement, quelques spéléologues, dont Eymas, réclament une fusion des deux institutions en une nouvelle. Dans leur esprit, le Comité National de Spéléologie doit phagocyter la Société Spéléologique de France. En diffusant leurs idées dans les clubs, en sollicitant des adhésions de clubs qui les soutiennent au sein du Comité National de Spéléologie, ils arrivent à faire pression jusqu'à obtenir gain de cause. En 1963, la Fédération Française de Spéléologie naît de la fusion du Comité National de Spéléologie et de la Société Spéléologique de France. Comme le laisse entendre son nom, la fédération s'apparente au mouvement sportif, consacrant ainsi le mouvement de sportivisation de spéléologie au niveau institutionnel.

Cette reconnaissance officielle est précédée par l'évolution des pratiques. L'exploration du gouffre Berger a accéléré la course à l'abîme. L'émulation entre Pyrénéens et Alpains est exceptionnelle quand ils se disputent le record du monde de profondeur tant clamé par les journaux. Finalement, les Grenoblois obtiennent la première place en franchissant la cote mythique des 1000 mètres de profondeur. Cette victoire, un peu moins éphémère que les précédentes, n'en est pas pour autant définitive puisqu'un prolongement du même réseau pyrénéen permettra de dépasser définitivement le gouffre Berger. Quoi qu'il en soit, ces exploits ont contribué à promouvoir une spéléologie qui s'épanouit dans la découverte et l'exploration des grottes. Ces expéditions sont d'autant plus gratifiantes qu'elles amènent les explorateurs plus profondément dans les entrailles de la terre. Elles existent à travers l'effort physique, la prouesse technique et la performance. Et, bien que les spéléologues grenoblois rejettent la notion de championnat de descente souterraine qu'inventent les journalistes, ils se réjouissent de dépasser le record de profondeur. Le SG-CAF, à travers l'exploration du gouffre Berger et son battage médiatique, accélère la transformation de la pratique vers une spéléologie d'exploration, laquelle se traduit par une pratique physique engagée qui favorise le dépassement. Si ce n'est celui de l'homme, au moins est-ce celui de l'espace connu de la grotte. Cette vitalité de la spéléologie d'exploration française caractérise durablement la communauté qui dépasse à plusieurs reprises ses propres performances et conserve le record de profondeur jusqu'en 2004, date à laquelle une nouvelle cote symbolique est dépassée : - 2000 mètres.

A ces titres, l'exploration du gouffre Berger incarne une dimension performative et la démocratisation de la spéléologie. Comme l'alpinisme, elle bascule dans une pratique ludique et sportive qui s'épanouit dans l'exploration et la confrontation au milieu naturel (Bouet, 1995).

* * * * *

À travers ce retour sur l'exploration du gouffre Berger, l'objectif est de révéler une manière de performer dans les activités de plein air qui ne respecte pas les canons du record sportif. Pour autant, certains ingrédients sont présents : la concurrence avec autrui, une quantification métrique de la performance, un exploit physique... et même la médiatisation pour relayer le record ! Mais un examen plus attentif révèle une divergence de taille par rapport au modèle sportif : la concurrence se fait sur des lieux et des parcours différents. Cette affirmation est valable aussi bien pour les himalayistes, qui s'élancent sur des sommets aux altitudes plus ou moins élevées, que pour les spéléologues qui explorent des gouffres différents. Dès lors, il est possible, dès le début de l'entreprise, d'établir les limites physiques de l'exploit. M. Herzog ne peut atteindre le toit du monde en s'engageant sur les pentes de l'Annapurna, et les spéléologues français ne pourront plus dépasser le record du monde de profondeur sur leur sol, compte tenu de l'épaisseur des karsts français. Aussi, Aussi, il faut comprendre que la notion de concurrence est différente de celle d'une compétition sportive ; il s'agit plutôt d'une émulation entre les groupes d'alpinistes ou de spéléologues pour réaliser une expédition dans un site vierge de toute conquête. Dès lors, le rapport au lieu est plus important que la performance qu'il permet de réaliser, compte tenu de sa morphologie.

Ce qui est clair dans les activités de montagne pourrait être remis en cause dans les activités nautiques. Les courses au large offrent un circuit relativement défini – même si la trajectoire des navigateurs leur est propre – et leur départ est simultané. Ainsi, le rapport à l'espace n'est pas le même et semble concilier les critères sportifs, tout en préservant les fondements de la pratique liés à la maîtrise de son embarcation face aux aléas de la nature et de l'environnement maritime. D. Jallat (2014) a montré de quelle manière E. Tabarly remporte l'Olarstar organisée par deux journaux anglais : le *Sunday Times* et *The Observer*. Cette course rappelle une nouvelle fois l'intérêt des médias pour ces événements. En effet, les journaux distribuent du matériel de prise de vue aux navigateurs qui alimentent leurs colonnes. Le vainqueur est accueilli en héros et reçu à l'Élysée par C. de Gaulle. Tous les ingrédients du sport, et même de sa récupération politique, sont au rendez-vous. Pour autant, la participation de Moitessier à la même course, quelques années plus tard, révèle aussi l'expression des formes de pratique. Son comportement contestataire et peu conforme aux « règles du jeu » est absolument impensable dans le cadre d'une compétition sportive, mais il est moins surprenant si on le lit à travers le prisme de l'esprit des activités de plein air. La contestation et la dissidence se rencontrent fréquemment dans les activités de plein air (Evrard & Bourdeau, 2015).

Deux éléments principaux sont à retenir dans ce chapitre : d'une part, qu'il existe, dans les activités de plein air comme pour le sport, une motivation pour réaliser des exploits et des performances ; et, d'autre part, que les médias jouent un rôle important pour soutenir la performance. Ainsi, chaque activité a une forme de pratique animée par l'esprit du défi, et cette frange est plus ou moins importante suivant les pratiques. Pour les uns, cela peut se matérialiser par une forme de course, notamment dans le nautisme. Pour les autres, ces exploits passent par des réalisations particulières qu'ils « inventent » et qui, dans certains cas, peuvent être retenues comme des exploits. Que ce soit un nouvel itinéraire, une difficulté extrême, un enchaînement audacieux ou une

nouvelle pratique, tout est sujet au défi. L'enregistrement de la performance dépend ensuite de sa réception, à la fois dans la communauté des pratiquants et dans les médias.

En effet, les médias sont friands des exploits réalisés dans les sports de nature. Entre la performance physique et les paysages souvent extraordinaires, tous les ingrédients sont réunis pour intéresser le public et le captiver par des photographies, voire des films, incroyables. Les émotions que ces images suscitent sont d'autant plus vives que les protagonistes mettent en jeu leur vie dans cet exploit, et les accidents dramatiques constituent le sombre terreau duquel éclot le héros sportif. Au fil du temps, les médias porteront parfois davantage d'attention aux accidents qu'aux exploits renouvelés. Cette hypothèse nécessiterait d'être vérifiée par une analyse plus approfondie.

Conclusion Partie 2

Cette période qui court de la Première guerre mondiale jusqu'aux années 1960 marque une étape importante dans le développement des sports de nature. Ces derniers bénéficient d'un élan de démocratisation qui les ouvre à un public plus large, à la fois en termes de catégories sociales mais également de catégories d'âge des pratiquants. Des jeunes de milieux plus modestes s'investissent désormais dans ces pratiques. La mobilisation des sports de nature par les mouvements de jeunesse, notamment les scouts et les éclaireurs, contribue largement à cette diffusion.

Les politiques sportives, qui se dessinent progressivement au niveau de l'État, accélèrent ce mouvement en encourageant, finançant et structurant la pratique des sports de nature qui se définissent alors comme des activités de « plein air », moyen d'hygiène et d'acquisition de la santé (Beauchard, 2004). L'éducation physique participe au développement des activités de plein air, notamment par la demi-journée éponyme. De cette manière, l'ensemble de la population est familiarisé à ces pratiques ce qui les rend plus populaires. Dès lors, pour accueillir ces jeunes, sont pensées des formations de cadres. La dangerosité des pratiques et leur ouverture vers un public mineur implique un encadrement, et l'État se mobilise très tôt pour répondre à cette urgence. Les autres activités sportives, pourtant plus pratiquées, sont moins exposées et devront attendre l'organisation du brevet d'État d'éducateur sportif, en 1963, pour se doter d'un encadrement professionnel.

La soif des grands espaces se transforme rapidement en défi, pour certains pratiquants, qui contribuent à améliorer les techniques et les engins pour s'engager dans des itinéraires toujours plus difficiles. C'est dans cet élan que sont ouvertes de nouvelles voies d'alpinisme et que s'accélèrent les conquêtes himalayennes, dans les années 1950. L'analogie avec les exploits des spéléologues est possible. Dans l'univers marin, les grandes régates transocéaniques marquent, sous une forme légèrement différente, une vision de l'activité tournée vers la performance. Les réalisations sont accueillies comme des exploits sportifs, relayés par les médias et récompensés par les instances sportives, à l'image des médailles décernées par le CIO aux alpinistes de l'époque : l'Anglais G. Mallory et les membres de l'expédition à l'Everest de 1922 (1924), les Allemands F. et T. Schmid en 1932 ou les Suisses G. et H. Dyhrenfurth (1936). Cette reconnaissance et cette visibilité favorisent également la diffusion des activités. Pour autant, le modèle du sport de compétition ne s'applique pas directement. Les questions se posent sans que cela n'ait réellement de sens pour les pratiquants eux-mêmes. Les régates de voile, qui s'apparentent le plus à des compétitions sportives, sont simultanément le théâtre des comportements les plus invraisemblables, comme celui de B. Moitessier qui, en 1968, renonce à franchir la ligne d'arrivée du Golden Globe Challenge alors qu'il est en tête de la course.

Au terme de cette période, les sports de nature ont acquis une place importante dans la société et dans le monde sportif qu'ils ont intégré, sans pour autant adopter l'ensemble de ses normes. Situer une fin précise à cette période est difficile car celle qui suit s'inscrit dans une continuité. En effet, les fondements de l'organisation des sports de nature mis en place depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale sont les bases de son développement accéléré dans les décennies suivantes. D'ailleurs notre périodisation coïncide avec celle de J. Defrance (1995b) qui affirme qu'au tournant des années 1970, le champ sportif acquis son autonomie.

Pour autant, deux bouleversements majeurs sont à l'œuvre. En premier lieu, on assiste à un renouvellement sans précédent des activités. L'absorption de ces activités par le mouvement sportif à une époque où le ministère tend à uniformiser ses relations avec les fédérations en dépit de leurs spécificités n'est pas sans soulever de nouvelles difficultés. En second lieu, L'importance du phénomène des sports de nature fait émerger de nouveaux enjeux économiques à la fois dans le domaine des équipements et du développement territorial. Ces activités sont des ressources à même de transformer un espace rural en destination touristique, au point que la tentation de créer des espaces artificiels se manifeste de plus en plus. Cette évolution interroge également la définition des sports de nature. Leurs spécificités liées au rapport à l'environnement survivent-elles à l'artificialisation des lieux de pratiques ?

Partie 3

Entre normalisation sportive et spécialisation (1968-2016)

Dans sa thèse, P. Mao retrace l'histoire des lieux de pratiques sportives de nature et dépeint une rupture fondamentale dans les années 1970 qui marque la fin de ce qu'il a appelé l'ère moderne des sports de nature. Cette périodisation s'accorde avec les propos de Bessy et Mouton (2004) qui situent également une transition importante dans les sports de nature marquées par un essor particulier. Les auteurs tendent à diverger légèrement sur la date exacte en dépit d'un accord sur le fond. L'émergence d'une culture postmoderne joue un rôle central dans leur explication socio-historique. Elle déclenche un renouvellement important dans les sports de nature qui soulève de nouveaux enjeux.

Nous avons arrêté la date de 1968 pour deux raisons: d'une part, les événements du printemps de cette année sont les manifestations les plus visibles des bouleversements culturels et sociaux de notre société. Or, cette histoire du sport et des sports de nature et d'abord une histoire culturelle et elle est donc affectée en premier lieu par ces dynamiques. D'autre part, un autre phénomène important marque cette époque, que citent d'ailleurs Bessy et Mouton (2004) : la politique d'aménagement du territoire.

Cette seconde problématique n'est pas neuve mais change en profondeur. La planification atteint un niveau jamais atteint avec les stations de ski de 3^e génération créées dans le cadre du plan neige (1964-1977) ou le développement des stations balnéaires du Golfe du Lion. L'aménagement urbain est pensé pour faciliter la pratique sportive du ski ou de la navigation de plaisance. Dans un autre modèle, la création des bases de plein air et de loisirs offre un exemple intéressant dans lequel l'environnement « naturel » est modelé pour permettre la pratique des activités de plein air (Chapitre 10).

En réalité, le développement et le succès des sports de nature amène une multitude de spécialisations de ces pratiques. Les formes de pratiques qui émergent prennent des visages très différents allant de la consommation de masse d'espaces touristiques aménagés pour cet usage et fonctionnant comme des « usines à touristes » et, à l'opposé, des personnes qui se marginalisent de la société contemporaine par l'adoption d'un art de vivre étroitement lié à la pratique sportive. Loin de s'étaler sur un continuum linéaire, les formes de pratiques sont éclatées et mettent à l'épreuve la cohérence du mouvement et son unité.

Il est possible de faire l'analogie entre le discours de N. Elias (1973) sur le processus de civilisation et le développement des sports de nature. La croissance démographique des pratiquants amène une complexification du paysage. Les individus s'engagent dans des activités variées démultipliées par autant de formes de pratique. Mais derrière cette multiplication, il existe une interdépendance entre les individus qui sont

confrontés à des problématiques transversales notamment la question de l'accessibilité aux sites de pratiques.

La gestion de ces flux implique l'aménagement des sites allant jusqu'à la création de structures artificielles. Ces efforts permettent d'accueillir et de sécuriser la pratique. Cette dernière problématique justifie également des efforts dans l'encadrement ou le matériel mis à disposition. Or, la réduction du risque s'accompagne d'une réduction du rapport aux aléas de l'environnement naturel et finit par rompre avec le fondement même de ces pratiques qui deviennent des simulacres des activités originelles.

L'esprit initial continue d'inspirer des pratiquants qui s'engagent continuellement dans des voies nouvelles, que ce soit des itinéraires originaux ou des manières différentes de parcourir un espace. Les dynamiques d'inventions de nouvelles activités, de conquêtes de nouveaux sites et itinéraires témoignent de l'effervescence qui accompagne ses pratiques. Les défis sont également renouvelés : défis contre soi, défis contre la nature, défis contre les autres. Les engagements et désengagements qui accompagnent les pratiques se renouvellent également : d'un côté, le dépassement des limites s'inscrit dans le culte de la performance (Ehrenberg, 1991) ; de l'autre, la contestation de la société libérale de consommation et la mobilisation en faveur de la préservation de l'environnement se manifestent en lien avec les engagements sportifs.

Chapitre 12

Renouvellement des sports de nature

Les années 1970-1980 sont marquées par un fort développement des sports de nature en termes de renouvellement des pratiques. Des disciplines émergent et s'installent dans le paysage sportif français, pourtant déjà bien structuré par la croissance des décennies précédentes. Différents auteurs ont expliqué ce phénomène par l'importation d'activités californiennes, cette évolution s'inscrivant plus largement dans l'émergence d'une société post-moderne (Lypovetsky, 1983 ; Maffesoli, 2013) dont les valeurs sont en phase avec ces nouvelles pratiques.

Il est d'ailleurs tout à fait intéressant de saisir la relation entre le post-modernisme et le sport ou les sports de nature. Chez ces derniers, le post-modernisme s'avère une inspiration créatrice : la fragmentation de l'individu et de la société donne une place de choix à l'activité physique qui devient parfois un art de vivre. La multiplication des modes de vie propose autant de nouvelles pratiques ou formes de pratique qui répondent à un désir d'épanouissement dans l'investissement ludique d'activités physiques susceptibles d'assouvir une recherche de plaisirs.

À l'inverse, le rapport du sport de compétition à la postmodernité est souvent conflictuel sinon destructeur (Rail, 1995). Le modèle Coubertinien du sport repose sur les valeurs de la modernité ouvertement remises en question par ce paradigme. Dès lors, la postmodernité révolutionne le sport en créant de nouveaux modèles qui ne sont pas en parfaite adéquation avec l'organisation du mouvement sportif, comme la figure du jogger ou du sportif professionnel hyper-médiatisé (Haumont, 1998). Le premier n'intègre pas les clubs d'athlétisme, tandis que le second se dissocie progressivement du mouvement sportif pour exercer dans une société commerciale.

Le modèle de la société post-moderne a été critiqué pour n'avoir pas saisi toute la complexité du monde social²⁴⁰. Une évolution des valeurs est bien perceptible (Loret, 1995), que l'on situe, par facilité, à partir de 1968 pour la faire correspondre aux événements qui ont mis en lumière la crise de la société moderne. La variation dans l'appréhension de ce changement de paradigme en fonction des activités, atteste symboliquement des fondements différents des sports de nature et des sports de compétition.

D'un point de vue factuel, cette période est foisonnante. Entre les années 1960 et 1980, on assiste aux débuts du surf (Al Azzawi, 2009), du vol libre (Jorand, 2000), de l'escalade libre (Corneloup, 1993), du canyoning (Schut, 2007a), du snowboard, de la planche à voile (Jallat, 2001), du saut à l'élastique, du parachutisme (Loirand, 1989) et du BASE jump, du VTT (Savre, 2009), du wakeboard, etc. Le contact avec la nature est revisité à travers des engins plus ou moins sophistiqués, pour procurer des

²⁴⁰ Sans développer ici la critique du modèle, nous pouvons citer la synthèse appliquée à la sociologie du sport de F. Ohl (2015) dans *Sociologie du sport : Perspectives internationales et mondialisation*.

sensations fortes aux pratiquants, démultiplié par la prise de risques (Raveneau, 2006 ; Martha & Griffet, 2006).

Ces activités naissent en marge du monde sportif dont elles n'incarnent pas les valeurs. Mais leur développement – voire leur succès – amène les uns et les autres à se rencontrer. Des franges des nouveaux arrivants cherchent une reconnaissance du monde sportif, tandis que les dirigeants de ce dernier voient dans ces activités un fort potentiel de développement, à l'heure où la croissance des effectifs de licenciés atteint un palier. Dès lors, c'est le choc des cultures : avec plus ou moins de succès, chacun tente de s'intégrer sans se compromettre dans les valeurs et l'identité qui ont fait le succès de la pratique.

1. Une époque charnière

1.1 L'ère californienne

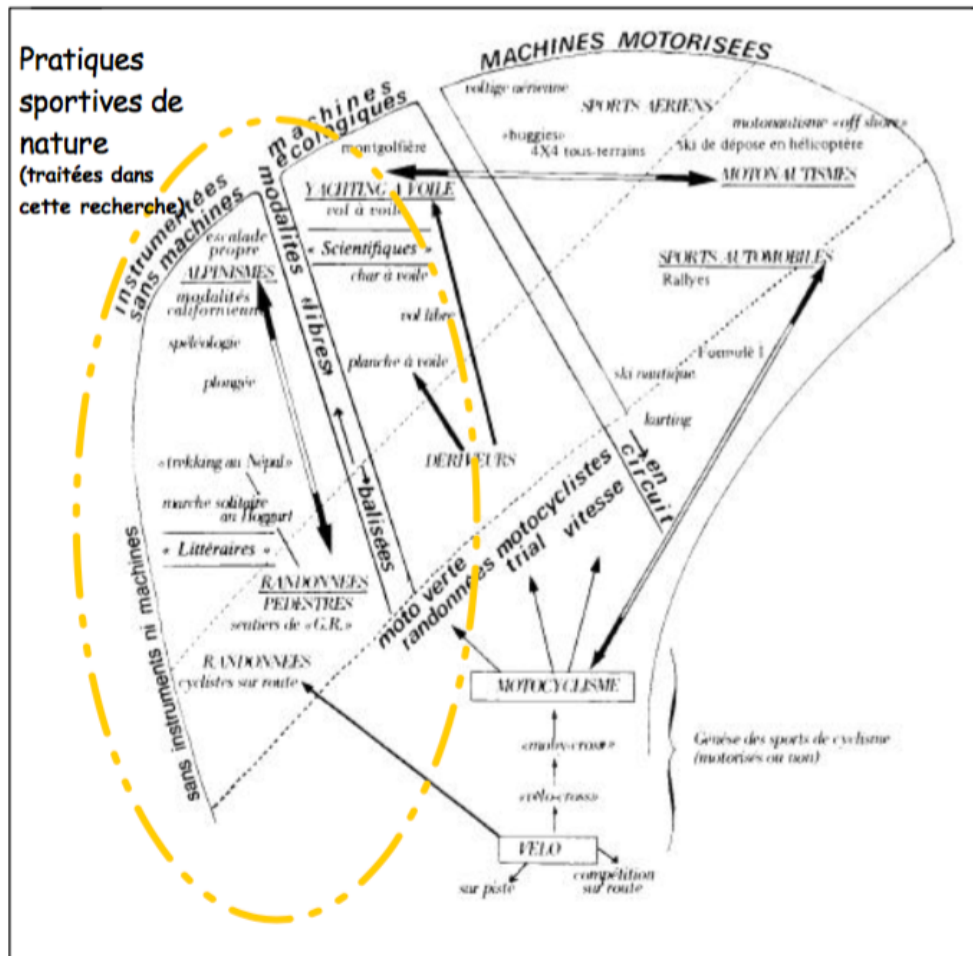
Dans sa thèse, P. Mao (2003) retrace la dynamique historique du développement des sports de nature et caractérise cette période par ce titre : « l'ère californienne et technologique : vers une diversification, massification et diffusion spatiale des pratiques sportives de nature » (p. 146). En premier lieu, l'ère « californienne » fait écho aux travaux d'A. Loret (1995) qui démontre que les sports émergents, comme le surf, sont nés des cultures « beat » et « hippy » qui se développent particulièrement en Californie et dont les valeurs de rejet des institutions établies se traduisent dans ces activités physiques. G. Lacroix (1982), qui a plus particulièrement étudié la planche à voile, met en évidence cette culture « fun » et « free » dans les sports de glisse.

En second lieu, P. Mao (2003) affine son analyse en multipliant les exemples pour appréhender plus précisément les phénomènes multiples qui contribuent à bouleverser en profondeur les sports de nature. Il en dénombre six :

- la création de nouvelles pratiques, comme le vol libre ;
- l'émergence de nouveaux instruments issus d'innovations techniques, comme le vélo tout terrain ;
- l'utilisation ou la création de nouveaux supports, à l'image des structures artificielles d'escalade ;
- l'apparition de nouveaux usages de pratiques existantes ;
- l'hybridation entre différentes pratiques, à l'image du canyoning ;
- de nouvelles formes de cultures sportives s'inscrivant dans de nouvelles relations au corps, à la nature et aux autres.

Il est possible de regrouper et de simplifier ces catégories, en partant du principe que le changement de rapport au corps et à la nature est le fondement contextuel d'une évolution des pratiques. Dès lors, en tant que pratiques sociales, elles évoluent dans ce sens et deviennent les vectrices, sinon les accompagnatrices, de ce changement. Ces pratiques doivent intégrer les nouvelles représentations ou échouer dans la marginalité. Dès lors, le renouvellement des formes de pratique use des leviers qui sont à l'origine des mutations des activités : évolution du terrain, des enjeux et des équipements qui produisent de nouvelles formes de pratique. Le système des sports prend une nouvelle configuration (Figure 21).

Figure 21. Le système des sports de nature (à partir des travaux de C. Pociello (1981), annoté par P. Mao (2003))



Le schéma de C. Pociello est intéressant à plusieurs titres. Sans aborder ici tous les aspects liés au capital culturel, économique et aux phénomènes de distinction liés à l'application du modèle de P. Bourdieu (1979), il est intéressant de noter les indicateurs retenus par C. Pociello. Il y a deux lignes directrices liées : 1. aux engins (instrumentés sans machines ; machines écologiques ; machines motorisées) ; 2. aux modalités (libres ; balisées). Cette dernière formule n'est pas très heureuse mais l'idée sous-jacente est liée à l'espace de pratique investi qui sera l'objet d'aménagements plus ou moins importants.

Ces deux éléments participent largement à la définition des activités et des modalités de pratique. Le renouvellement des activités est largement conditionnée par la création de nouvelles combinaisons entre les engins et les espaces investis. Ces espaces ne sont pas seulement libres ou balisés. Ils ont aussi des caractéristiques différents liées aux éléments naturels rencontrés, aux obstacles qu'ils opposent et plus précisément à leur topographie. Face à ces espaces, l'innovation dans les engins ouvrent la voie à d'innombrables modalités d'investissement.

1.2 Une mouvance favorable

Les travaux de sociologie du sport, qui se multiplient au début des années 1980, débouchent sur une réflexion prospective sur le devenir du monde sportif. C. Pociello (1999) définit quatre tendances très nettes :

1. massification et diversification des activités,
2. féminisation de l'ensemble des pratiques,
3. allongement de la durée des cycles de vie sportifs,
4. recherche de modes d'organisation à faibles contraintes ;

et cinq faits porteurs d'avenir :

1. individualisation, ou mieux, personnalisation des activités,
2. délocalisation, écologisation, agoraphilie,
3. combinaison, enchaînement, hybridation d'activités diverses,
4. technologisation des pratiques (instrumentation, appareillage, véhicules),
5. mise en forme aventureuse des activités.

C. Pociello propose quelques éléments d'explication de ces nouvelles demandes. Elles s'expriment à travers « la valorisation du vécu corporel (comme vague sentiment anti-compétitif ou comme critique fondamentale de la société industrielle machinique), la mise en jeu hédoniste et mystique du corps dans les nouvelles pratiques d'exercice, (exprimant une méfiance vis-à-vis de la morale sportive de l'effort, ou le refus de l'instrumentalisation corporelle excessive que produisent les sports hyper-codifiés) et l'émergence d'une aspiration informationnelle » (1981, p. 11). D'aucuns y verraient les traits du post-modernisme. Ces valeurs constituent le creuset dans lequel naissent et se développent les sports de nature que nous avons cités précédemment.

En effet, l'écologisation est un mouvement en faveur des activités qui sont organisées en pleine nature. Là, face aux aléas du climat et de l'environnement, l'aventure est souvent au rendez-vous²⁴¹. L'hybridation des pratiques et la multiplication des formes de pratique (Schut, 2007a) qui donnent parfois lieu à la création de nouvelles activités sont d'autant plus aisées que ces activités ne sont pas bridées par les carcans du modèle compétitif. Nous en donnerons différents exemples dans les pages qui suivent. Enfin, l'archétype du mode d'organisation à faible contrainte est souvent représenté par la tribu de surfeurs (Augustin, 1994). Ainsi, si le sentiment « anti-compétitif » évoqué par C. Pociello met un frein à la croissance du sport dans les clubs qui défendent le modèle compétitif, la demande d'activités physiques peut trouver une offre dans les sports de nature et contribuer à créer une offre en stimulant le développement de nouvelles pratiques. C'est bien cette période faste dans les sports de nature qui contribue à faire de ces activités les préférées des Français²⁴².

Mais une conjoncture et une étude prospective ne sauraient remplacer l'épaisseur de l'analyse historique, qui tente de restituer toute la complexité du réel. Restituer ici l'ensemble des innovations et dynamiques qui ont conduit au développement de nouvelles pratiques et attiré de nouveaux adeptes serait impossible et illusoire. Impossible, car les initiatives sont trop nombreuses pour être recensées de manière exhaustive, et illusoire car, dans ce foisonnement, pour dix activités qui ont conquis

²⁴¹ S. Venayre (2002b) souligne d'ailleurs la proximité entre l'alpinisme et la littérature d'aventure.

²⁴² Voir le chapitre 6. 'Le goût affirmé des Français pour les sports de nature : mythe ou réalité ?' (pp. 117-130) de B. Zédet & L. Muller (2005).

les masses, cent autres ont existé de manière éphémère ou isolée dans le temps et/ou l'espace. Aussi nous bornerons-nous à étayer ce raisonnement par quelques exemples emblématiques qui ont fait l'objet de travaux de recherches.

2. Nouveaux engins, nouveaux sports de nature

2.1 Le vélo tout terrain

Les travaux disponibles sur l'histoire du vélo tout terrain (VTT) démontrent le transfert de la culture californienne vers la France, semblable à celui qu'a connu le vol libre développé plus loin. En effet, la thèse de doctorat de F. Savre met en évidence l'émergence de l'activité sur la côte Ouest, avec ses leviers de développement médiatiques et économiques qui aboutissent à sa diffusion mondiale, notamment sur le territoire français où la population est culturellement disposée à recevoir avec enthousiasme cet engin et la nouvelle pratique qu'il implique.

La pratique du vélo hors des routes goudronnées commence au début des années 1970, autour de la baie de San Francisco. Les pentes du Mont Tamalpais offrent un terrain de jeux à ces cyclistes d'un nouveau genre qui ont soif d'aventure, de sensations de vitesse et de défis. Les expressions qui ressortent des entretiens réalisés par F. Savre, J. Saint-Martin & T. Terret (2010) auprès des pionniers de l'activité est : « *just for fun* » ou « *to have fun between friends* ». Les premières expériences isolées créent des émules, des associations voient le jour, des rassemblements et des compétitions sont organisés.

Bientôt, l'initiative commerciale participe à une diffusion de cette nouvelle pratique, face à un marché potentiel particulièrement important. Parmi les pionniers, certaines personnes mettent à profit des compétences techniques acquises dans leur formation professionnelle pour améliorer l'engin. Savre (2009) met en évidence le bricolage initié par les premiers pratiquants avant que certains d'entre eux, comme Gary Fisher, lancent une activité commerciale pour répondre à une demande de plus en plus importante. Dans son commerce, inauguré en 1979, la production vendue passe de 200 vélos à 2000 en deux ans. Les années 1980 voient exploser le nombre de vélos vendus. De 1983 à 1989, les ventes de vélos adultes passent de 10 à 23 millions.

En 1983, Stéphane Hauvette, au fait des initiatives engagées outre-Atlantique, inaugure en France le premier événement, dans une station de ski, avec l'aide de Gary Fisher. C'est le début du succès de l'activité. L'importation des premiers modèles de *mountain bikes*, produits désormais à des prix les rendant plus accessibles, contribue à diffuser très rapidement la pratique en France.

Le lancement et le développement du vélo tout terrain s'appuient sur des acteurs économiques qui accompagnent, sinon favorisent, la diffusion de la pratique. À l'image du ski, au début du XX^e siècle, l'équipement et son accessibilité jouent un rôle important. Comme le ski également, la notion de « challenge » et l'institutionnalisation de compétitions accompagnent rapidement les pratiquants. Après quelques courses locales, les VTTistes se rapprochent des institutions sportives pour organiser la pratique de compétition. Dans certains cas, des groupements différents des fédérations existantes se manifestent pour exprimer la spécificité de leur

pratique mais le modèle sportif compétitif prévaut malgré tout. Les rapprochements s'opèrent au niveau national puis international ce qui permet, au bout du compte, de faire du VTT une discipline olympique lors des Jeux olympiques d'Atlanta en 1996.

Cette brève évocation des travaux de F. Savre sur l'histoire du VTT montre comment une nouvelle pratique émerge en France, dans les années 1980, issue d'une innovation qui se développe en Californie. Le succès mondial du VTT est lié au fait que cette pratique s'est trouvée en phase avec les attentes du public : pratiquer une activité physique accessible, dans un environnement naturel, pour le plaisir. Si certains adeptes s'opposent dans des compétitions, il faut garder à l'esprit qu'il s'agit là d'une forme de pratique quantitativement minoritaire, même si elle capte la part la plus importante de la médiatisation de l'activité. Les millions de VTT vendus témoignent, quant à eux, d'une pratique de masse, organisée en marge des instances sportives, entre amis, à l'image de la pratique des pionniers.

2.2 Le vol libre

Le vol libre s'inscrit dans ces pratiques qui ont bénéficié d'une curiosité durable des hommes mais qui ont connu une évolution particulière au cours des années 1970. En France, deux études sont incontournables sur le sujet : d'une part, le travail pionnier de C. Pociello (1978) qui a choisi d'enquêter auprès des pratiquants de cette activité pour construire l'espace des sports ; d'autre part, la thèse de D. Jorand (2000) qui étudie l'émergence de l'activité et son évolution après vingt ans de développement et un changement d'engin : lorsque le parapente remplace majoritairement le deltaplane.

Si la problématique du vol humain est ancienne, depuis le mythe d'Icare, en passant par les inventions de Léonard de Vinci ou le développement de l'aérostation (Robène, 1996), un souffle nouveau inspire les pionniers californiens du *hang-gliding*. La réflexion sur l'engin est au cœur de la pratique. Les premières réalisations se font en bambou et polyéthylène. Puis l'engin se perfectionne : armature métallique, voile en dacron comme celle utilisée dans les activités nautiques, et harnais qui rend possible les grands vols – les débuts du *hang-gliding* se faisaient en appui brachial, technique qui a laissé son nom dans le terme anglophone.

En France, les premiers vols sont réalisés en 1973. L'aile « delta », du fait de sa forme triangulaire, est bientôt produite par une marque, Delta-plane, qui donnera son nom à l'activité pour les francophones. Là encore, il est important de voir que l'engin est au fondement de la pratique. Le deltaplane offre aux hommes la possibilité de voler ; il procure des sensations de vertige et de vitesse ; et il donne une forme de liberté : le matériel est léger et peut être transporté aisément sur le toit d'une voiture. Pour autant, son succès sera rapidement effacé par celui du parapente. Cet engin tout neuf révolutionne le vol libre, sans en changer les fondements mais en offrant une simplicité d'usage et en renouvelant la relation entre l'homme et l'air.

Dans sa thèse, D. Jorand (2000) analyse ces transformations. Plusieurs aspects pratiques sont à retenir. D'une part, l'apprentissage nécessaire au parapente est beaucoup plus rapide : une semaine de formation permet aux deltistes de s'engager dans leur premier grand vol, tandis qu'un ou deux jours suffisent en parapente. Par ailleurs, si le deltaplane est transportable sur le toit d'une voiture, le parapente se range dans un sac à dos et pèse moins de dix kilos, ce qui rend possible la pratique de

l'auto-stop pour rejoindre le décollage après un atterrissage dans la vallée. Mais D. Jorand (2000) évoque également une dimension sensorielle fondamentale : le deltaplane est un engin que l'on pilote, à l'image du planeur, tandis que le parapente représente un prolongement du corps du libériste qui réalise « le rêve de l'air » (Bachelard, 1943).

L'esprit qui anime les libéristes est également important. Leur appellation est déjà symptomatique. Les pionniers sont animés par l'esprit d'une pratique libre, pour le plaisir, les sensations et la sociabilité. Certains refusent la professionnalisation, comme on peut le voir dans l'univers de la spéléologie (Schut, 2007a). Le partage perd de son sens dans une relation tarifée. Mais, comme de nombreuses activités émergentes, le vol libre se segmente rapidement en différentes modalités de pratique qui intègrent des conceptions variées de l'activité : les puristes continuent de voler pour le plaisir, en dehors de toute structure institutionnelle ; d'autres se professionnalisent pour enseigner la pratique à de potentiels pratiquants désireux de s'initier ; enfin, des institutions et compétitions sont mises en place pour ceux qui s'engagent dans la voie de la performance et du record.

Le vol libre offre un nouvel exemple de pratique d'origine californienne qui permet, grâce à la mise au point d'un engin spécifique, de parcourir un univers naturel : l'air. L'esprit des pionniers s'inscrit dans la mouvance socio-culturelle post-1968 mais le succès du parapente implique une diversification des modalités de pratique et la création d'une activité sportive au sens plein du terme, même si cette dernière n'est pas majoritaire parmi les pratiquants.

2.3 La planche à voile

Sur l'eau, l'histoire de la planche à voile ressemble en de nombreux points à celle du VTT. La thèse de doctorat de D. Jallat (2001) analyse historiquement et sociologiquement ce phénomène contemporain de la voile légère. Beaucoup plus ancienne que la pratique du vélo, la voile est une activité de loisirs bien installée depuis le XIX^e siècle et s'appuie sur plusieurs millénaires d'expérience nautique utilitaire. Néanmoins, les années 1970 représentent une période charnière dans son histoire, caractérisée par un renouvellement des modalités de pratique dont la planche à voile pourrait être l'emblème tangible.

Les années 1960 sont marquées par une multitude d'innovations technologiques, notamment au niveau de l'accastillage et des matériaux de fabrication, pour améliorer les performances. Dès lors, la rupture avec les années 1970 est forte car, si la recherche de vitesse perdure, elle s'inscrit davantage dans une recherche de sensations que dans la volonté de remporter une victoire. Au lieu d'améliorer les engins existants, la solution est trouvée dans des engins nouveaux et innovants. Les catamarans de sport tels les *hobbie cats* marquent la différence avec les monotypes de régates, comme les 505, qui ne laissent aucune place à la voile d'agrément et se destinaient exclusivement à la régates. À l'inverse, le *hobbie cat* se veut accessible et polyvalent, sans pour autant priver de sensations l'amateur de vitesse car les performances des multicoques sont remarquables.

La planche à voile représente un stade encore supérieur de cette tendance. Comme le souligne D. Jallat (2001), c'est le modèle de pratique et d'enseignement dans sa

globalité qui est remis en cause. Les anciens de l'UNF (Malesset, 1985) se souviennent de longues formations théoriques avant d'avoir pu enfin monter à bord d'une embarcation. La planche à voile, quant à elle, s'apprend facilement, entre amis. Elle s'achète à un prix bien inférieur à celui du moindre bateau et se transporte sur le toit de la voiture. Elle incarne la simplicité et la liberté des pratiques qui émergent à cette époque.

Pour autant, le côté pratique ne prive pas le véliplanchiste de sensations fortes, au contraire. La planche à voile offre des performances séduisantes et son perfectionnement permet même de passer un cap important dans l'histoire de la voile : lancer un engin à une vitesse supérieure à celle du vent. Bien entendu, ces performances donneront lieu à l'organisation de compétitions. Mais le succès de la planche à voile s'exprime par sa diffusion dans des strates de population beaucoup plus nombreuses que celles des yacht-clubs élitistes qui seuls existaient jusque-là. Si l'engin est plus cher qu'un ballon, il n'en demeure pas moins accessible aux classes moyennes qui représentent la majorité de la population active et qui sont entrées simultanément dans l'ère de la consommation (Baudrillard, 1970) et des loisirs (Dumazedier, 1962).

Chacune de ces activités – VTT, vol libre ou planche à voile – a sa propre histoire mais témoigne du même mouvement de fond. Des tendances fortes et des faits porteurs d'avenir se retrouvent en de nombreux points dans ces activités. Sur l'eau, sur terre ou dans l'air, elles témoignent d'une volonté de pratiquer une activité physique dans un milieu naturel. Pour profiter des sensations fortes que procurent ces activités, la mise au point d'un engin technologiquement adapté, c'est-à-dire permettant d'investir le milieu dans des conditions de sécurité satisfaisante et au prix d'un apprentissage rapide, est souvent une clef. C'est pourquoi les innovateurs, bricoleurs de génie ou industriels, et le relais de la fabrication en série, sont les gages d'une diffusion rapide de ces pratiques. L'innovation d'usage n'est pas toujours conditionnée par la technologie, et l'hybridation des activités est également source de créativité.

3. Le cas du canyoning

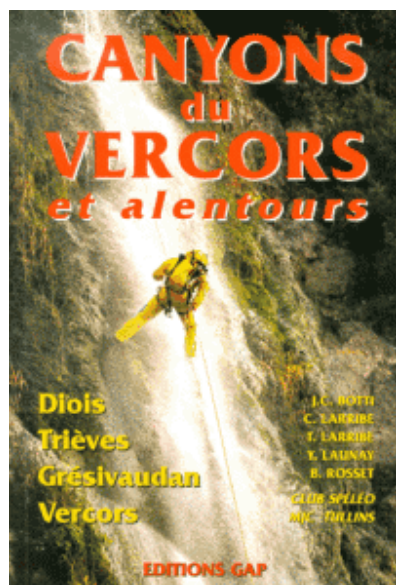
3.1 Un exemple d'hybridation des pratiques

La naissance du canyoning en France remonte, pour les pionniers, à la fin des années 1970. Il est intéressant d'identifier les premiers ouvrages qui traitent de l'activité. Il s'agit généralement de topoguides qui détaillent les itinéraires de canyons parcourus par leurs auteurs et/ou leurs connaissances. Les premiers titres révèlent l'initiative des spéléologues. Sous la plume de Pierre Minvielle, deux ouvrages sont publiés dans les années 1970 : *À la découverte de la sierra de guara* (1974) et *Grottes et canyons* (1978) Ce dernier paraît chez Denoël au sein d'une fameuse collection de topoguides d'alpinisme « Les cent plus belles courses ». Dans ces deux ouvrages, la descente de canyons a une place secondaire et l'activité, quoique pratiquée, n'a pas encore pris son autonomie : il s'agit encore de « spéléologie à ciel ouvert ».

Puis, dans les années 1980, les topoguides se multiplient dans les régions françaises dotées de sites de pratique. Les auteurs sont issus de pratiques variées : Bernard Gorgeon²⁴³ est guide de haute montagne, M. Douat et J.-F. Pernette²⁴⁴ sont spéléologues ; H. Ayasse²⁴⁵ est accompagnateur de moyenne montagne et il écrit avec F. Tessier, spéléologue et alpiniste. La liste pourrait s'allonger durablement mais cet échantillon de pionniers est déjà éloquent. Les différents professionnels et amateurs issus de la montagne, de la haute montagne ou de la spéléologie se croisent et même collaborent pour partager leur passion pour l'activité dans l'écriture d'un ouvrage. Le phénomène d'hybridation est en marche mais ne saurait se restreindre à l'intersection de deux communautés de pratiquants.

Une analyse technique de l'activité, même sommaire, révèle que les compétences indispensables à la pratique sont d'abord celles partagées par les uns et les autres : les techniques de corde en milieu vertical. En effet, le premier obstacle des canyons, qui nécessite un matériel approprié, est la cascade dont la hauteur peut varier de quelques mètres à plusieurs dizaines de mètres. Dès lors, celui qui maîtrise les techniques de rappel est apte à s'engager dans la pratique. Le matériel des spéléologues ou des montagnards peut être utilisé indifféremment et les photographies qui illustrent les premiers topoguides révèlent bien cette variété d'équipements. Par exemple (Figure 22), la photo de couverture de l'ouvrage sur les canyons du Vercors montre un pratiquant qui porte une combinaison en PVC utilisée en spéléologie à la place ou par dessus la combinaison néoprène caractéristique de l'activité.

Figure 22. Couverture du topoguide *Canyons du Vercors et alentours* (1997)



Chacun utilise les outils dont il dispose et dont il maîtrise l'usage. Puis les fabricants tentent d'innover pour proposer du matériel spécifique. L'évolution du matériel est particulièrement visible dans l'équipement du cuissard. Un modèle très courant de cuissard de spéléologie peut être équipé d'une protection en PVC qui permet de préserver les sangles et les combinaisons néoprènes des méfaits des toboggans, ludiques mais parfois rugueux, qui jalonnent les canyons. Cet accessoire offre une

²⁴³ *Descente de canyon en Verdon*, La Cadeno, éd. Lei Lagramusas, 1986.

²⁴⁴ *Les Canyons du Pays Basque*, Pau, éd. Profils et couleurs, 1986.

²⁴⁵ *Les 30 plus beaux canyons des Alpes du Sud*, Aix, Edisud, 1989

polyvalence à l'équipement du spéléologue qui peut l'utiliser pour les deux activités en ajoutant ou ôtant cette protection en PVC. Qui plus est, étant une pièce d'usure, il peut la renouveler sans changer de cuissard. Le fabricant de ces produits propose ensuite un baudrier dédié à la pratique du canyoning, qui reprend sensiblement l'ergonomie du cuissard de spéléologie sur lequel est cousue la protection en PVC.

De la même manière, toute une gamme de produits est dédiée à la pratique du canyoning, à partir d'ajustements du matériel existant. Ainsi, les sacs en PVC des spéléologues sont adaptés au milieu aquatique mais ils se remplissent d'eau, ce qui les rend lourds. Dès lors, l'ajout d'orifices pour évacuer l'eau, puis de grilles dans le fond et le côté du sac, permet la mise au point des sacs de canyoning. Le traditionnel « huit » utilisé par les montagnards pour freiner leur descente en rappel est remplacé par un modèle spécifique qui réduit les risques de laisser glisser le matériel dans l'eau lors de la manipulation des cordes. Les cordes statiques de spéléologie sont tout à fait adaptées au rappel mais ne sont pas toujours très visibles dans les embruns, du fait de leur couleur blanche, et elles se coincent parfois sous l'eau car elles coulent. Dès lors, les fabricants de cordes vont utiliser du polypropylène pour créer des cordes flottantes aux couleurs vives.

Tous ces ajustements ou innovations mineures permettent de développer un matériel mieux adapté aux contraintes de la pratique, mais l'identification des équipements originels sur lesquels ils se sont appuyés montre bien le phénomène d'hybridation qui fonctionne de la même façon que pour la pratique.

Le canyoning n'est pas seulement à la jonction de la spéléologie et de la montagne. Son caractère aquatique le rapproche du canoë-kayak. Or l'équipement indispensable pour le parcours en eau vive est la combinaison néoprène. Les premiers modèles opérationnels pour les activités nautiques apparaissent dans les années 1950, en Californie, et G. Beuchat commercialise en France des modèles de sa confection, prévus pour la plongée sous-marine, dès les années 1960. Là encore, l'équipement sera progressivement adapté à l'activité car le néoprène résiste mal à l'abrasion de la roche. Si ce problème ne préoccupe pas beaucoup les plongeurs, il est rédhibitoire dans les canyons. Du coup, des combinaisons spécifiques avec des renforts sur les zones de contact font leur apparition sur le marché. Les kayakistes prêteront également leur casque d'eau vive qui comporte des trous pour laisser s'écouler l'eau, avant que les casques de montagne ne reprennent plus systématiquement cette configuration.

3.2 Un développement (trop) rapide

Le canyoning a très vite plu aux médias qui ont contribué à lui donner l'image d'une activité ludique et attrayante, à travers les spots publicitaires ou l'émission *Ushuaïa* de N. Hulot. Cette image a stimulé une demande d'encadrement à laquelle les professionnels ont tenté de répondre. À partir de la fin des années 80, des sorties de canyoning ont été proposées par les professionnels pour répondre à une demande si importante qu'elle a vite dépassé le cadre des amateurs de sports de montagne. Le canyoning a rapidement constitué un véritable marché pour les éducateurs sportifs (Schut, 2005a). L'augmentation du nombre de professionnels et du nombre de sorties par professionnel a constitué une étape décisive dans la massification de l'activité.

Si les topoguides concernaient un public assez restreint, le développement de l'activité professionnelle a engagé le canyoning vers certains problèmes découlant directement de la surfréquentation des sites. Les accidents constituent un réel problème. Le canyoning est une activité relativement facile à pratiquer : il suffit de savoir descendre en rappel, marcher et nager. Mais, derrière cette apparente facilité se cachent des difficultés dues à un milieu très instable. Ainsi, l'augmentation du débit d'eau peut être très violente, or un canyon facile à l'étiage peut devenir infranchissable en crue. D'autre part, les crues entraînant arbres et rochers, peuvent modifier la morphologie des canyons et arracher les amarrages en place. À partir du moment où le milieu est potentiellement dangereux et où le nombre des canyonistes se multiplie, davantage d'accidents sont à craindre. D'un autre côté, les canyons n'ont pas toujours été des lieux méconnus. Des pêcheurs s'aventuraient déjà dans certaines portions de rivière. L'arrivée, voire l'invasion des canyonistes, ne les a pas laissés indifférents. Que ce soit à cause de leur présence ou de leur impact potentiel sur la faune halieutique, les pêcheurs sont ainsi entrés en conflit avec les canyonistes. Enfin, le développement des parcs naturels, des associations de protection de la nature et de la conscience écologique en général, ne constitue pas un atout pour le canyoning. Les défenseurs de l'environnement ont accusé les canyonneurs de souiller la nature alors que, paradoxalement, les pratiquants recherchaient, à travers cette activité, à renouer leur contact avec elle. Les canyons sont des milieux préservés et fragiles, le passage de centaines, voire de milliers de personnes est, potentiellement, préjudiciable.

* * * * *

Le foisonnement créatif de nouvelles pratiques ou formes de pratique dans les sports de nature, à cette époque, est tout à fait remarquable. De nombreuses recherches en ont rendu compte. Outre les travaux de Jallat, Jorand et Savre que nous avons pris en exemple, il est possible d'évoquer ceux de Loirand (1989) sur le parachutisme, de Corneloup (1993) et Aubel (2005) sur l'escalade libre et d'Al Azzawi (2009) sur le surf. À ces travaux sociologiques s'ajoutent les travaux historiques (Schut, 2007a ; Mascret, 2010) qui suivent l'évolution d'une pratique sur une plus longue durée. Les années 1960-1970 apparaissent comme une charnière dans la mesure où elles marquent souvent une nouvelle période, révélatrice de l'émergence de nouvelles formes de pratique. Le travail historique s'accompagne d'un effort de généalogie du phénomène. Il est fréquent que les phénomènes dont les manifestations sociales sont manifestes dans les années 1970, voire 1980, proviennent d'actions isolées, parfois multiples, de la part d'individus qui ne se côtoient pas, et qui remontent assez fréquemment jusqu'aux années 1950. Ce constat met à mal les périodisations bien pensantes qui voudraient que la rupture découle de la contestation de 1968. Comme souvent, les premières initiatives sont antérieures à l'événement, mais les profonds changements socio-culturels de la société, qui interviennent à la fin des années 1960, créent le sillon dans lequel germent ces initiatives. Et leur succès, plus ou moins tardif par rapport aux premières initiatives ou prototypes, s'enracine sur ces bases.

Dès lors, il est intéressant de retrouver les raisons de la croissance d'un phénomène. Il y a vraisemblablement une part importante jouée par les médias – notamment la télévision – qui sont friands des images, parfois exceptionnelles, tournées dans ces pratiques qui ont une présence et une influence de plus en plus forte sur la population.

Par ailleurs, les médias sont également présents lors des grands rendez-vous sportifs. Or les initiatives dans ce domaine sont nombreuses, à l'image des Jeux pyrénéens de l'aventure (Suchet, 2012) créés à des fins de communication en s'appuyant sur l'ensemble des sports de nature émergents. Mais la mise en forme compétitive de ces activités pose certaines questions identitaires.

Chapitre 13

Orthodoxie sportive et (dés)organisation

À partir de la loi Mazeaud de 1975, le sport se structure de manière de plus en plus formelle autour d'un modèle unique de collaboration entre l'État et les fédérations sportives. La loi Avice de 1984, sur l'organisation du sport en France, marque une étape décisive en positionnant très clairement le rôle de chacun des acteurs et les relations entre eux. Comme l'analyse Renson (1998), même si sa perspective n'est pas tout à fait la même que la nôtre, le modèle sportif est tellement dominant qu'il n'existe que deux alternatives : se conformer au modèle ou se marginaliser sous la forme d'une activité folklorique, voire disparaître socialement. Comme nous l'avons vu dans les premiers chapitres, lors de leur apparition, les sports de nature se sont constitués sous des formes différentes. Au fil du temps, leurs modes d'organisation se sont rapprochés du modèle sportif conventionnel, comme en témoigne l'organisation sous l'égide d'une fédération sportive nationale qui coordonne un réseau de clubs, assurant un maillage local tout en travaillant de concert avec l'État. Les fondements sont déjà présents mais les incitations légales poussent à aller plus loin. De plus, comme nous l'avons évoqué dans le chapitre 14, certaines activités émergent et peuvent ou doivent s'intégrer dans le système sportif qui devient de plus en plus contraignant (Collinet, Delalandre, Schut & Lessard, 2013).

L'objectif de cette partie est de rendre compte du rapprochement des sports de nature du modèle sportif français et de montrer ses effets et ses limites. Nous serons amenés à évoquer plusieurs exemples car il existe une grande variété de situations. Les enjeux principaux gravitent toujours autour de la mise en place de compétitions et l'obtention de la légitimité d'une organisation sportive pour organiser la pratique d'une activité. La ligne directrice qui se dessine révèle que la reconnaissance de l'État, qui garantit la légitimité et les subventions, s'obtient par la mise en place de compétitions et leur gestion.

1. Lutttes intestines au sein du mouvement sportif

1.1 La montagne et l'escalade

Au cours des années 1970-1980, l'escalade prend véritablement un nouvel envol qui lui vaut de s'autonomiser de sa discipline mère, l'alpinisme (Aubel, 2005). Cette évolution s'observe d'abord dans les pratiques. Le grimpeur acquiert une identité distincte du montagnard (Corneloup, 1993) avec des valeurs spécifiques. L'escalade rocheuse, dont le développement a contribué à marquer le premier virage techniciste

de l'alpinisme (Hoibian, 2001), poursuit son développement dans la quête de la performance. La mise en place de cotations pour graduer les difficultés amène les meilleurs à ouvrir de nouvelles voies dans des niveaux de difficultés sans cesse croissants. Si l'ouverture du 6^e degré a donné lieu à des discussions, l'évolution vers les 7^e, 8^e et 9^e degrés ne prête plus à polémique dans un système de cotation ouvert et dans une perspective d'augmentation du niveau de performance. La réalisation de telles prouesses nécessite un entraînement intense et une préparation minutieuse.

Bientôt, l'idée de faire se confronter les meilleurs athlètes de la discipline émerge. Gloria et Raspaud (2006) analysent finement cet épisode clef de l'histoire de la discipline. Les Soviétiques s'engagent les premiers dans la voie de la compétition et ne manquent pas d'inviter les Français à leurs compétitions. En 1982, la Commission escalade de la FFM envoie trois grimpeurs français en Crimée et rapporte les enseignements de cette expérience tandis que s'installe la polémique sur le bien-fondé de la pratique compétitive. Y. Ballu, représentant du Ministère de la Jeunesse et des Sports, se saisit de l'occasion pour défendre l'idée que « L'escalade n'est jamais qu'un sport comme les autres »²⁴⁶. Il publie également un rapport sur la possible habilitation de la FFM pour organiser des compétitions d'escalade. Dans une position affichée de neutralité, le Ministère chargé des sports influence les acteurs en faveur de l'organisation de compétitions.

Mais les opposants sont nombreux, non seulement chez les alpinistes aux commandes des institutions montagnardes, mais également chez les meilleurs grimpeurs eux-mêmes qui publient un « manifeste »²⁴⁷ signé par dix-neuf d'entre eux reconnus pour leur haut niveau de performance. Ces derniers arguent que la compétition est un vecteur d'appauvrissement de la discipline dont la variété des formes constitue la richesse culturelle. Cette protestation a une forte valeur symbolique puisqu'elle montre que les personnes pressenties pour constituer l'élite susceptible de valoriser la France dans les compétitions internationales ne souhaitent pas y prendre part. Les arguments en opposition à la compétition en escalade se multiplient, comme en témoigne ce courrier d'un lecteur, publié par *Alpinisme & Randonnée* : « L'escalade me semble être un des derniers bastions de la liberté. Assez des organisateurs en mal de structures ! Pas de figures imposées, pas de performances stériles, pas de trophée, pas de normalisation, pas de stars ! Que l'on nous laisse les parcours improvisés, notre imagination, nos rêves... »²⁴⁸. Il semble que les pratiquants soient majoritairement défavorables à cette évolution de l'activité.

Mais leurs dirigeants ne l'entendent pas de la même façon. Comme le montrent Gloria et Raspaud (2006), le fonctionnement démocratique cède le pas à la logique de survie de l'institution. La Commission escalade de la FFM a déjà prévu l'inéluctable arrivée de la compétition et bénéficie, depuis 1982, de la délégation du ministère pour décerner les titres nationaux. Jusqu'en 1985, elle n'organise pas de compétitions nationales mais permet à des grimpeurs français de participer à certains événements internationaux. Face à l'arrivée de structures concurrentes qui prévoient l'organisation d'épreuves, la FFM réagit. Mais son président P. Traynard sous-estime la force électorale des montagnards, notamment ceux du CAF qui représentent 78% des effectifs de la FFM et qui défendent un alpinisme classique. Ainsi, à l'issue de l'assemblée générale de décembre 1984, le président n'est pas maintenu dans ses

²⁴⁶ *Montagnes Magazine*, n°45, novembre 1982, p. 34.

²⁴⁷ *Alpinisme & Randonnée*, n°75, mars 1985, p. 12.

²⁴⁸ *Alpinisme & Randonnée*, n°52, février 1983, pp. 20-21.

fonctions. Cette décision résulte notamment de son soutien à l'organisation des compétitions en escalade, de sorte qu'une partie des membres de la commission escalade démissionne à la suite de cette élection.

Les partisans de l'escalade compétitive se retrouvent rapidement au sein d'une nouvelle fédération dont les statuts sont déposés en 1985 : la Fédération Française d'Escalade (FFE). Cette institution reprend les canons du sport moderne en termes d'organisation et de fonctionnement : elle recherche des sponsors pour mettre en place des compétitions, et obtient le soutien de l'État par la mise à disposition d'agents du ministère de la jeunesse et des sports (Tableau 9. FFM et FFE : deux politiques fédérales antagonistes (Gloria & Raspaud, 2006, p. 112)). Cette « marchandisation » de l'activité, au regard des représentants du CAF et de la FFM, n'émerge que par la sécession de l'escalade mais finit par les gagner. En effet, après trois années de fonctionnement parallèle, le ministère pousse la FFM et la FFE à fusionner en une seule et même organisation. C'est la naissance de la FFME : Fédération française de la montagne et de l'escalade. Il s'agit bien d'une fusion et non d'une absorption, de sorte que la FFME poursuit, telles qu'elles ont été engagées par la FFM et la FFE, les activités des deux fédérations. Elle assure ainsi la pérennité des engagements de la FFE.

Tableau 9. FFM et FFE : deux politiques fédérales antagonistes (Gloria & Raspaud, 2006, p. 112)

Autonomie et fermeture Stratégie de conservation	Ouverture vers l'environnement Stratégie de subversion
Culture du bénévolat (non aux fonctionnaires dans les associations sportives) L'État est un partenaire qui doit rester extérieur au champ Fermeture au secteur économique (sponsors, médias) Une fédération dirigée par le CAF Une fédération au service de la tradition alpine et cafiste Logique associative traditionnelle	Nécessaire professionnalisme des dirigeants et cadres sportifs L'État est un partenaire intégré au champ Ouverture affirmée vers les investisseurs privés Une fédération qui représente toutes les associations qui la constituent Une fédération à la politique ambitieuse orientée vers le changement Logique entrepreneuriale
FFM, CAF	FFE, GLAM*

*GLAM : Groupe de liaison des associations de montagne

L'histoire de la FFM, la FFE et la FFME est loin d'être aussi atypique qu'on peut l'imaginer. Elle prend des formes différentes selon les activités mais les mêmes combats se retrouvent dans différentes institutions. Généralement, les pratiques émergentes sont convoitées par les institutions déjà en place qui assurent la gestion de pratiques semblables car elles représentent un potentiel de développement du nombre de leurs adhérents. Mais simultanément, les nouvelles pratiques sont souvent cantonnées, voire étouffées, car elles ne disposent pas de l'autonomie ou du pouvoir de décision sur leur trajectoire.

1.2 Le snowboard

Après les expériences pionnières des années 1980, la médiatisation des films de Régis Rolland « Apocalypse snow », et le développement de la fabrication du surf des neiges – que ce soit par ce dernier sous la marque A-snowboard ou par les nombreuses firmes étrangères : Burton (USA), Nidecker (Suisse), Rossignol (France), Nitro (USA) – le snowboard connaît une formidable explosion dans les années 1990. Au moment où le ski est en perte de vitesse, d'un point de vue économique, et alors qu'une succession d'hivers doux questionne l'avenir des sports d'hiver, le snowboard représente une opportunité exceptionnelle. Son succès populaire lui confère une place à part entière parmi les usagers des domaines skiables puisqu'il représente près de 20% des usagers. Dès lors, les instances sportives sont obligées de prendre en compte ce phénomène de masse. Les premières compétitions sont organisées sur le modèle du ski alpin, à partir de slaloms, puis la culture du snowboard donne naissance à de nouvelles disciplines (*half-pipe*, *boarder-cross*) qui finiront d'ailleurs par s'imposer également aux skieurs. Le programme des Jeux olympiques d'hiver, moins contraint que le programme d'été, fait une place à cette discipline à partir de 1998, aux Jeux de Nagano (Japon).

Cette rapide généalogie des pratiques cache une histoire institutionnelle plus compliquée. Dès 1987, l'Association française de snowboard (AFS) est créée par des personnalités du snowboard. Elle obtient la reconnaissance du Ministère de la jeunesse et des sports et organise les premières compétitions officielles. En 1990, l'International Snowboard Federation (ISF), implantée à Vancouver (Canada), commence à structurer les compétitions internationales. Mais les acteurs du monde du ski décident de saisir l'opportunité du développement du snowboard. La Fédération internationale du ski organise des compétitions internationales à partir de 1994. Reconnue par le Comité international olympique, elle participe à l'introduction du snowboard dans le programme olympique. Lorsque l'ISF demande la reconnaissance du mouvement olympique, elle se heurte à une fin de non-recevoir car l'institution olympique applique le principe du monopole (Chappelet & Kübler-Mabbott, 2008) au profit de la Fédération internationale de ski. En France, l'AFS signe une convention tripartite avec la Fédération française de ski (FFS), reconnue par la Fédération internationale de ski, et avec le Ministère, pour jouer le rôle de fédération délégataire, c'est-à-dire assurer la sélection des athlètes qui représenteront la France pour les épreuves internationales. Par ce système de convention, l'AFS est étroitement dépendante de la FFS, tant pour la reconnaissance du mouvement olympique que pour ses subventions qui sont versées par le ministère à cette dernière, laquelle les reverse à l'AFS.

Au niveau international, l'ISF finit par disparaître en 2002, l'année où se déroule la 2^e Olympiade, alors que le snowboard est toujours sous la coupe de la Fédération internationale de ski. La cause qu'elle défendait – l'autonomie du snowboard – est reprise, à la fin de la même année, par la World Snowboarding fédération. Aujourd'hui, cette organisation n'est toujours pas reconnue par le mouvement olympique. Elle rassemble pourtant 43 associations nationales de snowboard qui représentent les pays les plus investis dans les sports d'hiver, excepté la France.

En effet, la convention tripartite entre l'AFS, la FFS et le ministère est renouvelée jusqu'en 2006. Cette année-là, l'AFS perd son agrément, lequel est attribué à la FFS l'année suivante, et la FFS cesse de reverser la subvention de l'État pour le développement du snowboard à l'AFS. Cette dernière entre en liquidation judiciaire.

Malgré ses 6000 adhérents, l'AFS était en position de faiblesse d'un point de vue institutionnel. Les représentants des fédérations de ski ont su s'approprier l'activité pour en garder le contrôle. Les enjeux sont de taille : des sportifs de haut niveau, des médailles olympiques, des subventions, le marché de l'enseignement (car l'AFS militait pour un diplôme d'État spécifique au snowboard au lieu d'une polyvalence des moniteurs ski/snowboard).

Le système sportif est bien installé et reconnu, et les nouvelles pratiques, qui cherchent une reconnaissance institutionnelle pour développer une forme de pratique compétitive, sont souvent phagocytées par les institutions en présence, sans pouvoir garder l'autonomie à laquelle elles aspirent.

1.3 Le kitesurf

Le développement du kitesurf est plus récent et s'inscrit dans une forme hybride, entre les activités nautiques et le vol libre (chapitre 13). D. Jallat (2015) a montré comment cette pratique a progressivement émergé, notamment à partir des efforts de mise au point du matériel par d'anciens véliplanchistes. Le tâtonnement des inventeurs les amène à concevoir une multitude d'engins avant d'aboutir au dispositif actuel d'une planche – certaines expériences étaient basées sur la traction d'un catamaran – et d'une voile gonflée, préférée à des formes plus ou moins sophistiquées de cerfs-volants.

À la fin des années 1990, alors que l'activité semble viable et que son succès reste encore dans les discours et les médias mais n'a pas touché un public de masse, les pionniers du kitesurf se tournent naturellement vers la Fédération française de voile pour chercher une reconnaissance institutionnelle de la pratique. En 1998, la Fédération leur impose une fin de non-recevoir, sous prétexte que le funboard présentait assez de complications à gérer.

Face à ce refus, les amateurs de kitesurf se tournent vers la Fédération française de vol libre, en 1998. Cette dernière, déjà penchée dans une réflexion sur son périmètre avec l'introduction des activités de cerfs-volants, accueille volontiers cette nouvelle pratique. Celle-ci partage désormais son matériel puisque, cette même année, un fabricant de voile de parapente est mobilisé pour produire des voiles destinées au kitesurf.

En 2002, la Fédération française de voile révisé sa position mais le Ministère reconnaît l'engagement de la Fédération française de vol libre et lui concède la délégation, en 2003. Au niveau international, il existe une International Kiteboarding Association, créée en 2001. Cette dernière est une organisation intégrée à l'International Sailing Federation qui gère la voile mais reconnaît, comme interlocuteur du kitesurf en France, le comité de la Fédération française de vol libre (Figure 23).

Figure 23. Institutions internationales et nationales de la voile, du kite surf et du vol libre



Si l'histoire du kitesurf se distingue de celle du snowboard, il n'en demeure pas moins qu'il existe des difficultés avérées pour institutionnaliser de nouvelles pratiques de sports de nature qui souhaiteraient intégrer le mouvement sportif. Celles-ci sont souvent mises sous tutelle des institutions existantes.

2. Délégation et compétition : le cas de la spéléologie

2.1 Une opportunité pour la pérennité de la Fédération Française de Spéléologie

La spéléologie est un sport d'aventure qui, de ce fait, a une identité spécifique (McNamee, 2007). Gilli (1995) la définit d'abord par son rapport à son environnement, le milieu souterrain. Pour lui, la spéléologie regroupe l'ensemble des activités qui s'organisent autour du milieu souterrain. Elle rassemble différents usages contemporains des grottes, principalement sportifs, touristiques et scientifiques (Schut, 2007). Si la spéléologie est née en France, à la fin du XIX^e siècle, au sein d'une société savante, elle est, depuis 1963, organisée par une fédération sportive qui conserve des liens avec le monde scientifique. Depuis cette date, cette institution évolue dans un tiraillement permanent entre la volonté de rassembler l'ensemble des personnes qui s'intéressent au milieu souterrain, et sa tutelle sportive (le ministère des sports) dans laquelle toutes ces personnes ne se reconnaissent pas forcément.

Cette permanente remise en question identitaire alimente une crainte : celle d'une institution concurrente qui saurait mieux qu'elle rassembler les amateurs de grottes. Il est important de rappeler que la Fédération elle-même est née de la fusion de deux groupements marqués par des intérêts différents, l'un soutenant une spéléologie scientifique, l'autre une spéléologie plus sportive (Schut, 2004). De plus, au cours des années 1980, une activité de montagne, l'escalade, connaît, en France, semblable développement. Gloria et Raspaud (2006) montrent de quelle manière l'aversion de la majorité des dirigeants de la Fédération Française de Montagne pour les compétitions d'escalade n'a pas empêché la création, en 1985, d'une Fédération Française d'Escalade qui s'est révélée une concurrente sérieuse, capable de mobiliser un nombre croissant d'adeptes.

Cette époque, marquée par le « culte de la performance » (Ehrenberg, 1991), voit la compétition gagner tous les domaines de la vie sociale. Dans ce contexte, différents sports de nature sont soumis à cet exercice, notamment à travers les Jeux pyrénéens de l'aventure (Suchet, Jorand & Tuppen, 2010). Cette manifestation, initiée par quelques passionnés, vise l'organisation d'un événement sportif qui serait le pendant des Jeux olympiques pour un certain nombre d'activités de montagne, habituellement organisées sous une forme de loisirs. Ce serait l'occasion de forger une nouvelle modalité de pratique, dont la médiatisation permettrait la promotion des activités et des territoires touristiques qui les accueillent. Par ailleurs, l'organisation de compétitions pourrait permettre à la Fédération d'obtenir la délégation²⁴⁹ de pouvoirs accordée par l'État, et s'assurer ainsi une position dominante sur la gestion de l'activité.

2.2 Des Initiatives fructueuses

Cette idée de compétition n'est pas une simple fantaisie de dirigeants, elle s'appuie sur un double phénomène : l'évolution des techniques et l'exemplarité étrangère. En premier lieu, les années 1970 ont été marquées par un profond changement technique : l'usage des échelles a été remplacé par la remontée sur corde. Les pratiquants ont dû abandonner un outil relativement usuel, l'échelle, pour adopter des instruments spécifiques et s'approprier une technique corporelle qui permet de remonter sur une corde à moindre effort. Si la logique de l'efficacité s'inscrit dans une gestion énergétique économique d'un effort prolongé dans le cadre d'une exploration souterraine ordinaire, elle peut s'inverser et basculer vers une recherche de rapidité dans un effort chronométré. L'efficacité du geste, les capacités énergétiques, mêlées à d'éventuelles innovations techniques, sont à la base des premières épreuves.

En second lieu, les colonnes de la revue fédérale commencent à publier un article qui rapporte le développement de courses sur corde aux États-Unis²⁵⁰. Ce premier texte, écrit sous une forme suggestive, voit un début de concrétisation quelques années plus tard. A l'occasion du Festival International du Film Spéléologique de La Chapelle-en-Vercors de 1984, un parcours est mis en place au cours duquel les participants doivent franchir des obstacles, artefacts des étroitures et autres obstacles aériens que le spéléologue est amené à rencontrer sous terre, à l'aide de ses instruments. Cette manifestation festive révèle l'intérêt manifeste pour ce type d'activités ludiques.

La question de la compétition reste latente et une opportunité se présente pour l'étudier en profondeur : les spéléologues espagnols organisent des compétitions et invitent leurs homologues qui pratiquent sur l'autre versant des Pyrénées, le Comité Départemental de Spéléologie de Haute-Garonne. Deux compétiteurs participent aux épreuves, accompagnés par des observateurs chargés de juger de l'opportunité de cette forme de pratique. Les résultats sont très positifs pour les Français qui s'inscrivent à la 1^{ère} et 4^e places. L'expérience est renouvelée l'année suivante et les quatre Français engagés s'approprient les trois marches du podium. Les Pyrénéens apprécient

²⁴⁹ En France, le Ministère chargé des sports entretient une relation étroite avec les fédérations sportives. Il existe deux niveaux hiérarchisés de reconnaissance : l'agrément, qui permet de recevoir des subventions de l'État ; et la délégation, qui confère une responsabilité élargie sur l'organisation de l'activité et qui ne peut être attribuée qu'à une seule fédération pour chaque activité sportive.

²⁵⁰ Chabert, J. (1980). Des Courses sur corde ? Pourquoi pas ? *Spelunca*, 3, 140.

positivement le développement de la compétition et projettent d'organiser un dispositif semblable en France.

Le Comité Départemental de Spéléologie de Haute-Garonne se voit confier l'organisation du rassemblement national des spéléologues en 1992. Profitant de l'opportunité, les organisateurs ajoutent, au programme habituel du rassemblement, les premiers championnats de France de spéléologie. Les participants s'affrontent dans différentes épreuves et le vainqueur est désigné. Cette expérience est renouvelée dès l'année suivante, dans le cadre des Jeux Pyrénéens de l'Aventure. Ceux-ci sont le fruit d'une initiative locale en faveur du développement du tourisme sportif dans les Pyrénées. Pour réaliser pleinement ce projet, les épreuves se doivent d'être spectaculaires afin d'attirer les médias.

L'énergie déployée ne laisse pas indifférentes les autorités sportives. Le président du Comité National Olympique et Sportif, N. Paillou, se déplace à Saint-Gaudens pour encourager l'initiative des organisateurs. Néanmoins cette inflexion en faveur de l'orthodoxie sportive n'est pas sans heurter la sensibilité de la communauté des spéléologues qui s'inscrit volontiers en rupture avec les valeurs sociales dominantes (Schut, 2007a).

2.3 Rejet massif de la compétition par les spéléologues

Dès les premières suggestions, au début des années 1980, l'ensemble des arguments opposés à la compétition est posé. En effet, en réponse au premier article à propos des courses sur corde, P. Veyrunes²⁵¹, affirmant représenter un collectif de spéléologues, exprime son opposition à ce type d'activités. Selon lui, ces courses sont susceptibles de faire évoluer la représentation de la spéléologie vers une pratique compétitive, au détriment de l'aspect scientifique. De plus, la médiatisation inévitable des compétitions risque de renforcer la pratique de masse. Or, la surfréquentation du milieu souterrain pose de nombreux problèmes aux spéléologues, à la fois pour des questions d'éventuelles détériorations du milieu, mais aussi d'accessibilité aux grottes. Enfin, le vedettariat et la mise en valeur des exploits sportifs pourraient entraîner de nombreux débutants dans des courses difficiles et donc causer de nombreux accidents. Pour l'ensemble de ces raisons, l'auteur rejette en bloc toute forme de compétition en spéléologie. Le poids de ces arguments est incertain car les opposants aux compétitions peuvent devenir minoritaires face au développement d'une forme de pratique compétitive, comme l'a montré l'évolution du judo (Gray-Carr, 1993).

L'organisation du premier championnat de France à Saint-Gaudens se fait sous les protestations d'une frange des pratiquants qui brandit des pancartes pour condamner cette forme de pratique. L'argumentaire est d'autant plus fort que les responsables ont choisi d'organiser les épreuves sous terre, dans des conditions réelles de pratique. Ainsi, les aspects négatifs apparaissent vite clairement : le passage répété des concurrents et des juges sur un même lieu révèle les nuisances environnementales, tandis que les fautes réalisées par les compétiteurs pour être plus performants vont à l'encontre de leur sécurité. Les protestations se prolongent à l'issue de la manifestation. La revue *Spéleo*, organe de presse qui ne dépend pas de la Fédération, accorde une place importante à ce sujet. Dès le mois de septembre, une interview du

²⁵¹ Veyrunes, P. (1981). Des Courses sur corde... pourquoi ? *Spelunca*, 3, 4.

vainqueur des épreuves révèle la distinction fondamentale entre la spéléologie et le parcours sportif proposé :

- J. Marbach: Te voilà 'champion de France' ?

- C. Clary: Je récuse cette appellation! Elle est complètement ridicule. [...] il est évident que le style des épreuves était destiné à distinguer les plus forts physiquement. Pas les meilleurs spéléos.

Cette réaction est révélatrice, même pour les compétiteurs, le meilleur spéléologue n'est pas le plus rapide. Par extension, la spéléologie ne saurait se réduire à une performance physique. La lecture des revues de spéléologie révèle le désintérêt manifeste des pratiquants pour des performances en termes de rapidité. Les seules « performances » sont liées à l'exploration de nouveaux réseaux ou de nouvelles cavités. Ainsi, la découverte du milieu prime sur l'effort physique nécessaire à son exploration.

Cependant, la réaction isolée du champion ne saurait voiler le débat de fond qui alimente largement l'ensemble de la communauté. Un sondage est organisé pour permettre l'expression de chacun et situer quantitativement l'ampleur du phénomène. Les résultats sont clairs : 75% se prononcent défavorablement par rapport aux épreuves organisées à Saint-Gaudens et 66% sont opposés à toute forme de compétition en spéléologie. Les réactions hostiles, en amont et pendant les épreuves, et le dossier complet publié par *Spéleo*, sont révélateurs : une large majorité des pratiquants s'oppose à la compétition, et même ceux qui s'y adonnent n'en partagent pas fondamentalement les valeurs.

Dans ce contexte, les dirigeants fédéraux sont confrontés à un cruel dilemme, partagés entre la reconnaissance institutionnelle et celle de leurs membres. Ils finissent par renoncer aux formes compétitives et résistent ainsi plus fortement à la norme sportive que ne peuvent le faire d'autres activités physiques (Pfister, 2007).

2.4 Résister à la norme sportive

Il est intéressant de noter les facteurs qui favorisent le développement de la sportification d'une pratique et ceux qui la freinent. Ici, le développement d'une technique de progression sur corde semble offrir un support propice à la mise en œuvre de la compétition, notamment en décontextualisant la pratique de son milieu naturel, à l'image des structures artificielles d'escalade, et en focalisant l'attention sur les aspects techniques et physiologiques. Dès lors que cette forme de pratique compétitive pénètre sous terre, elle heurte les valeurs fondamentales des pratiquants.

Au-delà de l'initiative ludique initiale, les spéléologues sont conscients des enjeux de la sportification. Plus attachée à préserver l'environnement souterrain et à conserver le rapport à la grotte au centre de ses valeurs, la grande majorité de la communauté rejette le modèle sportif. Par ce moyen, les membres de la Fédération Française de Spéléologie reviennent en arrière dans le processus de sportification de l'activité dont les conséquences sur l'identité de la pratique seraient beaucoup trop importantes, comme Aubel (2005) l'a analysé pour l'escalade. En parallèle, un enjeu fort se situe au niveau des institutions. Le système sportif, en relation avec l'Etat, tend à normaliser les activités physiques qui souhaitent bénéficier des mêmes droits. De ce fait, il exerce une pression symbolique tendant à dénaturer certaines activités qui n'ont pas émergé

dans une logique sportive. La spéléologie s'est inscrite dans un processus d'*extériorisation* (Renson, 1998) qui lui a permis d'acquérir la reconnaissance institutionnelle. Le repli très rapide vers ses valeurs originelles n'a pas remis en question les prérogatives de la Fédération et lui permet de se situer dans une *médiorientation*, légalement reconnue au sein de l'institution sportive, mais culturellement en décalage. Ainsi, même si elle semble fortement ancrée dans les institutions, la spéléologie résiste au processus de standardisation qu'implique une mise en forme compétitive.

* * * * *

Sports de nature et compétition : le mariage ne semble pas impossible, dans la mesure où plusieurs activités choisissent de s'engager dans cette voie, mais parfois au prix de leur identité. L'exemple du snowboard est caractéristique : en France, l'activité n'existe plus avec une organisation propre créée à l'initiative de ses pratiquants mais à travers la Fédération française de ski. Quelle que soit la forme que prend l'institutionnalisation, il apparaît clairement qu'elle passe par une reconnaissance des instances administratives françaises, la délégation par l'État, et des instances sportives internationales : fédérations internationales et Comité international olympique. Cette reconnaissance amène une normalisation des fonctionnements et l'application uniforme du modèle sportif.

Dans certains cas, cette concession est inacceptable pour les pratiquants, comme l'a montré l'exemple de la spéléologie. Dans d'autres cas, les instances qui gèrent la compétition s'isolent de la masse des pratiquants. Quand l'AFS revendiquait 6000 adhérents dont 3000 coureurs, il ne faut pas comprendre que 50% des pratiquants du snowboard sont des compétiteurs mais que les centaines de milliers de pratiquants ne rejoignent pas l'AFS.

De plus, il est intéressant d'interroger également ces mutations sous l'angle de la pratique. Les épreuves des compétitions reflètent-elles la pratique de l'activité ? À ses débuts, le snowboard était étroitement lié à la pratique du hors-piste. Par la suite les compétitions de *half-pipe* ou de *boarder-cross* ont donné lieu à un modelage de la montagne/de la neige pour répondre à des formes artificielles définies par les règlements. Il est clair que la mise en forme compétitive devient un univers déconnecté de la pratique ordinaire.

Pour autant, le lien avec l'environnement, dont nous avons défendu qu'il est le caractère originel de ces activités, perdure-t-il ? La standardisation des conditions de pratique, les règlements sportifs, la sécurité des pratiquants et la médiatisation des épreuves tendent à réduire l'aléa naturel au profit d'un aménagement plus ou moins poussé. Outre les façonnements des pistes de snowboard évoqués ci-dessus, l'escalade a profondément modifié son rapport à l'espace : des structures artificielles ont remplacé les falaises et les rochers. Dans ce cas, le rapport à l'environnement est réduit à néant et remet en cause l'identité de l'activité comme sport de nature. Si toutes les compétitions se font sur des structures artificielles, celles-ci accueillent aussi la pratique de loisirs. Aussi, la compétition n'est pas seule responsable de cette mutation. Les activités nautiques semblent les mieux préservées. Certes, les trajectoires sont imposées par des bouées mais l'aménagement du milieu reste, de ce fait, très limité.

Chapitre 14

Gestion des risques et normalisation des équipements

Le chapitre 11 a permis d'évoquer la médiatisation des exploits et de certaines tentatives dramatiques qui ont occasionné des décès. La vision de cette forme de violence n'est plus acceptée dans une société aseptisée (Elias, 1973). Dès lors, l'État, qui a le devoir d'assurer la protection de ses citoyens, intervient pour l'organisation des secours ou la normalisation des équipements afin de garantir la sécurité des personnes.

Ainsi, l'organisation des secours évolue considérablement au cours du siècle. Initialement, les accidents en montagne occasionnaient une organisation des secours qui relevait de la solidarité entre alpinistes ou de la solidarité des populations au sens large. Les décès parmi les guides occasionnaient souvent des collectes de fonds, au sein du Club alpin français, au profit des veuves. Le développement de ces pratiques a placé l'État face à ses obligations et l'a incité à intervenir. (Zuanon, 2002) L'intervention dans les secours est un sujet délicat qui questionne régulièrement les pratiques et leur rapport au risque. La prise de risque volontaire des sportifs doit-elle être assumée par la collectivité ? Cette problématique a donné lieu à de multiples développements que nous ne questionnerons pas ici.

Notre argumentation se tourne vers un travail de prévention réalisé sous deux formes : d'une part, la gestion locale de l'accidentologie et l'application du principe de précaution ; d'autre part, la normalisation des équipements pour prévenir tout risque lié au matériel utilisé. Ces deux focales sont très parcellaires pour aborder un sujet qui a fait l'objet de nombreux travaux, tant dans le domaine du droit (Yolka, 2015) que de la psychologie (Le Scanff, 2000 ; Vermeir & Reynier, 2008) et de la sociologie (Soulé, 2004) et qui, du reste, ouvre encore de nombreuses perspectives d'étude. Aussi, notre intention se réduit à aborder le sujet pour en montrer quelques facettes et inciter à des travaux futurs. En effet, la problématique des secours est révélatrice de l'identité des pratiques autant que de la représentation et de la gestion des activités.

1. Accidentologie et réglementation de l'accès aux sites de pratique

1.1 L'accidentologie

Le développement du canyoning (chapitre 12) a été très rapide et s'est malheureusement accompagné d'accidents mortels qui ont défrayé la chronique. Cette mortalité a mis en tension le système politique qui a dû réagir. La réaction s'est faite à plusieurs niveaux. Au niveau national, l'activité a été prise en charge par le mouvement sportif en coordination avec le Ministère en charge des sports, et ces acteurs ont pu définir les obligations de qualification pour les moniteurs. Au niveau local, les acteurs ne disposent pas des mêmes prérogatives mais d'un pouvoir de police, réparti entre le préfet et le maire. Eux aussi ont dû réagir, avec leurs propres outils, aux premières vagues d'accidents et autres conflits d'usage nés de la fréquentation assidue des canyons.

La sécurité des pratiquants est questionnée à chaque nouvel accident et, systématiquement, les préfets et/ou les maires sont amenés à réfléchir à leurs responsabilités. Dans les Pyrénées Orientales, le nombre d'accidents, parfois mortels, ne cessait de croître : deux en 1986, huit en 1989, quatorze en 1992. Dans les Alpes Maritimes, la rédaction de l'arrêté préfectoral a été accélérée par la mort de trois adolescents dans la clue du Raton en 1995. La mère de l'une des victimes, qui avait aussi la responsabilité des deux autres jeunes gens au moment des faits, a engagé une procédure judiciaire contre le guide. Puis elle a porté plainte contre X pour « manquement à une obligation de prudence » lorsqu'elle a découvert, dans le guide « Clues et canyons » du Conseil Général des Alpes-Maritimes, que la clue du Raton figurait dans les courses proposées. Sa plainte visait le maire de Beuil, commune sur laquelle s'étend le canyon et, à défaut, le préfet. Dans les Alpes-de-Haute-Provence, la situation était moins alarmante mais les accidents étaient aussi de plus en plus fréquents. De plus, les secours sont coûteux pour la collectivité car, bien souvent, l'hélicoptère s'avère indispensable. Les accidents sont un souci majeur pour le responsable politique car, que ce soit le maire, à l'échelle de la commune, ou le préfet, à l'échelle du département, ces hommes sont responsables de la sécurité des individus²⁵². La multiplication des accidents de canyoning a donc fini par constituer un stress pour le système politique.

1.2 Prévention des accidents : information et encadrement

La première mesure de sécurité est la prévention, laquelle passe par l'information des pratiquants. Le conseil général des Alpes-Maritimes a ainsi financé la publication d'une brochure touristique contenant la description des principaux canyons du département ainsi que les mesures de sécurité à prendre. Toujours dans les Alpes-Maritimes, le conseil général a financé l'équipement des principaux canyons du département. Il a financé également des panneaux de balisage pour indiquer les entrées et sorties des canyons. Par ces actions, le département a pris ses responsabilités par rapport au canyoning mais s'est aussi déchargé de toute responsabilité en cas

²⁵² Cf. Code des Collectivités Territoriales.

d'accident pour manquement aux règles édictées. Dans les Pyrénées, des équipements ont aussi été subventionnés par les collectivités territoriales. Dans les Alpes-de-Haute-Provence, le conseil général et le comité départemental du tourisme ont subventionné la réalisation d'un topoguide des canyons du département.

Dans chacun des arrêtés préfectoraux, ces mesures sont complétées par des prescriptions relatives à la sécurité. Dans les Pyrénées-Orientales, l'arrêté préfectoral n°335-92 du 3-3-1992 réglementant la pratique de la descente des gorges et cascades du département, précise, dans son article 1^{er}, les conditions d'équipement nécessaires à la pratique. Il insiste même, dans son article 5, sur la nécessité de souscrire une assurance. Peu après, le Ministère de la Jeunesse et des Sports a diffusé l'instruction n°92-073 du 27-03-1992 précisant les recommandations pour la pratique de la descente de canyon. Celles-ci indiquent comment préparer une sortie en toute sécurité. Lorsque paraît le premier arrêté préfectoral portant réglementation de la descente de canyons dans le département des Alpes-de-Haute-Provence, le 21-06-1994 (n°94-1096), l'article 4 précise les prescriptions relatives à la sécurité. Dans les Alpes-Maritimes, où l'activité est réglementée par l'arrêté préfectoral du 30-04-1996 (n°96-196), les recommandations de 1992 ont été reprises dans les articles 4, 5 et 6. Pour compléter le dispositif et faciliter les interventions de secours, des limitations horaires obligent tous les canyonistes à rentrer avant 18 heures dans les Alpes-de-Haute-Provence, avant 17 heures pour certains canyons des Alpes-Maritimes tandis que, dans les Pyrénées-Orientales, seul le canyon du Llech, site le plus fréquenté et le plus touché par les accidents, fait l'objet d'une réglementation horaire : l'arrêté n°336-92 du 3-3-1992 précisant qu'aucun départ ne doit être effectué après 15 heures.

Les responsables politiques sont garants de la sécurité du public sur leur territoire mais les professionnels sont les premiers responsables de leurs groupes. Le politique entend bien leur restituer leur part de responsabilité. Face à l'augmentation des accidents s'est posé le problème de la responsabilité. La loi du 16-07-1984 n° 84-610, relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives, précise dans son article 43 que « Nul ne peut enseigner, encadrer ou animer contre rémunération une activité physique ou sportive (...) s'il n'est titulaire d'un diplôme inscrit, en fonction du niveau de formation auquel il correspond et des professions auxquelles il donne accès, sur une liste d'homologation des diplômes des activités physiques et sportives ». Or, il n'existait, à ce moment-là, aucun brevet d'état d'éducateur sportif de canyoning et l'activité, de par son développement récent, n'apparaissait pas dans les prérogatives d'un diplôme existant.

Face à ce problème, le département des Pyrénées-Orientales est le premier à réagir. En effet, l'arrêté préfectoral n° 335-92 du 3-3-1992 réglementant la pratique de la descente des gorges et cascades du département, précise, dans son article 2, le type de diplôme autorisant l'encadrement de groupes. Cependant, il faudra attendre 1995 (arrêté du 23-01-1995) pour que la question des diplômes permettant l'encadrement contre rémunération d'un groupe fasse l'objet d'une réglementation étatique. Dans les Alpes-de-Haute-Provence, l'arrêté de 1994 ne fait pas mention des diplômes nécessaires à l'encadrement. Dans l'arrêté des Alpes-Maritimes de 1996, l'article 7 précise les diplômes ouvrant droit à l'encadrement contre rémunération. Cet article reprend la réglementation nationale de 1995.

La sécurité est un thème omniprésent dans la réglementation locale et nationale. Elle suffit, à elle seule, à motiver la rédaction d'un texte. La décision politique relative aux risques répond à une demande générale de sécurité mais, surtout, elle permet au politique, maire ou préfet, d'évacuer un stress qui le menace. La mise en cause directe

du politique ainsi que le phénomène de société sous-jacent placent cette décision au premier rang. De fait, la sécurité est le seul point sur lequel l'État soit intervenu en matière de canyoning.

Au niveau du mouvement sportif, trois fédérations partagent la gestion de l'activité : les fédérations de canoë kayak, de montagne et escalade, ainsi que de spéléologie. La fédération de spéléologie semble la plus active dans ces débats. Depuis le 18 juin 1986, une équipe se consacre exclusivement à l'activité canyoning au sein de la fédération. Très tôt, la Commission Canyon de la Fédération française de spéléologie prône le libre accès aux canyons. Les fédérations ont été systématiquement consultées pour l'élaboration des arrêtés. Elles réclament la liberté d'accès aux canyons. Cependant, elles n'ont pas beaucoup de soutien pour appuyer leurs demandes. En effet, les canyonistes ont un « mode d'organisation à faibles contraintes » (Pociello, 1994, p. 167) qui exclut bien souvent l'affiliation à une fédération. Ainsi, il est difficile d'évaluer le nombre de personnes concernées par cette pratique. Le soutien apporté aux exigences des fédérations en est d'autant plus faible. D'autre part, les professionnels du canyoning tentent eux-mêmes de défendre leur liberté de travail. L'arrêté des Alpes Maritimes du 30-04-1996 fait l'objet d'un recours devant le tribunal administratif par la compagnie des guides du Mercantour mais celle-ci est déboutée.

1.3 Restriction d'accès aux sites de pratique

La rédaction des arrêtés préfectoraux ayant pu être confiée aux services de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, le canyoning a un soutien au sein même du système politique. Le Ministère de la Jeunesse et des Sports et ses agents défendent les principes de la loi du 16 juillet 1984 qui stipule, dans son article 1^{er}, que le développement des activités physiques et sportives « est d'intérêt général et leur pratique constitue un droit pour chacun, quels que soient son sexe, son âge, ses capacités ou sa condition sociale. ». Ce soutien a été particulièrement important dans les Pyrénées Orientales pour l'arrêté préfectoral n°335-92 du 3-3-1992. En effet, la rédaction de ce texte n'a pas donné lieu à une consultation systématique de tous les acteurs, c'est pourquoi seules les préoccupations liées à la sécurité y apparaissent ; les canyons interdits et les restrictions temporelles ne figurent pas dans cet arrêté rédigé par et pour des sportifs.

Notre analyse révèle que les exigences de chacun des acteurs ont bien été prises en compte, dans la mesure où ceux-ci ont été consultés, mais souvent seulement en fonction du soutien qui les accompagnait ou du stress qu'elles engendraient. Ainsi, les mesures visant à assurer la sécurité figurent au premier plan de ces textes, avec les conditions de diplômes donnant accès à l'encadrement contre rémunération de la pratique. Ces mesures soulagent d'un stress important les responsables politiques des trois départements les plus concernés par les accidents de canyoning. Les écologistes ont obtenu la préservation de certains canyons par leur interdiction. Ils ont eu un écho particulièrement favorable dans les Alpes-de-Haute-Provence, département où ils avaient le plus de soutien. Enfin, les canyonistes – appuyés par les fédérations de canoë kayak, de montagne et escalade, et de spéléologie, par les professionnels et par le développement économique qui les accompagne – ont conservé une certaine liberté de pratique, même si elle s'en est trouvée réduite.

Les arrêtés préfectoraux marquent la fin d'une période dans l'histoire du canyoning. Par rapport aux espaces, la période d'exploration et de découverte a laissé place à l'exploitation intensive de quelques sites connus et aménagés à cet effet. Comme le dit très justement G. Vigarello (1981, p. 247), « il demeure que l'espace de fugue est essentiellement un espace géré ». Par rapport au public concerné, la poignée de montagnards et de spéléologues est submergée par la foule de touristes à la recherche de plaisir. Les fédérations et les professionnels prennent conscience de la nécessité de s'organiser pour mieux défendre l'activité. Comme nous l'avons vu, la compagnie des guides du Mercantour a tenté, sans succès, d'annuler l'arrêté des Alpes-Maritimes de 1996. Cependant, peu après, le syndicat des professionnels du canyon en Pyrénées Roussillon a obtenu l'annulation des arrêtés préfectoraux relatifs à la pratique du canyoning dans les Pyrénées-Orientales de 1997 (n° 1851, 2143 et 2777).

Cette étude met en évidence que les choix politiques ne relèvent pas seulement d'un choix rationnel, mais également d'un compromis. « Certes la politique doit satisfaire l'exigence primordiale de garantir l'ordre, en vue de rendre possible la vie en commun. (...) Mais elle doit aussi répondre aux demandes de liberté, d'égalité, de fraternité et de justice. » (Berthoud, 2000, p. 6). Les arguments que nous proposons sont, en partie, issus du jugement du tribunal administratif de Montpellier du 23-06-2000 annulant les arrêtés réglementant la pratique du canyoning n° 1851, 2143 et 2777 de 1997 du préfet des Pyrénées-Orientales. Il apparaît, en général, que les interdictions de pratique étaient insuffisamment fondées pour justifier des mesures d'une portée aussi générale. En effet, les interdictions pour des raisons écologiques ne s'appuyaient sur aucune étude scientifique rigoureuse et longitudinale. Le plus souvent, de simples présupposés, largement soutenus, étaient à l'origine des décisions. La rationalité a trop souvent laissé place à l'« heuristique de la peur », à savoir l'obligation d'envisager les conséquences potentiellement funestes de nos actions dans un futur très lointain...» (Bourg, 2000, p. 10). L'accès aux sites de pratique est une facette importante des sports de nature, et les blocages dont ils sont l'objet représentent une contrainte importante pour les pratiquants et les professionnels. Une autre contrainte, concernant leur matériel, cette fois, va encore endiguer leur pratique.

2. La normalisation des équipements : le cas du matériel de protection des chutes utilisé dans les sports de montagne

La sûreté fait partie des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. À ce titre, l'État, responsable de la sécurité des personnes, s'attaque à tous les risques qui menacent ses administrés. Les accidents du travail n'échappent pas au regard vigilant des technocrates et soulèvent à leur tour la focalisation de l'administration. Un certain nombre de normes et de règles viennent garantir aux salariés leur protection. Or, les équipements de protection individuelle²⁵³ (EPI) que portent les travailleurs ne sont pas étrangers aux amateurs de pratiques sportives. P. Peretti-Watel (2010) montre, en

²⁵³ Un EPI est un Équipement de Protection Individuelle, c'est-à-dire un dispositif préservant une personne d'un risque menaçant sa sécurité. Il existe trois catégories d'EPI, ceux protégeant contre des : Catégorie I : Risques légers, petits chocs mécaniques, rayonnement solaire (par exemple : gants, lunettes de protection, etc.) ; Catégorie II : Risques intermédiaires (par exemple : casque (hors véhicules motorisés), gilets de sécurité contre la noyade, etc.) ; Catégorie III : Risques graves ou mortels (par exemple : parachutes de secours pour parapente, équipements qui protègent des chutes en hauteur, etc.).

s'appuyant sur les travaux de D. Le Breton (1991) notamment, que la problématique du risque se pose autrement dans le cadre des pratiques sportives. Il met clairement en évidence que le sportif prend volontairement des risques en défiant la nature dans un environnement hostile. Pour optimiser ses chances de réussite, il s'appuie sur un matériel sophistiqué qui lui permet de faire face à des situations difficiles. Le matériel n'est pas le facteur de risque mais, au contraire, le meilleur allié pour survivre.

Nous adopterons un point de vue restreint aux EPI liés à la protection des chutes en hauteur. Le risque morbide encouru leur vaut un classement dans la classe III, qui reste encore aujourd'hui dans le champ du Code du Travail, alors qu'un certain nombre d'EPI de classe I et II relèvent désormais du Code du Sport²⁵⁴. Plus précisément, nous nous focaliserons sur la spéléologie dont la pratique requiert un grand nombre d'EPI. Nous ne manquerons pas de souligner ponctuellement la situation que connaissent les activités de montagne qui utilisent le même matériel. Pour répondre à nos interrogations, nous nous sommes attachés à travailler à partir des textes de lois (communautaires et français) et des normes qui en découlent, produites sous l'égide de l'Agence Française de Normalisation (AFNOR). Pour comprendre leurs genèses et leurs évolutions, nous nous sommes employés à rassembler un ensemble hétérogène de documents²⁵⁵ et à mener des entretiens²⁵⁶ auprès des acteurs du mouvement sportif et du secteur de l'industrie des articles de sport, responsables de la mise sur le marché des équipements en question.

2.1 Un débat élargi

Le premier temps est un moment particulier, dans la mesure où la crise juridique est la plus forte tandis que la réaction des spéléologues est noyée. La majorité des pratiquants n'est pas au fait des évolutions législatives et seuls quelques représentants de la Fédération Française de spéléologie (FFS) sont mobilisés. Il faut reconnaître que les enjeux dépassent largement ceux propres à la pratique, pour toucher un public beaucoup plus large de sportifs et de travailleurs. Dans ce contexte, les élus de la Fédération participent à un débat législatif et centralisé sans avoir un poids particulier dans les négociations.

Les règles définies par les institutions sportives constituent un ordre juridique international qui s'impose aux pratiquants. Cet ordonnancement est si séduisant que les sportifs et leurs dirigeants oublient parfois que leurs règles restent du domaine privé et qu'elles s'inscrivent dans un ordre juridique plus vaste qui s'impose à eux, même si l'interpénétration des règles de droit est parfois plus complexe (Karaquillo, 1997). La législation communautaire a déjà vigoureusement rappelé à l'ordre les acteurs du sport²⁵⁷.

Dès 1992, la directive européenne sur les EPI est traduite dans le Code du Travail. Mais il faut attendre le décret n°94-689 du 5 août 1994, pour que le matériel lié à la

²⁵⁴ Article R 322-27 du Code du Sport, liste détaillé en annexe III-3.

²⁵⁵ Courrier, procès-verbal des services de la répression des fraudes, forums sur Internet, etc.

²⁵⁶ Au total, six entretiens ont été réalisés auprès du Ministère des Sports, de la Fédération des Industriels et Fabricants d'Articles de Sport, de la Fédération Française de Spéléologie et de la Fédération Française de Montagne et d'Escalade.

²⁵⁷ On peut citer le désormais célèbre arrêt Bosman, qui a bouleversé l'organisation du sport professionnel européen (Jeyrenaud et Kesenne, 1997 ; Gouguet, 2004).

pratique sportive ou de loisir soit explicitement rattaché à la législation sur les EPI. Le monde sportif est touché de plein fouet par une législation très contraignante, liée à la conception et à la gestion du matériel, impulsée initialement par une directive européenne destinée à la protection des travailleurs.

Ainsi, la législation sur les EPI, commune aux secteurs sportifs et professionnels, paraît logique et peu encline à initier une controverse. Pourtant, la lecture attentive des règles instituées montre une limite importante. Le Code du Travail prévoit deux cas, les EPI neufs et d'occasion. Le problème se pose pour le matériel d'occasion qui est prêté ou loué par les milliers de clubs et d'éducateurs sportifs professionnels à leurs adhérents ou clients respectifs. Il s'avère que le Code du Travail²⁵⁸ interdit la vente, la location, la mise à disposition ou la cession de plusieurs familles d'EPI qui relèvent de la 3^e catégorie, dont l'ensemble des équipements qui protègent contre les chutes en hauteur. De cette façon, les clubs et les professionnels d'activités qui se déroulent en milieu vertical sont en infraction. En pratique, tous les clubs associatifs disposent d'un lot de matériel, que ce soit des équipements individuels prêtés aux jeunes recrues ou du matériel collectif mis à disposition des plus aguerris. Ainsi, l'ensemble des responsables associatifs a le choix entre l'arrêt de l'activité de leur club ou l'infraction permanente, avec les responsabilités que cela implique. Le cas des professionnels est encore plus flagrant puisque la totalité de leur activité se déroule avec du matériel qu'ils louent ou mettent à disposition de leurs clients. Les 5.000 guides de montagne et éducateurs sportifs concernés²⁵⁹ ont le même choix de changer de métier ou de poursuivre en infraction.

La législation sur les EPI comporte également un important volet sur les conditions de mise sur le marché des produits. Aussi, les industriels suivent attentivement l'évolution législative. La Fédération des Industriels et des Fabricants d'Articles de Sport prend conscience des enjeux sous-jacents et sa directrice, C. Trachtenberg, mobilise ses adhérents. Parmi eux, certaines entreprises ont acquis une position de leader mondial du secteur, notamment Béal reconnu pour la qualité de ses cordes, ou Petzl réputé pour ses lampes frontales mais aussi pour la valeur de ses équipements mécaniques. Ces deux entreprises produisent majoritairement des équipements à destination des sportifs mais consacrent aussi une partie de leurs activités au matériel professionnel. C. Trachtenberg²⁶⁰ cherche à mobiliser les acteurs concernés autour du dossier ; elle est rejointe par les fédérations sportives et les syndicats de professionnels. Cette action commune est motivée par une idée générale : ne pas compromettre la pratique des activités sportives. Cette vaste cause réunit les industriels qui cherchent à préserver leur marché, et les organisateurs de la pratique, associatifs ou professionnels, qui veulent conserver leur mode de fonctionnement. Les clivages qui pourraient exister entre les acteurs sont noyés dans une revendication plus large qui les réunit. Les spéléologues sont présents dans ce collectif, sans y occuper une place privilégiée.

Ce groupe de pression est réuni autour des ministères chargés des sports et du travail, pour réfléchir à un aménagement législatif. Les réunions se succèdent lentement et ce n'est qu'en 2004, après une décennie passée dans une ignorance légale, que paraît un décret²⁶¹ succinct qui prévoit que les EPI d'occasion mentionnés (casques de cavaliers

²⁵⁸ Article R233-155.

²⁵⁹ Ensemble des diplômés dans les activités suivantes : haute montagne, canyon, spéléologie, escalade. Source : PRNSN, 2005.

²⁶⁰ Entretien téléphonique du 4 février 2011.

²⁶¹ N°2004-249 du 19 mars 2004.

et équipements de protection contre les chutes en hauteur) peuvent être mis à disposition ou loués pour la pratique d'activités non professionnelles sportives ou de loisirs. Ainsi émerge la formalisation législative de l'exception sportive.

Une étape clef s'achève. Les nombreux acteurs du sport mobilisés ont obtenu gain de cause. Mais cette victoire sur un principe général ouvre la porte à une multitude de pratiques. Alors que certains industriels exploitent ce cadre législatif pour proposer de nouveaux produits de gestion du matériel à leurs clients et justifier un renouvellement plus fréquent des EPI, comment s'organise la vie dans les clubs sportifs associatifs ? L'acceptation du principe de location et mise à disposition des EPI est-elle suffisante pour considérer que le cadre législatif s'est adapté aux pratiques ? L'exception sportive législative a-t-elle conforté les usages des pratiquants ? La suite de notre travail s'attache à étudier la mise en application de la législation dans les clubs de la FFS.

2.2. Un système contraignant

- Une norme expérimentale au profit d'un dialogue

L'adaptation de la règle de droit ne soustrait pas le monde sportif à la législation sur les EPI. Au contraire, le décret de 2004 amorce la mise en œuvre de l'ensemble des dispositions relatives aux EPI. Les acteurs des fédérations et le Ministère chargé des sports ont conscience que l'application de l'ensemble des règles qui accompagnent le texte risque de poser quelques difficultés aux clubs. C'est pourquoi, le Ministère engage des travaux pour la rédaction d'une norme encadrée par l'AFNOR. Dans ce cadre, se réunissent les fabricants d'articles de sport, les fédérations sportives, les professionnels, ainsi que différents services d'État. L'objectif de cette commission est de définir des règles de gestion du matériel pour les professionnels et les clubs, qui mettent en adéquation le droit et les pratiques des clubs. Concrètement, il s'agit de formaliser un suivi rigoureux des EPI à travers l'instauration d'un registre spécifique qui était jusqu'alors réalisé de manière plus ou moins structurée dans les clubs. La concertation avec l'ensemble des acteurs du sport au sein de l'AFNOR confère, au travail sur la norme, un cadre plus propice pour se faire entendre et faire fléchir les règles de droit vers les pratiques des clubs, dans la limite des lois en vigueur.

Le travail mené permet la rédaction d'une norme expérimentale²⁶², en juin 2004. Ce texte provisoire permet aux acteurs de l'éprouver pour, éventuellement, la faire évoluer. En effet, il est prévu un délai de deux ans pour recueillir les observations des usagers avant d'engager le texte dans un processus d'homologation. De cette manière, il apparaît clairement que la norme se veut adaptable et adaptée aux usages des clubs. Pour favoriser sa mise en œuvre, les fédérations sportives produisent des recommandations qui sont largement diffusées à leurs associations affiliées²⁶³ et adaptent encore légèrement la norme à la réalité des clubs, pour leur faciliter l'ouvrage. Néanmoins, les recommandations fédérales établies à partir de la norme expérimentale définie, ne sont pas tout à fait en phase avec le droit du travail. En effet,

²⁶² Norme AFNOR XP S72-701.

²⁶³ Le texte de la norme est payant ; c'est pourquoi les recommandations fédérales sont le support privilégié des clubs. Sur le fond, les différents textes sont identiques.

le travail préparatoire sur la norme a précédé la publication du décret de 2004. Aussi, un élément du texte a échappé aux acteurs : la mise en place d'un certificat de conformité par lequel le responsable du matériel atteste personnellement que l'EPI mis à disposition est conforme aux dispositions techniques qui lui sont applicables. Cette omission rejaillit rapidement sous le regard vigilant des agents de la DCCRF qui réalisent des contrôles en 2007²⁶⁴.

Pour répondre aux exigences de la loi et ne pas alourdir le fonctionnement des clubs, la norme s'enrichit d'une disposition supplémentaire. La fiche de suivi des EPI, proposée en annexe de la norme et reprise dans les recommandations fédérales, intègre le certificat de conformité à la suite des tableaux consignants les contrôles périodiques²⁶⁵. Si l'évolution de la norme est, bien entendu, le fait de son nécessaire respect du droit du travail, l'intégration du certificat de conformité, tel qu'il est pensé, a bien pour but de simplifier le fonctionnement de la gestion du matériel par les clubs. Les recommandations fédérales sont immédiatement actualisées. On assiste donc à une adaptation de la mise en œuvre du texte à l'organisation humaine et matérielle des associations sportives. L'exception sportive se concrétise... mais la situation ne fait pas l'unanimité.

Les spéléologues, à travers le président de la Fédération, manifestent une opposition de principe à la rédaction du certificat de conformité. « Le code du travail prévoit également la présentation d'un certificat de conformité pour chaque EPI mis à disposition de chaque utilisateur. Le signataire d'un tel document, engageant sa responsabilité, atteste que le matériel concerné répond bien aux « dispositions techniques qui lui sont applicables ». Ces dispositions techniques recouvrent entre autres les caractéristiques de résistance initiale du matériel que le fabricant est tenu de respecter en vue de sa mise sur le marché. Or, les vérifications indiquées par les fabricants dans la notice d'utilisation sont de nature visuelle, tactile et fonctionnelle et elles ne permettent donc pas d'attester que la résistance des dits équipements répond bien toujours aux dispositions techniques initiales. Il est par conséquent impossible voire malhonnête d'exiger de nos pratiquants qu'ils signent ce document. »²⁶⁶

En effet, la réalisation d'un pareil document pose plusieurs problèmes : d'abord la nécessité de former un responsable pour réaliser ces missions ; ensuite et surtout, compromettre la responsabilité civile et pénale d'un bénévole en cas d'accident. Certes la mise en cause de cette personne doit faire l'objet de la démonstration d'une faute. Mais la nature même du matériel, son usage et les conditions de mise au rebut définies par les constructeurs, rendent la tâche quasi-impossible pour une raison simple : le responsable du matériel ne peut contrôler à tout moment l'usage qui est fait des équipements par l'ensemble des membres du club. Les spéléologues sont plus virulents car ils sont plus vulnérables par rapport à cette législation et, peut-être, moins influents sur l'évolution des textes par rapport à leur pratique. Aussi, même si les clubs ont fait remonter aux fédérations leurs difficultés pour produire un certificat de conformité, la situation relève peut-être davantage d'une mise en application de la loi

²⁶⁴ Nous avons eu connaissance d'un contrôle dans un club de spéléologie et de plusieurs contrôles dans des clubs de la Fédération Française de la Montagne et d'Escalade et de la Fédération Sportive et Gymnique du Travail. Ces dernières fédérations n'ont pas recensé précisément le nombre d'associations visitées.

²⁶⁵ Norme NF S72-701.

²⁶⁶ Courrier du 12 octobre 2007 de B. Lips, président de la FFS, à R. Bachelot, Ministre de la Santé et des Sports.

que d'une normalisation des pratiques des clubs, comme en atteste la protestation des spéléologues.

- **Constatation et contestations**

Chez les spéléologues, les premiers observateurs avertis de la législation sur les EPI se manifestent rapidement. Nous nous attarderons sur le discours d'Eric Sanson²⁶⁷ qui rédige un argumentaire²⁶⁸ cohérent à l'encontre de la normalisation car, selon lui, elle ne peut pas, dans le cadre légal dans lequel elle s'inscrit, s'adapter à la réalité des clubs. « Les recommandations qui doivent suivre l'esprit de la norme, doivent également prendre en compte la spécificité de l'activité spéléo. Il faut noter de toute évidence, que le matériel collectif ne correspond absolument pas à des EPI, son utilisation est nécessairement collective, son contrôle aussi, il est impossible d'en garantir l'historique car un incident n'est pas forcément déclaré (oubli, matériel mélangé, ou encore sous terre), et le brassage important du matériel rend très difficile le suivi individuel des éléments. Si l'on considère un mousqueton, il aura un réel statut d'EPI s'il est intégré sur un matériel individuel, mais fera simplement partie d'une chaîne de sécurité s'il est intégré dans du matériel collectif ; en cas de rupture, les conséquences ne sont pas les mêmes. »

Son discours ne rejette pas le principe d'une gestion plus rigoureuse du matériel et suggère un certain nombre de procédés qui pourraient servir d'appui à la rédaction de préconisations dictées par la Fédération. La norme relative aux EPI est, quant à elle, trop contraignante pour les clubs dans lesquels un petit nombre de bénévoles gère une grande quantité de matériel. En effet, la spéléologie est une activité qui nécessite des dizaines, et plus souvent des centaines d'EPI, tout en disposant de ressources relativement réduites, compte tenu du petit nombre de licenciés et de leur grande dispersion dans de nombreuses associations²⁶⁹. De plus, la norme est inadaptée à certaines réalités, à l'image de l'équipement laissé à demeure dans les cavités qui ne peut faire l'objet de contrôles rigoureux. Enfin, et surtout, l'accidentologie révèle clairement que les EPI ne sont pas une cause d'accident chez les spéléologues. L'auteur qui est chargé de la gestion des secours auprès du Préfet de l'Isère insiste sur le fait que : « Pour le matériel de club, l'accidentologie peut être considérée comme nulle, il n'y a donc aucun gain de sécurité à attendre d'une norme imposant des contrôles plus restrictifs. » Le bien-fondé d'une norme est alors dénué de sens. Tout au plus, la norme devient un levier pour démontrer la faute des bénévoles chargés de la gestion du matériel qui n'auraient pas appliqué rigoureusement les principes édictés, alors même que l'accident ne serait probablement pas lié à cette éventuelle négligence.

Au printemps 2007, un club de spéléologie de l'Ain est contrôlé par le service départemental de la DCCRF. Une visite courtoise donne lieu à la rédaction d'une notification mettant en évidence quatre manquements à la législation définie par le

²⁶⁷ Le choix de cet auteur s'explique par sa position de Conseiller Technique Départemental et d'Adjoint au préfet de l'Isère pour la gestion des secours qui lui donne une expertise sur l'accidentologie. Et si l'auteur est volontiers contestataire, son discours n'en est pas moins argumenté et en phase avec les pratiques des clubs.

²⁶⁸ Sanson E. (2005). *Contrôle des EPI en spéléologie, quelques éléments de réflexion*. 5p. Publié sur <http://latronche.free.fr>, visité le 11/01/2011.

²⁶⁹ La Fédération Française de Spéléologie compte environ 7500 licenciés pour 540 clubs, soit un effectif moyen inférieur à 14 adhérents.

Code du Travail. Les constatations ne portent pas sur des EPI qui présenteraient des traces d'usure qui auraient justifié leur mise au rebut mais sur l'absence de certains documents de suivi du matériel (notices du fabricant, marquage des cordes, fiches de vie des produits et certificats de conformité). La notification conclut en ces termes : « En conséquence, les équipements de protection individuelle que vous mettez à disposition de vos adhérents ne sont pas conformes à la réglementation en vigueur » puis prend soin de préciser : « J'attire votre attention sur le fait que la mise à disposition d'EPI non conformes ou présentant des risques engage votre responsabilité en tant que Président de club. Les sanctions sont prévues à l'article L.263-2 du Code de travail (amende de 3750 € par infraction constatée)²⁷⁰. »

La réaction du président du club est immédiate : il annonce la mise en sommeil de son association. Le Comité Directeur de la FFS se saisit du problème, avec d'autant plus de célérité que le président du club contrôlé fait partie des élus. Le Comité décide de réagir au nom de la Fédération et son président, Bernard Lips, écrit à la Ministre de la Santé et des Sports. Il démontre d'abord, à partir d'exemples simples et concrets, en quoi les manquements du club de spéléologie sont tout à fait compréhensibles compte tenu de l'organisation de l'activité. Néanmoins, ils ne devraient pas être répréhensibles pour la simple raison que les pratiques qui ont cours n'entraînent pas de risque supplémentaire : aucun accident n'est imputable à la défaillance d'un EPI. Il conclut sa lettre par une demande simple : il souhaite que la Ministre intervienne pour retirer les activités sportives des fédérations du champ d'application de la loi.

- L'homologation de la norme expérimentale

La procédure de définition de la norme prévoit une période d'expérimentation de deux ans avant son homologation. La FFS participe à la commission qui se réunit sous l'égide de l'AFNOR. Elle est la seule, parmi les quinze participants, à exprimer des problèmes pratiques liés à sa formulation actuelle, outre la question du certificat de conformité évoquée précédemment, et fait remonter six points particuliers²⁷¹. Ces différents items s'inscrivent dans une démarche constructive et témoignent à la fois d'un sens pratique et d'une démarche sécuritaire fondée à la fois sur l'expérience et l'expertise technique. À cette démarche s'oppose celle du législateur qui impose une sécurité « administrative », basée sur un engagement du fabricant sur la qualité et la durée de vie de ses produits, et le respect de ses prescriptions par les usagers.

Les suggestions portées par la FFS n'aboutissent pas, sauf une. La FFS soulève le problème de la gestion des équipements permanents qui restent dans les cavités. L'AFNOR apporte une réponse satisfaisante à cette demande, même si elle ne témoigne pas réellement d'une reconnaissance des pratiques des spéléologues : ces équipements ne sont pas des EPI et ne sont donc pas concernés par la norme. M. Jouin conclut son compte-rendu²⁷² de la réunion en ces termes : « C'est très loin de ce que nous aurions souhaité ». Il semble que les spéléologues peinent à se faire entendre et la défense de leur pratique ne se traduit pas dans les textes. La norme expérimentale est homologuée le 26 mars 2008. La principale modification par rapport au texte initial est l'intégration du certificat de conformité qui faisait défaut. Les spéléologues, qui

²⁷⁰ Courrier du 10 août 2007 de la DDCCRF de l'Ain adressé au président du club de spéléologie.

²⁷¹ D'après le témoignage de Marc Jouin, publié sur le forum EPI de la FFS, le 11/09/2006.

²⁷² Ibidem.

avaient milité contre, ne peuvent se satisfaire que d'un nota bene qui précise que les équipements qui demeurent sur site ne sont pas des EPI.

2.3 Prise de risque et sécurité des équipements

La norme liée à la gestion du matériel ne clôt pas le dossier des EPI. En parallèle, une autre question est en jeu : celle de la définition des normes CE de fabrication des équipements. En effet, la législation sur les EPI, initiée par la Commission Européenne, s'inscrit aussi dans une logique de facilitation des échanges marchands dans l'espace communautaire. Dans cette perspective, la normalisation des caractéristiques techniques est un enjeu important. Elle est une nouvelle occasion d'identifier dans quelles mesures les pratiques et les pratiquants participent à la construction des règles ou, au contraire, dans quelle mesure celles-ci exercent une action coercitive sur les sportifs. Là encore, les spéléologues peinent à se faire entendre.

Avec l'avènement des techniques alpines dans les années 1960 (Schut, 2005a), les pratiquants se sont engagés dans une course à l'allègement du matériel. Cette méthode de progression consiste à privilégier la vitesse de déplacement en constituant une équipe légère et rapide. Dans cet esprit, le gain de poids du matériel devient une condition d'efficacité majeure. Cette efficacité est un compromis avantageux entre performance et sécurité puisque la légèreté permet le franchissement plus aisé des obstacles, et la rapidité réduit la durée passée dans un environnement à risques. Le critère de légèreté est d'ailleurs mentionné dans la législation sur les EPI comme principe de sécurité transversal. Or, l'allègement du matériel suppose logiquement la diminution de la résistance pour un même matériau. Par contre, l'utilisation de nouveaux matériaux, plus légers mais à caractéristiques mécaniques égales, crée une dynamique dont la logique est le maintien des garanties de sécurité dans l'allègement de l'équipement.

Le raisonnement qui consiste à rationaliser le poids du matériel dans le respect des règles de sécurité se poursuit au-delà des limites spécifiées par les normes. L'équipement des cavités constitue une chaîne entre l'amarrage sur le rocher, le connecteur²⁷³ et la corde. La résistance de l'ensemble est basée sur le point de rupture de l'élément le plus fragile. Or, l'élément le moins résistant de la chaîne est l'amarrage sur le rocher. Les chevilles auto-foreuses²⁷⁴, utilisées depuis près d'un demi-siècle pour équiper des milliers de cavités, ont une résistance de 16kN. Ainsi, les spéléologues utilisent des cordes dont le diamètre est réduit à 8mm et d'une résistance de 17kN. Ces cordes sont attachées par des maillons à vis dont la résistance est de 15kN. Si la chaîne qu'ils constituent est cohérente pour la sécurité des personnes, ces équipements ne peuvent prétendre aux normes CE²⁷⁵ car leurs résistances sont inférieures aux critères établis. Le gain de poids pour les spéléologues est de 20% pour

²⁷³ Connecteur est un terme générique qui rassemble les différents types de mousquetons et les maillons à vis. Ces derniers, pour des raisons de coûts et de poids, sont les plus utilisés en spéléologie.

²⁷⁴ De 8mm de diamètre, elles ont une résistance de 16kN en cisaillement, cas le plus fréquent, et 18kN en traction. Les chevilles sont fixées définitivement dans le rocher et réutilisées par chaque visiteur. Leur éventuel renouvellement complet pour un standard plus solide représenterait plusieurs décennies de travail pour les spéléologues.

²⁷⁵ Pour les maillons à vis, le marquage CE exige une résistance de 25kN (norme NF EN 12275 relative aux connecteurs).

la corde ; pour les connecteurs, la masse est divisée par trois grâce à l'utilisation du zical, moins résistant mais beaucoup plus léger que l'acier. Sachant que l'équipement d'un gouffre nécessite plusieurs centaines de mètres de corde et plusieurs dizaines de maillons à vis, le gain total est très important pour les explorateurs. Or, comme nous l'avons expliqué, la sécurité des pratiquants est étroitement liée à la légèreté du matériel. L'utilisation délibérée d'EPI dont la résistance est inférieure aux normes CE ne saurait se confondre avec une quelconque pratique ordalique évoquée dans la littérature²⁷⁶.

Les équipements pris en exemple sortent des chaînes de production des entreprises françaises qui ont acquis une renommée internationale grâce à la qualité de leurs produits. Pour certains, ils ont été élaborés en collaboration avec la Fédération française de spéléologie, dont les techniciens jouissent d'une reconnaissance mondiale grâce aux exploits des explorateurs français dans les différents massifs karstiques français et étrangers. Par exemple, la norme CE pour les cordes statiques exige un diamètre minimum de 8,5mm. Les cordes de 8mm entrent dans la catégorie des « cordelettes » et sont, à ce titre, « destinées à supporter des efforts mais pas à absorber de l'énergie²⁷⁷ ». En amont de l'application de la législation sur les EPI aux équipements de sport et de loisirs, la Fédération Française de Spéléologie avait défini avec l'établissement Béal, fabricant de cordes, une norme : le type L. Le cahier des charges de cette norme impose des exigences légèrement inférieures aux cordes mais prévoit, contrairement aux cordelettes, une capacité à absorber de l'énergie dans des conditions similaires aux tests appliqués aux cordes statiques.

Le matériel du spéléologue n'est pas toujours conforme aux normes pour une raison simple : leur définition leur échappe. La commission réunie pour la définition des exigences relatives aux résistances des cordes statiques²⁷⁸ trahit, par sa composition, la prédominance des préoccupations des professionnels avec lesquels les spéléologues partagent leur matériel. Alors que pour les cordes dynamiques utilisées pour l'escalade, la commission a réuni les principaux fabricants d'articles de sports concernés, des fédérations sportives et le Ministère chargé des sports, avec notamment des représentants de l'École Nationale de Ski et d'Alpinisme qui forment les professionnels du secteur. Pour les cordes statiques, les acteurs du sport sont beaucoup moins nombreux – les fédérations sportives ne sont pas représentées – et ils sont remplacés par des acteurs des travaux publics, EDF-GDF, la SNCF, les Ministères de l'Agriculture et de l'Industrie qui témoignent de la prédominance des préoccupations professionnelles pour ce type de matériel.

Dans la norme²⁷⁹, la définition de l'équipement indique trois usages : l'accès sur corde à des espaces difficiles, les opérations de sauvetage sur corde et, en dernier, la spéléologie. Il est précisé que les cordes statiques « sont utilisées de manière analogue et doivent, par conséquent, avoir les mêmes caractéristiques » (p.4). Or, l'usage sportif n'a rien à voir avec l'usage professionnel. Il est d'ailleurs défini deux types de cordes : A et B. Les premières ont une résistance statique de 22kN et les secondes, de 18kN. Il

²⁷⁶ On peut citer le numéro spécial de la revue *Ethnologie Française* 2006/4 intitulé « Sports à risque ? Corps du risque ». Mais ce phénomène est international, comme en témoigne l'ouvrage dirigé par M. McNamee (2007). *Philosophy, Risk and Adventure Sports*. Londres : Routledge.

²⁷⁷ NF EN 564.

²⁷⁸ Les cordes d'escalade sont dites « dynamiques » car elles ont une élasticité qui permet d'amortir la chute du grimpeur. Les cordes statiques ont un coefficient d'allongement plus faible. Elles sont destinées à la progression sur corde.

²⁷⁹ NF EN 1891.

est d'usage que les clubs de spéléologie utilisent principalement les cordes de type B, tandis que les professionnels privilégient les cordes de type A. La norme ne retranscrit ni cette réalité ni son bien-fondé. Il est simplement noté que les cordes de type B ont des performances inférieures « nécessitant une plus grande attention lors de l'utilisation » (p.5). En réalité, les cordes de type A ont un diamètre plus important lié à une gaine plus épaisse et sont donc plus résistantes à l'abrasion. Les spéléologues utilisent couramment des cordes de type B, plus fines, car ils ont développé des techniques d'équipement qui leur permettent de supprimer, ou de réduire au minimum, les frottements de la corde contre la roche. De ce fait, ils n'ont pas besoin d'une gaine plus épaisse pour assurer leur sécurité et privilégient un gain de poids d'environ 30% pour leur matériel.

Il apparaît assez nettement que les pratiques des spéléologues ne sont pas entérinées par les autorités pour établir les normes liées aux équipements. Les amateurs de grottes, peu nombreux²⁸⁰, ne sont pas entendus. Pourtant, les amateurs de montagne, eux, obtiennent la consécration de leur norme. Cette différence de traitement peut s'expliquer à la fois par leur nombre – 144 000 licenciés au sein des fédérations de sports de montagne²⁸¹ – qui donne un degré d'autonomie supplémentaire par rapport au marché, mais aussi par les interactions plus limitées avec le monde professionnel. Ainsi, le travail de l'AFNOR pour la définition des normes applicables aux EPI liés aux activités de montagne s'appuie explicitement sur celle de l'Union Internationale des Associations d'Alpinisme (UIAA). Chaque norme propre à une famille d'équipements fait systématiquement mention, en introduction, de la norme UIAA sur laquelle elle s'appuie. Par exemple, la norme NF EN-892 sur les cordes dynamiques correspond à la norme UIAA-B ; celle sur les cordelettes, (NF EN-564) à la norme UIAA-G, etc. Ainsi, la « lex sportiva », pour reprendre l'expression de F. Latty (2007), est intégrée, reprise à l'identique par les normes qui appuient les lois françaises et communautaires, car le travail réalisé sous l'égide de l'AFNOR est produit à destination du Comité Européen de Normalisation qui, après éventuelle harmonisation, étend son application au marché commun.

L'absence de prise en compte des pratiques des spéléologues dans la normalisation des équipements est un élément supplémentaire qui révèle que l'exception sportive ne peut être entendue dans toute son acception. S'il existe bien une mention dans le Code du Travail qui autorise, dans le cadre des activités de sports et loisirs, la location et la mise à disposition d'EPI d'occasion qui protègent des chutes en hauteur, ce texte a davantage tenté d'imposer une évolution des consommations d'équipements sportifs, orientée vers les équipements normés CE, et une gestion rigoureuse du parc d'équipement des clubs. La législation est bien loin de s'accorder avec les pratiques en vigueur puisqu'elle met hors la loi un certain nombre de fonctionnements et d'équipements.

L'adaptation des règles de droit crée, d'un point de vue législatif, l'exception sportive, en proposant un assouplissement des règles du Code du Travail. Mais son application se révèle problématique : malgré les efforts des fédérations pour adapter les normes, l'adéquation entre les pratiques et la règle de droit reste un mythe. Si l'alpinisme et l'escalade voient homologuer un certain nombre de pratiques, les spéléologues sont en difficulté et ne peuvent être entendus par les pouvoirs publics. À ce jour, l'exception

²⁸⁰ La FFS compte environ 7.000 licenciés.

²⁸¹ Respectivement 63.000 et 81.000 pour la Fédération Française de Montagne et d'Escalade et la Fédération Française des Clubs Alpins et de Montagne en 2009 (source : Ministère des Sports).

sportive reste incomplète : la législation ne correspond pas réellement aux pratiques. Et, même si la dimension sécuritaire qui motive la législation sur les EPI n'a pas de sens et ne peut avoir aucun effet positif pour la sécurité des sportifs, la règle de droit est maintenue et participe à faire évoluer les pratiques pour augmenter les contraintes matérielles et financières et engager plus facilement la responsabilité des bénévoles.

Les acteurs du sport ont des logiques de fonctionnement qui leur sont propres. Le rapport au risque n'est pas le même au travail et dans le sport. Les spéléologues apprennent d'abord à gérer leur sécurité en s'appropriant un matériel spécifique. Leurs équipements sont depuis longtemps les éléments les plus sûrs sur lesquels ils s'appuient pour maîtriser le risque inhérent à l'environnement dans lequel ils évoluent.

* * * * *

La problématique de la sécurité se pose de manière originale dans les sports de nature. Elle n'est pas propre à la fin du XX^e siècle puisque *l'Alpe homicide* était déjà dénoncée à la fin du XIX^e siècle, sous la plume de P. Hervieu²⁸², mais elle prend une autre tournure, en cette fin de XX^e siècle. En effet, les individus tendent de plus en plus à calculer les risques pour mieux les maîtriser (Peretti-Watel, 2010). Pour autant, la pratique des sports de nature s'affirme comme une prise de risque volontaire qui remet en question les normes sociales visant à diminuer les risques. Le législateur se trouve tiraillé entre le respect de la liberté individuelle et son obligation de protection des populations. Les prises de décision sont d'autant plus difficiles que l'acceptation du risque peut varier d'un individu à l'autre, de même que la conscience du risque.

Le ski de randonnée offre un bel exemple puisque la meilleure neige est souvent la plus fragile. Cruel dilemme : profiter des meilleures conditions de pratique ou des meilleures conditions de sécurité ? Le choix résulte toujours d'un compromis qui penche d'un côté ou de l'autre, selon les skieurs. C'est ici qu'apparaît la notion d'engagement : une pente en neige poudreuse uniforme est plus facile à skier que la même pente en neige dure. Pour autant, l'engagement peut être plus important car le risque est plus grand. Une activité peut être techniquement facile et engagée ou techniquement difficile mais peu engagée.

L'appréciation d'une course en alpinisme prend globalement en compte ces deux dimensions, et chaque course est graduée à la fois par ses obstacles techniques les plus importants et par son engagement global (Tableau 10). Il apparaît que l'engagement renvoie aux risques encourus, au cumul de fatigue lié à un effort prolongé, et à la possibilité de s'appuyer sur des secours plus ou moins rapidement.

²⁸² Hervieu, P. (1886). *L'Alpe homicide*. Paris : Laurent.

Tableau 10. Échelle d'engagement pour les courses d'alpinisme

La cotation engagement est une estimation du degré de danger dans lequel se trouverait l'alpiniste si un problème survenait. Elle prend en compte de très nombreux critères et reste subjective. Parmi les critères principaux, on peut noter l'éloignement de la civilisation (refuge, vallée, etc.), les possibilités d'échappatoires ou de redescente, l'altitude, ...	
I	L'itinéraire est court et s'effectue rapidement. Comme il est proche de la vallée ou du refuge, les secours peuvent intervenir rapidement. Il est possible de faire demi-tour à tout moment.
II	L'itinéraire est plus long (4h environ) et se déroule un peu plus loin de la vallée ou du refuge. Néanmoins, il est possible de faire demi-tour à tout instant. Les secours peuvent être avertis assez rapidement.
III	L'itinéraire s'étale sur plus d'une demi-journée et ne se déroule plus aux abords directs de la civilisation. La retraite est possible mais commence à être délicate. En cas de mauvais temps, les secours peuvent connaître de grosses difficultés pour apporter leur aide aux alpinistes.
IV	L'itinéraire s'étale sur une journée complète. Le parcours est long et n'est pas accessible depuis la civilisation. La retraite est délicate. Un point de non-retour peut être rencontré. En cas de mauvais temps, l'itinéraire peut s'avérer très dangereux et les secours ne peuvent intervenir.
V	L'itinéraire est très long et demande entre 12 et 24h d'effort. L'accès est difficile. La retraite est délicate dès l'attaque de la voie. Rapidement, il n'est plus possible de faire demi-tour. Les échappatoires sont rares et délicats. En cas de mauvais temps ou de problème, les alpinistes doivent compter sur eux-mêmes.
VI	L'itinéraire est long et peut demander plusieurs jours. L'approche est aussi longue et délicate. L'itinéraire est totalement isolé. Une fois engagé, il n'est plus possible de faire demi-tour. Les échappatoires sont des courses en soi. Une totale autonomie de la cordée est requise dans la difficulté.

Source : <http://www.mountainwilderness.fr/images/documents/Cotations.pdf>, consulté le 12/03/2016.

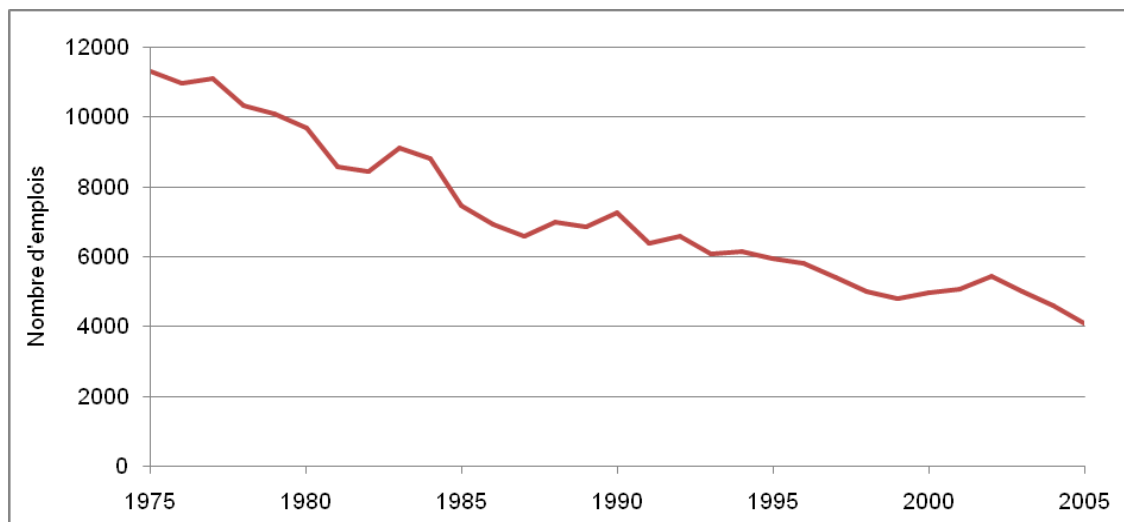
La problématique du risque est très importante dans les sports de nature et a déjà fait l'objet de travaux particuliers en ethnologie (Penin, 2006), en sociologie, (Soulé, 2004) en philosophie (McNamee, 2007) et en psychologie (Le Scanff, 2000). Mais elle ne devrait pas seulement être traitée pour elle-même, a fortiori dans des cas particuliers avec des sportifs particulièrement engagés ou de haut niveau. Elle existe à tous les niveaux et c'est un élément fondamental de la pratique, inhérent à l'investissement d'un milieu naturel qui n'est pas aseptisé. De ce fait, l'acceptation d'un risque plus ou moins grand devient un indicateur pour caractériser et distinguer des formes de pratique.

Chapitre 15

L'industrie des articles de sport : le cas de Petzl

Dans les chapitres précédents, nous avons évoqué, tour à tour, l'importance de l'équipement sportif pour la pratique des sports de nature, et l'émergence d'une activité économique liée à la fabrication des articles de sport. Cette fabrication accompagne le développement des sports de nature. Si la production est artisanale dans les premiers temps, elle devient industrielle dans la deuxième moitié du XX^e siècle (Nys, 2007). Aujourd'hui, le marché européen de l'outdoor représente un chiffre d'affaires de 16,3 Md €²⁸³. Cette croissance n'est pas sans conséquence sur l'organisation du marché, les fabricants sont rapidement soumis à l'âpre concurrence internationale. Dans une économie libérale globalisée, les entreprises évoluent dans deux directions opposées : celle de la croissance et du développement à l'international, ou celle de la décroissance jusqu'à la fermeture. Cette vision dichotomique est nécessairement simpliste car des marchés de niches perdurent ou émergent. Mais l'observation révèle que, globalement, le nombre d'entreprises françaises diminue régulièrement pendant le dernier tiers du XX^e siècle. Le nombre d'emplois suit la même inflexion (Figure 24).

Figure 24. Évolutions de l'emploi dans la fabrication d'articles de sport et de camping en France de 1975 à 2005



Source : FIFAS.

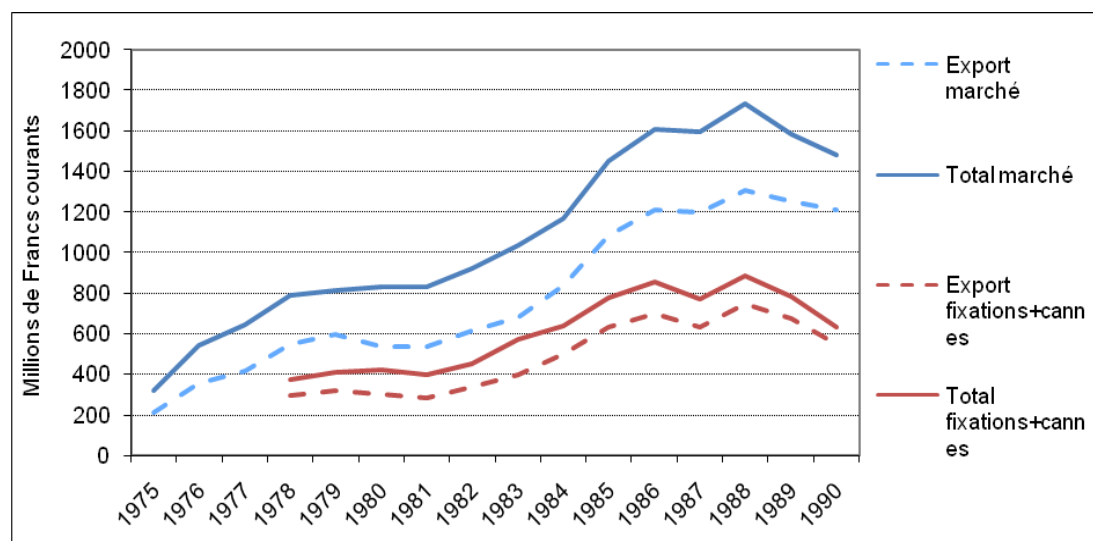
Tandis que certaines entreprises se hissent jusqu'à une position de leadership sur le marché international, d'autres structures sont dépassées par la concurrence. Dans ce mouvement, l'industrie française des articles de sport tend à se spécialiser autour de certaines activités : les sports de montagne (ski, randonnée, camping, etc.), puis vers

²⁸³ Pour l'année 2014 d'après la société d'études NPD.

l'industrie du surf grâce, notamment, à l'implantation de sièges sociaux européens de grandes marques (Quicksilver, Rip Curl, etc.) dans le sud-ouest de la France.

Le marché du ski connaît une croissance importante au cours de la décennie 1975-1985. L'industrie française, forte de plusieurs constructeurs de renom, exporte la plus grande partie de sa production (Figure 25). Plus exactement, le marché du matériel de sports d'hiver est le plus important dans la production française liée aux articles de sport (228 millions d'€, soit 45% de la production du secteur en 2005) et représente, à lui seul, 58% des exportations.

Figure 25. Évolution de la production française de matériel de sports d'hiver (en kF)



Source : FIFAS

La baisse enregistrée à la fin des années 1980 correspond à un ralentissement des ventes du ski qui ne se redressera qu'avec de nouvelles pratiques comme le snowboard ou des innovations techniques comme les skis paraboliques. Ainsi, il existe de nombreux éléments qui animent le marché et qui sont souvent liés. Nous allons mettre la focale sur la dynamique d'une entreprise qui connaît une ascension importante pour identifier, à travers ce cas, les facteurs d'évolution de l'industrie des articles de sports. Cette monographie constitue un cas, au sens de Passeron et Revel (2005), qui, au-delà de sa singularité, participe à la construction d'une argumentation plus générale sur les dynamiques de ce secteur.

1. De l'atelier familial à la multinationale : une stratégie d'entreprise

La production du matériel de sports et de loisirs a fonctionné majoritairement sur un modèle artisanal jusque dans les années 1960 en France (Andreff & Nys, 2002). La production semi-industrielle et le développement de chaînes de montage automatisées permettent de répondre à une demande croissante. En effet, cette période correspond à un mouvement de démocratisation de la pratique sans précédent, qui entraîne une hausse des besoins d'équipements, y compris dans les sports d'hiver. Mais, au-delà du lien étroit qui lie les fabricants aux pratiquants consommateurs, le mode de production

industrielle s'inscrit dans des logiques économiques plus larges auxquelles n'échappent pas les spécialistes des articles de sport. Aussi, même si l'entreprise Petzl a connu une croissance relativement régulière et continue depuis sa création, il est important d'analyser les stratégies mises en œuvre pour faire face aux mutations qui touchent l'industrie, et notamment celle des articles de sport : rachat-fusion des entreprises, délocalisation des sites de production et course à l'innovation.

Depuis les années 1980, l'industrie des articles de sport voit apparaître de grands groupes industriels, bâtis sur des politiques de rachats et fusions d'entreprises. Différentes stratégies sont possibles, même si elles visent généralement la conquête de nouveaux marchés. La trajectoire de l'entreprise Salomon est significative des mouvements à l'œuvre. Elle a en commun avec Petzl une origine artisanale, un vif succès et une implantation rhône-alpine. Enfin, son antériorité suggère les tensions qui existent entre les entreprises du secteur et les évolutions auxquelles elles sont soumises. En 1994, Salomon rachetait Mavic, fabricant de vélos, pour diversifier son activité trop étroitement liée au marché du ski en perte de vitesse. Puis Adidas rachète Salomon, alors en proie à de sérieuses difficultés, puis le cède à Amer Sports qui met en œuvre une restructuration et un plan social sévère qui s'accompagne de licenciements et d'une réduction de l'activité de production en France, au profit de pays où la main d'œuvre est plus économique. Adidas a profité de la cession de Salomon pour acheter Reebok, renforçant ainsi son positionnement face au géant Nike, en particulier sur le marché américain.

Les opérations à l'œuvre vont bon train, attestant des stratégies des dirigeants. Mais l'histoire agitée dépeint davantage le contexte qu'elle n'annonce celle de Petzl. En effet, l'entreprise familiale reste à ce jour la propriété exclusive des membres de la famille et Paul Petzl souhaite le maintien de cette situation. Il a déclaré avoir décliné les offres d'achat qui ont pu lui être faites. De cette manière, il peut garder le contrôle de son entreprise et continuer à y cultiver certaines valeurs. Au cours des dernières années, Salomon a davantage défrayé la chronique pour ses restructurations et ses licenciements que pour honorer l'initiative et le mérite de son fondateur Georges Salomon. Or, Petzl est attaché à ses origines et le dossier de presse de l'entreprise (version de 2011) débute en présentant le travail artisanal d'un spéléologue, Fernand Petzl, au service des spéléologues. Aujourd'hui, la bonne santé de l'entreprise autorise une politique sociale favorable : 20% des bénéfices sont redistribués au personnel, dispositif favorable à la fidélité des employés, et à la Fondation Petzl. Cette fondation a été créée en 2006 pour soutenir des projets au service de la communauté montagnarde, notamment dans le domaine de la sécurité et de l'environnement. L'implication d'un salarié dans un projet de la fondation est financée par l'entreprise, qui libère jusqu'à 50% de son temps de travail sans amputer sa rémunération, témoignant de ses valeurs humaines.

Cette volonté persistante d'indépendance est à la fois le fait de l'attachement aux valeurs de la famille Petzl cultivées dans l'entreprise, et également la volonté de Paul Petzl de maintenir son contrôle sur l'activité. En revanche, la société Petzl s'est engagée dans deux actions de rachat qui lui ont permis de renforcer sa position sur son marché. Cette stratégie ne relève pas d'une volonté farouche d'élargir son activité. Dans les deux cas, les entreprises ont été mises en vente par leur propriétaire respectif, dans le cadre d'une cession d'activité d'une part, et d'un recentrage de leur activité sur leur cœur de métier, d'autre part. Néanmoins, Petzl en est sorti renforcé en complétant ses gammes et en gagnant des parts de marché.

Le premier rachat remonte à décembre 1997²⁸⁴. L'entreprise iséroise, Techniques Sportives Appliquées, plus connue sous l'acronyme TSA, est vendue à Petzl. Son fondateur, Georges Marbach, est issu du même réseau de spéléologues et a débuté son activité de fabricant à quelques kilomètres de l'atelier de F. Petzl, au début des années 1970. Leurs gammes se faisaient concurrence sur certains articles : harnais, sacs, amarrages... Cependant, la quincaillerie nécessaire à la remontée sur corde reste l'apanage de Petzl, tandis que TSA produisait également des combinaisons ou des cordes, parfois en s'appuyant sur des sous-traitants. Les deux marques ont élargi leur champ d'action en se positionnant sur le marché du baudrier d'escalade. G. Marbach estime avoir été le principal concurrent de Petzl sur le marché français.

Lorsque Petzl rachète TSA, l'entreprise maintient les produits dans les activités de spéléologie et de canyoning, et supprime immédiatement tous les produits concurrents sur le matériel d'escalade. Auprès des spéléologues français, TSA est une marque reconnue. Néanmoins, suite à la cession, certains produits TSA disparaissent et d'autres perdurent sous le seul nom de Petzl. Le site de production d'Auberives (38), siège de TSA, disparaît également. Le rachat par Petzl a permis d'acquérir une position encore plus hégémonique sur le marché de la spéléologie et d'éliminer l'un des principaux concurrents sur le matériel d'escalade. Il a également conduit à la disparition de l'enseigne achetée. En phagocytant TSA, Petzl a effectué une opération stratégique. La dissolution de l'entreprise au sein de Petzl a également favorisé le maintien de l'unité de l'entreprise. Cette procédure sera répétée sensiblement de la même façon lors de la seconde opération.

Charlet-Moser est une entreprise spécialisée dans le matériel d'alpinisme, essentiellement orientée vers le matériel technique, comme les piolets et les crampons. Elle tient son nom du célèbre alpiniste français Armand Charlet qui s'était associé à Moser. Elle est rachetée en 1983 par la société Leborgne qui dynamise son activité en proposant des piolets au manche courbé, adaptés à une pratique qui se développe de plus en plus : l'escalade de cascades de glace. En 2000, Charlet-Moser réalise 3,8 millions d'euros de chiffre d'affaires pour un effectif de vingt-huit personnes. Malgré un résultat très favorable dépassant les 350.000 euros, la société Leborgne souhaite s'en séparer pour recentrer son activité sur son cœur de métier : l'outillage de jardin. Petzl semble désigné pour réaliser cette transaction. Avec 30,5 millions d'euros de chiffre d'affaires et 200 salariés, l'entreprise, presque dix fois plus importante, a la capacité de réaliser cette opération sans grand risque. De plus, Petzl et Charlet-Moser ont de nombreux distributeurs en commun. Enfin, Petzl se positionne sur les activités autour de la verticalité et ne vend pas les équipements proposés par Charlet-Moser. En faisant son acquisition, Petzl complète ses gammes et offre aux alpinistes et glaciéristes un équipement complet.

Le rachat est effectif le 31 mars 2000²⁸⁵. L'opération, autofinancée, engage une réorganisation importante. La conception des nouveaux produits et le service commercial sont centralisés à Crolles, au siège de Petzl. L'usine savoyarde est consacrée à la production. Un investissement de 4 millions d'euros modernise les installations. Le choix du site de production a été l'objet de nombreuses négociations, mais les élus locaux ont su trouver les arguments pour convaincre et maintenir le site de production à La Rochette (73). Trois ans plus tard, Charlet-Moser devient Petzl-

²⁸⁴ *La Tribune*, 10 décembre 1997.

²⁸⁵ *Les Echos*, 14 mars 2000.

Charlet. Aujourd'hui, le nom de Charlet est voué à disparaître. Petzl absorbe progressivement Charlet-Moser.

Les achats d'entreprises ont permis d'éliminer quelques produits concurrents et surtout de compléter les gammes pour proposer aux clients des équipements complets dans les disciplines considérées. Il faut néanmoins remarquer que le rachat d'entreprises ne semble pas relever d'une stratégie de développement pensée par rapport à une rentabilité à court terme liée à une action d'achat-revente. Les produits issus de ces fusions, s'ils ont un intérêt dans une perspective d'élargissement de l'activité autour du concept central de verticalité qui est le pilier identitaire de l'entreprise, ne sont pas ceux qui produisent le plus de richesses. Le rejet des offres d'achats et les rachats initiés par les vendeurs révèlent le caractère fortuit de ces opérations. L'absorption des entreprises rachetées renforce également l'unité de l'entreprise familiale au détriment d'un conglomérat d'entreprises qui pourrait trahir une recherche de plus-value à travers une revente à moyen terme.

Il est probable que la proximité des entreprises a facilité les échanges. La forte implantation des industriels des articles de sport dans la région Rhône-Alpes²⁸⁶ est étroitement liée à la proximité des sites de pratique, et contribue à l'évolution du secteur. Mais le rachat de ces entreprises dans un rayon géographique restreint ne doit pas masquer le caractère international de l'activité de Petzl. Or, la mondialisation représente à la fois des opportunités plus grandes pour la distribution, mais aussi une concurrence accrue stimulée par une maîtrise des coûts de production. Elle a des implications à différents niveaux : étendre les réseaux de distribution pour toucher une clientèle internationale et vendre plus ; faire face à des concurrents implantés dans le monde entier ; collaborer avec des fournisseurs ou sous-traitants étrangers également.

2. Mondialisation et concurrence

Dès le départ, l'entreprise Petzl a eu des clients étrangers et Paul Petzl cherche très tôt des distributeurs, notamment à l'étranger. À ses débuts, la France bénéficie d'une certaine notoriété dans le matériel de sports d'hiver et plus des trois quarts de la production nationale est vouée à l'exportation (Figure 25). Si bien que Petzl est rapidement distribué à l'étranger, d'abord dans les pays européens voisins puis aux États-Unis. Au fil des années, ce réseau s'agrandit pour toucher aujourd'hui près de cinquante pays. Cet investissement permet à Petzl d'avoir une dimension internationale marquée et de réaliser aujourd'hui 80% de son chiffre d'affaires à l'exportation. La distribution est un point très important de la stratégie de l'entreprise et de son développement. Paul Petzl avait initialement travaillé avec Frendo, personnalité reconnue du monde de la montagne, avant de mettre un terme à cette relation qui ne donne pas satisfaction. À partir de là, Petzl crée son propre réseau de distribution en France, en s'appuyant d'abord sur des guides de haute montagne qui constituent des commerciaux bon marché, capables de véhiculer une image d'expertise associée aux produits. La volonté d'indépendance et de contrôle de Paul Petzl est manifeste.

²⁸⁶ *Panorama de l'économie Rhône-Alpes*. Pôle d'activité et de compétences « Industries du Sport-Loisirs », Chambres de Commerce et d'Industrie Rhône-Alpes, 2007.

La démarche se reproduit sur le marché américain. Paul Petzl reproche à son distributeur un manque de lisibilité par la dispersion de son activité sur un portefeuille trop large de produits. De plus, son implantation sur la côte Est handicape ses performances, compte tenu de la localisation de la majorité de la clientèle à l'Ouest des États-Unis. Or, le marché américain est très important. C'est pourquoi, dans un souci d'efficacité, Paul Petzl crée une filiale à Salt Lake City en 1998²⁸⁷. Cette unité rassemble les fonctions marketing et commerciale pour le marché continental. Elle confère également à Petzl le statut symbolique d'entreprise américaine. Le choix du site d'implantation n'est pas anodin : la capitale de l'Utah est située au pied des Rocheuses. Elle reçoit les Jeux olympiques d'hiver de 2002 et accueille déjà sur son territoire de nombreuses entreprises ou filiales spécialisées dans les articles de sport²⁸⁸. Au même moment, l'un des principaux concurrents de Petzl aujourd'hui, la marque américaine Black Diamond, s'installe également à quelques kilomètres de là. Comme en Rhône-Alpes, la région de Salt Lake City devient un territoire privilégié de l'industrie de l'*outdoor* aux États-Unis.

Ces entreprises implantées dans des pays où les coûts de production sont élevés recourent de plus en plus à des sous-traitants étrangers. Ainsi, les concurrents de Petzl mettent rapidement en œuvre des fonctionnements devenus courants dans l'industrie : la délocalisation des sites de production dans les pays étrangers où la main d'œuvre est moins coûteuse. Ce phénomène, cité dans notre exemple sur Salomon, est à l'œuvre sur l'ensemble du secteur de l'industrie des articles de sport (Andreff & Nys, 2002). Il permet de diminuer le prix de revient des produits. En retour cette dynamique tend également à réduire le nombre d'emplois industriels, en France notamment. Finalement, les prix diminuent ou la marge commerciale augmente.

Au milieu des années 1990, le prix des harnais d'escalade chute brusquement. Si la notoriété et la qualité du matériel Petzl autorisent un prix moyen supérieur, l'augmentation de l'écart atteint et franchit un seuil critique. La marque peine à suivre le marché et les distributeurs ne manquent pas d'inquiéter le producteur. Heureusement, les prix repartent à la hausse et l'écart de prix devient acceptable pour les clients (Figure 26).

Néanmoins, cette inquiétude a largement contribué à faire réfléchir Paul Petzl sur la pertinence du maintien de la production sur les sites français. En 1998, les lois Aubry sur les 35 heures décident le dirigeant à donner une place plus importante à la production à l'étranger. Néanmoins, cette décision est difficile à mettre en œuvre dans le respect de ses valeurs et de sa politique sociale. Délocalisation et licenciements ont toujours des effets désastreux sur l'image d'une entreprise qui enregistre des bénéfices. Aussi, une solution légitime se dessine. L'augmentation de l'activité exigera une production supérieure ; celle-ci sera principalement réalisée dans les pays où la main d'œuvre est économique. S'appuyant de plus en plus sur un réseau de sous-traitants, Petzl finit par implanter un site de production en Malaisie en 2009. Le site emploie 38 personnes²⁸⁹ sur les 500 employés de la firme. De cette manière, l'entreprise conserve l'ensemble des emplois existant en France, y compris dans les sites de production, et réussit ainsi à pérenniser son activité sans compromettre son image et ses valeurs. L'évolution de la structure de la production a facilité les démarches : les innovations dans le domaine de l'électronique, notamment avec les

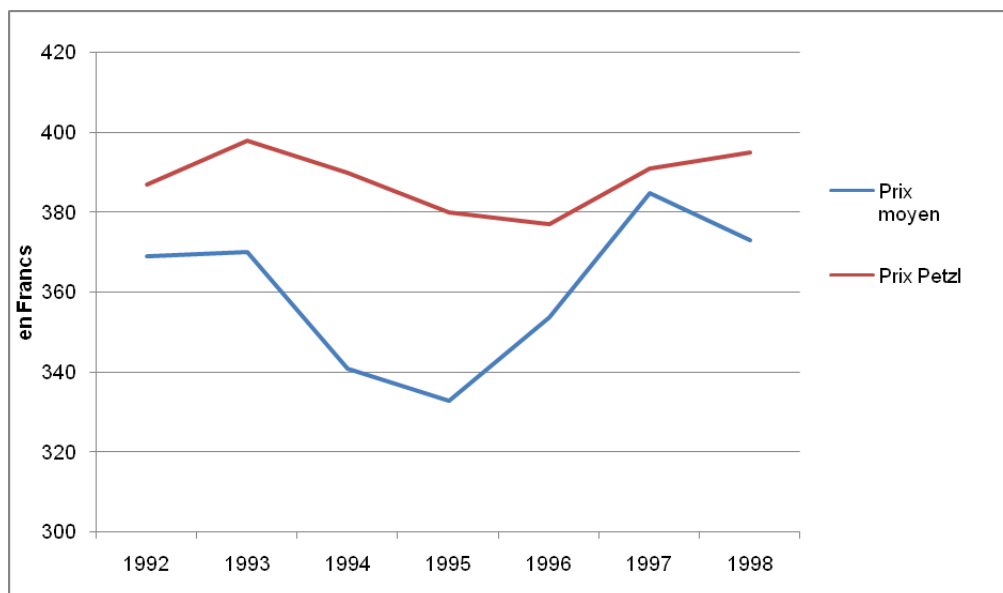
²⁸⁷ Wharton T.: « Petzl's Fortunes Keep Climbing », *The Salt Lake Tribune*, 15 août 2001.

²⁸⁸ Outdoor products companies announce investment in Utah, *US Fed News*, 29 janvier 2007.

²⁸⁹ *L'Entreprise*, n°296, janvier 2011.

lampes frontales à LED commercialisées dès 2000, facilite l'usage massif de sous-traitants étrangers. En effet, les unités de production françaises ne sont pas orientées vers ce type d'équipements. Si le site de Crolles est largement dédié à la recherche et développement et à la gestion de l'entreprise, le site de production d'Eybens est d'abord orienté sur l'assemblage de produits textiles, notamment les baudriers.

Figure 26. Prix moyen (en francs courants) des harnais d'escalade chez Petzl et sur l'ensemble des produits concurrents



Sources : Catalogues été du Vieux Campeur (1992-1998)

3. L'innovation : un projet d'avenir

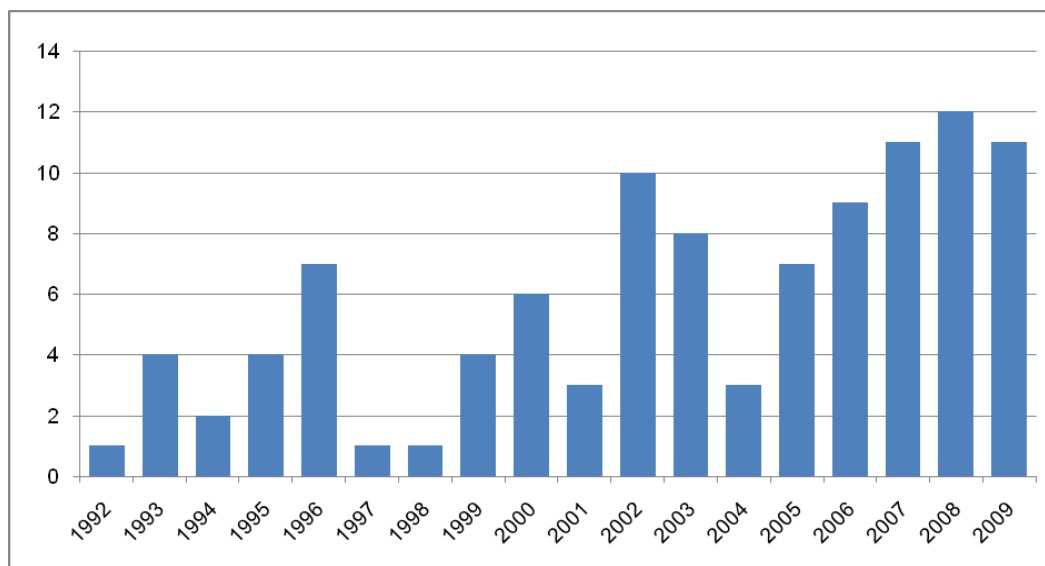
Le dernier axe moteur du dynamisme économique de l'entreprise est lié à l'innovation. Certains exemples évoqués précédemment témoignent de grandes avancées par rapport à la pratique. Mais il est important de préciser ici l'enjeu stratégique en termes de développement économique et commercial. La recherche et développement chez Petzl témoigne de la culture familiale dans ce domaine et rencontre les voies du succès industriel. W. Andreff et J.-J. Nys (2002, 93) qualifient l'innovation d'« arme particulièrement stratégique dans l'industrie des articles de sport, vu la recherche permanente de performance ». Ce type d'innovation techniciste est palpable dans la conception du matériel de remontée sur corde en spéléologie. Mais Petzl joue sur un second registre prédominant dans les sports de nature où la pratique de loisirs est souvent prépondérante sur la recherche de performance. W. Andreff et J.-F. Nys (2002, 94) complètent leur propos en rappelant qu'il ne faut pas négliger « une demande d'innovations facilitant la pratique d'un sport à tous les pratiquants, une demande de sécurité accrue, de confort ». Ainsi, la stratégie de l'innovation permet à une entreprise industrielle d'obtenir un avantage concurrentiel.

La culture de la famille Petzl a toujours été particulièrement orientée vers l'innovation et cela reste l'élément moteur du développement commercial de l'entreprise. Cet aspect stratégique ressort dans la communication puisque l'on voit apparaître des

formulations comme « les clés de l'innovation » ou encore « inventer »²⁹⁰. Malgré les contraintes liées à la gestion et à la direction de l'entreprise, Paul Petzl reste fondamentalement motivé par la conception de nouveaux produits. Il est associé dans 96% des brevets en cours à l'INPI et il est l'unique inventeur pour dix d'entre eux. Son père, Fernand, a continué à travailler dans l'entreprise de ses fils pendant sa retraite jusqu'à l'âge de 85 ans. À cette époque, l'entreprise était déjà de taille conséquente et relativement prospère. Ce choix relevait davantage de la passion pour ce travail que d'une quelconque nécessité économique. D'ailleurs, l'un des brevets en cours datant de 2002 associe Fernand Petzl aux autres inventeurs.

Dans cette dynamique, le centre de recherche et développement de l'entreprise, créé en 1986, associé à une tour d'essai, est le centre névralgique de l'activité. Le premier ingénieur est recruté la même année. Aujourd'hui, près de 90 personnes y travaillent chaque jour. En investissant dans l'innovation, Petzl améliore ses produits et multiplie les équipements. Le dépôt de brevets traduit cette dynamique accélérée (Figure 27). Grâce à ses innovations, Petzl peut maintenir des prix moyens plus élevés. Mais cet avantage est d'une durée extrêmement réduite. La veille concurrentielle entre les entreprises du secteur entraîne une réaction très rapide des concurrents.

Figure 27. Brevets en cours liés à l'entreprise Petzl



Source : Institut National de la Propriété Industrielle

L'entreprise Petzl était, à ses débuts, familiale et artisanale. Au cours des trente-cinq dernières années elle a su se développer malgré un contexte économique mouvant. Si elle a pris l'envergure d'une entreprise internationale forte de 500 employés, réalisant un chiffre d'affaires de 100 millions d'euros, implantée aux États-Unis et propriétaire d'un site de production en Malaisie, elle a su entretenir les valeurs artisanales et familiales qui ont construit son identité et sa pérennité. Le goût de l'innovation, associé à des exigences de qualité et de sécurité, est le meilleur garant de la réussite dans ce secteur d'activités.

²⁹⁰ *La Montagne et alpinisme*, n°1, 1992.

* * * * *

Si la structuration du sport invite à travailler sur la pratique licenciée et les fédérations sportives, les sports de nature sont beaucoup plus touchés par des modalités d'organisation plus variées, souvent dans la sphère privée en dehors du mouvement associatif. Le pôle ressource « sports de nature » annonce que 20 millions de Français, soit 30 % de la population française, pratiquent des sports de nature, mais seuls 20% sont licenciés.

Dès lors, les acteurs économiques jouent un rôle important dans le développement de la pratique. Ce phénomène est d'autant plus important que bon nombre d'activités sont pratiquées grâce à des engins plus ou moins sophistiqués. Ainsi, le développement d'engins plus sûrs, ou qui permettent de renouveler les pratiques, joue un rôle moteur important. C'est pourquoi, il est nécessaire d'intégrer dans l'analyse de l'évolution socio-historique des sports de nature le rôle joué par les acteurs industriels. Cette affirmation est d'autant plus vraie que ces acteurs peuvent également être partie prenante de la dynamique des fédérations sportives. Ces dernières cherchent en eux des partenaires financiers. La relation que lient les industriels et les fédérations répond aux besoins des parties prenantes : les uns touchent une clientèle cible ; les autres bénéficient d'avantages financiers ou en nature. Cette collaboration peut aller jusqu'à la participation aux instances dirigeantes puisque la Fédération française de ski réserve plusieurs sièges de son comité directeur à des organismes à but lucratif « qui, sans avoir pour objet la pratique d'une ou plusieurs de ses disciplines, contribuent au développement d'une ou plusieurs de celles-ci »²⁹¹. Récemment, les travaux réalisés dans le cadre du projet TIMSA (Territoires, Innovations, Marchés et Sports dans les Alpes) financé par l'ANR au sein des universités rhône-alpines, ont révélé l'intérêt de ces problématiques²⁹².

Enfin, l'industrie des articles de sport offre également un indicateur important sur la pratique des sports de nature qui reste difficile à quantifier et à caractériser. L'analyse par les consommations complète les enquêtes sociologiques et révèle l'importance économique du secteur. Les chiffres révèlent son poids : en 2005, le marché de l'*outdoor* représente 26 % du marché du sport, soit près de 30 milliards de dollars à l'échelle internationale. Sa croissance annuelle moyenne était de 7,1 % contre 1,7 % pour le marché du sport pour la période 2004-2005²⁹³. Le regain d'intérêt actuel pour l'industrie des articles de sport ne doit pas masquer son intérêt historique qui s'inscrit dans la durée. Aussi, il est indispensable d'intégrer cette dimension technique et humaine, par le rôle que peuvent avoir les acteurs industriels dans le réseau d'acteurs, car certaines activités sont très largement conditionnées par ce secteur comme l'a montré Mascret (2010) dans la plongée sous-marine.

²⁹¹ Article 9 des statuts de la Fédération française de ski.

²⁹² Parmi les publications liées à ce projet, citons : Anne Dalmasso, Thierry Terret. Histoire du sport et histoire économique. *Comité français des sciences historiques*, Sep 2012, France ; Anne Dalmasso. Sports de montagne : un développement socio-économique lié à l'innovation. *Jurisport*, 2014, Sports de montagne, Innovation : l'effet boule de neige, pp.19-22 ; Boutroy E., Vignal B., Soulé B., (2015).

²⁹³ Chambre des métiers et de l'artisanat Haute-Savoie. *Analyse de marché - Le Marché des sports outdoor*, décembre 2011. Visité le 22/02/2016 sur :

http://www.cma74.fr/IMG/pdf/CMA74_analyse_sports_outdoor_2011v2.pdf

Chapitre 16

Les sports de nature, une ressource territoriale pour le développement touristique

La notion de « ressource territoriale » a été mobilisée par différents auteurs (Mao *et al.* 2009 ; Falaix, 2012) pour analyser le développement des sports de nature dans les territoires. Le fondement de leur analyse était de démontrer de quelle manière les acteurs locaux, publics ou privés, ont activé des leviers pour transformer des dispositions naturelles permettant la pratique de certains sports de nature, en outils de promotion du territoire, source d'attractivité touristique. Falaix mène son analyse sur le département des Landes dans lequel les collectivités locales ont fait du surf le symbole et le fer de lance du territoire. Mao *et al.* ont ouvert l'analyse pour identifier les principaux facteurs responsables de la construction de la ressource territoriale à partir des sports de nature et ont identifié quatre variables : l'intervention publique locale en faveur des sports de nature, la structure économique du département dans ce domaine, sa culture commune avec son lien social, et enfin ses ressources naturelles et environnementales.

La thèse de M. Langenbach (2012) illustre également ce phénomène. Il étudie de quelle manière se construit un système territorial dans lequel des opérateurs commerciaux – prestataires de sports de nature – agissent de manière concomitante, voire coordonnée, avec les collectivités pour structurer le développement économique local. Son travail sur le département de l'Ardèche pourrait être reproduit dans de nombreux territoires ruraux, montagnards ou littoraux. Le thème du développement territorial appuyé par la commercialisation des sports de nature est d'ailleurs un thème récurrent dans la littérature (Guibert, 2006 ; Corneloup & al., 2001 ; Chazaud, 2004 ; Hautbois & Durand, 2004). Il est à la croisée des champs de l'économie et de la géographie.

Les travaux que nous avons réalisés sur le canyoning et la spéléologie, qui croisent cette problématique sur la période actuelle, sont relativement anecdotiques tant les travaux existants sont nombreux. Néanmoins, il est important de développer cet aspect pour mettre en évidence la forte différenciation qui existe entre les sports de nature et les sports de compétition. Le questionnement aborde à la fois les lieux de pratique et leur gestion par le Conseil départemental investi d'une mission centrale, les enjeux commerciaux des prestations de services des moniteurs, et le développement des territoires ruraux. S'il est possible d'envisager la même recette pour le sport de compétition, les ingrédients sont distincts : là où officient les Conseils départementaux, il faut penser aux communes ou intercommunalités. En lieu et place des entreprises de sports de nature, il faut positionner les clubs affiliés aux fédérations sportives. Enfin, ces enjeux sont manifestes en milieu urbain et très diffus en milieu rural. On assiste donc à une forme de différenciation très marquée entre les activités. Toutes participent au développement local mais en des lieux différents et avec des parties prenantes autres.

1. Les sports de nature : une opportunité

1.1 Des pratiques en vogue : la canyoning

Le développement du canyoning donne lieu à une consommation de services sportifs qui constitue rapidement un facteur de développement économique et de valorisation touristiques. Bien que Pinguet (1996) déplore le manque de statistiques consacrées à la fréquentation et à l'économie de cette pratique, on peut glaner çà et là quelques indications qui permettent d'estimer l'importance du phénomène, dès le début des années 1990. L'association Lei Largramusas évoque un chiffre d'affaires annuel de 300 K€ dégagé par 8 000 journées clients dans le Verdon. Le Syndicat National des Guides de Montagne indique que 35 000 à 40 000 personnes ont été encadrées par des guides de haute montagne en 1991. Si l'on ajoute les autres brevetés d'État titulaires d'une qualification « canyon », on peut estimer, au minimum, 50 000 clients pour l'activité, ce qui représente un chiffre d'affaires de près de 2 M€. Ainsi, comme en témoigne une étude de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports des Alpes-de-Haute-Provence (1993), les retombées socio-économiques du canyoning sont relativement importantes pour les professionnels de l'encadrement. Or, ces derniers exercent souvent dans des sites qui répondent à certains critères, si bien que le tourisme sportif n'occupe qu'une modeste partie des espaces.

L'étude (Perrin, 2003) menée sur le massif du Vercors a révélé que seuls huit sites étaient régulièrement fréquentés alors que 47 sites ont été répertoriés. Dans d'autres massifs, certains sites centraux attirent une part importante des pratiquants : 4000 à 6000 dans les gorges du Tapoul dans les Cévennes (Rigolet, 1995) et 7000 à 10 000 dans le canyon du Llech dans le massif du Canigou (Section Prévention-Information du CSSM, 1996). Ces quelques endroits phares font partie des sites qui relèvent du « patrimoine sportif naturel ». Ils constituent une sélection dans la sélection, c'est-à-dire que les professionnels vont tenir compte des capacités techniques et physiques de leur clientèle en privilégiant les sites les plus accessibles et en réservant les plus techniques à la faible part de sportifs aguerris à ce type de parcours qui reviennent régulièrement.

Il apparaît donc que la mise en valeur touristique de ces ressources territoriales est déjà effective, et rencontre même un certain succès, pour ce qui concerne les canyons, car le public est demandeur de loisirs sportifs de nature. D'une certaine manière, la fréquentation intensive de ces canyons contribue autant à faire connaître les lieux de patrimoine sportif qu'à les (re)définir du fait d'une présence marquée des professionnels et de leurs clients qui dépasse celle des pratiquants autonomes (Bourdeau, 1994).

Le canyoning représente un secteur économique grandissant et il est une branche du tourisme actif. La majorité des pratiquants sont encadrés par des professionnels. Le marché du canyoning fait prospérer un certain nombre d'éducateurs sportifs en été. Les retombées économiques indirectes liées à l'hébergement et à la restauration des pratiquants n'ont jamais été évaluées, néanmoins elles existent et doivent être comparables à celles mesurées pour l'escalade (Bourdeau & Rotillon, 1999). De plus, le canyoning peut, à l'image de l'escalade en Ardèche (Beaumont, 1993), contribuer à donner une représentation de dynamisme et de vitalité aux régions concernées. Le potentiel économique du canyoning n'est pas encore pleinement exploité, comme l'a souligné R. Bêteille (1996, p. 28) : « Les campagnes françaises valorisent encore assez

mal l'exploitation touristique-sportive de leurs rivières et de leurs torrents, même si de nombreuses initiatives existent dans ce domaine. » C'est pourquoi le canyoning, comme « ... l'ensemble de ces loisirs de plein air ne génère encore aujourd'hui qu'une activité économique-touristique modeste, alors qu'ils ont tous de fortes potentialités de développement avec l'aménagement de nouveaux lieux de pratique et la création de nouvelles lignes de produits. » (Dienot & Theiller, 1999, p. 147).

Le Conseil Général des Alpes Maritimes a bien cerné le potentiel économique du canyoning. Cette activité lui permet de développer l'arrière-pays niçois. Dès 1992, il réalisait la première édition d'une brochure décrivant les plus beaux canyons du département et organisait, avec la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, l'équipement et le balisage de ces sites. La gestion des sites est un enjeu très important dont la responsabilité incombe aux collectivités, dans la majorité des cas.

Il apparaît dans cet exemple que le canyoning touche majoritairement des espaces ruraux et s'appuie sur les acteurs départementaux et les prestataires de services locaux pour construire une dynamique de développement économique fondée sur l'activité touristique.

1.2 Une ressource qui dépasse la pratique sportive : le cas du tourisme souterrain dans le massif du Vercors

Les ressources territoriales liées aux sports de nature dépassent les services sportifs pour irriguer plus largement l'économie du territoire. Ainsi, la spéléologie permet de mettre au jour des sites naturels visités par les touristes. Les grottes aménagées profitent du développement des sports de nature mais offrent une prestation fondée sur la découverte géologique ou historique lorsque la grotte renferme des traces d'occupation ancienne. L'exemple du Vercors, qui fait l'objet d'une exploration systématique depuis la fin du XIX^e siècle, est intéressant pour illustrer ce phénomène.

À la veille de la Seconde Guerre mondiale, le tourisme souterrain dans le Vercors se réduit aux Caves de Sassenage. Dans d'autres régions, il contribue puissamment à l'attractivité touristique des lieux. Les Causses, par exemple, réunissent les grottes touristiques les plus célèbres comme Padirac, Orgnac, Dargilan ou la grotte des Demoiselles. La Dordogne valorise déjà plusieurs grottes ornées. Avec la découverte de Lascaux en 1940, et son exploitation touristique à la sortie de la guerre, la notoriété du territoire est également établie. Dans le Vercors, les nombreuses découvertes souterraines n'ont pas donné lieu à la valorisation touristique de nouvelles cavités. Or, le tourisme souterrain est un élément important pour alimenter l'image d'un massif auprès du grand public : d'une part, les milliers de visiteurs annuels s'immergent dans la réalité de cette représentation et, d'autre part, les entreprises touristiques s'engagent dans des actions de promotion qui mettent en avant les beautés du sous-sol de la région.

Au cours des Trente glorieuses, de nombreuses initiatives voient le jour sur l'ensemble du territoire national (Schut, 2007a). Le tourisme a le vent en poupe (Boyer, 1999) et les services associés se multiplient pour répondre à la demande. Dans cette conjoncture favorable, des initiatives naissent dans le Vercors. Quatre grottes sont aménagées : Choranche, la Luire, la Draye Blanche et Thaïs. Toutes ne connaissent

pas les mêmes faveurs du public mais il est important de révéler leur popularité et l'intrication qui existe entre les spéléologues, les grottes, le tourisme et le territoire.

Choranche est assurément la grotte qui connaît le plus grand succès touristique. D'importants aménagements sont réalisés, un parcours de navigation permet aux visiteurs d'admirer les fistuleuses, fines stalactites pouvant mesurer plusieurs mètres de long. Un sentier de promenade aux abords de la grotte et une exposition sur des vestiges complètent progressivement l'offre. Le propriétaire de la grotte n'est autre qu'un spéléologue qui a choisi d'investir dans ce domaine. Sa réussite commerciale permet à la grotte de figurer parmi les cavités les plus visitées de France, avec près de 100 000 visiteurs par an en 2011²⁹⁴. Fort de cette réussite, le gérant des grottes de Choranche a racheté en 2014 la société qui exploite les activités touristiques d'une ville voisine (bateau à roue et jardin des fontaines pétrifiantes). Il s'agit là, sans conteste, d'un acteur majeur du tourisme dans le Vercors.

La Luire est un lieu de mémoire au sens de P. Nora (1984), à double titre. D'une part, c'est un phénomène géologique fascinant pour les spéléologues qui y ont mené de très nombreuses explorations pendant plus d'un siècle (Garnier, 1997). En effet, la Luire est une ancienne résurgence qui est encore active aujourd'hui en cas de forte crue. Lorsque l'eau s'écoule sous son porche, le réseau souterrain est noyé sur une profondeur de 300 mètres, ce qui en fait un phénomène géologique digne de la Fontaine de Vaucluse. D'autre part, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la Luire s'inscrit dans la mémoire collective comme le lieu d'un épisode dramatique de l'histoire, comparable à celui d'Oradour-sur-Glane. En effet, à la fin de la guerre, le Vercors constitue un foyer de résistance très actif. Le vaste porche de la grotte de la Luire sert d'hôpital de fortune aux résistants et à leurs alliés. L'occupant découvre le site le 27 juillet 1944. La majorité de ses occupants sont abattus dans la nuit. La résistance est un élément identitaire fort du massif du Vercors. Un Mémorial et un musée de la Résistance ont été édifiés en souvenir de cette période marquante de l'histoire. Or, l'un des épisodes les plus tragiques de cette histoire s'est déroulé dans une grotte. L'association des phénomènes historiques et géologiques fait de la Luire un monument particulier ayant une forte valeur identitaire, forgée entre l'histoire des hommes et des grottes.

La grotte de la Draye Blanche est moins célèbre. Située à la Chapelle-en Vercors, au cœur du massif, la grotte a été explorée par les pionniers de la spéléologie de cette région puis mise en valeur dans les photographies d'A. Bourgin. Profitant de l'engouement pour le tourisme, elle est aménagée en 1970.

La grotte de Thaïs, située à Saint-Nazaire-en-Royans, que nous avons citée précédemment, est visitée de longue date. Il y a là un renouveau commercial qui s'inscrit dans la volonté de construire une offre touristique structurée autour d'un ensemble de produits. En effet, il est possible de combiner la visite de la grotte avec une promenade en bateau à roue sur la rivière qui s'écoule devant la grotte. Cette offre combinée se développe au cours des années 1990-2000 en intégrant la visite d'un aqueduc, construit en 1876, qui surplombe la ville. Puis le bateau à roue propose une halte dans les jardins des fontaines pétrifiantes sur l'autre rive. Les fameuses fontaines pétrifiantes, l'une des merveilles du Dauphiné également, ne sont autres que des eaux souterraines très fortement chargées en calcium et qui déposent une fine couche de calcite sur un objet sur lequel s'écoulent ses eaux. Là encore, il est assez remarquable de constater que l'offre touristique dans le Vercors, aussi hétérogène qu'elle puisse

²⁹⁴ <http://www.grottes-france.com/liste/>, visité le 02/02/2016.

paraître à Saint-Nazaire-en-Royans, accorde une place importante aux grottes et à leurs manifestations esthétiques ou curieuses.

Le tourisme souterrain est une activité particulière. Si la spéléologie est relativement confidentielle, des millions de personnes peuvent se targuer d'avoir réalisé une incursion sous terre grâce à ces aménagements. Le développement de ces activités dans le Vercors démontre que les sports de nature contribuent au développement touristique de manière élargie. Ici, les cavités aménagées pour les visiteurs participent à l'attractivité du territoire en proposant un service. Ce phénomène présenté dans le Vercors est également important en Dordogne où les cavités aménagées représentent les plus importants sites touristiques du département. Outre la visite de lieux mis au jour par les spéléologues, c'est l'initiative entrepreneuriale des spéléologues qui participe également à dynamiser le territoire, y compris sur des services touristiques qui ne relèvent pas de la pratique sportive.

2. Le rôle des collectivités territoriales

2.1 Les dispositifs

Le maillon central que l'on retrouve chez les auteurs est le Conseil départemental. Les lois de décentralisation ont attribué aux collectivités locales un rôle relativement flou vis-à-vis du sport. La principale obligation des Conseils régionaux et départementaux est liée à la prise en charge des installations sportives nécessaires à l'organisation de l'éducation physique, respectivement dans les lycées et dans les collèges (Chazaud, 1989). Or, à partir des années 1980, les Conseils départementaux se voient attribuer une mission spécifique liée aux sports de nature, qui prendra de l'ampleur à travers la révision de la loi sur le sport en 2000.

Il est intéressant de se demander pourquoi le législateur a confié une tâche spécifique à un acteur secondaire dans le financement du sport en France (Tableau 11). Le bien-fondé de ce choix est, en réalité, lié aux autres compétences de la collectivité, notamment dans le domaine de l'aménagement du territoire et la gestion des espaces protégés, puisque le département est compétent pour la gestion des espaces naturels sensibles. Or, les problématiques se croisent. Le levier politique est d'abord lié à un choix de préservation et valorisation des sites de pratiques.

Tableau 11. Les dépenses publiques liées au sport en 2010

	Montant	Proportion
État	4,44 Md €	29,4%
Communes	9,30 Md €	61,6%
Départements	0,76 Md €	5,0%
Régions	0,59 Md €	3,9%

Source : Le poids économique du sport en 2010, *Stat-info*, n°13-01, mars 2013

Afin d'être plus précis, il est important de retracer la généalogie des dispositifs qui ont conféré aux Conseils départementaux un rôle de premier plan dans le développement maîtrisé des sports de nature. Le premier dispositif mis en place est le Plan Départemental d'Itinéraires, de Promenades et de Randonnée (PDIPR) confié aux soins des Conseils généraux en 1983. Son application est limitée à la randonnée, qui est néanmoins, rappelons-le, la première activité physique pratiquée par les Français et qui rassemble environ 30 millions d'adeptes²⁹⁵. Les PDIPR doivent inventorier et cartographier les chemins de randonnée, et garantir l'accessibilité et la salubrité des sites. Autrement dit, il s'agit pour le Conseil général d'établir si le terrain traversé par l'itinéraire est du domaine public ou privé. Dans la seconde hypothèse, il doit établir une convention avec le propriétaire pour permettre l'accès aux randonneurs. Une fois le réseau de chemins établi, il bénéficie d'un régime de protection garantissant sa pérennité. En effet, toute opération publique d'aménagement foncier devra prévoir le maintien de l'itinéraire ou un cheminement de substitution²⁹⁶.

Le principal bras de levier des collectivités pour le développement maîtrisé des sports de nature est la gestion des sites appropriés. Alors que cette mission est confiée aux Mairies pour la plupart des équipements sportifs résultant de constructions (stades, gymnases, courts de tennis, piscines, etc.), c'est aux Conseils départementaux que revient la charge des équipements ou aménagements liés aux sports de nature. Après le PDIPR, dont la mise en œuvre sera très variable d'un département à l'autre, un nouveau dispositif est mis en place en 2000. Les Plans Départementaux d'Espaces Sites et Itinéraires de sports de nature (PDESI) figurent parmi les apports majeurs de la loi Lamour qui modifie la loi sur le sport. Les PDESI reprennent les principes du PDIPR en étendant le champ d'action à l'ensemble des sports de nature. Autre nouveauté importante dans sa mise en œuvre, bien que les PDESI soient sous la responsabilité du Conseil départemental, ils doivent être définis par une commission (CDESI) mixte dont la composition est partagée avec les acteurs concernés par les sports de nature. Ce principe donne à voir un nouveau modèle de gouvernance (Wipf, 2012). Ainsi sont réunis autour des acteurs publics/institutionnels, des représentants des professionnels des sports de nature, des comités sportifs départementaux, et des associations de protection de l'environnement.

La gestion des sites et itinéraires de sports de nature revêt, au même titre que la construction des équipements sportifs, une importance majeure dans le développement d'une activité. Néanmoins, le coût des aménagements est – sauf exceptions comme les remontées mécaniques des stations de ski – relativement faible comparé aux dépenses engendrées par la construction d'infrastructures sportives telles que les gymnases, piscines ou patinoires, ce qui peut engendrer un écart important dans le développement des pratiques sportives. En effet, l'augmentation de la pratique licenciée est exponentielle dans les années 1960-1970, ce qui correspond rigoureusement aux vastes programmes d'équipements sportifs inscrits dans les plans quinquennaux (Callède, 2002). La corrélation n'est pas exclusive puisque d'autres causes, comme l'école (Attali & Saint-Martin, 2007), ont contribué à ce résultat mais cet élément reste un facteur important. De plus, le fléchissement de la courbe correspond également à la baisse dans les constructions de nouveaux équipements, au cours des années 1980, en

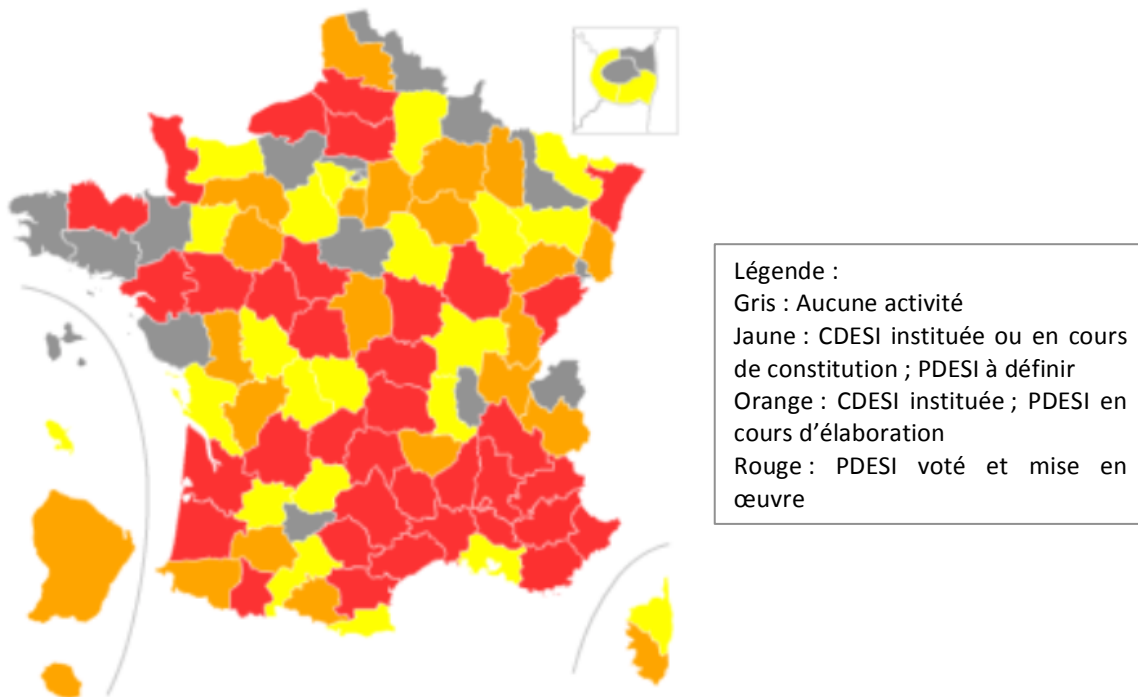
²⁹⁵ 27,8 millions de pratiquants de la marche de loisir, 4,9 millions de pratiquants de randonnée pédestre et 3,4 millions de pratiquants de randonnée en montagne d'après l'enquête de l'INSEP sur les pratiques sportives des Français, menée en 2010. Il n'est pas possible de faire l'addition de ces chiffres sans risquer de doubles comptes, c'est pourquoi nous retenons l'estimation de 30 millions de pratiquants.

²⁹⁶ Art. L361-1 du code de l'environnement.

France.

Dans les sports de nature, les années 1960-1970 correspondent également à une phase d'aménagement accru pour les infrastructures telles que les bases de loisirs (chapitre 10) et les stations de ski. Néanmoins, le coût réduit des équipements sportifs peut conférer aux sports de nature une plus grande indépendance vis-à-vis des politiques d'équipement. Pour autant, les dispositifs des PDIPR et CDESI/PDESI ne sont pas forcément mobilisés activement par les Conseils départementaux (Figure 28). Tous les départements n'ont pas de PDIPR ou de PDESI et les itinéraires retenus n'ont pas nécessairement une grande pertinence.

Figure 28. Avancement de la mise en place des PDESI dans les départements français



Source : <http://www.cdesi-sportsdenature.fr>, consulté le 24 mars 2016.

En effet, certains Conseils départementaux ont fait le choix d'inscrire uniquement des chemins qui sont sur le domaine public ou le domaine privé des collectivités pour s'épargner la gestion de multiples conventions avec des propriétaires privés. Cela témoigne des moyens limités des Conseils départementaux pour réaliser cette mission alors qu'elle représente un fort enjeu pour le développement des sports de nature et, par extension, du tourisme sportif. Ceci explique largement l'investissement conséquent des départements du sud qui ont une vocation touristique affirmée. En réalité, la gestion des sites de sports de nature est une opportunité mais également une contrainte, une charge de gestion et de responsabilités, si bien que les collectivités sont souvent prudentes à l'égard d'un phénomène qu'elles ont du mal à maîtriser.

2.2 Un exemple localisé de gouvernance

L'objet de cette partie est de révéler la complexité des enjeux liés à la gestion des sites de sports de nature. La définition des acteurs en présence permet de stigmatiser les

contraintes, de mettre en évidence les formes de gouvernance et d'envisager les types de réactions politiques à la question de l'accessibilité des sites de pratique. Cette ultime étape de l'analyse s'appuie sur un certain nombre de décisions prises dans le cadre de politiques locales pour essayer de dresser une typologie des mesures adoptées par les autorités face aux enjeux en présence sur leur territoire. La géopolitique d'un territoire local s'avère particulièrement riche parce qu'elle permet l'analyse d'une série de cas et révèle ainsi une réaction probable du politique en fonction d'une situation dûment identifiée.

Corollairement, il est intéressant de révéler les configurations observées en fonction des enjeux locaux car la question des sports de nature semble une expression particulièrement évocatrice d'une problématique actuelle : celle du développement durable. Dans notre cas, les trois piliers en seraient l'accès à la pratique sportive/le social, le développement touristique/l'économique et la préservation des écosystèmes des sites de nature/l'environnemental. Ainsi, l'analyse des décisions politiques est le témoignage d'une pratique presque ancienne du développement durable dans les territoires ruraux.

Pour illustrer notre propos, nous avons choisi de nous concentrer sur un lieu unique, parcouru par de multiples cheminements – terrestres, aquatiques et souterrains – qui représentent trois activités : la randonnée, le canyoning et la spéléologie. Notre attention se portera donc sur les gorges du Furon et son affluent, le Germe.

Dans cet espace restreint, il existe un ensemble de chemins de randonnée, deux parcours de canyoning et plusieurs cavités souterraines dont l'une aménagée pour le tourisme – nous nous focaliserons ici sur les deux principales : les Cuves de Sassenage et le gouffre Berger. Quelles sont les règles de fonctionnement de ces différents lieux et pourquoi ? Le cas de la randonnée est le plus simple, dans la mesure où les itinéraires sont aménagés, entretenus et balisés par les collectivités qui offrent un accès libre et gratuit pour le bien-être de leurs administrés. Il s'agit de l'exemple le plus courant dans le cadre des activités de pleine nature. Néanmoins, comme nous l'avons évoqué, d'autres enjeux existent et suscitent les prises de position des acteurs.

Le site touristique des Cuves de Sassenage est une cavité aménagée pour le tourisme qui a fait l'objet d'une concession de la mairie. L'intérêt du site spéléologique réside tout autant dans sa dimension légendaire, que dans l'esthétique de ses roches et le parcours souterrain du Germe (Lismonde, 2006). Ce modeste filet d'eau peut rapidement changer de visage et devenir un torrent tumultueux qui noie une partie de la grotte, et notamment une section du cheminement emprunté par les touristes. Sur près de dix kilomètres de développement, seuls quelques centaines de mètres de la cavité sont aménagés pour les touristes. Il n'en demeure pas moins que la grotte est fermée par une grille dont la clef est conservée par le guide. Les spéléologues doivent s'adresser à lui pour pouvoir pénétrer le site de spéléologie répertorié et valorisé dans l'inventaire de spéléologie sportive du massif du Vercors²⁹⁷. Dans ce cas, on observe que les intérêts économiques du site touristique sont privilégiés par rapport aux intérêts des sportifs. Néanmoins, l'entente cordiale entre les parties assure une accessibilité aisée des lieux pour chacun.

La législation sur l'encadrement sportif a aussi fait évoluer le champ d'action des professionnels. Avant 1992 et la création d'un diplôme d'État, le guide de la grotte

²⁹⁷ Caillault, S., Haffner, D. & Krattinger, T. (1997). *Spéleo dans le Vercors*, Tome 1, Aix-en-Provence : Edisud.

pouvait emmener les apprentis spéléologues au-delà de la zone aménagée. Après cette date, la définition d'un diplôme spécifique permet à la spéléologie de s'inscrire dans le cadre légal posé par la loi sur le sport de 1984, et retire au guide de la grotte ses prérogatives en les réservant aux détenteurs de ce titre. Ainsi, le territoire des professionnels s'est modifié, favorisant le monopole du guide sur la partie aménagée et celui des éducateurs diplômés dans le reste de la cavité.

Les Cuves de Sassenage sont séparées du gouffre Berger par un réseau de galeries noyées. Le gouffre Berger est plus célèbre que sa résurgence mais offre un tout autre profil. En effet, il s'agit du premier gouffre dépassant la profondeur symbolique des 1000 mètres (Schut, 2005b). Il jouit d'une forte notoriété au-delà des frontières nationales et, malgré son parcours qui nécessite un engagement physique important – 20 à 30 heures pour un aller-retour –, il est très régulièrement parcouru par des équipes de spéléologues du monde entier, tant et si bien qu'un système de réservation a été mis en place pour éviter la surfréquentation du site. La fréquentation assidue du gouffre a amené des milliers de spéléologues sur ce site au cours des cinquante dernières années. Si le rapport à l'environnement a profondément changé chez les pratiquants, il n'en demeure pas moins une forte quantité de déchets résiduels entreposés dans le gouffre, comme constaté par l'association Mountain Wilderness²⁹⁸. En dépit de cette pollution, le site reste accessible aux sportifs. Le choix de la collectivité est d'autant plus rationnel que les spéléologues se sont engagés dans des actions de dépollution qui tendent à améliorer lentement la situation et non à l'aggraver.

Le gouffre Berger a aussi été souvent mis en cause pour le risque encouru par les spéléologues qui s'y aventurent. En effet, les crues sont d'autant plus redoutables que le cheminement est long, si bien que plusieurs personnes y ont laissé la vie. Encore une fois, les spéléologues ont dû démontrer au maire de la Commune leur capacité à organiser et mettre en œuvre les secours pour pérenniser l'accessibilité au site. La question de la sécurité est aussi en cause dans la descente du canyon du Furon à plusieurs titres : d'abord du fait de la pratique de l'activité elle-même puisqu'un saut non maîtrisé a donné lieu à un accident mortel ; ensuite parce qu'une retenue d'eau en amont du site altère la perception de l'évolution du débit de la rivière, alors que cet aspect est fondamental pour la gestion de la sécurité.

Ceci étant, le site du Furon est très prisé par les amateurs comme par les professionnels (Perrin & Mounet, 2006). Il combine un certain nombre d'éléments qui en favorisent la fréquentation : accessibilité liée à la proximité de l'agglomération grenobloise, marche d'approche réduite grâce à la route départementale qui longe la rive gauche, caractère aquatique marqué, encaissement esthétique et obstacles ludiques. Néanmoins, à la suite d'un accident sur les rives du Drac, en 1995, le préfet de l'Isère a immédiatement interdit l'accès à l'ensemble des sections de cours d'eau situées en aval d'un ouvrage hydroélectrique. Les acteurs concernés sont allés au-devant des services préfectoraux et ont obtenu un régime dérogatoire. Ainsi, seuls les professionnels accompagnant leurs clients et les licenciés des fédérations sportives représentées ont le droit d'aller légalement dans le canyon. Les amateurs autonomes sont exclus de ce régime.

Cette mesure révèle la primauté du jeu politique dans l'accessibilité aux sites. En effet, l'exclusion des amateurs non affiliés n'a pas de sens, ni par rapport au respect de la liberté des personnes, ni du point de vue de la sécurité puisque la possession d'une

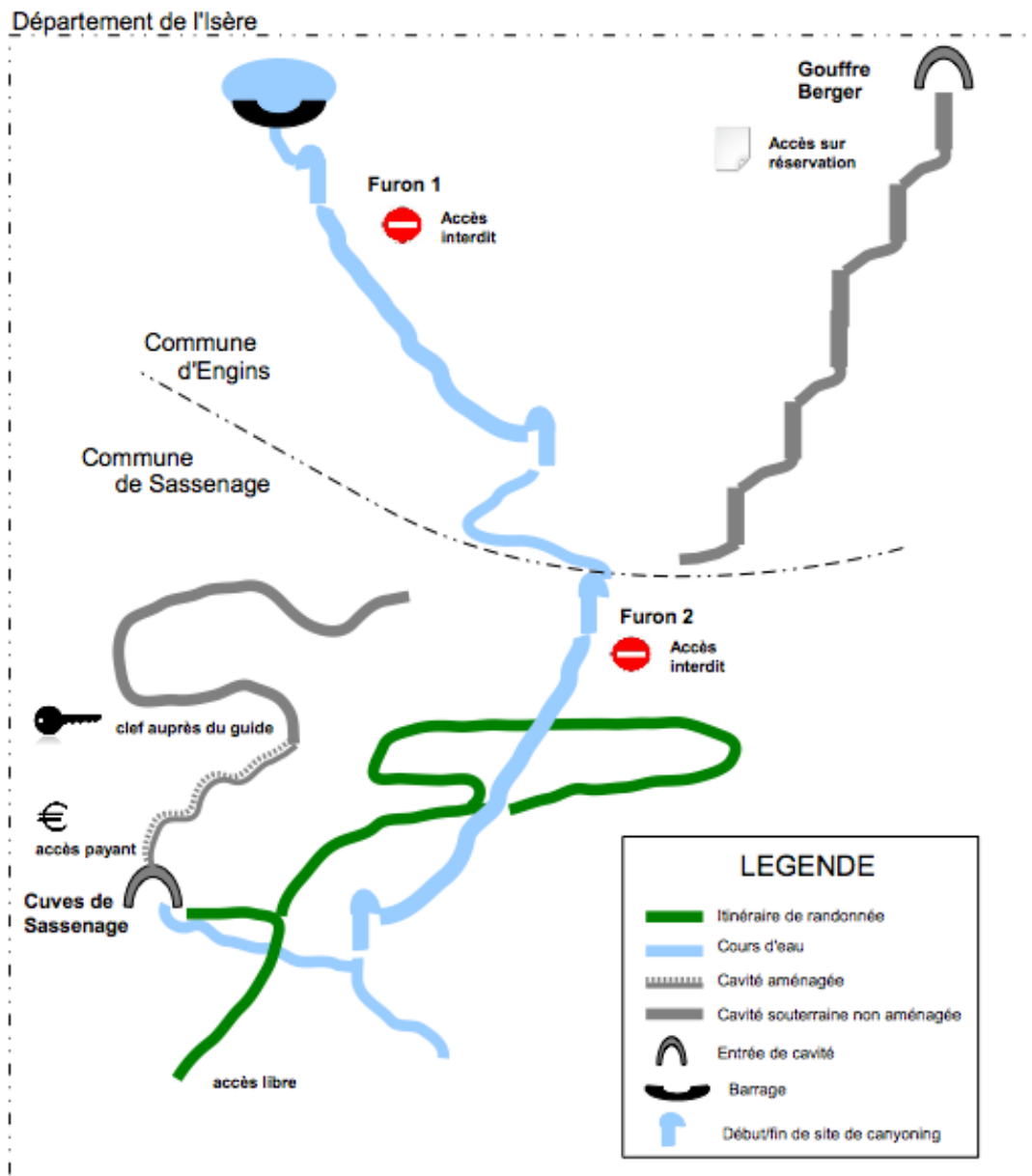
²⁹⁸ Breffni Bolze (2008). *État des lieux du gouffre Berger*, rapport d'étude non publié, Mountain Wilderness.

licence sportive ne préjuge pas des compétences des pratiquants, en particulier dans des fédérations multisports.

L'exemple de ce micro-territoire du département de l'Isère est, dans une certaine mesure, assez banal, parce qu'il est exempté des vives tensions et concurrences que l'on peut observer en d'autres lieux. Il est néanmoins très clair que l'accessibilité aux espaces de pratique est sans cesse remise en question et que le politique intervient à différents niveaux pour définir qui peut ou ne peut pas fouler tel ou tel espace (Figure 29). La négociation et la conciliation des intérêts de chacun sont au cœur des débats. Les différents enjeux liés à la sécurité, l'économie touristique ou la préservation de l'environnement sont ainsi largement mis en concurrence.

Comme dans notre exemple, les incidences écologiques sont assez peu suivies de manière longitudinale et, même si certains rapports ponctuels font des constats ou des hypothèses sur les effets de la pratique sportive, cette donnée est encore assez floue (Mounet, 2004) et ne fait donc pas l'objet de mesures virulentes, en dehors de cas particuliers. Les sportifs et les professionnels sont d'ailleurs conscients de la fragilité de leur environnement et de la nécessité de sa préservation pour le maintien de leur activité. L'économie du tourisme sportif, malgré les difficultés à en estimer la valeur exacte (Mao et al, 2006), bénéficie souvent d'un poids important dans la négociation.

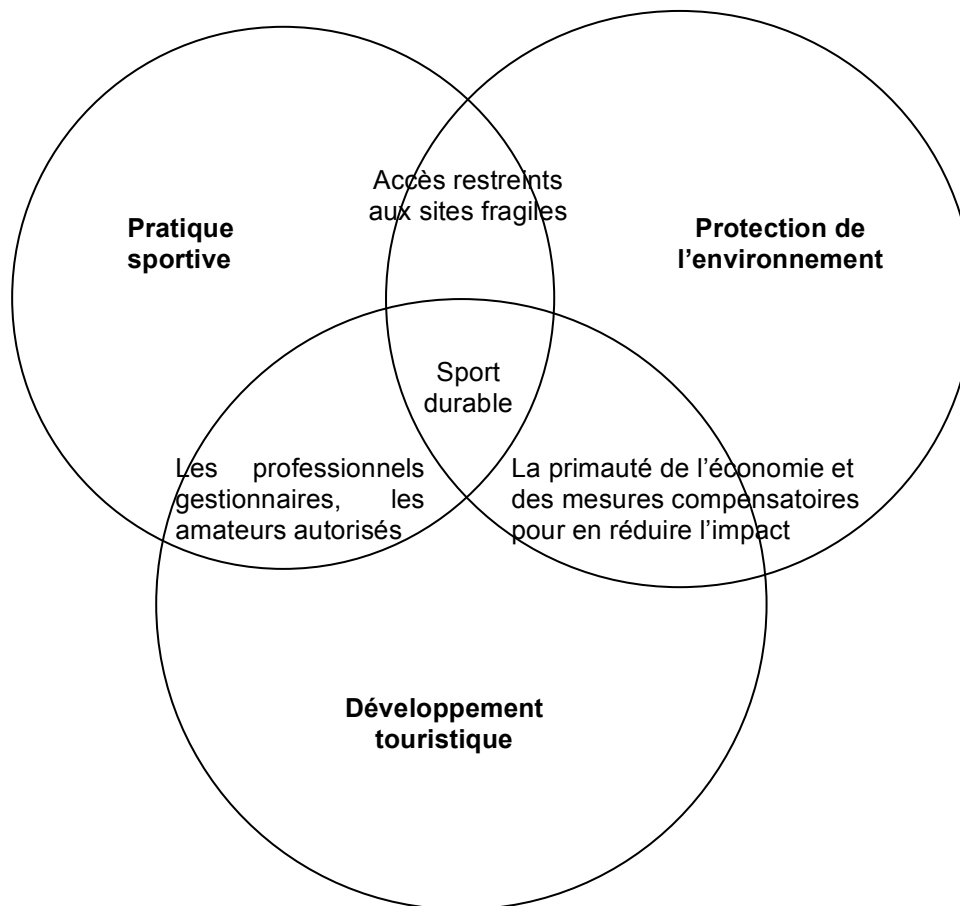
Figure 29. Synthèse des modalités d'accès aux sites sportifs de nature autour des gorges du Furon*



* L'accès aux sites de canyoning est réservé aux professionnels et licenciés des fédérations signataires de la convention.

Il en va de même pour les fédérations sportives qui ont une structuration forte et une représentation à tous les échelons du territoire. Cependant, leurs demandes sont plus exigeantes dans la mesure où elles cherchent à bénéficier d'un accès à la totalité des sites. De ce fait, elles sont parfois mises en échec localement. Une vision élargie des décisions politiques vis-à-vis de l'accessibilité des sports de nature nous permet de construire un système de positions suivant le poids attribué aux différents enjeux (Figure 30).

Figure 30. Les arbitrages politiques dans la gestion des accès aux sites de sports de nature



Cette contribution a suivi un double objectif : celui de mettre en évidence les enjeux liés à la gestion de l'accessibilité des sites de sports de nature, et celui de révéler les schèmes décisionnels qui animent les débats. Certaines de ces questions ont fait l'objet d'analyses de la part de sociologues du sport. Les approches par la sociologie des organisations pour mettre en évidence un « ordre local » autour duquel un certain nombre d'acteurs entretiennent un jeu de pouvoir (Mounet, 1996 ; Perrin-Malterre, 2005) sont intéressantes. Cependant, le regard géopolitique semble enrichissant dans la mesure où il met l'accent sur les deux points fondamentaux qui animent les débats : d'une part, le territoire, dont l'analyse des configurations est indispensable pour révéler avec justesse les enjeux autour desquels se cristallise la négociation des acteurs ; et, d'autre part, le politique, qui a un poids particulier dans la négociation, encadre les débats et entérine les décisions.

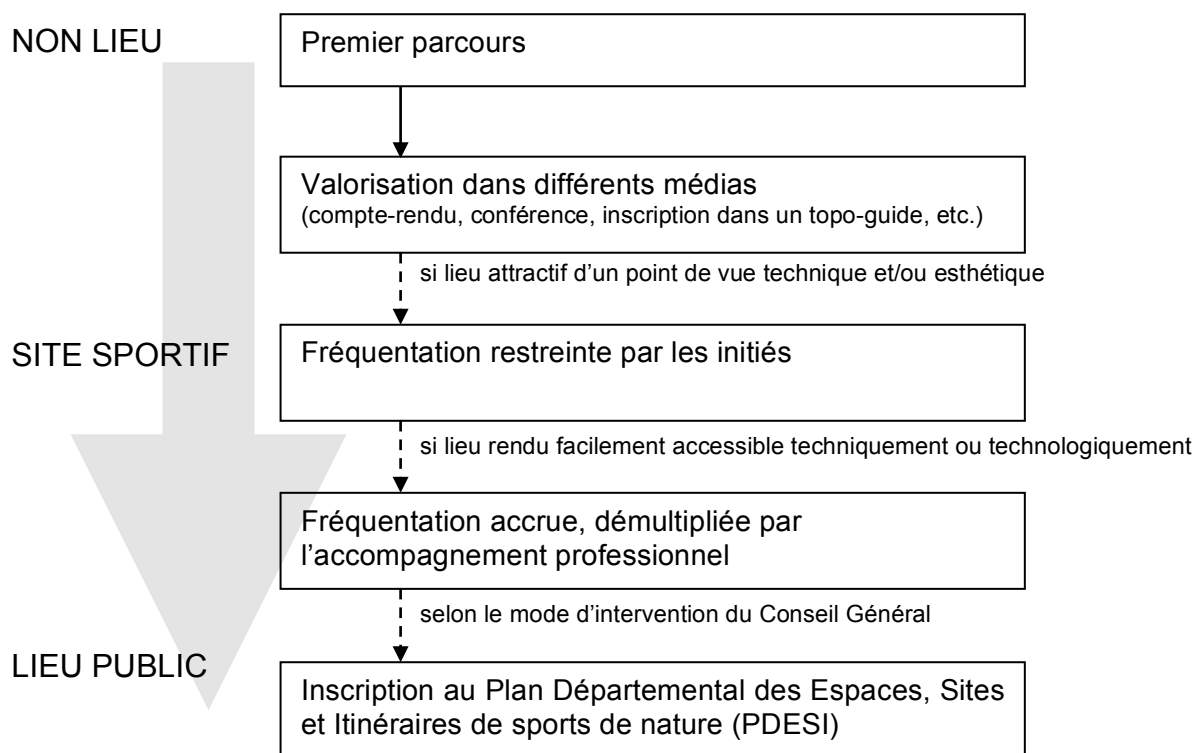
Enfin, la spécificité des sports de nature est sans doute un moyen particulièrement pertinent de juger la mise en œuvre d'un concept cher aux politiques : le développement durable. Les décisions des autorités par rapport aux sites de pratique expriment en actes leur conception du développement de leur territoire. Force est donc de constater que le développement économique prime. L'accès généralisé aux sites, et donc à la pratique, fait néanmoins l'objet d'efforts de la part du politique. La dimension environnementale est encore difficile à intégrer. Le manque de données sur l'impact réel des pratiquants réduit les éventuelles mesures restrictives. Seuls les territoires où les associations de défense de l'environnement sont les mieux écoutées

et les politiques les plus réceptifs, sont touchés par ce type de décision. Le principe de précaution incarné par ces décisions est-il pour autant plus légitime que la liberté de pratique ?

* * * * *

À travers ce chapitre, nous avons montré que les sports de nature représentent une ressource particulière pour les territoires sur laquelle appuyer leur développement. La mise en tourisme d'un site ou d'un itinéraire suit un schéma de développement qui articule l'initiative des pratiquants et la pérennisation possible par les acteurs publics (Figure 31).

Figure 31. Processus de construction du site de sports de nature



Source : Schut (2011).

Une démonstration semblable aurait pu être menée pour d'autres activités sportives mais la différence fondamentale réside dans le lieu de pratique et, de là, découle un ensemble de processus également différenciés. En effet, les sports qui s'organisent dans des enceintes sportives normalisées, construites spécialement selon les exigences du règlement d'une discipline, s'inscrivent dans des projets différents. En premier lieu, ils sont généralement portés dans des villes et implantés dans ou à proximité du tissu urbain. Chacun des projets peut même, matériellement, être réalisé dans une autre ville. D'ailleurs, les équipes professionnelles des ligues américaines se jouent de ce phénomène pour engager des délocalisations dont elles tirent un avantage matériel et pécuniaire certain (Andreff, 2007). En second lieu, l'initiative relève souvent d'un groupe d'acteurs publics et privés à l'origine du projet. Si les acteurs sont, bien

entendu, également moteurs dans le développement des sports de nature, le choix des lieux se définit dans la correspondance entre une activité et une configuration géographique qui crée les conditions favorables à cette pratique. Les communes rurales sont ainsi élues, parfois malgré elles, par les adeptes d'une discipline. Charge à elles, par la suite, de prendre appui sur cette ressource pour construire leur projet de développement.

La mise en œuvre de ce type de projet renvoie à des modes de fonctionnement différents, en grande partie du fait des caractéristiques spatiales du territoire. Le développement d'un territoire urbain ne répond pas aux mêmes démarches que celui d'un territoire rural. Le premier est d'abord pensé pour les services offerts aux administrés, tandis que le second s'appuie sur le développement touristique pour développer l'attractivité des lieux et faire bénéficier sa population des retombées économiques engendrées par ces activités.

Pour ce faire, quel que soit le type d'activité, le rôle des collectivités (Figure 32) est essentiel pour deux raisons : d'abord, le soutien financier qu'elles peuvent apporter ; ensuite, le pouvoir règlementaire sur le foncier. La réalité diffère encore dans la réalisation. En effet, modifier le plan local d'urbanisme pour réaliser la construction d'un stade qui mobilise plusieurs millions d'euros d'investissement, n'a rien de commun avec l'inscription d'un site de pratique au PDESI, l'aménagement de son accès et la subvention de son équipement pour quelques milliers d'euros.

Figure 32. Les différents champs d'intervention des pouvoirs publics vis-à-vis des sports de nature

Service	Secrétariat d'État aux sports - DRDJS	Préfecture	Conseil Départemental	Mairie
Champs d'intervention	Formation Qualifications professionnelles Réglementation	Sécurité civile, notamment lors des manifestations sportives	PDIPR* CDESI/PDESI**	Sécurité civile

* PDIPR : Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et Randonnées

** CDESI : Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires des sports de nature / PDESI : Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires des sports de nature

Il apparaît donc que, derrière des principes fondamentaux partagés, les sports de nature se distinguent particulièrement par leur caractère rural et leur potentiel touristique, tandis que les sports représentent majoritairement un service aux citoyens résidents.

Conclusion partie 3

Cette troisième et dernière période montre des phénomènes qui peuvent paraître contradictoires mais qui témoignent, en fait, de la complexité du développement d'un phénomène de masse dont certains groupes sociaux se sont approprié de manière différente en poursuivant des objectifs différents. De nombreuses réalités sont incarnées entre deux figures extrêmes : d'une part, les groupes associatifs qui organisent une pratique respectueuse de la nature et qui s'opposent au système sportif et à ses normes ; et, d'autre part, les touristes qui s'engagent dans une pratique de nature dans un environnement aménagé et artificialisé pour en produire un artefact.

Cette dernière séquence est la conséquence du succès des sports de nature dans la société. La multitude des pratiquants implique des réinterprétations multiples au prisme des logiques des acteurs et du contexte du moment. Les années 1980, au cours desquelles s'exprime le « culte de la performance » (Ehrenberg, 1991) sont l'occasion de confronter les activités de nature au monde sportif compétitif. Les années 1990-2000 sont touchées par la problématique du développement durable qui met les sports de nature dans une position ambiguë. En effet, bien que ces activités réunissent des adeptes soucieux des questions environnementales dont l'action peut désormais être valorisée, l'organisation de la pratique en milieu naturel est simultanément la cause de nuisances potentielles. Cet argument est d'autant plus légitime que le succès de certaines pratiques attire un nombre de pratiquants important et engendre des aménagements des opérateurs touristiques qui ne sont pas neutres, à l'image des stations de sports d'hiver qui créent une ville dans la nature.

Dans ce tumulte, la définition des sports de nature est mise à mal. Le rapport à l'environnement, qui était central, tend à se déliter dans certaines formes de pratiques pour privilégier d'autres aspects : même si l'eau et la neige subsistent, le caractère ludique de l'activité prime sur le rapport à la nature dans les environnements artificiels tels que les ski-dômes ou le Canyoning park²⁹⁹ (Suchet & Jorand, 2007). Les structures artificielles d'escalade privilégient le développement d'une motricité spécifique et/ou le jeu du vertige mais rompent le contact avec la nature. Elles servent d'ailleurs de supports aux compétitions d'escalade dans lesquelles la confrontation avec autrui devient le cœur de la pratique. Ces pratiques interrogent sur la définition des sports de nature.

Les activités qui ont servi d'exemples à notre démonstration peuvent-elles être remises en cause dans leurs formes de pratique les plus récentes ? Trois positions peuvent être discutées : 1. l'absence de rapport à la nature rompt avec les fondements de ces activités ; 2. ces pratiques ne sont pas autonomes et constituent une propédeutique à une pratique en environnement naturel ; 3. la représentation de l'activité intériorisée par le pratiquant prime sur les caractères objectifs observés. On peut alors considérer qu'il s'agit de sports de nature dès lors que les pratiquants les envisagent comme tels³⁰⁰.

²⁹⁹ Centre aquatique recréant artificiellement le relief spécifique des canyons.

³⁰⁰ Rappelons les difficultés sur la définition du « sport » dans les enquêtes sur les pratiques sportives des français. Une réponse à cette problématique a consisté à définir la pratique sportive en tenant compte de la subjectivité de l'acteur : « Je fais du sport quand je considère que j'ai une activité que je qualifie de sportive ».

Si ces trois positions sont recevables, leur pertinence varie en fonction du regard porté. La troisième a de l'intérêt pour une analyse des représentations sociales et des limites de la définition des sports de nature. La seconde peut s'entendre sur le ski, mais elle a eu une pertinence éphémère dans les intentions des acteurs, notamment pour l'escalade. En effet, aujourd'hui, de nombreux pratiquants s'exercent uniquement en milieu artificiel sans transférer leur apprentissage au milieu naturel. Enfin, la première position semble la plus légitime pour une analyse socio-historique. S'il est clair que la définition d'une pratique sociale évolue dans le temps, au gré du contexte et du sens que l'on donne à cette activité, il n'en demeure pas moins qu'il est nécessaire de voir perdurer des fondements au cœur de l'analyse pour parler durablement d'un phénomène unique. Les problématiques spécifiques aux sports de nature que nous avons essayé de mettre en avant dans ce document n'ont plus leur pertinence avec des sports compétitifs et artificialisés. Pour ces derniers, le référentiel d'analyse des sports modernes est plus pertinent.

Conclusion

L'enjeu de ce travail est de mieux définir les sports de nature pour ne pas les qualifier un à un de « sport à part » mais pour mettre en exergue leurs spécificités. Dans cette optique, nous avons procédé à un assemblage de travaux sur les sports de nature qui révèlent tous, de manière fragmentée, les spécificités des sports de nature dans des contextes particuliers. De cette multitude d'études de cas, nous avons essayé de constituer une série afin d'en discerner un schéma général. « Dissoudre l'opacité muette du cas isolé oblige ici à un travail de remontée vers des principes pour y opérer le remaniement qui permet d'abolir toute trace de l'unicité du cas rebelle, en le transformant en simple exemple d'une série où il trouve sa place logique sans plus perturber l'arrangement des autres. » (Passeron & Revel, 2005, p. 35). Au terme de cette réflexion, nous livrons ici les principes qui semblent se dégager.

- Les principes généraux

Les principes communs qui structurent l'histoire des sports de nature découlent tous de leur contact avec le milieu naturel. Leur prise avec l'environnement social et culturel les amène à être confrontés à des problématiques semblables à celles des autres sports, mais les spécificités des sports modernes qui découlent de la compétition et de la quête du record sont différentes de celles des sports de nature qui sont liées au rapport à l'environnement.

En premier lieu, il faut évoquer l'intérêt pour la nature, qu'il soit esthétique ou compréhensif. Ces formes d'intérêt se retrouvent à des niveaux variables et coexistent souvent simultanément en fonction des individus. Elles peuvent être élevées au niveau d'une production artistique ou de la recherche scientifique. Nous l'avons bien mis en évidence dans la première partie de ce travail mais il est important de considérer que cet aspect de l'activité existe durablement, à tous les niveaux, et qu'il permet de caractériser et de distinguer des formes de pratiques différentes.

En second lieu, certains pratiquants partagent avec les sportifs cette volonté de se dépasser physiquement et de relever des défis. Diverses formes de confrontation existent. La première consiste à se retrouver seul face aux obstacles naturels de l'itinéraire choisi. La gradation des difficultés permet au pratiquant de dépasser ces obstacles pour se prouver ses capacités. La confrontation est donc individuelle, face à la nature. Dans cette voie, les figures de la discipline sont souvent les auteurs des « premières », ceux qui ont ouvert de nouveaux itinéraires. Même si la répétition est accessible, par la suite, à un nombre important de pratiquants, l'ouverture d'une voie est la plus grande des victoires dans de nombreuses activités.

La confrontation peut également être réalisée de manière symbolique, contre un concurrent qui réalise un exploit semblable mais ailleurs, et donc dans des conditions légèrement différentes, ou contre un adversaire absent qui aurait réalisé une course semblable dans le passé en y consacrant un temps supérieur et donc en ayant été moins efficace. Enfin, la compétition est plus évidente dans les régates car les concurrents sont au coude à coude. Plus la confrontation contre l'autre prédomine sur la confrontation contre la nature, plus on se rapproche du modèle des sports de compétition.

Ces défis et compétitions accentuent le phénomène de prise de risque. Mais, contrairement aux sports modernes, le risque n'est pas seulement la conséquence du dépassement physique auquel amène la compétition ; il est présent à tous les niveaux et dans toutes les activités, du fait des aléas du terrain rencontré et de l'instabilité relative de l'environnement naturel. Face à ce risque, le développement des secours est un élément important car il permet de mesurer l'engagement c'est-à-dire que, plus les secours ont la possibilité d'intervenir rapidement, moins l'engagement est important. Or, l'histoire des secours fait souvent partie intégrante de l'activité dans les premiers temps car les secouristes sont également les pratiquants. Donc, un risque plus ou moins grand est accepté, voire recherché, pour ceux qui ont des comportements ordaliques. Minoritaires, ils n'en sont pas moins des figures de ces activités par la médiatisation dont ils peuvent faire l'objet. La gestion de ce risque passe généralement par la connaissance de l'environnement. Elle est fondamentale dès que l'on s'engage dans une pratique : nivologie dans les sports d'hiver, aérologie dans les activités aériennes, hydrologie dans les sports d'eau vive. Toutes ces disciplines sont intégrées dans les cursus de formation, aux côtés de la formation technique au matériel.

Face aux défis des performances, face à la gestion des risques et, tout simplement, face aux éléments naturels, les engins mis en œuvre, simples et économiques ou, au contraire, à la pointe de la technologie, sont un élément fondamental dans ces pratiques. Certes les matériaux utilisés successivement pour la fabrication des perches en athlétisme ont permis l'amélioration des performances mais, dans les sports de nature, les matériaux vont jusqu'à conditionner l'existence des pratiques et donc à les identifier. Pas de régates sans bateaux, pas de vols sans parapentes, parachutes, ULM, etc. De ce fait, le pilotage est une part significative de ces activités.

Il n'est donc pas simple de définir l'activité physique. Elle peut prendre des formes variables, de très intenses à très modérées. Les techniques corporelles peuvent être précisément définies ou, au contraire, s'appuyer sur une motricité de base. Mais, bien souvent, on peut caractériser les sports de nature par des déplacements dans l'environnement naturel visé. Que ces déplacements soient horizontaux, verticaux, linéaires ou sous forme de boucle, l'enjeu est de parcourir la nature. Cette curiosité pour la nature et certaines de ses manifestations amène les pratiquants à voyager vers ces sites, non seulement les plus proches mais aussi parfois les plus éloignés, car chaque site a ses singularités. Tous ces voyages vers des terrains élus par les pratiquants comme des hauts lieux de telle ou telle activité constituent un potentiel exceptionnel pour le développement du tourisme, l'activité sportive de nature étant le motif de départ vers des destinations diverses et variées.

Chacun des points évoqués mérite d'être étudié quand on s'intéresse aux sports de nature, or il apparaît clairement que certains d'entre eux sont négligés dans l'historiographie. Il est souhaitable que la grille de lecture de l'histoire des sports ne s'applique pas directement aux sports de nature sous peine de négliger des pans de connaissance particulièrement importants. Ce retour sur les éléments essentiels de ces activités révèle bien qu'elles découlent systématiquement du rapport à la nature. C'est pourquoi, il est également possible de réfléchir à ce qui relève effectivement des sports de nature pour exclure des pratiques qui se sont déconnectées de leur environnement (escalade sur structure artificielle par exemple) ou inclure des activités que l'on ne qualifie pas habituellement de sportives (voyages dans l'espace, par exemple).

- Essai de définition

Donner une définition unique et heuristique est un exercice toujours délicat car nous avons vu qu'en fonction des activités et des périodes historiques, cette définition peut varier sensiblement. Mais se soustraire à l'exercice rendrait ce travail inachevé. Une formule concise pourrait se réduire à : « Les sports de nature impliquent une activité physique, généralement un déplacement, qui se déroule dans un milieu naturel particulier et dont les caractéristiques participent à la définition de l'activité considérée. » Cette phrase lapidaire qui insiste sur le milieu naturel, à l'origine des spécificités des sports de nature, peut être complétée par les observations suivantes.

Le site de pratique et l'itinéraire emprunté déterminent souvent la difficulté qui s'exprime par l'engagement autant que la maîtrise de techniques ou d'engins nécessaires à la progression. Les aléas de l'environnement déterminent un risque qui peut être aggravé par les conditions climatiques. Ces activités peuvent être individuelles ou collectives. Dans une forme compétitive, la confrontation aux autres participants prend le dessus sur la lutte contre les éléments naturels. D'autres formes de pratique existent qui sont autant de relations entre l'homme et l'environnement naturel investi : découverte paysagère, activité ludique allant jusqu'à la recherche de sensations face au risque, pratique de santé hygiénique, appréhension artistique, recherche scientifique. Dans la majorité des cas, les pratiquants partagent plusieurs de ces motivations avec des dominantes qui s'inscrivent dans les individualités ou les temporalités des parcours de vie.

D'un point de vue économique, les sports de nature impliquent des déplacements vers les sites de pratique qui peuvent eux-mêmes faire l'objet d'aménagements spécifiques. Dès lors, ils s'inscrivent au cœur de l'activité touristique, engageant les collectivités territoriales dans leur réflexion sur l'aménagement du territoire, de même que l'industrie touristique, car les services sportifs nécessitent des mobilités et un hébergement sur les sites. Dès lors, les sports de nature ne peuvent faire l'économie d'une analyse de ces enjeux connexes, d'autant que leurs acteurs ont un poids important, voire un rôle central, dans le développement des pratiques.

- Conclure sans clore

Le tableau offert est une mosaïque dont l'ensemble des éléments n'est pas homogène. Certains points semblent particulièrement approfondis tandis que d'autres ne sont qu'esquissés. Aussi, l'ensemble de ces fragments d'histoires des sports de nature nuit à la lisibilité d'une histoire des sports de nature claire et homogène. En cela, ce document relève d'un style intermédiaire entre la synthèse et l'essai : une réflexion sur des travaux antérieurs pour inviter à la réalisation de travaux futurs qui participeraient à la compréhension du phénomène et éclaireraient les ombres du tableau.

Conclure ce document ne saurait donc clore le sujet. Au contraire. Si ce travail a l'intérêt d'avoir réuni une somme de contributions qui permettent de faire ressortir la spécificité des sports de nature, leur étude offre encore de nombreuses perspectives. L'apport de notre travail a principalement consisté à attirer l'attention sur des problématiques essentielles pour la compréhension des sports de nature mais rarement traitées comme telles dans l'histoire des sports. Aussi, il est désormais souhaitable de

prolonger cette étude historiographique dans les années à venir en faisant la part belle à ces questions spécifiques dès lors que le sujet d'étude s'intéresse à un sport de nature.

Le sport est généralement considéré comme le reflet de la société. L'histoire du sport contribue à démontrer des phénomènes sociaux, politiques et culturels. Les ouvertures opérées avec l'histoire des sports de nature offrent de nouvelles possibilités pour faire dialoguer l'histoire du sport et l'évolution sociétale. À ce titre, le rapport à la nature ouvre des perspectives intéressantes à l'heure où l'histoire de l'environnement suscite un regain d'intérêt³⁰¹ sur fond de problématique de société autour de la notion de développement durable.

- Posture : histoire culturelle et *spatial turn*

L'organisation de ce travail révèle déjà la posture adoptée. Cette compilation d'études de cas pris dans leurs singularités montre la démarche constructiviste qui vise, à partir d'une analyse empirique, à questionner l'objet dans son contexte et sa spécificité. Le mode d'investigation est exploratoire et s'inscrit systématiquement dans une recherche de type inductive. Cette démarche est le propre de l'historien. Pour reprendre les termes de M. Bloch (1952, p. 72) : « Un mot, pour tout dire, domine et illumine nos études : “comprendre”. ». Comprendre en établissant des relations causales à partir de traces du passé soumises à l'examen critique. Cette recherche de causalité et d'explication ne s'absout pas de la description approfondie d'un phénomène. Le récit et la mise en intrigue restent au cœur de la pratique de l'histoire.

Outre la posture d'historien qui est relativement consensuelle, la nature de l'objet de recherche invite également à la réflexion sur l'inscription des travaux dans une approche particulière. À l'issue de la thèse de doctorat sur l'histoire de la spéléologie, le sous-titre du document affirmait son inscription dans le champ de l'histoire culturelle. Sans renoncer à cette position, qui s'est trouvée renforcée à maintes reprises depuis, l'évolution de la réflexion invite à questionner les idées initiées dans le *spatial turn*, lequel s'inscrit d'ailleurs lui-même dans un tournant culturel qui l'englobe.

En effet, le fondement de la réflexion défendue dans ce mémoire tient au lien qui unit une pratique physique à un environnement naturel particulier. L'un et l'autre interagissent pour se définir mutuellement puisque l'homme choisit d'investir un milieu et organise son activité pour adapter sa mobilité aux contraintes naturelles de l'environnement rencontré.

D. Cosgrove (1984) initie le *spatial turn* et le développement de la géographie culturelle en travaillant sur le paysage vénitien au XVIII^e siècle. Le paysage est le point de jonction entre le travail historique et géographique dans la mesure où il correspond au résultat de l'action humaine sur le monde matériel : il est à la fois naturel et culturel. Cette représentation est fondée sur une interprétation symbolique du territoire qui ne saurait englober totalement notre réflexion.

Nous partageons avec Torre (2008) l'idée que le rapport à l'espace ne saurait se réduire à sa dimension symbolique mais qu'il faut également y inscrire l'expérience dans une acception plus large. Torre (2008) défend l'intérêt du concept de

³⁰¹ Voir notamment le numéro de la *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 56-4 de 2009.

« ressource » issu des travaux des historiens de l'écologie. Dans ce cadre, les pratiques locales activent les ressources de façon sélective, et c'est l'articulation de ces ressources activées qui fonde la définition du paysage. À terme, les histoires locales et localisées permettent de restituer la force heuristique du *spatial turn*.

Torre (2008), s'appuyant sur les productions de l'histoire environnementale, conclut sur l'intérêt de la notion d'« activation des ressources végétales » pour réunir l'univers botanique et organique des pratiques sociales et culturelles. Il semble qu'une entrée par les sports de nature pourrait élargir le champ de l'activation aux ressources naturelles, y compris minérales, pour renforcer la portée explicative de cette approche. Dès lors, les outils de l'historien se conjuguent avec ceux du géographe (chapitre 16). Ce croisement peut enrichir les chercheurs des deux disciplines et leur permettre de dialoguer sur un sujet commun. Et pourquoi pas, se risquer à l'interdisciplinarité...

Tables

Figures

Figure 1 An Avalanche in the Alps (1803) par Phillip James De Louthembourg.....	27
Figure 2 Tempête à Etretat (1883) par Claude Monet.....	28
Figure 3 Le Promeneur au-dessus de la mer de nuages (1818) par Casper David Friedrich.....	29
Figure 4 Alpains climbers (1869) par Elijah Walton	
Figure 5 L'ascension du Mont Cervin (1865) par Gustave Dore.....	30
Figure 6. Cordée sur le Glacier (du Géant) par Gabriel Loppé	
Figure 7. Jonction des glaciers des Bossons et du Taconnaz au-dessous des Grands mulets par Gabriel Loppé.....	31
Figure 8. Régates à Argenteuil (1872) par Claude Monet	
Figure 9 La Seine à Asnières dit La yole (vers 1879).....	32
Figure 10. Canotier au chapeau haut de forme (huile sur toile, 1879).....	33
Figure 11. Répartition des professions et catégories sociales des membres du CAF et du TCF avant la Première guerre mondiale.....	50
Figure 12. Répartition des professions et catégories sociales de trois sections du CAF en 1882.....	51
Figure 13. Schéma des embarcations du constructeur parisien Tellier.....	87
Figure 14 Le Makalu II, premier chalet construit par l'UNCM à Val-d'Isère, 1961-1962.....	112
Figure 15. Relations entre l'État et les fédérations sportives.....	129
Figure 16. Effectif cumulé des fédérations de sports de nature en fonction de leur date de création entre 1922 et 1970.....	131
Figure 17. Évolution des effectifs licenciés au sein des fédérations sportives.....	132
Figure 18. Institutions de regroupements des plongeurs en France entre 1948 et 1955.....	135
Figure 19. Sites de la région parisienne susceptibles d'être aménagés en BPAL en novembre 1965.....	150
Figure 20. Comparaison de l'effet de freinage du vent suivant la nature de l'obstacle.....	150
Figure 21. Le système des sports de nature.....	177
Figure 22. Couverture du topoguide <i>Canyons du Vercors et alentours</i> (1997).....	183
Figure 23. Institutions internationales et nationales de la voile, du kite surf et du vol libre.....	192
Figure 24. Évolutions de l'emploi dans la fabrication d'articles de sport et de camping en France de 1975 à 2005.....	213
Figure 25. Évolution de la production française de matériel de sports d'hiver (en kF).....	214
Figure 26. Prix moyen (en francs courants) des harnais d'escalade chez Petzl et sur l'ensemble des produits concurrents.....	219
Figure 27. Brevets en cours liés à l'entreprise Petzl.....	220
Figure 28. Avancement de la mise en place des PDESI dans les départements français.....	229
Figure 29. Synthèse des modalités d'accès aux sites sportifs de nature autour des gorges du Furon.....	233

Figure 30. Les arbitrages politiques dans la gestion des accès aux sites de sports de nature.....	234
Figure 31. Processus de construction du site de sports de nature	235
Figure 32. Les différents champs d'intervention des pouvoirs publics vis-à-vis des sports de nature	236

Tableaux

Tableau 1. Date de fondation et nombre de licenciés par club avant la Première Guerre mondiale.....	48
Tableau 2. Personnalités qui participent à la vie de plusieurs clubs.....	53
Tableau 3. Fédérations françaises de sports de nature créées avant la Seconde Guerre mondiale.....	121
Tableau 4. Fédérations françaises de sports de nature créées sous la IV ^e République	125
Tableau 5. Évolution du nombre d'écoles du ski français et de moniteurs de ski de 1945 à 1985.....	137
Tableau 6. Activités souhaitables pour les BPAL	145
Tableau 7 Répartition du financement dans le cadre de l'aménagement de la BPAL de Jablines (Seine-et-Marne)	147
Tableau 8. Études réalisées par l'IAURP et remises au SEJS.	149
Tableau 9. FFM et FFE : deux politiques fédérales antagonistes (Gloria & Raspaud, 2006, p. 112)	189
Tableau 10. Échelle d'engagement pour les courses d'alpinisme.....	212
Tableau 11. Les dépenses publiques liées au sport en 2010	227

Cartes

Carte 1. Effectifs par sections et sous-sections du CAF en 1876	47
Carte 2. Effectifs par sections et sous-sections du CAF en 1882	47
Carte 3. Hôtels chauffés ouverts pendant l'hiver 1913-1914	81
Carte 4. Les sociétés nautiques créées entre 1848 et 1876	89

Sources

Ce mémoire est constitué de nombreuses études de cas qui ont été réalisées à partir de différents fonds d'archives. Nous avons fait le choix de les mentionner au fur et à mesure du texte. Les notes de bas de page ont permis de consigner les documents mobilisés et nous avons volontairement limité la bibliographie (section suivante) aux publications académiques. Toutefois, il semble opportun de donner un aperçu synthétique des principaux fonds mobilisés notamment pour évoquer leur localisation et conservation.

Sur l'histoire de la spéléologie :

- Centre de documentation de la Fédération française de spéléologie, au siège de la fédération (Lyon)
- Bibliothèque municipale de Lyon (Part-Dieu) pour une collection complète de la revue *Spelunca*.
- BNF (Gallica) pour les bulletins de la Société de spéléologie

Sur l'histoire de l'alpinisme :

- Centre de documentation de la Fédération française des clubs alpins et de montagne, au siège de la fédération (Paris)

- archives.org pour les *Annuaire*s de 1875 à 1900

Une convention avec le Club alpin français nous a permis de numériser l'intégralité de la revue *La Montagne* jusqu'en 1950 et la revue *Alpinisme* du Groupe de Haute Montagne. Ces documents ont été mis en ligne (accès réservé, à demander au comité scientifique du Club alpin français).

Sur l'histoire du Touring-club de France :

- Archives de l'association déposées aux archives nationales

Une collection complète de la revue du TCF a été reconstituée et numérisée par nos soins dans le cadre d'un projet coordonné par E. Levet-Labry.

Sur l'histoire des activités nautiques :

- Archives de sociétés franciliennes disponibles aux archives départementales de Créteil, Val-de-Marne.
- Revue *L'Aviron* disponible aux archives départementales de Créteil, Val-de-Marne.

Sur l'histoire de l'UCPA :

- Archives de l'association au siège de l'UCPA (Paris).

Nous avons engagé avec l'UCPA une démarche de conservation et valorisation de leurs archives. Un récolement est en cours avec l'aide de M. Philippe et en collaboration avec le PAJEP en vue d'un versement aux Archives nationales.

Sur l'histoire des bases de plein et de loisirs :

- Archives nationales (Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports).
- Archives de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme (Paris).

Bibliographie

- Agulhon, M. (1977). *Le cercle dans la France bourgeoise (1810-1848) : Etude d'une mutation de sociabilité*. Paris : Armand Colin.
- Al Azzawi, T. (2009). *Les surfs. D'une pratique à la mode à des modalités de la pratique*. Biarritz : Atlantica.
- Amar, M. (1987). *Nés pour courir : Sport, pouvoirs et rébellions 1944-1958*. Grenoble : Presses universitaires de Grenoble.
- André, D., Casteret, M., Carlier, P., Gautier, A., Kalliatakis, G., Renouard, C. & I., (1997). *La Plume et les gouffres*. Meyrueis : Association E.-A. Martel.
- André, D., Carlier, P., Gautier, A., (1999). La grotte de Nabrigas, première cavité lozérienne d'Edouard-Alfred Martel. In : André, D. (Ed.), *L'Homme qui voyageait pour les gouffres*. Mende : Archives départementales de la Lozère, Mende, 83-94.
- Andreff, W. & Nys, J.-F. (2002). *Economie du sport*. Paris : Presses Universitaires de France, 5^e édition.
- Andreff, W. (2007). Régulation et institutions en économie du sport. *Revue de la régulation* [En ligne], 1, mis en ligne le 25 juin 2007, consulté le 23 mars 2016. URL : <http://regulation.revues.org/1274>
- Andrieu, G. (1993). *L'éducation physique au XXe siècle. Une histoire des pratiques*. Paris : Actio.
- Arnaud, P. (1982). *Les savoirs du corps : éducation physique et éducation intellectuelle dans le système scolaire français*. Lyon : PUL.
- Arnaud, P., Terret, T., Saint-Martin, J. & Gros, P. (Eds.) (2002). *Le sport et les français pendant l'Occupation 1940-1944*. Paris : L'Harmattan.
- Arquey, S. (2007). L'innovation technologique et l'optimisation de l'entraînement dans le sport de l'aviron (1830-1914) : Deux aspects organisationnels. In: J.P. Callède & A. Menaut (Eds.), *Les Logiques Spatiales de l'Innovation Sportive: Conditions d'Emergence et Configurations Multiples*. Pessac : MSHA, 201-230
- Attali, M. (ed.) (2015). *L'ENSA à la conquête des sommets. La montagne sur les voies de l'excellence*. Grenoble : PUG.
- Attali, M. & Saint-Martin, J. (2007). Le rôle de l'école dans la genèse d'une culture sportive de masse (1960-1970). *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, 95/3, 181-192.
- Attali, M. & Saint-Martin, J. (2015). L'ENSA dans le mouvement des loisirs sportifs touristiques. Années 1950-1960. In : M. Attali (dir.), *Les voies de l'excellence. L'Ecole Nationale de Ski et d'Alpinisme : une histoire, des professionnels, un territoire*. Grenoble : PUG, 55-75.
- Aubel, O. (2005). *L'escalade libre en France. Sociologie d'une prophétie sportive*. Paris : L'Harmattan.
- Augustin, J.-P. (1994). *Surf Atlantique. Les territoires de l'éphémère*. Pessac : MSHA.
- Augustin, J.-P. (1995). *Sport, géographie et aménagement*. Paris : Nathan.
- Augustin, J.-P. (2007). *Géographie du sport, spatialités contemporaines et mondialisation*. Paris : Armand Colin.
- Bachelard, G. (1943). *L'air et les songes. Essai sur l'imagination du mouvement*. Paris : José Corti.

- Bachelard, G. (1948). *La Terre et les rêveries du repos* : essai sur les images de l'intimité. Paris : José Corti.
- Bainbridge, S. (2012). Romantic Writers and Mountaineering, *Romanticism*, 18/1, 1-15. DOI: 10.3366/rom.2012.0060
- Barget, E. & Vaillieu, D. (2008). *Management du sport : théories et pratiques*. Bruxelles : De Boeck.
- Barrau, A. (1999). *Le sport et l'Union Européenne*. Rapport à l'Assemblée Nationale, La Documentation Française.
- Baudrillard, J. (1970). *La société de consommation, ses mythes, ses structures*. Paris : Éditions Denoël.
- Beauchard, F. (2004). Sports de nature. De quoi parle-t-on ? *Cahiers Espaces*, n°81, mai 2004, 8-12
- Beaudouin, S., & Schut, P.-O. (à paraître). Du canotage à la course à l'aviron. Sportivisation du nautisme en France (1853-1914). *Stadion*. Beaumont, 1993
- Bellefon, R. de (2002). La montagne désencordée : une histoire des guides... de montagne. In : O. Hoibian & J. Defrance (Eds.), *Deux siècles d'alpinismes européens. Origines et mutations des activités de grimpe*. Paris : L'Harmattan, 43-61.
- Bellefon, R. de (2003). *Histoire des guides de montagne. Alpes, Pyrénées*. Bayonne-Toulouse : Cairn Milan.
- Berthoud, G. (2000). Limites de l'éthique et action politique. *Revue européenne de sciences sociales*, 38 (118), 5-6.
- Bessy, O. & Mouton, M. (2004). Du plein air au sport de nature. Nouvelles pratiques, nouveaux enjeux. *Cahiers Espaces*, n°81, 13-29.
- Béteille, R. (1996). *Le Tourisme vert*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Bigg, C., Aubin, D. & Felsch, P. (2009). The Laboratory of Nature – Science in the Mountains. *Science in context*, 22/3, 311-322.
- Bloch, M. (1952). *Apologie pour l'histoire ou métier d'historien*. Paris : Armand Colin [1^{ère} édition en 1949].
- Boarini, S. (2005). Collection, comparaison, concertation. Le traitement du cas, de la casuistique aux conférences de consensus. In : Passeron, J.-C. & Revel, J. (Eds.), *Penser par cas*, Paris : Éditions de l'EHESS, pp. 129-158.
- Bourdieu, P. (1979). *La Distinction. Critique sociale du jugement*. Paris : Editions de Minuit.
- Bouchout, J.-P. (2015). Eclairage historique « Du Plein-Air aux Sports de nature ». Communication au colloque « activités physiques et sportives de nature à l'école » le 22/09/2015, consulté le 01/03/2016 sur <http://www.sportsdenature.gouv.fr/data/userfiles/seminaires/apsn/apsne%20-%20221%20-%20Éclairages%20historiques%20Jean-Pierre%20BOUCHOUT.pdf>
- Bouet, M. (1995). *Signification du Sport*. Paris : L'Harmattan, 1^{ère} édition 1968.
- Boulat, R. (2012). Le « phénomène grenoblois » au prisme d'une entreprise innovante. *Revue de Géographie Alpine/Journal of Alpine Research* [En ligne], 100-3, mis en ligne le 07 janvier 2013, consulté le 08 avril 2016. URL : <http://rga.revues.org/1916> ; DOI : 10.4000/rga.1916.
- Bouneau, C. (2007). La promotion de l'économie touristique, levier de la politique d'aménagement du territoire en France des années 1950 aux années 1980. *Entreprises et histoire*, 2007/2 (n° 47), 93-108.

- Bouneau, C. & Callède, J.-P. (2012). *Léo Lagrange : une perspective de renouvellement dans la construction des jeunes générations ?* Pessac : MSHA.
- Bourdeau, P. (1988). *Une Mémoire alpine dauphinoise, alpinistes et guides 1875-1925*. Grenoble : Presses universitaires de Grenoble.
- Bourdeau, P. (1991). *Territoire, culture et identité. Recherches sur la territorialité d'un groupe professionnel : les guides de haute montagne en France*. Thèse de doctorat non publiée, université Grenoble 1.
- Bourdeau, P. (1994). D'eau et de rocher : le canyoning. *Espaces*, n°35, 49-54.
- Bourdeau, P. & Rotillon, G. (1999). L'impact de l'escalade dans une analyse coûts-bénéfices. *Revue juridique et Economique du Sport*, n°51, 7-27.
- Bourg, D. (2000). Environnement morale et politique. *Revue européenne de sciences sociales*, 38 (118), 7-14.
- Boutroy E., Vignal B., Soulé B., (2015). Innovation theories applied to the outdoor sports sector : panorama and perspectives », *Loisir et société/Society and Leisure*. 38/3, 383-398.
- Boyer, M. (1999). *Le Tourisme de masse*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Boyer, M. (2000). *Histoire de l'invention du tourisme dans le Sud-Est de la France XVI^e-XIX^e*. La Tour d'Aigues : L'Aube.
- Boyer, M. (2002). *Comment étudier le tourisme ?*, *Ethnologie française*, XXXVII, 2002/2, 393-404.
- Bretin, K. (2002). Avènement des sports nautiques à Chalon-sur-Saône (1877-1960). La modernisation de la société à la rencontre des traditions. *Sciences et Motricité*, 45, 67-84.
- Bretin, K. (2005). Le mouvement sportif ouvrier français : programme sportif et conditions de mise en œuvre (1934 - fin des années 1970). *Annual of CESH*, 89-103.
- Broc, N. (1993). *Une histoire de la géographie physique en France (XIX^e - XX^e siècle)*. Perpignan : Presses Universitaires de Perpignan.
- Brohm, J.-M. (1976). *Sociologie politique du sport*. Paris: Delarge.
- Brown, D. A. (2007). The modern romance of mountaineering : Photography, aesthetics and embodiment. *The International Journal of the History of Sport* 24/1, 1-34.
- Caille, F. (2002). « Encore plus d'Europe pour les guides ! ». In : O. Hoibian & J. Defrance, *Deux siècles d'alpinismes européens. Origines et mutation des activités de grimpe*. Paris : L'Harmattan, 385-396.
- Callède, J.-P. (2002). Les politiques du sport en France. *L'Année sociologique*, 52/2, 437-457.
- Caraion, M. (2003). *Pour fixer la trace. Photographie, littérature et voyage au milieu du XIX^e siècle*. Genève : Droz.
- Chappelet, J.-L. & Kübler-Mabbott, B. (2008) *The International Olympic Committee and the Olympic System. The governance of world sport*. Londres: Routledge.
- Chabert C. & de Courval, M. (1971). *E.-A. Martel 1859-1938 Bibliographie*. Paris : Travaux scientifiques du Club Alpin Français
- Chartier, R. & Vigarello, G. (1982). Les Trajectoires du sport. *Le Débat*, 19, 35-58.
- Chazaud, P. (1989). *Le sport dans la commune, le département, la région*. Paris : Berger-Levrault.
- Chazaud, P. (2004). *Management du tourisme et des loisirs sportifs de pleine nature*. Voiron : PUS
- Chermette, M. (2007). Le succès par l'image ? *Études photographiques*, 20, Juin 2007, [En ligne], mis en ligne le 27 août 2008. URL :

- <http://etudesphotographiques.revues.org/922>. consulté le 07 avril 2016.
- Cholvy, G. (1999). *Histoire des organisations et mouvements chrétiens de jeunesse en France XIXe-XXe siècle*. Paris : Cerf.
- Choppy, J. (1988). *Scoutisme et spéléologie*. Paris : Spéléo-Club de Paris.
- Choppy, Jacques : « Histoire de la spéléologie scout », *Spelunca Mémoires* 17 (1993), 129-132.
- Chovaux O. (2008). *Des colonies de vacances à l'économie sociale : histoire de l'UFCV (1907-2007)*. Paris : Publication de l'INJEP.
- Clastres, P. (2001). Pierre de Coubertin et L'Éducation en Angleterre (1888). De la monographie des public schools à la réforme des lycées français », *Les Études sociales*, 1er semestre 2001, n° 133, pp. 47-68.
- Collinet, C., Delalandre, M., Schut, P.-O. & Lessard, C. (2013). Physical Practices and Sportification: between Institutionalization and Standardization. The example of three activities in France. *International Journal of History of Sport*, 30/9, 989-1007.
- Corbin, A. (1992). *Le Territoire du vide : L'Occident et le désir du rivage (1750-1840)*. Paris : Aubier.
- Corbin, A. (Ed.) (1995). *L'avènement des loisirs (1850- 1960)*. Paris : Aubier.
- Corbin, A. (2001). *L'Homme dans le paysage*. Paris : Textuel.
- Corneloup J. (1993). *Escalades et société ; contribution à l'analyse du système, du communicationnel et du social*. Thèse de doctorat non publiée, Université de Paris Sud-Orsay.
- Corneloup J., Bouhaouala M., Vachée C. & Soulé B. (2001) Development models and tourist positioning of outdoor sports areas. *Society & Leisure*, 24, 1, 21-46
- Cosgrove, D. (1984). *Social formation and symbolic landscape*. Londres/Sydney : Croom Helm.
- Coste, L. (2013). *Les bourgeoisies en France du XVI^e au milieu du XIX^e siècle*. Paris : Armand Colin.
- Coulom, J.-C. (2014). *La dynamique structurante des sports de nature en milieu urbain : le cas palois*. Thèse de doctorat non publiée, université de Pau.
- Crosnier, D. & Boisson, J.-P. (2004). Un demi-siècle de licences sportives. *STAT-Info. Bulletin de statistiques et d'études*, 04-06, 1-8.
- Csergo, J. (2004). Partie de campagne. Loisirs périurbains et représentation de la banlieue parisienne fin XVIII-XIX^e siècle. *Sociétés et représentations*, 17, 15-50.
- Dalmasso, A. & Terret, T. (2012). Histoire du sport et histoire économique. *Comité français des sciences historiques*, Sep 2012.
- Dalmasso, A. (2014). Sports de montagne : un développement socio-économique lié à l'innovation. *Jurisport, Sports de montagne, Innovation : l'effet boule de neige*, pp.19-22.
- De Léséleuc, E. (2000). Usages de la violence, symbolique et appropriation territoriale dans les pratiques physiques, l'exemple de l'escalade à Claret. *Revue STAPS*, 21, 81-91.
- De Léséleuc, E. (2004). *Les « voleurs » de falaise : un territoire d'escalade entre espace public et espace privé*. Pessac : MSHA.
- Defrance, J. (1995a). *Sociologie du sport*. Paris : La Découverte.
- Defrance, J. (1995b). L'autonomisation du champ sportif. 1890-1970. *Sociologie et sociétés*, 27/1, 15-31.
- Delaive, F. (1997). De la promenade en bateau au canotage, à Paris et ses environs (XVIII^e-XIX^e siècles). *Hypothèses*, 89-96.

- Delaive, F. (2003). *Canotage et canotiers de la Seine: genèse du premier loisir moderne à Paris et dans ses environs (1800-1860)*. Thèse de doctorat non publiée, Université Paris I Panthéon-Sorbonne.
- Dienot & Theiller, 1999Dodier, R. (2012). *Habiter les espaces périurbains*. Rennes : PUR.
- Delaplace, J.-M. (1999). *L'histoire du sport, l'histoire des sportifs. Le sportif, l'entraîneur, le dirigeant, 19^e et 20^e siècle*. Paris : L'Harmattan.
- Doiron, N. (1984). De l'épreuve de l'espace au lieu du texte : le récit de voyage comme genre. « Voyages et récits imaginaires », *Papers on French Seventeenth Literature*, vol. XVII, Paris-Seattle-Tübingen.
- Doolittle, J. (1969). Four Elements in Romantic Writing : Mountain, Blue, Twilight, I. *Symposium : A Quaterly Journal in Modern Literatures* 23/3-4, 216-224.
- Downs, L. L. (2009). *Histoire des colonies de vacances de 1880 à nos jours*. Paris : Editions Perrin.
- Drouet, Y. (2005). *Le ski aux frontières... Les conditions de possibilité de l'implantation du ski en France (1872- 1913)*. Thèse de doctorat non publiée, Université Paris-Sud Orsay.
- Drouet, . & Luciani, A. (2006). À l'origine du ski français, le discours commun de l'Armée et du Club alpin français (1902-1907). *Revue STAPS*, 71, 71-84.
- Ducrot, T. (1996). *La mise en administration du sport en France (1939-1966) : éléments pour une socio-histoire de la construction d'un monopole étatique*. Mémoire de DEA non publié, IEP Grenoble.
- Dumazedier, J. (1962). *Vers une civilisation du loisir ?* Paris : Seuil.
- Dunning, E. (2010). Approche figurationnelle du sport moderne : *Réflexions sur le sport, la violence et la civilisation*. *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*. 2010/2, n° 106, 177-191.
- Dutheil, F. (2002). *Le sport à la cure : vie de société et distractions à Vichy, 1850-1914*. Thèse de doctorat non publiée, Université Lyon I.
- Einarsson, T. (1991). An Attempt to Describe Some Facts from Traditional Wrestling Over the World. In : J.-J. Barreau, & G. Jaouen (Eds.), *Eclipses et Renaissances des Jeux Populaires*. Rennes: Institut Culturel de Bretagne, 28-40.
- Ehrenberg, A. (1991). *Le culte de la performance*. Paris : Calmann-Lévy.
- Elias, N. (1973). *La civilisation des mœurs*. Paris : Calmann-Levy.
- Elias, N. & Dunning, E. (1994). *Sport et Civilisation : La violence maîtrisée*. Paris : Fayard.
- Evrard, B. & Bourdeau, P. (2015). Natures buissonnières : défoulement, contestation ou transition vers un autre habiter récréatif ? *Nature & récréation*, 2, 11-15.
- Falaix, L. (2012). Les sports de nature dans le département des Landes : du développement maîtrisé à la mobilisation d'une « ressource territoriale ». *Annales de géographie*, 686, 410-432. DOI : 10.3917/ag.686.0410
- Falcoz, M., & Chifflet, P. (1998). La Construction publique des équipements sportifs. Aspects historique, politique et spatial. *Les Annales de la recherche urbaine*, 79, 14-21.
- Finley, G. (1991). Pigment into Light : Turner, and Goethe's Theory of Colours. *European Romantic Review*, 2/1, 39-60.
- Frachon, J.-C. (1993). Aperçu historique sur les sauvetages spéléologiques en France. *Spelunca Mémoires*, 17, 151-156.
- Fraisse, G. & Perrot, M. (dir.) (1991). *Histoire des femmes en Occident, Le XIX^e siècle*. Tome 4. Paris : Plon.

- Garnier, J.-J. (1997). *Grotte de la Luire 1896-1996. Un siècle d'exploration, l'aventure continue*. Valence : GSV.
- Frioux Stéphane, Lemire Vincent, « Pour une histoire politique de l'environnement au 20e siècle. », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire* 1/2012 (n° 113), p. 3-12
- Gauchon, C. (1997a). *Des Cavernes et des hommes*. Karstologia Mémoires n°7, éditions FFS-AFK.
- Gauchon, C. (1997b). A classic cavern in Vercors, Cuves de Sassenage. *Acta Carsologica*, 26/2, 63-73.
- Gay-Lescot, J.-L. (1991). *Sport et éducation sous Vichy (1940-1944)*. Lyon : Presses Universitaires de Lyon.
- Gilli, E. (1995). *La spéléologie*. Paris : Presses universitaires de France.
- Gleyse, J., Jorand, D. & Garcia, C. (2001) Mystique de droite et mystique de gauche en éducation physique sous la III^e République. *Stadion*, XXVII, 125-137.
- Gloria, A. & Raspaud, M. (2006). Emergence des compétitions d'escalade en France (1980-1987). Genèse d'une offre fédérale. *Revue STAPS*, 71, 99-114.
- Gouguet, J.-J. (2004). *Le sport professionnel après l'Arrêt Bosman. Une analyse économique internationale*. Limoges : Presses Universitaires de Limoges.
- Gounot, A. (1997). Sport ouvrier et communisme en France, 1920-1934 : une rencontre limitée. *Stadion*, 23, 84-112.
- Granet-Abisset, A.-M. (2011). L'autre « territoire du vide ». Des espaces répulsifs aux territoires préservés L'exemple de la montagne alpine. In : A. Cabantous, J.-L. Chappey, R. Morieux, N. Richard & F. Walter (Eds.), *Mer et Montagne dans la culture européenne (XVI^e-XIX^e siècle)*. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 57-72.
- Gray-Carr, K. (1993). Making Way : War, Philosophy and Sport in Japanese Judo. *Journal of Sport History*, 20/2, 167-188.
- Groenen, M., (1994). *Pour une histoire de la préhistoire*. Grenoble : J. Million.
- Grün, L. (2011). *Entraîneur de football : histoire d'une profession de 1890 à nos jours*. Thèse de doctorat non publiée, Université Lyon I.
- Guay, D. (1993). *La culture sportive*. Paris : PUF.
- Guérin, C. (2004). Pédagogie de l'aventure, modèles éducatifs et stratégie de reconquête d'un monde. In : Pociello, C. & Denis, D. (eds) : *À l'école de l'aventure*. Voiron : Presses universitaires du sport, 163-174.
- Guibert, C. (2006). *L'univers du surf et stratégies politiques en Aquitaine*. Paris : L'Harmattan.
- Guilhot, N. (2005). *Histoire d'une parenthèse cartographique : les Alpes du nord dans la cartographie topographique française aux 19^e et 20^e siècles*. Thèse de doctorat non publiée, Université Lyon II.
- Guillain, J.-Y. (2013). *Histoire du Golf en France, Le temps de l'Institutionnalisation*, Tome 2. Paris : L'Harmattan.
- Guttmann, A. (1978). *From ritual to record. The nature of modern sports*. New-York : Columbia University Press.
- Guyot, A. (2006). Le récit de voyage en montagne au tournant des Lumières. Hétérogénéité des sources. *Sociétés & Représentations*, 2006/1, 21, 117-133. DOI : 10.3917/sr.021.0117
- Hajek, S. (2007). *Histoire culturelle d'une société nautique : le Canoë Kayak Club de France 1904-2004*. Thèse de doctorat non publiée, Université Paris V.
- Hajek, S. & Marsac, A. (2008). Les récits de croisière : diffusion d'une culture touristique en canoë dans la France de l'entre-deux-guerres. *Loisir et Société/ Society & Leisure*, 31/2, 233-265.

- Hautbois C., Durand C., (2004), Public strategies for local development: the effectiveness of an outdoor activities model. Case study of equestrian activities in the Basse- Normandie region of France. *Managing Leisure*, 9/4, 212-226.
- Haumont, A. (1998). Le sport post-moderne dans les villes aux Etats-Unis : Expansion, diversité et concentration des classes moyennes. *Les Annales de la recherche urbaine*, 79, 23-32.
- Holtz, G. & Masse V. (2012). Étudier les récits de voyage : bilan, questionnements, enjeux. *Arborescences : revue d'études françaises*, 2. DOI : 10.7202/1009267ar
- Heller Goldenberg, L. (1987). Le développement du loisir sportif en France par les auberges de jeunesse. In : Andrieu, G. (dir.), *Le BSP et la politique du Front populaire en faveur des sports et des loisirs. Actes de la journée d'étude du 14 mars 1987*. Paris X Nanterre.
- Hoibian, O. (2000). *Les alpinistes en France 1870-1950. Une histoire culturelle*. Paris, L'Harmattan.
- Hoibian, O. (2002). Jeunesse et Montagne, fleuron de la Révolution nationale ou foyer de dissidence ? In : P. Arnaud, T. Terret, P. Gros, & J. Saint-Martin (Eds.), *Le sport et les français pendant l'occupation*. Paris : L'Harmattan, tome 2, 313-324.
- Hoibian, O. (2009). Les voyages pédestres de scolaires à la fin du XIXe siècle. Santé, éducation et littérature de voyage. *Babel*, 20, 180-193.
- Hoibian, O. (2008). *L'invention de l'alpinisme*. Paris : Belin.
- Holtz, G. & Masse, V. (2012). Etudier les récits de voyage. Bilan, questionnements, enjeux. *Arborescences : revue d'études françaises*, n°2, DOI : 10.7202/1009267ar
- Huggins, M. & Gregson, K. (2013). Sports tourism in Cumbria. In : Walton & Wood (eds) *The Making of a Cultural Landscape: the English Lake District as Tourist Destination, 1750-2010*, Farnham : Ashgate, pp.181-200.
- Jallat, D. (2001). *L'espace de pratique de la voile légère en France : histoire, styles et représentations*. Thèse de doctorat non publiée, université Paris XI Orsay.
- Jallat, D. (2003). Processus de sportivisation et institutionnalisation de la voile en France à la fin du XIX^e siècle. In : P. Simonet & L. Véray (eds.), *L'empreinte de Joinville: 150 ans de sport*, Paris: EPURE, pp.217-233.
- Jallat, D. (2014). Tabarly-1964, Moitessier-1968, une lecture politique et sociétale d'un exploit nautique. Communication orale aux Carrefours d'histoire du sport : *Le Sport et les sixties*. Lyon, 27-29 octobre 2014.
- Jallat, D. (2015). Kitesurf et planche à voile : quand la bataille fait rage dans les hauteurs. Communication lors de la Journée d'étude de la SFHS : *L'homme et l'air. Invention et transformations des pratiques aéronautiques et sportives (XVIII^e-XXI^e s.)*. Valence, le 3 décembre 2015.
- Jamain-Samson, S. (2008). *Sport, Genre et Vêtement Sportif : une histoire culturelle du paraître vestimentaire (fin XIXe siècle-début des années 1970)*. Thèse de doctorat non publiée, Université Lyon I.
- Jeyrenaud, C. & Kesenne, S. (1997) *Competition policy in professional sport in Europe after the Bosman case*. Antwerp : Editions ltd.
- Jorand, D. (2000). *Histoire et sociologie du vol libre français. Structure, oppositions, enjeux*. Thèse de doctorat non publiée, Université Paris XI Orsay.
- Joutard, P. (1986). *L'Invention du Mont-Blanc*. Paris : Gallimard-Juillard, collection Archives.
- Kalaora, B & Vlassopoulos, C. (2013). *Pour une sociologie de l'environnement*.

- Environnement, société et politique*. Seyssel : Champ Vallon.
- Karaquillo, J.-P. (1997). *Le droit du sport*. Paris : Dalloz (2^e édition).
- Lacoste-Veysseyre, C. (1981). *Les Alpes romantiques. Le thème des Alpes dans la littérature française de 1800 à 1850*. Genève : Slatkine.
- Lacroix, G. (1982). *Les activités de pleine nature et le thème de « la glisse » ; Enjeux institutionnels, économiques et culturels : l'exemple de la planche à voile*. Thèse de doctorat non publiée, Université Paris VII.
- Lafabrègue, C. (2014). L'Etat français et les associations de plein air dans les années 1960, Communication orale aux Carrefours d'histoire du sport : *Le Sport et les sixties*. Lyon, 27-29 octobre 2014.
- Laffage-Cosnier, S. (2013). *L'élève accompli. Les innovations scolaires menées à Vanves par le Dr Max Fourestier (1950-1973)*. Thèse de doctorat non publiée, université de Franche-Comté.
- Laneyrie, P. (1985). *Les scouts de France. L'évolution du mouvement des origines aux années 80*. Paris : Cerf.
- Laneyrie, P. (2000). Les scouts de France entre les deux guerres. Idéologies, prescriptions et pratiques pédagogiques. In : C. Pociello & D. Denis (Éds), *À l'école de l'aventure*, Voiron : Presses universitaires du sport, pp. 175-184.
- Langenbach, M. (2012). *Le marché du tourisme sportif de nature dans les systèmes territoriaux des espaces touristiques et ruraux : l'exemple de l'Ardèche*. Thèse de doctorat non publiée, Université Grenoble I.
- Larique, B. (2006). *L'économie du tourisme en France des années 1890 à la veille de la Seconde Guerre Mondiale. Organisation et développement d'un secteur socio-économique*. Thèse de doctorat non publiée, Université Bordeaux 3.
- Larique, B. (2007). Les débuts et déboires de l'organisation officielle du tourisme en France : l'expérience malheureuse de l'office national du tourisme (1910-1935). *Entreprises et Histoire*, 47, 73-92.
- Latty, F. (2007). *La Lex sportiva Recherche sur le droit transnational*. Leiden : Martinus Nijhoff Publishers.
- Lebecq, P.-A. (1997). *Paschal Grousset et la Ligue nationale de l'éducation physique*. Paris : L'Harmattan.
- Lebreton D. (1991). *Passions du risque*. Paris : Métailié.
- Le Noé, O. (2001). *Socio-histoire des politiques sportives (1940-1975). Genèse d'un groupe de spécialistes de l'administration d'Etat des activités sportives et structuration du service public du sport*. Thèse de doctorat non publiée, université Paris I.
- Le Noé, O. (2007). René Haby au 34 rue de Chateaudun, 1966-1968. L'expérience d'un directeur de cabinet sur les vicissitudes de la normalisation administrative des services du Ministère de la Jeunesse et des Sports (entretien), *Terrains & travaux*, 2007/1, 12, 163-194.
- Le Roy-Wattiaux, R., Daures, J. & Lefebvre, R. (1999). *Cent ans de peinture de montagne : 1898-1998*. Paris : S.P.M.
- Lê-Germain, E. (2001). *La politique sportive de la Ville de Lyon au temps d'Edouard Herriot: 1905-1957*. Thèse de doctorat non publiée, Université Lyon I.
- Lejeune, D. (1988). *Les « alpinistes » en France à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle. Etude d'histoire sociale, étude de mentalité*. Paris : éditions du CTHS.
- Le Scanff, C. (2000). *Les aventuriers de l'extrême*. Paris : Calmann-Lévy.
- Levet-Labry E. (2011). Aménager les rivières et réduire les risques pour développer le tourisme nautique en France (1904-1924), *VertigO*, Hors-série 10, Décembre 2011, mis en ligne le 28 juin 2012.

- Léziart, Y. (1989). *Sport et dynamique sociale*. Paris : Actio.
- Lismonde, B. (1993). André Bourgin (1904-1968). *Spelunca*, 31, 27-31.
- Lismonde, B. (ed.) (2006). *Les Cuves de Sassenage*. Grenoble : CDS Isère.
- Locher, F. (2008). *Le savant et la tempête. Étudier l'atmosphère et prévoir le temps au XIX^e siècle*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes.
- Loirand, G. (1989). De la chute au vol. Genèse et transformations du parachutisme sportif. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 79-1, 37-49.
- Loret, A. (1995). *Génération glisse: dans l'eau, l'air, la neige : la révolution du sport des « années fun »*. Paris : Editions Autrement.
- Lypovetsky, G. (1983). *L'ère du vide. Essais sur l'individualisme contemporain*. Paris : Gallimard.
- Machemehl, C. (2009). *Rouen, pratiques et politiques sportives dans l'entre-deux-guerres*. Thèse de doctorat non publiée, université de Rouen.
- Maffesoli, M. (2013). *Imaginaire et postmodernité*. Paris : éditions Manucius.
- Maguire, J. (1995). Sportization processes : emergence, diffusion and globalization. *Schweizerische Zeitschrift für Soziologie*, 21/3, 577-595.
- Maguire, J. (1999). *Global Sport: Identities, Societies, Civilizations*. Cambridge : Polity press.
- Marchand, G. (1983). Comment naît une fédération. *Spelunca*, 10, 25-37
- Malleset, R. (1985). *Vacances sportives de plein air*. Paris : Chiron.
- Mao P. (2003). *Les lieux de pratiques sportives de nature dans les espaces ruraux et montagnards. Contribution à l'analyse géographique des sports*. Thèse de doctorat non publiée, Université Grenoble I.
- Mao, P. (ed.) (2006). *Impact économique des sports de nature. Revue de littérature et mise en perspective des méthodes d'évaluation, Rapport pour ODIT France et MJSVA, document non publié*.
- Mao, P., Hautbois, C. & Langenbach, M. (2009). Développement des sports de nature et de montagne en France : diagnostic comparé des ressources territoriales. *Géographie, Economie, Société*, 11, 301-313. DOI:10.3166/ges.11.301-313
- Martha, C. & Griffet, J. (2006). Sauter dans le vide : le BASE-jump, le jeu le plus sérieux du monde. *Ethnologie française*, XXXVI/4, 581-590.
- Martin, J.-L. (1999). *La politique de l'éducation physique sous la V^e République : L'élan gaullien*. Paris : Presses universitaires de France.
- Mascret, V. (2010). *L'Aventure sous-marine. Histoire de la plongée sous-marine en scaphandre autonome en France (1865-1985)* Thèse de doctorat, Université Lyon I.
- Mayeur, F. (1986). Jeunesse en mouvements. *Histoire de l'éducation*, 29/1, 3-20.
- McNamee M. (2007). *Philosophy, Risk and Adventure Sports*. Londres : Routledge.
- Menesson, C. & Galissaire, R. (2004). Les femmes guides de haute montagne : modes de socialisation et identités sexuées. *Recherches féministes*, 17/1, 111-141. DOI : 10.7202/009298ar
- Miège, C. (2001). L'exception sportive en Europe, mythe ou réalité ? *Revue EPS*, nov-déc 2001 n°292, 53-56.
- Moralès, Y. (2007). *Une histoire culturelle des sports d'hiver. Le Jura français des origines aux années 1930*. Paris : L'Harmattan.
- Morel, C. (1973). La base de loisirs de Jablines (Seine-et-Marne) : Exemple d'aménagement de carrière. *Annales des mines*, 31-38.
- Moundalek, I. (1988). Le plein air et son encadrement extrascolaire (1958-1969). In : G. Andrieu, (dir.), *L'Education physique et le sport en France de 1958 à 1969*. Nanterre : Université Paris X, 78-84.

- Mounet, J.-P. (ed.) (2004). *Sports de nature et environnement. Élaboration d'un instrument d'évaluation environnementale pour le PDESI de l'Ardèche*. Rapport d'étude non publié, Université Grenoble I.
- Mounet, J.-P. (1996). Sports d'eau vive et pêche en rivière : un conflit asymétrique. *Revue STAPS*, n°40, 4-20.
- Munoz, L. (2003). *Une histoire du sport catholique. La Fédération sportive et culturelle de France 1898-2000*. Paris : L'Harmattan.
- Nora, P. (1974). Le Retour de l'événement. In : Le Goff, J. & Nora, P. (eds) : *Faire de l'histoire*. Tome 1, Paris : Gallimard, pp. 210-228.
- Nora, P. (ed.) (1984). *Les Lieux de mémoire*. Paris : Gallimard.
- Nys, J.-F., (2007). Trois aspects de l'économie du sport depuis les années 1960 : l'aide publique, la professionnalisation, le marché du sport. In : P. Tetart (dir.), *Histoire du sport en France, Temps des masses : de la seconde guerre mondiale à nos jours*. Paris : Vuibert, volume 2, 229-260
- Ohl, F. (2015). *Sociologie du sport: Perspectives internationales et mondialisation*. Paris : PUF.
- Ory, P. (1994). *La belle illusion : Culture et politique sous le signe du Front populaire, 1935-1938*. Paris : Plon.
- Ottogalli-Mazzacavallo, C. (2006). Des femmes à la conquête des sommets : Genre et Alpinisme (1874-1919). *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, 23, 165-178.
- Palluau, N. (2002). Le Destin de la méthode naturelle dans le scoutisme des éclaireurs de France. In : Arnaud, P., Terret, T., Saint-Martin, J. & Gros, P. (Eds.). *Le sport et les français pendant l'Occupation 1940-1944*, Paris : L'Harmattan, pp. 175-187.
- Parlebas, P. (1987). *Éléments de sociologie du sport*. Paris : PUF.
- Parsis-Barube, O. (2011). Un combat, deux géants. Dialogues de la mer et de la montagne dans les *Voyages* de Victor Hugo. In : A. Cabantous, J.-L. Chappey, R. Morieux, N. Richard & F. Walter (Eds.), *Mer et Montagne dans la culture européenne (XVI^e-XIX^e siècle)*. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 259-271.
- Passavant, E. (1996). *L'enchantement du monde par le voyage : étude du renouvellement d'un mysticisme laïc et cultivé*. Thèse de doctorat non publiée, École des Hautes Études en Sciences Sociales.
- Passeron, J.-C. & Revel, J. (2005). *Penser par cas*. Paris : Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales.
- Pécout, C. (2007). *Les Chantiers de la Jeunesse et la revitalisation physique et morale de la jeunesse française (1940-1944)*. Paris : L'Harmattan.
- Penin N. (2006). Le sexe du risque. *Ethnologie française*, 36/4, 651-658.
- Peretti-Watel, P. (2010). *La société du risque*. Paris : La Découverte.
- Perrin, C. (2003). *La pratique du canyoning dans les parcs naturels régionaux du Vercors et du massif des Bauges : une gestion spécifique de l'activité au sein de chaque territoire*. Thèse de doctorat non publiée, université Grenoble 1.
- Perrin, C. & Jean-Pierre Mounet, « L'organisation de la pratique du canyoning sur un site : le canyon du Furon », *Sciences et motricité*, n°57, 2006/1, p. 79-103.
- Perrin-Malterre, C. « Les moniteurs de parapente sur le site du Puy-de-Dôme : la construction d'une gouvernance culturelle », *Montagnes méditerranéennes*, n°22, 2005, p. 128-136.
- Pfister, G. (2007). Sportification, Power and Control: Ski-jumping as a case study. *Junctures*, 8, 51-67

- Pierre, J. (2009). Des brevets d'Etat d'éducateur sportif aux diplômes professionnels de 1963 à nos jours. Réflexion sur els enjeux et les débats relatifs aux réformes du tronc commun. In : D. Bernardeau-Moreau & C. Collinet (Eds.), *Les éducateurs sportifs en France depuis 1945*. Rennes : PUR, 109-150.
- Pierre, J. & Blondel, Y. (2013). La structuration de la politique publique du sport en France au regard des conditions de l'encadrement sportif entre 1945 et 1975. *Stadion*, 37, 2, 305-326.
- Pinguet, A. (1996). La réglementation étatique du canyoning. *Cahiers du CSSM*, 6, 44-50.
- Pinguet, A. (2002). Le guide comme professionnel de l'alpinisme : perceptions et enjeux du traitement judiciaire de la responsabilité dans le domaine des sports de montagne. In : O. Hoibian & J. Defrance (Eds.), *Deux siècles d'alpinismes européens. Origines et mutation des activités de grimpe*. Paris : L'Harmattan, 369-384.
- Pociello, C. et al (1981). *Sports et société, Approche socioculturelle des pratiques*. Paris : Vigot.
- Pociello, C. (1994). Le Futur comme une nouvelle sorte d'enjeu. In : J.-P. Clement, J. Defrance & C. Pociello (Eds.), *Sport et Pouvoirs au XXe siècle*. Grenoble : Presses Universitaires de Grenoble, pp.139-176.
- Pociello, C. (1995). *Les cultures sportives*. Paris : Presses universitaires de France.
- Pociello, C. (1999). *Sports et sciences sociales*. Paris : Vigot.
- Poitevin, J. (1972). *Inventaire et analyse des caractéristiques naturelles des sites en vue de l'implantation des bases de plein air et de loisirs (guide d'étude) (Report)*. Paris : Secrétariat à la Jeunesse, aux sports et aux loisirs.
- Poujol, O. (1999). Edouard-Alfred Martel et l'invention du tourisme en Lozère. In : André, D. (Ed), *L'Homme qui voyageait pour les gouffres*. Mende : Archives départementales de la Lozère, 139-172
- Poyer, A. (2003). *Les premiers temps des véloce-clubs. Apparition et diffusion du cyclisme associatif français entre 1867 et 1914*. Paris : L'Harmattan.
- Poyer, A. (2004). La structuration fédérale du cyclisme associatif du Nord et du Pas-de-Calais entre 1881 et 1914 : priorité à la région ou à la nation ? *Revue du Nord*, 355/2, 297-310.
- Prost, A. (2002). « Les grèves de mai-juin 1936 revisitées », *Le Mouvement Social*, 200, 33-54
- Rail, G. (1995). Le sport et la condition post-moderne. *Sociologie et sociétés*, 27/1, pp. 139-150.
- Raspaud, M. (2003). *L'Aventure himalayenne. Les enjeux des expéditions sur les plus hautes montagnes du monde 1880-2000*. Grenoble : PUG.
- Rauch, A., (1986). Naissance du Club Alpin Français. La Convivialité, la Nature et l'Etat (1874-1880). In : Arnaud, P. & Camy, J. (Eds), *La Naissance du mouvement sportif associatif en France*, Lyon : Presses Universitaires de Lyon, 275-285
- Rauch, A. (2001). *Vacances en France de 1830 à nos jours*. Paris : Hachette.
- Rauch, A. (1995). Les Vacances ou la nature revisitée. In : A. Corbin (Ed.), *L'Avènement des loisirs*. Paris : Aubier, pp. 83-117.
- Raude, E. & Prouteau, G. (1950). *Le message de Léo Lagrange*. Paris : La Compagnie du Livre.
- Raveneau, G. (2006). Prises de risque sportives : représentations et constructions sociales. *Ethnologie française*, XXXVI/4, 581-590.

- Réau, B. (2005). *Clubs de vacances et usages sociaux du temps libre : une histoire sociale du Club Méditerranée*. Thèse de doctorat non publiée, École des Hautes Études en Sciences Sociales.
- Rémond, R. (1988). *Notre siècle 1918-1988*. Paris : Fayard.
- Renaud, J.-N. (2009). *La Naissance du sport dans le Jura, une forme de modernité*. Thèse de doctorat non publiée, Université de Franche-Comté.
- Renaud, J.-N., Grall, J. & Delas, Y. (2014). *Pensées sur le sport scolaire. Penser le sport scolaire*. Clermont-Ferrand : AFRAPS.
- Renson, R. (1998). The Cultural Dilemma of Cultural Games, globalization versus localization. In: M. Carlile Duncan, G. Chick, G. E. Chick & Aycok (Eds.), *Play & Culture Studies, Volume 1: Diversions and Divergences in Fields of Play*, Londres : Ablex Publishing, pp. 51-58.
- Rigolet, M.-F. (1995). *Aventure de plein air, nature à ciel ouvert, culture des loisirs verts... Un triptyque utopique - la pratique du canyoning et son intégration à la vie locale : le cas du Parc national des Cévennes*. Mémoire de Maîtrise de l'Institut de Géographie Alpine non publié, Université Grenoble 1.
- Ritchie, A. (2011). *Quest For Speed: A History of Early Bicycle Racing 1868-1903*. San Francisco: Cycle publishing.
- Robène L., Bodin D. & Héas S. (2010). Pau et l'invention de l'aviation sportive (1908-1910). Des enjeux technologiques aux plaisirs mondains : naissance d'un loisir et nouveaux pouvoirs du corps. *Revue STAPS* n° spécial « Histoire des loisirs » Christian Vivier (dir.), 87, à paraître 2010.
- Robène, L. (1998). *L'Homme à la conquête de l'air*. Paris : L'Harmattan.
- Robène, L. & Leziart, Y. (2006). *L'Homme en mouvement. Histoire et anthropologie des techniques sportives*. Paris : Chiron.
- Savre, F. (2009). *La diffusion et l'institutionnalisation du mountain bike : des origines californiennes à la légitimation olympique (1970-1996)*, Thèse de doctorat non publiée, Université Lyon 1.
- Savre, F. Saint-Martin, J. & Terret, T. (2010). From Marin County's Seventies Clunker to the Durango World Championship 1990: A History of Mountain Biking in the USA. *The International Journal of the History of Sport*, 27/11, 1942-1967.
- Schut, P.-O. (2003). Sport et science : les deux discours idéologiques de la spéléologie. In : Dietschy, P., Vivier, C., Loudcher, J.-F. & Renaud, J.-N. (Eds.), *Sport et idéologie*. Besançon : ACE-SHS, 267-276.
- Schut, P.-O. (2005a) *L'exploration souterraine entre science, tourisme et sport. Une histoire culturelle de la spéléologie*. Thèse de doctorat non publiée, Université Lyon 1.
- Schut, P.-O. (2005b). Le Gouffre Berger, « Record du monde de profondeur » 1953-1956 », *Annual of CESH*, 73-87.
- Schut, P.-O. & Ottogalli-Mazzacavallo, C. (2005). Les pratiques touristiques : une voie d'accès privilégiée au sport pour les femmes. In : T. Terret (Ed.), *Genre et sport*. Paris : L'Harmattan, pp. 135-154.
- Schut, P.-O. (2007a). *L'Exploration souterraine : Une histoire culturelle de la spéléologie*. Paris : L'Harmattan.
- Schut, P.-O. (2007b). Le fond dans la forme. Une histoire de la spéléologie à travers ses revues. In : E. Combeau-Mari (Ed.), *Sport et presse en France*. Paris : Ed. Bibliothèque universitaire et francophone, pp. 377-390.
- Schut P.-O. (2011). Le sport, une mission de service public ou le service public en mission pour le sport. L'exemple de l'accès aux sites de sports de nature en

- France. In : Terret T. (ed.), *Histoire du sport et géopolitique*. Paris : L'Harmattan, pp. 77-96
- Schut, P.-O. & Pierre, J. (2012). Relations ambivalentes entre professionnels et amateurs dans les loisirs sportifs. Les cas de la spéléologie et du canyoning. *Loisir et société / Leisure and society*, 35/2, 317-340.
- Schut P.-O. & Levet-Labry E. (2012). Le rôle des pratiques sportives et de loisirs dans la définition et l'urbanisation des sites touristiques en France. *Espaces et Sociétés*, n°151, 31-47.
- Schut, P.-O. (2012). La santé et la citoyenneté dans les finalités de l'éducation physique. Analyse de trois textes officiels (1891, 1938 et 1967). In : C. Ottogalli-Mazzacavallo & P. Liotard (Eds.), *L'éducation du corps à l'école. Mouvements, normes et pédagogies 1881-2011*. Clermont-Ferrand : AFRAPS, 129-140.
- Schut, P.-O. & Delalandre, M. (2015). L'échec d'une discipline : montée et déclin de la spéléologie en France (1888-1978). *Revue d'histoire des sciences*, 68/1, 81-108.
- Seignan, G. (2010). L'hygiène sociale au XIX^e siècle : une physiologie morale. *Revue d'histoire du XIX^e siècle*, 40, 113-130.
- Shaw, T. R. (1988). Martel's visit to Mendip in 1904 : Part of his international strategy. *UBSS Proceedings*, 18/2, 278-291.
- Simmel, G. (1988). *La Tragédie de la culture et autres essais*. Paris : Rivages.
- Simmel, G. (2002). *La Philosophie de l'aventure*. Paris : L'Arche.
- Sorez, J. (2016). De l'usage détourné des sources militaires. Jalons pour une histoire sociale du sport. *Genèses*, n°102, 89-106.
- Soulé, B. (2004). *Sports d'hiver et sécurité. De l'analyse des risques aux enjeux de leur gestion*. Paris : L'Harmattan.
- Staszak, J.-F. (2006). Voyage et circulation des images : du Tahiti de Loti et Gauguin à celui des voyageurs. *Sociétés & Représentations*, 2006/1, 21, 79-99. DOI : 10.3917/sr.021.0079
- Stock, M. (2012). « Faire avec de l'espace » : pour une approche de l'habiter par les pratiques. In : B. Frelat-Kahn & O. Lazzarotti (Eds.), *Habiter : Vers un nouveau concept ?* Paris : Armand Colin, 59-78.
- Studeny, C. (1995). *L'Invention de la vitesse: France, XVIIIe-XXe siècle*. Paris : Gallimard.
- Suchet, A., Jorand, D. & Tuppen, J. (2010). The History and Geography of a Forgotten Olympic Project: The Spring Games. *Sport in History*, 30/4, 570-587.
- Suchet, A. & Jorand, D. (2007). Les usagers des parcours naturels de canyoning et de la structure artificielle Canyoning Park (France). *Loisir et Société*, 30/2, 417-441.
- Suchet, A. (2012). *Acteurs, gouvernance et dynamiques de projet dans la concurrence des territoires en tourisme. Étude autour du programme sportif Pyrénées : Laboratoire de l'Olympisme 1988-1994 et des Jeux Pyrénéens de l'Aventure 1993*. Thèse de doctorat non publiée, Université Grenoble I.
- Tailland, M. (2008). Du baromètre au piolet, cent cinquante ans de visions britanniques de la montagne. *Anglophonia Caliban*, 23, 147-154.
- Terfous, F. (2010). Sport et éducation physique sous le Front populaire et sous Vichy : approche comparative selon le genre, *Revue STAPS*, 90, 49-58

- Terrasse, J. (1995). Chateaubriand, Rousseau et le paysage alpestre. In : L. Clark and G. Lafrance (Eds.), *Rousseau and criticism/Rousseau et la Critique*. Ottawa : Association nord-américaine des études Jean-Jacques Rousseau. 61-72.
- Terret, T. (1992). *Les défis du bain : formes de pratiques, modèles et résistances dans les processus de diffusion de la natation sportive*. Thèse de doctorat non publiée, université Lyon I.
- Terret, T. (1994). *Naissance et diffusion de la natation sportive*. Paris : L'Harmattan.
- Terret, T. (2007). *Histoire du sport*. Paris : PUF.
- Terret, T. (2011). *Histoire du sport et géopolitique*. Paris, L'Harmattan.
- Terret, T. & al. (1996). Plaidoyer pour une histoire des sports. In : T. Terret (Ed.), *Histoire des sports*. Paris : L'Harmattan, 237-251.
- Tetart, P. (dir.), *Histoire du sport en France, Temps des masses : de la seconde guerre mondiale à nos jours*. Paris : Vuibert.
- Thévenot, L. (2006). *L'action au pluriel. Sociologie des régimes d'engagement*. Paris : La Découverte.
- Thibault, J. (1997). *Sports et éducation physique 1870-1970*. Paris : Vrin
- Torre, A. (2008). Un « tournant spatial » en histoire ? Paysages, regards, ressources. *Annales. Histoire, Sciences Sociales* 2008/5, 1127-1144.
- Venayre, S. (2002a). *La Gloire de l'aventure. Genèse d'une mystique moderne. 1850-1940*. Paris : Aubier.
- Venayre, S. (2002b). L'alpinisme, une aventure ? Remarques sur l'historicité de l'aventure », In : Hoibian, O. & Defrance, J. (eds.), *Deux siècles d'alpinismes européens*. Paris : L'Harmattan, pp. 333-350.
- Venayre S. (2006). Présentation. Pour une histoire culturelle du voyage au XIX^e siècle, *Sociétés & Représentations*, 2006/1, 21, 5. DOI : 10.3917/sr.021.0005
- Venayre, S.. (2012). *Panorama du voyage 1780-1920*. Paris : Les Belles Lettres.
- Vermeir, K. & Reynier, V. (2008). Le risque sur les domaines skiables alpins. Relations entre sport pratiqué et représentations sociales des pratiquants. *Science & motricité*, n°64, 69-81.
- Veyne, P. (1979). L'alpinisme : une invention de la bourgeoisie. *l'Histoire*, 11, 41-49.
- Veziers, G. (2003). Aux sources du syndicalisme en éducation physique Origine et évolution de la défense corporative (1903-1940) », *Revue STAPS*, 2003/2, 61, 93-110. DOI : 10.3917/sta.061.0093
- Vigarello, G. (1981). D'une nature... l'autre. Les paradoxes du nouveau retour. In : Pociello, C. (ed.), *Sports et société, Approche socioculturelle des pratiques*. Paris : Vigot, pp. 239-248.
- Vigarello, G. (1995). Le temps du sport. In : A. Corbin (ed.), *L'avènement des loisirs, 1850-1960*, Paris, Aubier, pp.193-221.
- Vivier, C. (1999). *La sociabilité canotière, la Société nautique de Besançon*. Paris : L'Harmattan.
- Walter, F. (2005). La montagne alpine : un dispositif esthétique et idéologique à l'échelle de l'Europe. *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 52/2, 64-87.
- Walter, J.A. (2006). Death as recreation : Armchair mountaineering. *Leisure studies* 3/1, 67-76.
- Waquet, A. (2010). Football en Guerre : l'acculturation sportive de la population française pendant la Grande Guerre (1914-1919). Thèse de doctorat non publiée, université Lyon I.
- Weber, M. (1964). *L'Éthique protestante et l'esprit du capitalisme*. Paris : Plon.

- Wipf, E. (2012). *Action publique concertée et gestion des sports de nature : une ethnographie participative au Conseil général du Bas-Rhin*. Thèse de doctorat non publiée, Université de Strasbourg.
- Wolff, A. (2005). La problématique de l'environnement urbain vue par un écologue. Le cas de l'Ile-de-France. In : G. Wackermann (Ed.), *Ville et environnement*. Paris : Ellipses, 204-231.
- Yolka, P. (2015). *Escalade et droit*. Grenoble : PUG.
- Yvorel, A. (2015). L'ENSA et la genèse de l'enseignement du ski en France. In : M. Attali, (dir.), *Les voies de l'excellence. L'Ecole Nationale de Ski et d'Alpinisme : une histoire, des professionnels, un territoire*. Grenoble : PUG, 33-53.
- Zédet, B. & Muller, L. (2005). Le goût affirmé des Français pour les sports de nature : mythe ou réalité ?. In : INSEP. *La pratique des activités physiques et sportives en France*. Paris : INSEP et MSJSVA, 117-130.
- Zuanon, J.-P. (2002). Un siècle de secours en montagne : de la solidarité au service public complexe. In : Hoibian, O. & Defrance, J. (eds.), *Deux siècles d'alpinismes européens*. Paris : L'Harmattan, pp. 333-350.

Table des matières

Remerciements.....	3
Sommaire	5
Liste des abréviations	6
Introduction.....	7

Partie 1: Aux origines: nature et activités physiques au XIXe siècle

Chapitre 1. De la contemplation à l'immersion dans le paysage montagnard17

1. L'alpinisme dans la littérature romantique	17
1.1 <i>L'esthétique du paysage montagnard</i>	19
1.2 <i>À l'intérieur ou à l'extérieur du paysage ?</i>	22
2. Peindre la nature et dépeindre ses usages ludiques.....	27

Chapitre 2. La compréhension de la nature par les sciences35

1. Les sciences : objectif premier des explorations alpines et souterraines	35
2. Le cas d'É.-A. Martel : alpiniste, spéléologue... et savant !	37
2.1 <i>Enfance bourgeoise</i>	37
2.2 <i>Les Cévennes pittoresques</i>	38
2.3 <i>Une grande découverte ?</i>	40
2.4 <i>Étude des grottes</i>	41

Chapitre 3. Institutionnalisation : un réseau de clubs préoccupés par les sciences et le tourisme45

1. Réseaux de personnes	46
2. Les membres unis par leurs origines socioprofessionnelles	50
3. Le genre des clubs.....	52
4. Connexions entre les clubs	53
5. Des actions spécifiques : le cas du développement touristique	54

Chapitre 4. Émergence d'un secteur économique : équipements et services57

1. La fabrique des équipements sportifs : instrumenter la mobilité.....	58
2. Développer la fabrication française des équipements : le cas des sports d'hiver	60
2.1 <i>Stimuler l'industrie</i>	60
2.2 <i>Fabrication familiale</i>	61
2.3 <i>Créer de nouveaux engins</i>	62
2. Le développement de l'alpinisme et le métier de guide	65

Chapitre 5. Le tourisme au service du développement du nautisme et de l'alpinisme69

1. Aménagements sportifs et infrastructures touristiques.....	70
1.1 <i>Exploration et aménagement des lieux de pratique</i>	70
1.2 <i>Implantation connexe d'infrastructures touristiques</i>	73
2. Les efforts du TCF en faveur de l'aménagement touristique de l'espace montagnard	77
2.1 <i>Les actions orientées vers les sites de pratique</i>	78
2.2 <i>Le développement des services</i>	80

Chapitre 6. Sportivisation et différenciation sportive : du canotage à la course à l'aviron.....	83
1. Le processus de sportivisation du canotage	84
1.1 <i>Quête de vitesse et compétition.....</i>	85
1.2 <i>Réglementation et institutionnalisation.....</i>	90
2. Des exploits, des records ?	97
<i>Conclusion partie 1.....</i>	102
Partie 2: Démocratisation par le sport et le tourisme (1918-1968)	
Chapitre 7. Les vacances : un temps de loisirs dans la nature.....	107
1. Scoutisme et spéléologie.....	108
2. La montagne et le nautisme avant l'UCPA.....	111
3. Les débuts de l'UCPA.....	113
4. Le Club Med, vacances sportives et plongée sous-marine	114
Chapitre 8. Les activités de plein air dans les politiques sportives.....	117
1. La politique des loisirs sous le Front populaire	118
2. Le gouvernement de Vichy et l'éducation générale et sportive.....	120
3. La IV ^e République et la politique sportive du plein air.....	124
4. La V ^e République et les infrastructures du plein air	126
Chapitre 9. Des fédérations et des moniteurs.....	129
1. L'inscription dans les institutions sportives.....	131
1.1 <i>Une vague d'institutionnalisation.....</i>	131
1.2 <i>Des partenariats avec l'État.....</i>	133
2. Du guide à l'éducateur sportif.....	136
2.1 <i>La formation de l'encadrement</i>	136
2.2 <i>Le métier d'éducateur sportif.....</i>	138
Chapitre 10. Aménagement du territoire : le cas des bases de plein air et de loisirs	143
1. Impulsées dans le cadre de la politique publique de M. Herzog.....	144
1.1 <i>Les BPAL : un concept nouveau à définir</i>	144
1.2 <i>Le choix des acteurs.....</i>	146
2. La contribution de l'IAURP dans la définition des BPAL	147
2.1 <i>La réalisation des guides</i>	148
2.2 <i>Études techniques et schémas fonctionnels</i>	149
3. Réalisations et freins	151
3.1 <i>Déclaration d'utilité publique et insatisfaction du public.....</i>	151
3.2 <i>Durabilité d'un projet à long terme.....</i>	153
Chapitre 11. Performances et médiatisation : le cas du gouffre Berger, premier « - 1000m »	157
1. Les débuts ordinaires d'un groupe de spéléologues.....	158
2. Découverte du gouffre Berger, premières explorations et création du SG-CAF	160
3. Grandes attaques	163
3.1 <i>La course aux records</i>	163
3.2 <i>Record du monde, sponsors et médiatisation</i>	164
4. Le gouffre Berger dans l'histoire de la spéléologie	166
<i>Conclusion Partie 2</i>	170

Partie 3: Entre normalisation sportive et spécialisation (1968-2016)

Chapitre 12. Renouveau des sports de nature	175
1. Une époque charnière	176
1.1 <i>L'ère californienne</i>	176
1.2 <i>Une mouvance favorable</i>	178
2. Nouveaux engins, nouveaux sports de nature	179
2.1 <i>Le vélo tout terrain</i>	179
2.2 <i>Le vol libre</i>	180
2.3 <i>La planche à voile</i>	181
3. Le cas du canyoning	182
3.1 <i>Un exemple d'hybridation des pratiques</i>	182
3.2 <i>Un développement (trop) rapide</i>	184
Chapitre 13. Orthodoxie sportive et (dés)organisation	187
1. Lutttes intestines au sein du mouvement sportif	187
1.1 <i>La montagne et l'escalade</i>	187
1.2 <i>Le snowboard</i>	190
1.3 <i>Le kitesurf</i>	191
2. Délégation et compétition : le cas de la spéléologie	192
2.1 <i>Une opportunité pour la pérennité de la Fédération Française de Spéléologie</i>	192
2.2 <i>Des Initiatives fructueuses</i>	193
2.3 <i>Rejet massif de la compétition par les spéléologues</i>	194
2.4 <i>Résister à la norme sportive</i>	195
Chapitre 14. Gestion des risques et normalisation des équipements	197
1. Accidentologie et réglementation de l'accès aux sites de pratique	198
1.1 <i>L'accidentologie</i>	198
1.2 <i>Prévention des accidents : information et encadrement</i>	198
1.3 <i>Restriction d'accès aux sites de pratique</i>	200
2. La normalisation des équipements : le cas du matériel de protection des chutes utilisé dans les sports de montagne	201
2.1 <i>Un débat élargi</i>	202
2.2 <i>Un système contraignant</i>	204
2.3 <i>Prise de risque et sécurité des équipements</i>	208
Chapitre 15. L'industrie des articles de sport : le cas de Petzl	213
1. De l'atelier familial à la multinationale : une stratégie d'entreprise	214
2. Mondialisation et concurrence	217
3. L'innovation : un projet d'avenir	219
Chapitre 16. Les sports de nature, une ressource territoriale pour le développement touristique	223
1. Les sports de nature : une opportunité	224
1.1 <i>Des pratiques en vogue : la canyoning</i>	224
1.2 <i>Une ressource qui dépasse la pratique sportive : le cas du tourisme souterrain dans le massif du Vercors</i>	225
2. Le rôle des collectivités territoriales	227
2.1 <i>Les dispositifs</i>	227
2.2 <i>Un exemple localisé de gouvernance</i>	229
<i>Conclusion partie 3</i>	237

Tables	244
Figures.....	244
Tableaux.....	245
Cartes	245
Sources	246
Bibliographie.....	247
Table des matières	263

Résumé

Les sports de nature ont des spécificités qui nécessitent une approche différente de l'étude des autres activités physiques. L'objet de ce texte est de mettre en évidence ces particularismes pour donner les clefs de l'analyse socio-historique des sports de nature. Il y a donc un enjeu de définition important. Pour ce faire, il n'est pas possible de s'appuyer sur une histoire singulière de la spéléologie ou de l'alpinisme, il faut convoquer une multitude de trajectoires d'activités différentes. La réunion de ces études de cas permet de discerner, dans une série homogène, les éléments propres à l'histoire de chaque discipline des éléments communs aux sports de nature. A terme, la mise au jour de ces éléments communs, qui découlent tous du rapport à l'environnement, nous permet d'appréhender les enjeux spécifiques à ce groupe d'activités. Les problématiques d'aménagement, de développement touristique ou de compréhension et protection de l'environnement constituent certaines de ces problématiques spécifiques. Dans certaines activités, la conception et la fabrication d'articles de sport peuvent également être déterminantes.

Mots clés : sports de nature, histoire du sport, tourisme, politiques publiques, spéléologie, alpinisme.

Abstract

Outdoor sports have special characteristics which require an approach distinct from the study of other physical activities. The purpose of this text is to highlight these particularities in order to offer openings to a social and historical analysis of outdoor sports. Therefore, defining these sports is an essential part of the work. This investigation cannot be based on the history of a single outdoor sport like caving or mountain climbing. It implies calling forth a multitude of trajectories from varied activities. Collecting these case studies makes it possible to distinguish, out of a homogeneous series, between elements peculiar to the history of each discipline and factors shared by outdoor sports. Eventually, bringing to light these common factors, which all result from their connection with the environment, enables us to apprehend the issues specific to this group of activities. The problems around town and country planning, tourist development as well as understanding and protecting the environment are part of these specific concerns. With some activities, the design and manufacturing of sporting goods can also be determining factors.

Keywords: outdoor sports, history of sport, tourism, public politics, caving, mountain climbing.

Ce mémoire a été préparé au sein du laboratoire Analyse Comparée des Pouvoirs (EA 3350).

ACP - Bois de l'Étang

5, Boulevard Descartes

77454 MARNE-LA-VALLEE Cedex 2

<http://acp.u-pem.fr/>